

ARCHIV  
PESTIE  
no. 119138

# Études *internationales*

**José Briceño Ruiz**, Le libéralisme intergouvernemental et le nouveau régionalisme caribéen • **Virgile Perret**, Les discours sur la société civile en relations internationales. Portée et enjeux pour la régulation démocratique de la mondialisation • **Véronique Dimier**, L'institutionnalisation de la Commission Européenne (DG Développement). Du rôle des leaders dans la construction d'une administration multinationale, 1958-1975 • **Bernard Lemelin**, La guerre de Corée et son impact sur les États-Unis. Un regard analytique 50 ans plus tard.

## ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

**Pierre Jolicoeur**, La reconstruction après conflit dans les Balkans. Impact du Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est

# ÉTUDES INTERNATIONALES

Publication trimestrielle de

L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

---

L'Institut québécois des hautes études internationales est un organisme créé par l'Université Laval pour stimuler l'intérêt pour les études internationales. Les opinions exprimées dans cette Revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les articles publiés restent la propriété de la Revue et aucune reproduction ou traduction, même partielle, ne pourra être faite sans l'autorisation expresse de l'IQHEI.

## Comité scientifique international :

Bertrand BADIE, Institut d'études politiques, Paris, France; Jean BARRÉA, Université Catholique de Louvain, Belgique; Philippe BRAILLARD, Université de Genève, Suisse; Stanley HOFFMANN, Université Harvard, Boston, États-Unis; Jacques LÉVESQUE, UQAM, Montréal, Canada; Sylvia OSTRY, Centre d'études internationales, Université de Toronto, Canada; James ROSENAU, Université George Washington, États-Unis; Janice STEIN, Université de Toronto, Canada.

## Comité de rédaction :

Rodolphe DE KONINCK, Centre d'études de l'Asie de l'Est, Université de Montréal; Kim R. NOSSAL, Département de science politique, Université Queen's Kingston; Armand de MESTRAL, Faculté de droit, Université McGill; Pierre MOHNEN, MERIT, Université de Maastricht, Pays-Bas; Caroline PESTIEAU, Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Ottawa; Jean-Philippe THÉRIEN, Département de science politique, Université de Montréal.

**Directeur :** Gordon MACE.

**Secrétaire de Rédaction :** Claude BASSET.

**Secrétaire à l'édition :** Nathalie CARON.

La responsabilité administrative et financière de la Revue appartient à l'Institut québécois des hautes études internationales et à son directeur Louis BÉLANGER.

**Études internationales** est une revue pluridisciplinaire traitant des relations internationales, du développement international ainsi que des affaires et du commerce international. Elle accueille des articles de caractère analytique dans les diverses sciences sociales intéressées par les problèmes internationaux, notamment la science politique, la science économique, le droit, l'histoire, la géographie et la sociologie, l'anthropologie et la psychologie.

**Études internationales** est également une revue générale de relations internationales. Elle publie des travaux sur tous les aspects contemporains, passés et futurs du système international, les relations entre États, les organisations internationales publiques et privées, les forces transnationales, les problèmes économiques mondiaux, les idéologies internationales, les processus et les facteurs internes de la politique étrangère des États, la théorie et la méthodologie des études internationales.

Tous les manuscrits sans exception envoyés à la direction sont soumis à un comité de lecture avant publication. Les articles doivent présenter un intérêt évident du point de vue de l'analyse scientifique des faits internationaux : la direction n'accepte pas les simples descriptions ou narrations chronologiques. **Études internationales** publie cependant des notes brèves dans lesquelles des événements, des institutions et des idées peuvent être analysés dans une perspective plus descriptive.

---

L'Institut québécois des hautes études internationales remercie le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture du Québec pour les subventions qu'ils accordent à **Études internationales**.

© 2003 ÉTUDES INTERNATIONALES  
DÉPÔT LÉGAL (QUÉBEC) : 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2003

ISSN-0014-2123

*Études internationales* est distribuée par les Presses de l'Université Laval

# Études internationales

- José BRICEÑO RUIZ 357  
Le libéralisme intergouvernemental et le nouveau régionalisme caribéen
- Virgile PÉRRET 381  
Les discours sur la société civile en relations internationales : Portée et enjeux pour la régulation démocratique de la mondialisation (Note)
- Véronique DIMIER 401  
L'institutionnalisation de la Commission européenne (DG Développement) : Du rôle des leaders dans la construction d'une administration multinationale, 1958-1975 (Note)
- Bernard LEMELIN 429  
La guerre de Corée et son impact sur les États-Unis : Un regard analytique 50 ans plus tard (Note)
- ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE
- Pierre JOLICŒUR 459  
La reconstruction après conflit dans les Balkans : Impact du Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est

DIRECTION ET RÉDACTION : Institut québécois des hautes études internationales, Pavillon Charles-De Koninck, Université Laval, Québec QC, Canada, G1K 7P4, (418) 656-2462, téléc. : (418) 656-3634, rei@hei.ulaval.ca, www.iqhei.ulaval.ca.

ABONNEMENTS : Les demandes d'abonnement, le paiement et toute correspondance relative à ce service doivent être adressés au Service des abonnements, Institut québécois des hautes études internationales, Pavillon Charles-De Koninck, Université Laval, Québec QC, Canada, G1K 7P4, (418) 656-3813, téléc. : (418) 656-3634. Les cartes Visa et Mastercard sont acceptées.

ABONNEMENT ANNUEL : Quatre numéro par an (20 \$ le numéro)

	Canada	États-Unis	Autres pays
Individu	45 \$ CAN	50 \$ CAN	70 \$ CAN
Étudiant	30 \$	35 \$	50 \$
Institution	60 \$	70 \$	90 \$

ARCHIV  
PESTIE  
no. 119138

## LIVRES

### 1. *Étude bibliographique*

JOLICŒUR, Pierre      La reconstruction après conflit dans les Balkans. Impact du Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est      459

### 2. *Comptes rendus*

BARREA, Jean      Théories des relations internationales, de l'« idéalisme » à la « grande stratégie »      *Hugo Loiseau*      481

BINNENDIJK, Hans (dir.)      Transforming America's Military      *Jacques Fontanel*      504

BOURBEAU, Philippe      La Chine et la diaspora chinoise. L'Extrême-Orient russe convoité      *Laure Paquette*      511

CARLSNAES, Walter, Thomas RISSE et Beth A. SIMMONS (dir.)      Handbook of International Relations      *Philippe Bourbeau*      477

DAVID, C.-P. et J.-J. ROCHE      Théories de la sécurité      *Dario Battistella*      493

HENDERSON, Errol A.      Democracy and War. The End of an Illusion ?      *Julie Gagné*      478

JAFFRELOT, Christophe (dir.)      Le Pakistan, carrefour de tensions régionales      *Claude Comtois*      502

KIRTON, John J., Joseph P. DANIELS et Andreas FREYTAG (dir.)      Guiding Global Order, G8 Governance in the Twenty-First Century      *Georges Hénault*      485

LEGAULT, Albert      La lutte antiterroriste ou la tentation démocratique autoritaire      *Nelson Michaud*      598

LITTLE, Douglas      American Orientalism. The United States and the Middle East since 1945      *Simon Petermann*      506

MAHAJAN, Rahul      The New Crusade. America's War on Terrorism      *Guillermo R. Aureano*      500

MARCHI, Jean-François      Accord de l'État et droit des Nations Unies. Étude du système juridique d'une organisation internationale      *Jérôme Montes*      483

PETRAKOS, George et Stoyan TOTEV (dir.)\*      The Development of the Balkan Region      *Pierre Jolicœur*      459

---

\* Livre recensé dans l'étude bibliographique.

QUERMONNE, Jean-Louis	L'Europe en quête de légitimité	<i>Chedly Belkhdja</i>	509
RAI, Shirin M.	Gender and The Political Economy of Development. From Nationalism to Globalization	<i>Raúl Bernal-Meza et Denise Castello</i>	487
RAUCHHAUS, Robert W. (dir.)	Explaining NATO Enlargement	<i>Louis Clerc</i>	495
TULCHIN, Joseph S. et Andrew D. SELEE (dir.)	Mexico's Politics and Society in Transition	<i>Hugo Loiseau</i>	513
VEREMIS, Thanos et Daniel DAIANU (dir.)*	Balkan Reconstruction	<i>Pierre Jolicœur</i>	459
WELFENS, Paul J.J.*	<i>Stabilizing and Integrating the Balkans ; Economic Analysis of the Stability Pact</i>	<i>Pierre Jolicœur</i>	459

### 3. Notices bibliographiques

DEBLOCK, Christian (dir.)	L'Organisation mondiale du commerce. Où s'en va la mondialisation ?	<i>Bertrand Lang</i>	514
DE KERCHOVE, Gilles et Anne WEYEMBERGH	L'espace pénal européen. Enjeux et perspectives	<i>Philippe Chrestia</i>	518
DENG, F.M. et I.W. ZARTMAN	A Strategic Vision for Africa. The Kampala Movement	<i>Dominique Darbon</i>	516
IRWIN, Gregor et David VINES (dir.)	Financial Market Integration and International Capital Flows	<i>Michel Lelart</i>	517
LASSERRE, Frédéric et Emmanuel GONON	Espaces et enjeux. Méthode d'une géopolitique critique	<i>André Brigot</i>	519
MACLEAN, Sandra J, Fahimul QUADIR et Timothy M. SHAW (dir.)	Crisis of Governance in Asia and Africa	<i>Dominique Darbon</i>	520
OSMAN, Filali (dir.)	L'Organisation mondiale du commerce. Vers un droit mondial du commerce ?	<i>Michel Lelart</i>	522

---

\* Livre recensé dans l'étude bibliographique.

## PROTOCOLE DE RÉDACTION

**Forme** : les manuscrits ne doivent pas dépasser 30 pages à double interligne ou 9 000 mots.

**Langue** : de préférence en français ; cependant certains articles en anglais seront traduits, dans la limite des possibilités budgétaires.

**Présentation** : envoyer les manuscrits préparés selon les normes de la Revue, par courriel à [rei@hei.ulaval.ca](mailto:rei@hei.ulaval.ca). On trouvera le protocole de rédaction détaillé sur le site [www.iqhei.ulaval.ca](http://www.iqhei.ulaval.ca), dans publications.

La revue utilise le système classique de références. Les références doivent être complètes ; pour les ouvrages : auteur, titre, ville d'édition, maison d'édition, an-

née ; pour les articles : auteur, titre, nom de la revue, volume et numéro, année, pages. Les notes de bas de page devront être numérotées de façon continue.

**Résumé** : Les articles doivent être accompagnés d'un résumé d'environ 125 mots (10 lignes) en français et en anglais. L'auteur indiquera son nom, son titre académique ou professionnel.

La direction se réserve le droit de procéder à certaines modifications de forme de textes qui lui sont soumis. Les manuscrits non conformes à la note de rédaction seront renvoyés aux auteurs pour corrections. Les manuscrits non retenus ne seront pas rendus. Les articles insérés restent la propriété de la Revue.

**Études**  
*internationales*

sur INTERNET

Vous pouvez retrouver les sommaires  
des derniers numéros d'*Études internationales*  
sur le site [www.iqhei.ulaval.ca](http://www.iqhei.ulaval.ca)

# Le libéralisme intergouvernemental et le nouveau régionalisme caribéen

José BRICEÑO RUIZ\*

*RÉSUMÉ : Le libéralisme intergouvernemental proposé par Andrew Moravcsik est devenu une approche très importante pour expliquer le processus d'intégration en Europe occidentale. Peut-il être valable pour analyser l'intégration entre les pays sous-développés ? Le but de l'article est d'introduire une réflexion générale sur la contribution du libéralisme intergouvernemental pour expliquer le processus d'intégration de l'Association des États de la Caraïbe. Sur le plan de l'analyse, le travail aborde l'approche de Moravcsik et sa contribution à la théorie de l'intégration régionale. Ensuite, nous retiendrons un élément de l'approche de Moravcsik pour expliquer le développement de l'AEC. À partir de l'étude du processus de formation de préférences nationales au sein de trois pays de l'AEC : le Costa Rica, la République dominicaine et le Mexique, le texte analyse la façon dont les idées de Moravcsik peuvent être appliquées au Bassin Caraïbes.*

*ABSTRACT : Liberal intergovernmentalism approach proposed by Andrew Moravcsik is an important contribution to regional integration studies in Western Europe. Can it also help explaining integration among developing countries ? The objective of this paper is to examine the extent to which liberal intergovernmentalism can be used to explain the process of integration in the Caribbean Basin, in particular, the Association of Caribbean States (ACS). Firstly, this paper evaluates Moravcsik's approach to regional integration and its contribution to integration theory. Secondly, one analyses the development of the ACS by using a variable of Moravcsik approach : the process of formation of national preferences. Based on the study of the formation of national preferences in Costa Rica, the Dominican Republic and Mexico, the paper shows the extent to which Moravcsik ideas could account for regionalism in the Caribbean Basin.*

Le Bassin Caraïbes est un concept géopolitique utilisé pour décrire l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée américaine. Dans cette région sont inclus les Antilles anglaises, les anciennes colonies espagnoles, les territoires hollandais, les possessions des États-Unis et les Départements d'outre-mer (DOM) de la France. Les pays de l'Amérique centrale, les pays de l'Amérique du Sud riverains de la mer Caraïbe et le Mexique sont aussi inclus dans ce concept maximaliste de la Caraïbe.

Cependant, cette notion maximaliste a été rejetée par les pays anglophones. En particulier, la prétention vénézuélienne de se présenter comme un pays caribéen rencontrait l'opposition de ceux qui défendaient la vision indo-occidentale de la Caraïbe, comme par exemple Eric Williams, ancien premier

---

\* Maître de conférences chercheur au Centre d'études sur les frontières et l'intégration (CEFI), Université des Andes, San Cristóbal, Venezuela. Chercheur associé au Centre de recherches sur l'Amérique latine et Caraïbes (CREALC), Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, France.

ministre de Trinité et Tobago qui disait : « le Venezuela est un pays caribéen. Quelqu'un va dire bientôt que la Terre de Feu l'est aussi<sup>1</sup> ». Selon Williams, le Venezuela ne peut pas être considéré comme un pays caribéen puisque son histoire, sa configuration éthique, sa tradition politique étaient tout à fait différentes de celles des pays anglophones. Le Venezuela était « un corps étranger » dans la région.

Pour cela, l'expression « *West Indies* » ou de « *Commonwealth Caribbean* » a été utilisée pour décrire une notion minimaliste de la Caraïbe, selon laquelle ce qui est « caribéen » est construit à partir d'un noyau indo-occidental qui se fonde sur l'expérience coloniale britannique, l'origine africaine de la plupart des populations des îles anglophones, l'expérience de l'économie de plantation et le sentiment nationaliste qui est apparu après l'indépendance des années soixante.

Ces différentes perceptions de la Caraïbe ou des territoires caribéens ont modelé les diverses initiatives d'intégration mises en œuvre dans la région lors des années soixante. La promotion d'un processus d'intégration qui inclut tous les pays de la région n'avait aucune possibilité d'être une option politique à cause du nationalisme économique et des revendications identitaires des îles anglophones. En conséquence, l'intégration a eu lieu sur une base sous-régionale. L'intégration a été mise en place entre les pays qui croient avoir une histoire ou des intérêts économiques communs. La Fédération des Indes occidentales (1958-1962), l'Association de libre-échange de la Caraïbe (CARIFTA) (1968-1973) et la Communauté Caraïbes (CARICOM) ont été des tentatives d'institutionnaliser la notion minimaliste de la Caraïbe.

Lors de la fin de la décennie quatre-vingt un nouveau régionalisme est apparu dans le Bassin Caraïbes. À la différence de l'ancien régionalisme, le nouveau met l'accent sur la coopération et l'intégration de tous les pays et les territoires caribéens au-delà de leurs différences historiques et culturelles. L'initiative d'encourager un nouveau régionalisme caribéen est née au sein de la CARICOM et a reçu le soutien immédiat de la Colombie, du Mexique ou du Venezuela. Les pays d'Amérique centrale, Cuba, la République dominicaine, Haïti, le Surinam et même les territoires anglais, français et hollandais dans les Caraïbes se sont incorporés à cette nouvelle dynamique d'intégration. Ce travail se propose d'analyser les raisons qui ont déterminé l'apparition de ce nouvel intérêt pour l'intégration dans les Caraïbes. Contrairement aux approches relativistes sur l'intégration<sup>2</sup>, cette recherche considère que la plupart des postulats du libéralisme intergouvernemental, une démarche

1. Eric Williams cité dans Myrlande HYPOLITE DE MANIGAT, « Venezuela, La CARICOM y la Integración en el Caribe », dans Andrés SERBIN, *Geopolítica de las Relaciones de Venezuela con el Caribe*, Caracas, Fondo Editorial ASOVAC, 1983, p. 103.

2. Les approches relativistes en sciences sociales sont celles qui ont mis l'accent sur les particularités de l'objet d'étude. En conséquence, ces approches soulignent que la comparaison entre contextes incommensurables est irréalisable, ce qui amène à l'impossibilité de trouver des processus universels.



rationaliste sur l'intégration régionale proposée par Andrew Moravcsik pour analyser l'intégration en Europe occidentale, sont pertinents pour rendre compte du régionalisme dans d'autres régions du monde, y compris dans le Bassin Caraïbes.

Cet article aborde la façon dont le libéralisme intergouvernemental peut contribuer à expliquer le développement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), institution qui est devenue le cadre institutionnel du nouveau régionalisme caribéen. Créée en juillet 1994 à Carthagène en Colombie, l'AEC est la seule institution qui ait réussi à mettre ensemble tous les pays riverains de la mer Caraïbe dans le but de promouvoir la coopération et les relations culturelles, économiques, politiques, scientifiques, sociales et techniques.

L'article 2 de la Convention créant l'AEC souligne que celle-ci est :

un organisme de consultation, de concertation et de coopération dont l'objectif est d'identifier et de promouvoir la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à :

- renforcer, utiliser et développer les capacités collectives de la Caraïbe afin de parvenir à un développement soutenu dans les domaines culturel, économique, social, scientifique et technologique ;
- développer le potentiel de la mer Caraïbe par une interaction entre les États membres et avec des tiers ;
- développer un espace économique élargi pour le commerce et l'investissement qui offre des possibilités de coopération et de concertation et permette d'accroître les bénéfices que les ressources et les atouts de la région, y compris la mer Caraïbe, dispensent aux peuples de la Caraïbe ;
- établir, consolider et élargir, selon les cas, les structures institutionnelles et les accords de coopération en tenant compte de la diversité des identités culturelles, des besoins de développement et des systèmes normatifs de la région<sup>3</sup>.

---

3. Afin d'atteindre ces buts, l'AEC encouragera graduellement et progressivement les activités suivantes : a) l'intégration économique, y compris la libéralisation du commerce, des investissements, des transports et d'autres domaines connexes ; b) la discussion sur des sujets d'intérêt commun dans le but de faciliter une participation active et coordonnée de la région dans les forums multilatéraux ; la formulation et la mise en œuvre de politiques et de programmes en vue d'une coopération dans les domaines mentionnés à l'alinéa 1 a) de cet article ; la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles de la région, en particulier de la mer Caraïbe ; e) le renforcement des relations d'amitié entre les peuples et les gouvernements de la Caraïbe ; f) la consultation, la coopération et la concertation dans tous les autres domaines agréés. Voir Convention créant l'Association des États de la Caraïbe, [www.acs-aec.org/conventionfr.htm](http://www.acs-aec.org/conventionfr.htm).

L'AEC compte 25 États membres<sup>4</sup> et trois États associés<sup>5</sup>. Cela entraîne un problème méthodologique puisqu'il n'est pas possible de prendre en compte tous les pays pour appliquer le libéralisme intergouvernemental au cas caribéen. Pour cela, il faut centrer l'analyse sur trois pays : le Costa Rica, le Mexique et la République dominicaine. Le choix de ces pays n'est pas arbitraire. Ils représentent trois catégories à l'intérieur du Bassin : le Costa Rica appartient à l'Amérique centrale ; la République dominicaine à la Caraïbe insulaire, et le Mexique est l'une des puissances moyennes de la région.

## I – Le libéralisme intergouvernemental et l'intégration régionale

Pour le libéralisme intergouvernemental, l'intégration est conçue comme un processus qui est le résultat de facteurs internationaux et de l'action des acteurs politiques internes. En se fondant sur le rapport entre le niveau national et le niveau international, Moravcsik établit les postulats de sa démarche : la rationalité de l'acteur étatique, la notion d'État unitaire et une théorie libérale des préférences nationales<sup>6</sup>.

Moravcsik aborde la question de la coopération et de l'intégration internationale en rejetant la proposition que les préférences des États sont constantes<sup>7</sup>. Selon lui, les gouvernements formulent un ensemble cohérent de préférences nationales concernant les « États potentiels du monde qui peuvent émerger des négociations<sup>8</sup> ». Ces préférences ne sont pas simplement un ensemble d'objectifs politiques, mais « un ensemble de buts nationaux fondamentaux indépendants par rapport aux négociations internationales particulières<sup>9</sup> ». Ces préférences ne sont pas, comme dans la tradition réaliste, le résultat de la nature anarchique du système international. Elles n'ont pas

4. Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la Dominique, la République dominicaine, le Salvador, la Grenade, le Guatemala, le Guyana, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, Sainte-Lucie, Saint-Christophe et Nièves, Saint-Vincent et les Grenadines, le Surinam, Trinité-et-Tobago, le Venezuela.

5. Aruba, la France (au titre de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique) et les Antilles hollandaises.

6. Andrew MORAVCSIK, « Preferences and Power in the European Community. A Liberal Intergovernmentalist Approach », *Journal of Common Market Studies*, vol. 31, n° 4, 1993, pp. 473-527 ; Andrew MORAVCSIK, « Negotiating the Single European Act », dans Stanley HOFFMANN et Robert KEOHANE, *The New European Community. Decision Making and Institutional Change in the 1980s*, Boulder/San Francisco/Oxford, 1991, pp. 41-84 ; Andrew MORAVCSIK, *The Choice of Europe*, Cornell, Cornell University Press, 1998.

7. L'approche réaliste privilégie les explications de la politique internationale par leurs finalités, définies essentiellement comme une quête de puissance et de maximisation de l'intérêt national. Ces préférences sont constantes. Elles ne changent pas à travers l'histoire. En d'autres termes, les États ont toujours promu la quête du pouvoir et l'intérêt national.

8. Andrew MORAVCSIK, *The Choice of Europe*, *op. cit.*, p. 20.

9. *Loc. cit.*

besoin d'être uniformes à travers des matières, des pays ou de longues périodes de temps. Elles varient en fonction des changements exogènes de l'environnement économique, politique et géopolitique au sein duquel se déroule l'intégration<sup>10</sup>.

Le deuxième postulat de Moravcsik concerne la rationalité de l'État qui est considéré comme « l'instrument primaire politique par lequel les groupes et les individus essaient de s'influencer dans les relations internationales<sup>11</sup> ». Ce postulat de la démarche de Moravcsik ne met pas en question la croyance réaliste sur la rationalité étatique. Aux yeux de Moravcsik la rationalité des États est une hypothèse nécessaire pour comprendre les relations de coopération au niveau international. La proposition de la rationalité soutient plutôt que dans chaque négociation le système politique domestique produit un ensemble d'objectifs stables et pondérés par rapport à un « État du Monde » particulier. Les gouvernements cherchent à promouvoir ces objectifs avec le maximum d'efficacité permis par leurs outils politiques disponibles. Cette notion défendue par Moravcsik doit être complétée pour éviter une déification de cette rationalité. Si la conduite des États vise à promouvoir les préférences nationales modelées par l'interaction entre les acteurs non étatiques et les structures gouvernementales, il faut aborder la question en considérant que la rationalité des États est d'une certaine façon la rationalité de ces acteurs qui participent à la création de leurs préférences. Cela amène le chercheur à analyser la rationalité de l'action des êtres humains qui agissent sur le monde politique. À ce moment, il faut délimiter cette notion de rationalité. Il est vrai que l'action humaine peut être décrite comme rationnelle. Cependant, comme Anthony Oberschall<sup>12</sup> le souligne, il s'agit d'êtres humains qui sont faibles et qui quelquefois se sont trompés. Il ne s'agit pas de la rationalité d'un ordinateur. Dans ce contexte, il faut reconnaître que les choix rationnels des êtres humains sont faits même si l'information est incomplète et coûteuse. Ces choix rationnels sont pris dans des conditions d'incertitude, car la nature et les autres êtres humains ne sont pas totalement prévisibles. Les choix sont aussi pris par des êtres humains déjà socialisés qui sont influencés par les autres et par le contexte social au sein duquel ils sont immergés.

La proposition de l'État unitaire souligne que chaque État agit dans les négociations internationales « comme s'il » avait une voix unique. Cependant, Moravcsik nuance la vision de l'État unitaire. Il ne dit pas que les États sont unitaires au niveau de leurs politiques internes. Les préférences nationales sont modelées par les groupes politiques domestiques, mais les États agissent comme des acteurs unitaires vis-à-vis des autres.

En se fondant sur ces trois postulats, Moravcsik désagrège la négociation d'un accord d'intégration ou de coopération en trois étapes : la formation des

10. *Ibidem*, pp. 20-21.

11. *Ibidem*, p. 22.

12. Anthony OBERSCHALL, *Social Movements. Ideologies, Interests and Identities*, New Brunswick/London, Transaction Publishers, 1997, p. 34.

préférences nationales, la négociation à travers une négociation intergouvernementale et le choix institutionnel. Dans les trois étapes, Moravcsik propose une analyse à double niveau dans laquelle l'international et le national s'entrecroisent et où les acteurs étatiques et non étatiques interagissent.

L'existence d'un ordre international non institutionnalisé ou faiblement institutionnalisé, mais en même temps interdépendant et globalisé, a amené les États à s'interroger sur le besoin de créer des mécanismes de coopération. Les facteurs stratégiques et géopolitiques jouent un rôle important dans la décision de promouvoir l'intégration à cause de la nature rationnelle des États. Toutefois, l'interdépendance a aussi des conséquences sur les acteurs domestiques, en particulier sur ceux liés à l'activité productive. En suivant la tradition des analyses à double niveau, Moravcsik estime que les élites économiques nationales et les firmes transnationales sont les acteurs non étatiques intéressés à la promotion de l'intégration. Ainsi, il se produit un processus de formation des préférences nationales encouragé d'un côté par les facteurs géopolitiques et stratégiques et de l'autre par les intérêts des élites économiques. Dans ce cadre, les Exécutifs (*Chief Executive*<sup>13</sup>) ont la responsabilité de trouver une balance entre les préoccupations stratégiques que la structure internationale interdépendante et non institutionnalisée impose aux États et les demandes des élites économiques. Cette dernière remarque n'est pas partagée dans cette recherche. Même si l'Exécutif joue un rôle capital dans l'élaboration et la mise en place de la politique étrangère, il faut reconnaître que les Parlements, les administrations ou même les unités infra-étatiques (les régions) ont acquis une importance croissante dans ce processus.

Cette recherche essaie de surmonter l'image de l'État comme un acteur monolithique mais aussi les explications anti-étatiques de la coopération internationale. Pour comprendre et prévoir la possibilité d'une coopération, il faut préciser les intérêts domestiques sur certains domaines et spécifier la façon dont ces intérêts peuvent contraindre les gouvernements. En d'autres termes, la détermination de la politique d'intégration est le résultat d'un processus de formation des préférences nationales dans lequel les préoccupations géopolitiques et stratégiques des États s'entrecroisent avec les intérêts économiques des élites.

Lorsque les préférences nationales ont déjà été formées et que les États ont pris la décision d'encourager l'intégration, il faut entamer une période de négociation inter-étatique qui reflète les préférences variables, les buts nationaux et le pouvoir relatif de chaque État. En suivant la tradition réaliste, Moravcsik estime que les États ne vont pas faire des concessions au-delà de leurs intérêts

13. Pour analyser l'importance des Exécutifs dans les études à double niveau voir Andrew MORAVCSIK, « Integrating International and Domestic Theories of International Bargaining », dans Peter B. EVANS, Harold K. JACOBSON et Robert D. PUTNAM (dir.), *Double Edge Diplomacy. International Bargaining and Domestic Politics*, Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 1995, p. 342 ; Robert PUTNAM, « Diplomacy and Domestic Policy. The Logic of Two Level Games », *International Organization*, été 1988, pp. 427-460.

particuliers. Pour cela ils établiront un plus petit dénominateur commun entre les États les plus puissants. Les élites économiques participent aussi à la négociation mais leur capacité d'influence dépend de leur importance et de leur poids. De même, la nature des enjeux des négociations exerce une contrainte sur la négociation en imposant des restrictions aux choix des gouvernements. Ainsi, la négociation inter-étatique reflète les possibilités d'accords unilatéraux ou de coalitions, y compris l'offre d'enjeux liés et de menaces d'exclusion et d'entrée<sup>14</sup>. Le processus de négociation permet un débat sur la nature de l'intégration. Autrement dit, les acteurs demandent les raisons pour lesquelles construire un ordre politique nouveau, quelle sera la nature de cet ordre et quels seront les buts recherchés.

Au cours de la troisième étape les États choisissent les institutions. Selon Moravcsik, l'UE peut être décrite comme un régime international créé pour réduire les coûts de transaction et diminuer les risques d'inaccomplissement de la part des États. Le cadre institutionnel de l'UE est conçu comme un accord intergouvernemental qui vise à déléguer ou partager la souveraineté avec la Commission ou la Cour de justice. Les institutions sont, pour Moravcsik, finalement subordonnées aux intérêts des États qui les ont créées. Cet argument a été contesté par les institutionnalistes en soulignant que s'il est vrai que les institutions de l'UE ont été établies originalement par les États, elles ont acquis une vie indépendante. Elles sont devenues des organismes indépendants capables de prendre des décisions contraires aux intérêts des États.

Il faut reconnaître que le libéralisme intergouvernemental arrive à concilier d'une façon fort adéquate les diverses traditions de la théorie de l'intégration. Bien que le libéralisme intergouvernemental explique spécifiquement le processus d'intégration en Europe occidentale, la plupart de ses prémisses peuvent rendre compte des expériences dans les autres régions du monde. Néanmoins, cette approche présente des limites importantes qui peuvent restreindre son pouvoir pour expliquer l'intégration dans d'autres régions comme le Bassin Caraïbes. Les acteurs inclus par Moravcsik dans son cadre explicatif semblent assez réduits. Il considère les États, les exécutifs et les acteurs non étatiques du secteur économique. Cependant, la démarche récente sur l'intégration reconnaît l'existence d'autres catégories d'acteurs étatiques, comme les régions, et des acteurs non étatiques, comme la société civile. Dans le cas du Bassin Caraïbes, les acteurs infra-étatiques n'ont pas participé dans le processus de négociation et mise en place des accords d'intégration. En revanche, la société civile caribéenne a réussi à participer activement à la nouvelle vague de régionalisme, même si ses demandes n'ont pas été toujours incorporées aux accords d'intégration.

Concernant le rôle des institutions, il faut noter une différence considérable entre l'intégration caribéenne et l'expérience européenne. L'AEC est

14. Andrew MORAVCSIK, « Liberal Intergovernmental and Integration. A Rejoinder », *Journal of Common Market Studies*, vol. 33, n° 5, décembre 1995, pp. 611-628.

plutôt une institution intergouvernementale très fortement contrôlée par les exécutifs. Il n'existe pas au sein de l'AEC des institutions semblables à la Commission européenne ou la Cour de justice. Pour les institutionnalistes, ces institutions ont des pouvoirs et des attributions autonomes qui n'étaient pas prévus par les États. En revanche, l'AEC représente un modèle typiquement intergouvernemental d'organisation institutionnelle.

La prochaine section de cet article aborde la dynamique régionale caribéenne à partir de l'approche proposée par Moravcsik. L'extension de ce travail ne permet pas d'appliquer au cas caribéen les trois éléments considérés par Moravcsik (formation des préférences, négociations et développement institutionnel). En conséquence, il faut retenir seulement un élément spécifique. Pour cela, l'analyse porte exclusivement sur le processus de formation des préférences nationales. Pour aborder le problème il faut se concentrer sur l'importance des forces externes qui ont amené les pays caribéens à mettre en œuvre l'AEC. Cela entraîne l'analyse de l'influence du processus de globalisation et les effets de l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA) sur la région Caraïbe. Le but sera de déterminer la façon dont les États ont répondu à ces variables exogènes. Cependant, étant donné que pour le libéralisme intergouvernemental la politique d'intégration est le résultat de l'action conjointe des États et des acteurs non étatiques, il faut aussi rendre compte de la manière dont ceux-ci, particulièrement le patronat, vont déterminer le contenu des politiques d'intégration au sein de l'AEC.

## **II – La théorisation du nouveau régionalisme caribéen**

La mondialisation a eu des effets négatifs sur la stratégie de développement des pays caribéens. Depuis la création de l'Initiative du Bassin Caraïbes (IBC) et du programme GAL (Guarantee Access Levels), qui vient s'ajouter à l'IBC en 1986, les pays de la région ont favorisé une stratégie fondée sur l'établissement d'industries de transformations destinées à l'exportation. L'IBC et le GAL ont encouragé la diversification productive caribéenne en offrant des concessions spécifiques en matière douanière, de services et d'investissements qui ont attiré de nouveaux investissements dans la production de biens intensifs en travail, un facteur économique très abondant dans la région. Ce dernier point a permis la prolifération d'industries d'assemblage et d'agro-industries dont les biens sont soumis à une considérable réduction des droits de douanes sur le marché des États-Unis, en leur garantissant un accès à ce marché et un revenu garanti pour les pays des Caraïbes grâce à ces exportations. Ces activités se sont organisées autour de zones franches nouvellement établies (ZFNE) qui se sont propagées dans plusieurs pays du Bassin Caraïbes. Cette stratégie a permis à certains pays de développer un vigoureux secteur industriel d'assemblage pour les exportations.

Les nouveaux développements scientifiques et les pratiques modernes de gestion ont transformé les techniques de production, en donnant naissance à un modèle industriel connu comme « postfordiste », dans lequel l'importance

de la main-d'œuvre comme facteur de production a été considérablement réduite. Face au modèle fordiste tayloriste de production en masse est apparue une stratégie de production plus flexible et un type d'organisation fonctionnant en temps réel. Ce nouveau modèle peut entraîner une réduction des activités d'assemblage et une plus grande flexibilité des flux financiers liés à ce type d'activité qui peut se déplacer d'un pays à l'autre à la recherche de coûts moindres, d'un cadre légal et institutionnel plus flexible, d'une meilleure qualité de production ou d'une augmentation du chiffre d'affaire<sup>15</sup>. Certes, le postfordisme a amené aussi les sociétés transnationales à favoriser la relocalisation industrielle vers des régions proches des centres de décision. Il est possible d'argumenter que la mondialisation a favorisé les Caraïbes puisque les sociétés transnationales peuvent choisir cette région pour attirer des investissements dans des secteurs nouveaux ou déjà existants. Cependant, cette dernière observation ne prend pas en compte que le postfordisme se fonde aussi sur un nouveau rapport entre la production et le développement technologique. Il est possible de prévoir que certains pays se déplacent d'une stratégie fondée sur les activités d'assemblage à une politique d'investissement dans des secteurs à haute technicité et à fort coefficient de matière grise. Si ce raisonnement est juste, les pays dotés d'une structure de production moderne et d'un fort coefficient de matière grise, comme le Mexique ou Porto Rico seront les récepteurs de ces nouveaux investissements<sup>16</sup>. Étant donné que les pays caribéens n'ont pas toujours développé les techniques du capitalisme moderne ou de la haute technicité, il est prévisible qu'ils seront exclus du marché des États-Unis.

De même, la stratégie économique des pays caribéens, spécialement depuis la naissance de l'IBC, s'est fondée sur la réduction des coûts de main-d'œuvre afin de favoriser des investissements provenant des États-Unis. Comme le modèle postfordiste a dévalorisé la stratégie de production qui repose sur des plates-formes d'exportation intensives en main d'œuvre, les pays caribéens doivent s'adapter au nouveau scénario international en encourageant la transformation productive et les nouvelles technologies. Cela entraîne un changement de la stratégie qui repose sur une main-d'œuvre bon marché et la mise en place d'une politique qui vise à promouvoir l'innovation technologique, la recherche et le développement (R&D) et la qualité du capital humain.

Un deuxième facteur à considérer est l'effet de la libéralisation commerciale multilatérale sur les préférences tarifaires que les pays caribéens, membres de la Convention de Lomé, ont reçu de l'Union européenne (UE). À la dernière négociation de l'Accord général sur les tarifs douaniers (GATT), connu sous le nom d'Uruguay Round, les marges préférentielles ont baissé de près de 3 % en raison de la réduction substantielle de la clause de la nation la plus favorisée. Les tarifs moyens de l'UE sur les produits industriels qui proviennent des pays

15. Emilio PANTOJA GARCIA et James L. DIETZ, « L'ALENA, restructurations économiques et industrialisation centrée sur l'exportation dans la Caraïbe », *Pouvoirs dans la Caraïbe, Revue du Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe*, n°s 8/9, 1996-1997, pp. 88-89.

16. *Ibidem* p. 89.

signataires de Lomé sont aujourd'hui inférieurs à 5-6 %. De cette façon, Lomé n'offre plus guère d'avantages pour les exportations des pays caribéens. L'accord de Cotonou, qui s'est substitué à l'accord de Lomé, a été en fait le début de la fin de l'ère de non-réciprocité commerciale pour les pays du Bassin Caraïbes.

En outre, les explications sur le nouveau régionalisme dans les Caraïbes considèrent qu'il est une réponse à la création de l'ALENA, ce qui pourrait se traduire par un détournement du commerce et des investissements au détriment des pays membres de l'IBC. La distance du Mexique, un pays proche des États-Unis, riche en main-d'œuvre à bon marché et, de l'autre côté, les normes d'origine de l'ALENA, peuvent compromettre les positions acquises sur le marché nord-américain par les producteurs caribéens de biens manufacturés. Les hommes politiques ont souligné dès le début des négociations de l'ALENA qu'il entraîne l'érosion des préférences commerciales de l'IBC en présentant les arguments suivants :

- Si les Mexicains peuvent exporter aux États-Unis les biens inclus dans l'IBC, la préférence commerciale disparaît.
- L'ALENA donne aux productions du Mexique un accès libre au marché nord-américain de manière permanente.
- Certaines productions qui ne sont pas incluses dans l'IBC, comme les biens d'équipement et les produits textiles, sont incluses dans l'ALENA<sup>17</sup>.

Les études ont démontré l'existence d'un détournement du commerce et des investissements vers le Mexique comme résultat de la mise en place de l'ALENA. D'après Pekka Valtonen<sup>18</sup>, l'ALENA a entraîné un remplacement des exportations centre-américaines par celles du Mexique. Ce pays a augmenté ses exportations de produits textiles et de biens d'équipement vers les États-Unis de 33 pour cent en 1994. Celles provenant des pays centre-américains ont augmenté seulement de 13 pour cent. Selon Emilio Pantoja<sup>19</sup>, les exportations mexicaines de textiles et de biens d'équipement ont augmenté de 123 pour cent entre 1994 et 1996, alors que les exportations combinées de la République dominicaine, de Sainte-Lucie, de la Jamaïque et d'Haïti ont augmenté de 14 pour cent. Le nouveau régionalisme apparaît comme une stratégie commune des pays de l'Amérique centrale et des Antilles afin de faire face au déclin des préférences de l'IBC<sup>20</sup>.

17. David E. LEWIS, « The North American Free Trade Agreement : Its Impact on Caribbean Economies », *Caribbean Affairs*, vol. 4, n° 4, octobre-décembre, 1991, Port of Spain, p. 61.

18. Pekka VALTONEN, « Small Nations and Integration. Central America and Integration in the Americas », communication présentée au Congrès de Latin American Studies Association (LASA), Palmer Hilton House, Chicago, États-Unis, 24-26 septembre 1998.

19. Emilio PANTOJA-GARCIA, « Free Trade and Peripheral Industrialisation. The Caribbean Economic Liberalisation from the CBI to NAFTA to FTA », [www.americasnet.net/indexdocs/eng/6.html](http://www.americasnet.net/indexdocs/eng/6.html) 22 septembre 1999.

20. L'étude de Scott sur les effets et sur les préférences de l'IBC constitue une notable exception dans la littérature sur le sujet. D'après lui, l'impact de l'ALENA sur l'IBC n'a pas été vraiment grave. En conséquence, la région n'a pas besoin d'une parité ALENA qui pourrait avoir des effets négatifs pour la région ; Robert E. SCOTT, *Rebuilding the Caribbean. A Better Foundation for Sustainable Growth*, Briefing Paper, Economic Policy Institute, Washington, DC, 2000.



Les négociations qui visent à établir une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ont aggravé le risque de marginalisation économique de la Caraïbe. Comme Anthony Payne le souligne, « l'inquiétude se concentre davantage sur la proposition de libre-échange, le sentiment prévalait qu'une CBI [IBC] généralisée à l'hémisphère entier revenait à une CBI [IBC] plus faible pour la Caraïbe, avec des conséquences gravement préjudiciables pour les pays les plus petits et les plus faibles du Bassin<sup>21</sup> ». En particulier, les pays caribéens sont inquiets sur les coûts qui entraînent l'élimination des préférences commerciales et l'accroissement de la compétence pour les marchés dans un cadre de libre-échange étendu à l'hémisphère. Il est sans doute plus juste de dire que dans un contexte de réduction des barrières du commerce et des investissements, les petites économies doivent rivaliser contre des pays qui sont plus grands, plus compétitifs à cause de leur développement scientifique relativement plus élevé. Le résultat d'une telle compétence serait le détournement du commerce et des investissements des petits pays vers les grands pays<sup>22</sup>.

Aux facteurs cités ci-dessus viennent s'ajouter d'autres importantes raisons politiques pour expliquer le nouveau régionalisme dans les Caraïbes. La région est devenue un terrain du conflit est-ouest surtout à partir de la prise du pouvoir du mouvement castriste à Cuba en 1959. Pendant les années soixante et soixante-dix certains gouvernements pro-cubains se sont installés dans des pays comme la Guyana avec Forbes Burnham et la Jamaïque avec Michael Manley. À la fin des années soixante-dix la révolution nicaraguayenne (1979), le mouvement *New Jewel* (1979) à l'île Grenade et le conflit armé au Salvador ont lieu dans la région. Dans ce contexte, les pays du Bassin Caraïbes ont pu bénéficier de l'attention des puissances et ont réussi à obtenir certains avantages, en particulier des dispositifs économiques préférentiels. Les deux exemples les plus notables sont l'aide financière importante que l'Union soviétique a donné à Cuba et l'IBC. La guerre froide est déjà conclue et Cuba ne représente pas une menace pour la région. En plus, les États-Unis et l'Union européenne paraissent plus intéressés par l'Europe centrale et orientale qui vient de sortir du communisme. Tous ces facteurs ont produit un désintérêt pour la Caraïbe et une perte de son importance géopolitique, qui a amené des spécialistes comme Andrés Serbin<sup>23</sup> à parler d'un « vacuum géopolitique » dans la région. Dans ce contexte, le risque de marginalisation paraît significatif en raison de la faible capacité d'influence de la région dans les matières les plus importantes du nouvel agenda international, comme la libéralisation

- 
21. Anthony PAYNE, « L'ALENA et la Caraïbe : quelles perspectives d'avenir ? », dans Fred CONSTANT et Justin DANIEL, *Politique et Développement dans les Caraïbes*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 225.
  22. Trevor HAKER, *Small States and the Free Area of the Americas (FTAA)*, communication présentée au colloque « Diplomacy after 2000. Small States and Negotiating Space in the New International Trading Environment » organisé par l'Institute of International Relations, UWI, Port of Spain, Trinité et Tobago, 8-9 octobre 1996.
  23. Andrés SERBIN, « ACS. Future of the Region », *Caribbean Affairs*, vol. 7, n° 2, mai-juin 1994, pp. 11-26.

du commerce et des investissements. Aux yeux des dirigeants caribéens pour faire face à ce risque de marginalisation, la solution est la constitution d'un bloc régional.

Le nouveau régionalisme caribéen est donc une réponse des gouvernements à ces transformations économiques et politiques mondiales et hémisphériques qui ont affecté le Bassin Caraïbes. Les États de la région considèrent l'intégration comme une stratégie collective pour défendre leurs intérêts nationaux dans le monde mondialisé caractérisé par l'internationalisation et la régionalisation de l'économie, la perte de crédibilité de la stratégie d'industrialisation pour l'exportation, la fin des préférences commerciales non réciproques et la diminution de l'importance géopolitique de la région. Dans cette vision du nouveau régionalisme caribéen, les États sont toujours les acteurs les plus importants dans le cadre explicatif. Acceptant les énoncés du libéralisme intergouvernemental, cette recherche considère l'intégration comme une réponse étatique à l'interdépendance économique et sociale du monde contemporain.

Le nouveau régionalisme est aussi une réponse étatique aux effets de la régionalisation économique dans les Amériques, en particulier l'ALENA et la ZLEA. La création de l'ALENA a engendré des externalités négatives pour les pays de la CARICOM et du MCCA dont la manifestation est le détournement du commerce et des investissements. Il n'est pas excessif de dire que pour ces groupes de pays le nouveau régionalisme est envisagé comme un mécanisme pour défendre les préférences commerciales de l'IBC en même temps que ces pays se préparent à la fin des préférences commerciales. Ainsi, dès le début des années quatre vingt-dix, les pays de la CARICOM et du MCCA ont promu une législation qui accorde une « parité ALENA » aux exportations caribéennes des produits textiles et des biens d'équipement. En s'associant aux Représentants et aux Sénateurs de l'État de Floride qui se soucient de l'impact de la réorientation économique vers le Mexique, les dirigeants centre-américains et caribéens ont encouragé l'adoption au Congrès des États-Unis de plusieurs projets de loi de parité ALENA. Toutes ces propositions ont été reportées jusqu'en mai 2000 lorsque la loi sur la Parité ALENA fut finalement approuvée. Cela démontre une des dimensions du nouveau régionalisme caribéen : l'action collective pour défendre les intérêts communs.

De même, l'intégration régionale est devenue un mécanisme pour se préparer à la ZLEA. Plusieurs études<sup>24</sup> confirment que la plupart des pays caribéens n'ont pas atteint le degré de préparation macroéconomique pour négocier

24. Hubert ESCAITH, « Los países del Mercado Común Centroamericano frente a los desafíos de una zona de libre comercio hemisférica : el grado de preparación macroeconómica », *Integración y Comercio*, vol. 1, n° 1, mars-avril 1997, pp. 41-64 ; Comisión Económica para América Latina (CEPAL), *La Integración Hemisférica : el Grado de Preparación en el Istmo Centroamericano y República Dominicana*, México, CEPAL, août 1996 ; CEPAL, *Factors Affecting the Participation of Caribbean Countries in the FTAA*, Port of Spain, octobre 1995 et CEPAL, *Internal Policy Measures to Facilitate the Integration of Smaller Economies into the FTAA*, Port of Spain, mai 1996.

un accord de libre-échange avec les États-Unis. Plusieurs pays sont encore en récession ou ont des problèmes d'inflation, de chômage et de déséquilibre de leurs balances des paiements. En conséquence, il faut continuer la réforme économique pour améliorer l'adaptabilité à la ZLEA. À travers l'intégration, les pays peuvent opter pour des programmes d'ajustement structurel dont le but est la réduction des déficits publics et de l'inflation. La libéralisation commerciale et la promotion des exportations constituent deux aspects capitaux de cette stratégie. L'intégration apparaît comme un outil pour la réalisation de ces buts en facilitant l'élargissement des marchés et en permettant la déréglementation des investissements dans un cadre régional. Ainsi, l'intégration est perçue comme un moyen de régionaliser l'ajustement structurel.

Finalement, le nouveau régionalisme est un mécanisme pour négocier de manière collective ou du moins coopérer pendant les discussions de la ZLEA. Le faible pouvoir de négociation des pays de l'Amérique centrale et des Antilles ne permet pas d'influencer le processus de négociation en agissant unilatéralement. En travaillant ensemble, ces pays cherchent à obtenir un traitement spécial dans la ZLEA à travers des mesures comme l'obtention d'une période plus longue pour l'élimination des tarifs douaniers et des barrières non tarifaires.

### **III – Les États et le nouveau régionalisme caribéen : le cas du Costa Rica, de la République dominicaine et du Mexique**

Dans le cadre du libéralisme intergouvernemental, deux facteurs déterminent les choix des acteurs pendant le processus de formation des préférences nationales : les intérêts géopolitiques et les intérêts économiques. Tandis que les préoccupations géopolitiques sont évoquées normalement par les États, les acteurs non étatiques sont plus intéressés par les questions économiques et sociales. Alors que les raisons qui amènent les États du Bassin Caraïbes à encourager un nouveau régionalisme varient selon les pays, elles évoquent leurs préoccupations pour s'adapter à un environnement international changeant. En utilisant le langage du libéralisme intergouvernemental, les États caribéens ont agi d'une façon rationnelle dans la poursuite de leurs intérêts. Les préférences nationales des États caribéens varient selon leurs intérêts et les préoccupations géopolitiques et géoéconomiques.

Les exécutifs, les parlementaires et la bureaucratie qui agissent au nom de l'État sont toujours soucieux des menaces qui pèsent sur la souveraineté ou sur l'intégrité territoriale. Il faut reconnaître que la notion classique des préoccupations géopolitiques des États a évolué pendant les dernières décennies à cause de l'internationalisation de l'économie. La sécurité nationale n'est pas mesurée à l'heure actuelle seulement en termes de pouvoir militaire ou de contrôle du territoire mais aussi en termes de capacité des États à augmenter leur commerce, d'attirer de nouveaux investissements et de s'adapter aux externalités créées par l'internationalisation. Dans ce contexte, les États encourageant l'intégration lorsqu'elle est perçue comme capable d'engendrer des

externalités géopolitiques positives<sup>25</sup>. Cela arrive au moment où deux ou plusieurs États avec des intérêts similaires perçoivent que la coopération peut aider à éliminer ou à contrôler les externalités négatives produites par l'interdépendance économique. Dans le Bassin Caraïbes, la principale préoccupation a été la recherche de la maîtrise des effets de la mondialisation et de la régionalisation sur la région. Alors que la transition politique à Cuba, la protection de l'environnement ou la lutte contre le trafic de drogue sont toujours des préoccupations pour les gouvernements caribéens, les questions économiques sont devenues de plus en plus prioritaires après la fin de la guerre froide. C'est le cas du Costa Rica et de la République dominicaine.

Le Costa Rica est un exemple de la politique des pays centraméricains à l'égard du nouveau régionalisme caribéen. L'analyse des divers documents des institutions responsables de la politique d'intégration démontre que la Caraïbe insulaire ne constitue pas une priorité pour ce pays. Le fait que le Costa Rica ait ratifié l'accord qui crée l'AEC à peine en 1999, presque cinq années après sa signature, montre que la coopération avec les pays du Bassin Caraïbes ne mobilise pas les acteurs politiques costariciens. Cela s'explique par le changement de stratégie de développement mise en place au Costa Rica à partir de 1982 qui a privilégié l'insertion dans les marchés mondiaux et la promotion des exportations. L'ancienne stratégie commerciale du Costa Rica était fondée sur la participation dans le Marché commun centre-américain (le MCCA) qui entraînait en crise en 1969. Ainsi, les costariciens ont une certaine méfiance à l'égard de l'intégration avec leurs voisins et ont choisi de s'intégrer aux marchés mondiaux. Vu sous cet angle, il est facile de comprendre le manque d'intérêt du Costa Rica pour l'intégration commerciale avec les pays de l'AEC. L'analyse de la politique étrangère et commerciale du Costa Rica permet de valider cette hypothèse. Deux documents du gouvernement du Costa Rica mettent en évidence un total désintérêt pour les pays membres de l'AEC, sauf le Mexique et Trinité et Tobago. Ainsi, dans un dossier sur la politique commerciale élaborée par le gouvernement, il n'y a aucune référence à l'AEC ou à d'autres initiatives d'intégration avec un pays caribéen quelconque. En revanche le document évoque l'ouverture unilatérale, l'intégration avec les pays du MCCA et l'accord avec le Mexique comme les instruments de politique commerciale les plus importants<sup>26</sup>. De même, dans le document intitulé « La Politique du Commerce Extérieur du Costa Rica (1998-2000) » du ministère du Commerce extérieur, il est possible de trouver deux brefs commentaires sur les propositions d'accords de libre-échange entre le MCCA et le Panama et le MCCA et la République dominicaine et sur l'accord avec le Mexique<sup>27</sup>.

Néanmoins, il faut souligner que le Costa Rica a souscrit à un Accord cadre de libre-échange avec Trinité et Tobago en avril 1999, ce qui constitue

25. A. MORAVCSIK, *The Choice of Europe*, op. cit., p. 26.

26. GOBIERNO DE COSTA RICA, *Informe. Mecanismo de examen de las políticas comerciales*, www.comex.go.cr, 6 juillet 2000.

27. MINISTERIO DE COMERCIO EXTERIOR DE COSTA RICA, *Política de comercio exterior de Costa Rica (1998-2000)*, www.comex.go.cr, 6 juillet 2000.

la première action costaricienne visant à favoriser la libéralisation de son commerce avec un pays de la Caraïbe insulaire.

En revanche, dans la plupart de ces documents il est possible de trouver des remarques sur les effets négatifs de l'ALENA sur les préférences commerciales de l'IBC et sur le besoin de promouvoir une législation au sein du Congrès des États-Unis qui établisse une parité ALENA. Le Costa Rica a toujours encouragé une action diplomatique commune avec celle de la CARICOM pour demander une telle parité.

La République dominicaine est devenue ces dernières années un des acteurs les plus engagés dans la promotion du nouveau régionalisme caribéen. L'intégration économique avec ses voisins a été un des piliers de la politique étrangère du gouvernement de Leonel Fernández qui essaie de transformer la République dominicaine en noyau d'une alliance entre la Caraïbe insulaire et l'Amérique centrale<sup>28</sup>. C'est pourquoi Fernández a promu une activité diplomatique personnelle à travers sa participation aux Sommets des présidents centraméricains et aux Sommets des chefs des gouvernements de la CARICOM. De même, Fernández a encouragé les négociations des accords de libre commerce avec les pays de l'isthme et avec les îles anglophones qui se sont achevées en avril et en août 1998 respectivement.

Même si pour la République dominicaine la promotion de ces accords commerciaux est une manière de favoriser l'internationalisation économique et de chercher de nouveaux marchés, des raisons spécifiques à la réalité politique de ce pays l'expliquent. Ainsi, selon Eduardo Klinger Pevida<sup>29</sup> la stratégie de Fernández comporte l'utilisation de l'intégration pour approfondir la réforme structurelle de l'économie dominicaine. Étant donné l'opposition de certains groupes politiques et économiques à cette réforme, Fernández la cache sous la forme d'accords de libre-échange. De même, l'intégration est aussi conçue comme « une réaction de préparation stratégique<sup>30</sup> » face aux défis posés par le processus de négociation de la ZLEA. La signature et la mise en place des accords de libre-échange sont devenues des instruments pour se préparer à une économie continentale de plus en plus intégrée.

La défense des préférences de l'IBC est une autre préoccupation du gouvernement dominicain. En effet, la République dominicaine est un des pays qui a profité le plus des préférences de l'IBC, ce qui a permis le développement d'un secteur industriel exportateur assez important. La mise en œuvre de l'ALENA a entraîné un détournement des investissements vers le Mexique. Ainsi, d'après un document du ministère des Affaires étrangères de la République dominicaine, la production textile du pays a augmenté

28. SECRETARÍA DE RELACIONES EXTERIORES DE REPÚBLICA DOMINICANA, *Estrategia de integración económica*, www.serex.gov.do, 30 juin 2000.

29. Eduardo KLINGER PEVIDA, « República Dominicana ante el acuerdo de libre comercio con Centroamérica », *Revista Centroamericana de Economía*, II época, vol. 3/4, n° 53-54, septembre 1998/avril 1999, Tegucigalpa, Honduras, pp. 196-197.

30. *Ibidem*, p. 195.

seulement d'un pour cent en 1996 à cause de la réorientation des investissements vers le Mexique<sup>31</sup>. Vu que d'autres pays du Bassin Caraïbes expérimentaient au même moment des problèmes similaires de réorientation des investissements, la République dominicaine encourageait la coopération des pays de l'IBC pour demander une parité analogue à celle de l'ALENA.

La proposition d'une Alliance stratégique entre l'Amérique centrale, la CARICOM, le Panama et la République dominicaine représente l'initiative la plus ambitieuse de coopération intra-caribéenne proposée par ce dernier pays. Même si la proposition dominicaine inclut la coopération fonctionnelle et la promotion des investissements et des services, son noyau est la promotion d'une zone de libre-échange et la concertation politique pendant les négociations sur l'Accord de Lomé avec l'UE, sur la parité ALENA et sur la ZLEA. Cela tend à indiquer que l'Alliance proposée par la République dominicaine reflète les préoccupations économiques du pays, alors qu'il faut avouer qu'elles sont partagées par une bonne partie des pays du Bassin Caraïbes. La question est : pourquoi une alliance s'il existe déjà l'AEC au sein de laquelle ces buts peuvent être accomplis ? Serbin estime que la proposition de créer une zone de libre-échange s'explique par le manque de progrès dans les négociations visant à créer une zone de préférences tarifaires dans l'AEC<sup>32</sup>. En revanche, la proposition concernant la coopération dans les négociations commerciales reflète l'intérêt dominicain de ne pas se présenter isolé dans les discussions de l'ALENA ou de la ZLEA mais comme partenaire d'un groupe plus grand et avec un pouvoir plus important de négociation à l'égard des pays plus développés de l'hémisphère.

Le nouveau régionalisme caribéen constitue pour le Mexique la reconnaissance de son appartenance à la Caraïbe. Sous le prétexte que la péninsule du Yucatan est riveraine de la mer Caraïbe, les gouvernements mexicains ont promu à partir des années soixante-dix un discours réclamant l'appartenance du pays à la région. Cette prétention est maintenue au cours de la décennie quatre-vingt-dix par les gouvernements mexicains qui considèrent la Caraïbe comme la « troisième frontière<sup>33</sup> » du pays. Ainsi, le Secrétaire des Relations étrangères du Mexique souligne que : « La Caraïbe est notre troisième frontière. Nous voulons intensifier nos relations d'amitié et de coopération avec cette région<sup>34</sup>. » De même, Ernesto Zedillo affirmait aussi l'identité caribéenne du Mexique durant le réunion inaugurale de l'AEC tenue à Carthagène en 1994 en soulignant que : « le Mexique est une partie intégrale de l'aire [caribéenne].

31. SECRETARIA DE RELACIONES EXTERIORES DE REPÚBLICA DOMINICANA, *Esquemas preferenciales de comercio*, op.cit.

32. A. SERBIN, « El Caribe y la integración continental », *Nueva Sociedad*, n° 162, juillet-août 1999, p. 162.

33. SECRETARIA DE RELACIONES EXTERIORES DE MÉXICO, *El Caribe : nuestra tercera frontera, Memoria del I Seminario sobre el Caribe*, México, SRE, Instituto Matías Romero de Estudios Diplomáticos, 1990 et SECRETARIA DE RELACIONES EXTERIORES DE MÉXICO, *El Caribe : nuestra tercera frontera, Memoria del II Seminario sobre el Caribe*, México, SRE, Instituto Matías Romero De Estudios Diplomáticos, 1992.

34. Angel GURRIA, « Principios, objetivos y estrategias de la política exterior de México en los Años Noventa », *Revista Mexicana de Política Exterior*, n° 46, printemps 1995, Instituto Matías Romero de Estudios Diplomáticos, p. 285.

Nous sommes attachés à la mer qui nous donne le privilège d'être et de nous sentir caribéens<sup>35</sup> ». En plus, les États mexicains riverains de la Caraïbe ont aussi commencé à revendiquer leur appartenance à la région. Cela a été, par exemple, le cas de Veracruz qui depuis 1988 a proclamé que « Veracruz est aussi la Caraïbe<sup>36</sup> ».

D'après Guillermo Gutiérrez Nieto, sous-directeur pour la Caraïbe du secrétariat des Affaires étrangères du Mexique, à côté des revendications d'appartenance le gouvernement mexicain a mis en route une nouvelle politique vers une région qui « commence à être considérée comme un Bassin qui réunit 25 États indépendants et des territoires d'outre-mer qui sont considérés comme notre troisième frontière<sup>37</sup>. » D'ailleurs, le Mexique instaure une nouvelle politique vers la région qui s'adapte aux transformations de la politique étrangère du pays qui a pour but fondamental l'insertion internationale et la conquête de nouveaux marchés. Les instruments pour aboutir à ces objectifs sont la libéralisation du commerce et la promotion des investissements à travers des accords de libre-échange. Il faut analyser la participation du Mexique dans le nouveau régionalisme caribéen en considérant ces transformations de la politique étrangère du pays. Même si la politique mexicaine vers la Caraïbe ne se limite pas au commerce, il faut reconnaître que ce dernier est devenu prépondérant pendant la dernière décennie.

Selon Gutiérrez Nieto<sup>38</sup>, la politique mexicaine vers la région est présente sur deux niveaux : d'un côté la politique vers l'Amérique centrale et les pays du G-3 (le Mexique, la Colombie et le Venezuela) et d'un autre côté la politique vers la Caraïbe insulaire, en incluant le Guyana et le Surinam. Juan Carlos Arriaga Rodríguez estime qu'il vaut mieux parler de cinq groupes : le G-3, l'Amérique centrale, la Caraïbe anglophone, la Caraïbe hispanophone et la Caraïbe non indépendante<sup>39</sup>. En tout cas, il est clair qu'il n'y pas qu'une seule politique destinée à cette région. Sachant que les intérêts du Mexique varient selon les pays ou les sous-régions caribéennes, cette pluralité de politiques est logique. Ainsi, l'Amérique centrale et le G-3 sont les priorités géopolitiques pour le Mexique et font l'objet de la plupart des initiatives visant à promouvoir une meilleure interdépendance à travers des accords de

35. Cité dans Adalberto SANTANA, « México en Centroamérica y el Caribe a fines del siglo xx », *Cuadernos Americanos*, nueva época, vol. 4, n° 58, 1996, pp. 12-24.

36. Pablo A. MARÍNEZ, « Relaciones de México con el Caribe. Un enfoque sobre sus estudios », dans John SAXE FERNÁNDEZ (compil.), *Geoeconomía y geopolítica del Caribe, Cuba, Estados Unidos, México*, México, Universidad Nacional Autónoma de México, Instituto de Investigaciones Económicas, 1997, p. 247.

37. Guillermo GUTIÉRREZ NIETO, « México y el Caribe: una relación que tiende a consolidarse », dans Patricia GALEANA, *México y sus relaciones con el Caribe*, México, Asociación Mexicana de Estudios Internacionales, Universidad Nacional Autónoma de México, Gobierno del Estado de Quintana Roo, Universidad de Quintana Roo, 1998, p. 49.

38. *Ibidem*, p. 50.

39. Je remercie Juan Carlos Arriaga Rodríguez (Universidad de Quintana Roo, Mexique) pour cette approche de la politique mexicaine envers la Caraïbe.

libre-échange. La CARICOM et les autres pays ne constituent pas une priorité<sup>40</sup> et c'est pourquoi le Mexique a mis en place seulement des politiques de coopération économique. Le soutien à l'AEC constitue le niveau régional de la nouvelle politique mexicaine vers la Caraïbe.

Plusieurs auteurs estiment que l'intérêt originel du Mexique pour le Bassin Caraïbes et pour l'AEC se fondait sur une diplomatie visant à rechercher de nouveaux marchés et à continuer l'internationalisation de l'économie mexicaine. Par exemple, d'après Guillermo Gutiérrez Nieto, en promouvant l'AEC, le Mexique soulignait l'importance stratégique d'une institution qui représente plus de 200 millions de personnes, un produit interne brut proche de 522 millions de dollars et un commerce international de 180 millions de dollars.

Cependant, le Mexique a modifié sa stratégie à l'égard de l'AEC. Ainsi, l'AEC cesse d'être considérée comme un espace pour encourager le commerce, mais seulement un schème où le Mexique pourrait faire aboutir des objectifs politiques comme la promotion de la stabilité régionale ou la création d'un équilibre par rapport à l'ALENA. Ainsi, la présence du Mexique dans l'AEC chercherait à développer la coopération politique sur des sujets comme la dette, la protection de l'environnement, la lutte contre le trafic de la drogue ou la promotion du tourisme. En revanche, le but qui consiste à trouver de nouveaux marchés a été promu à travers l'intégration avec les pays au fort potentiel économique aux yeux du gouvernement mexicain, comme les pays du G-3 et les pays centraméricains.

#### **IV – Les acteurs non étatiques et le nouveau régionalisme caribéen**

Cette partie s'intéresse à la vision des acteurs non étatiques sur le nouveau régionalisme caribéen. Les intérêts géopolitiques et géoéconomiques des États ne sont pas les seuls facteurs qui déterminent les préférences nationales. Ils représentent aussi les idées et les intérêts des acteurs non étatiques sur la coopération et l'intégration dans le Bassin Caraïbes. Cette section analyse justement les actions des ces acteurs, en particulier le patronat, à l'égard du nouveau régionalisme caribéen.

La libéralisation commerciale est encouragée par la recherche de nouveaux marchés et d'investissements, alors qu'elle est bloquée par les effets distributionnels nationaux et internationaux produits par l'ouverture des marchés. Ainsi, les demandes des producteurs reflètent leur position dans le marché international. Ceux qui sont compétitifs au niveau international sont favorables à la libéralisation commerciale. Les gouvernements favorisent ces demandes si elles entraînent une augmentation des exportations. Si les possibilités d'augmen-

40. Une exception est la politique vers Cuba en raison de la relation traditionnelle du Mexique avec ce pays. Le cas de Porto Rico est particulier. Cette île est un État libre et associé des États-Unis avec qui le Mexique a souscrit à l'ALENA.



ter les exportations existent et si la compétitivité des producteurs est considérable, la pression en faveur de la libéralisation est majeure. Étant donné que l'internationalisation encourage la libéralisation commerciale, les producteurs les plus compétitifs demandent la réduction des tarifs et l'harmonisation de la législation commerciale. De telles demandes impliquent l'ajustement de ces secteurs qui ne sont pas compétitifs et celui des importations. Si le potentiel des nouvelles importations est trop élevé, si les taux de profit sont bas, si l'offre nationale est haute, la pression des groupes domestiques en faveur de la protection est plus grande<sup>41</sup>.

D'ailleurs, l'intégration économique trouve plus de soutien au niveau national si le nombre des acteurs qui en profite est plus élevé que celui des acteurs qui perdent à cause d'une telle libéralisation. Cette dernière se produit lorsque les coûts et les profits de la libéralisation sont partagés par tous les secteurs de l'économie, ce qui implique qu'aucun groupe en particulier ne soit la principale victime des pertes. De même, les relations avec des pays tiers créent aussi des incitations. Si la compétitivité d'un pays tiers est assez élevée, les pressions les plus grandes sont pour la protection unilatérale ou la libéralisation régionale, car elles favorisent la réorientation des flux commerciaux. Étant donné que cette réorientation concerne les producteurs des pays tiers, ils peuvent se mobiliser pour favoriser ou s'opposer à la création du bloc commercial.

En se fondant sur ces prémisses, Moravcsik conclut que les acteurs avec des intérêts puissants et clairement définis, comme le patronat, peuvent influencer la politique d'intégration. En revanche, les acteurs avec des intérêts plus diffus et incertains et sans représentation formelle comme les consommateurs, ont une influence fort restreinte<sup>42</sup>.

Il convient de commencer cette analyse avec le cas du patronat mexicain. À partir d'une constatation de l'expérience d'intégration en Amérique latine, il est facile de noter que le patronat mexicain n'a jamais eu un intérêt pour les marchés latino-américains. À leurs yeux les économies de cette région ne sont pas attractives en raison de leur distance, parce que leurs productions concurrencent celles du Mexique et à cause de l'instabilité politique traditionnelle qui caractérise cette zone. Malgré la libéralisation économique et la démocratisation à partir des années quatre-vingt, les entrepreneurs mexicains n'ont pas modifié leur vision pessimiste du marché latino-américain. Il convient de prendre en compte cette situation en analysant l'action des entrepreneurs mexicains à l'égard de l'AEC. Le nouveau régionalisme caribéen ne constitue pas un sujet d'intérêt pour le patronat mexicain. Hormis le cas des négociations sur l'accord de libre-échange du G-3, le patronat mexicain a été indifférent à l'égard des propositions d'intégration vers le sud. La priorité du patronat mexicain, c'est l'ALENA.

41. A. MORAVCSIK, *The Choice of Europe*, op. cit., p. 38.

42. *Ibidem*, p. 39.

Les organisations du patronat du Costa Rica ont une approche sur l'intégration qui ressemble beaucoup à celle instaurée par le gouvernement du pays. En général, la perception dominante est que l'internationalisation de l'économie a entraîné la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie du pays pour s'intégrer aux flux de commerce et d'investissement. La promotion du libre-échange à travers l'intégration régionale permet au pays d'encourager une telle insertion. Ainsi, l'Union costaricienne des chambres de commerce et des associations de l'entreprise privée (UCAEP) reconnaît « l'importance et les avantages qui peuvent résulter du libre-échange comme, parmi d'autres, l'accès aux marchés plus grands et le développement d'avantages comparatifs<sup>43</sup> ». Cependant, comme le libéralisme intergouvernemental le défend, le compromis du patronat avec la libéralisation commerciale reflète son niveau de compétitivité dans les marchés internationaux et les coûts ou les avantages qu'une telle ouverture peut entraîner. La position du secteur privé du Costa Rica confirme cette hypothèse. Alors que l'UCAEP favorise l'intégration, l'organisation patronale soutient qu'en participant aux initiatives régionalistes, le pays doit considérer les coûts qu'elles entraînent pour quelques secteurs économiques ainsi que les avantages produits pour la société en général. À cette fin, la UCAEP propose d'aborder l'intégration de manière réaliste. D'abord, il faut encourager des accords de libre-échange avec des pays qui sont susceptibles de procurer des avantages comme la République dominicaine, le Panama et Trinité et Tobago. En revanche, il faut promouvoir une stratégie plus soignée et coordonnée avec le secteur privé en ce qui concerne l'intégration avec les pays les plus développés ou avec les pays avec lesquels les opportunités commerciales sont moindres<sup>44</sup>.

La Chambre d'industrie du Costa Rica (CICR) aborde la question de l'intégration d'une façon similaire. Comme l'UCAEP, la CICR favorise la promotion des initiatives d'intégration régionale et bilatérale qui visent à la libéralisation du commerce et des investissements. Néanmoins, la CICR considère qu'il est fondamental d'encourager « une insertion intelligente dans les marchés internationaux ». L'ouverture doit être promue en considérant l'offre exportable et les avantages qui peuvent être obtenus sur les marchés des pays avec lesquels ils veulent mettre en œuvre l'intégration<sup>45</sup>. Comme l'UCAEP, la CICR considère le Panama, Trinité et Tobago et la République dominicaine comme les marchés les plus attractifs de la région caribéenne<sup>46</sup>.

Le patronat dominicain a soutenu l'intégration avec les pays du Bassin Caraïbes, en particulier avec ceux de l'Amérique centrale. La Fédération des chambres de commerce de l'Amérique centrale (FECACOC) est une organisation de la République dominicaine qui associe les diverses chambres binationales

43. UNIÓN COSTARRICENSE DE CÁMARAS Y ASOCIACIONES DE COMERCIO DE COSTA RICA (UCAEP), *Agenda empresarial para el siglo XXI*, [www.ucaep.or.cr/Agenda.htm](http://www.ucaep.or.cr/Agenda.htm), 20 mai 2000.

44. *Loc. cit.*

45. CICR, *Informe de las Comisiones*, [www.circ.com](http://www.circ.com), 15 juin 2000.

46. CICR, *Informe del Presidente*, [www.circ.com](http://www.circ.com), 15 juin 2000.

de commerce entre ce pays et ceux de l'isthme centraméricain (dominicaine/costaricienne, dominicaine/hondurienne, etc.). D'après son président Carlos Osorio, le traité de libre-échange que la République dominicaine a signé avec l'Amérique centrale et la Caraïbe illustre la nouvelle situation internationale après la chute du mur de Berlin où aucun pays ne peut s'isoler. En utilisant un discours fort optimiste, Osorio souligne que le libre-échange ne peut pas être arrêté et qu'éventuellement des pays comme le Panama et le Belize peuvent s'incorporer au processus déjà commencé par les dominicains et les centraméricains<sup>47</sup>.

## Conclusion

Ce travail démontre que la nouvelle vague de régionalisme dans le Bassin Caraïbes est une réponse des acteurs politiques caribéens aux effets de l'internationalisation de l'économie et aux transformations de la structure politique mondiale après la conclusion de la guerre froide. L'internationalisation de l'économie a créé des incitations pour promouvoir l'intégration et la coopération régionale. En utilisant le langage de la politique économique internationale, la mondialisation a conduit à l'émergence d'externalités négatives qui demandent la coopération.

Étant donné que l'internationalisation encourage la libéralisation du commerce et des investissements, elle entraîne des risques importants pour les pays caribéens. Les mécanismes de coopération qui se fondent sur la distribution de préférences commerciales sont en train de disparaître. La plupart des pays du Bassin Caraïbes, comme le Costa Rica et la République dominicaine, sont des bénéficiaires de l'IBC, un mécanisme d'assistance financière et de coopération commerciale qui se fonde sur la non réciprocité. L'internationalisation de l'économie entraîne leur disparition, un processus déjà commencé avec la création de l'ALENA, dont les effets sur l'IBC sont dévastateurs. En accordant aux productions mexicaines une entrée libre de tarifs au marché des États-Unis, l'ALENA entraîne une perte de marché pour les pays de l'IBC. Ainsi, la mondialisation a mis en évidence l'énorme vulnérabilité des économies caribéennes et le besoin d'instaurer un nouveau modèle de développement économique pour éviter une marginalisation plus grande dans le nouvel ordre mondial qui est en train de se construire. Des pays qui ne sont pas des bénéficiaires de l'IBC comme les membres du G-3 ou Cuba ont aussi été frappés par l'internationalisation. Dès lors, ils ont mis en route ou ont poursuivi des programmes d'ajustement dont un des objectifs est la libéralisation du commerce. Ce besoin de continuer l'ouverture commerciale et l'intérêt de trouver des nouveaux marchés les amène à s'intéresser à la Caraïbe comme un partenaire potentiel.

---

47. Carlos OSORIO, « El libre comercio es algo que no se puede detener », *Integración, Revista de la Cámara de Comercio Dominico-Salvadoreño*, vol. 1, n° 1, édition internationale, juillet 1998, p. 17.

Le nouveau régionalisme est une stratégie des pays de la région qui reconnaît des transformations politiques et économiques globales produites par l'internationalisation de l'économie. L'intégration est perçue comme un outil pour faciliter une telle insertion et pour adoucir son impact sur les pays et leurs divers secteurs économiques et sociaux. Quelques pays, comme le Costa Rica et la République dominicaine, ont choisi une stratégie de « régionalisme réactif » qui n'a pas demandé jusqu'alors un fort degré d'institutionnalisation. L'action conjointe des pays de l'IBC pour solliciter une législation qui leur accorde « une parité ALENA » a été faite dans un contexte de coopération informelle entre les gouvernements centre-américains et caribéens. Autrement dit, une politique défensive ne demande pas forcément un degré élevé d'institutionnalisation pour éviter que l'acteur économiquement dominant (c'est-à-dire, les États-Unis) puisse fragmenter les alliances entre les États caribéens.

En revanche, d'autres pays comme le Mexique ont promu une tactique qui ressemble beaucoup au « régionalisme stratégique » au sein duquel la libéralisation du commerce et des investissements est quelque chose de capital. Le cas du Mexique est révélateur pour mettre en évidence cette stratégie. Le Mexique a signé des accords de libre-échange qui recherchent la promotion du commerce et les investissements, ce qui est compatible avec la stratégie de développement économique que les gouvernements mexicains ont mis en œuvre lors de la crise de la dette.

Le nouveau régionalisme caribéen, soit d'une manière réactive soit d'une façon stratégique, est une réponse à l'internationalisation de l'économie et aux transformations de la politique mondiale. Néanmoins, qui l'encourage ? Qui sont les acteurs qui ont promu au niveau national, sous-régional et régional un nouveau discours intégrationniste qui vise à traverser les murs créés par les diverses expériences de colonisation de la région ? La réponse peut paraître un peu hétérodoxe dans le contexte actuel des études sur l'intégration régionale. La démarche récente sur le régionalisme international le montre comme un processus conduit par les forces économiques transnationales et nationales et même par la société civile régionale. Dans ce cadre, les États apparaissent comme des acteurs de plus en plus faibles et incapables de faire face à l'interdépendance produite par l'internationalisation de l'économie. L'analyse du nouveau régionalisme caribéen ne permet pas de valider une telle argumentation.

En utilisant les outils théoriques du libéralisme intergouvernemental, l'hypothèse selon laquelle l'intégration est le produit de l'interaction entre l'État et les acteurs non étatiques est confirmée dans cette recherche. Il faut arriver à la conclusion que l'État est toujours un acteur politique fondamental en ce qui concerne l'intégration régionale. Les préoccupations géopolitiques et géoéconomiques des États caribéens ont fixé en partie les préférences nationales en faveur de l'intégration. Ainsi, par exemple, le Mexique participe à l'AEC non seulement pour rechercher des nouveaux marchés mais aussi pour

essayer de poursuivre une politique étrangère indépendante de celle des États-Unis. Même si l'ALENA n'entraîne pas la coordination de la politique étrangère, il est clair qu'une plus grande interdépendance entre les deux pays peut engendrer jusqu'à un certain point la subordination de la politique mexicaine aux intérêts de Washington. En promouvant l'intégration du Bassin Caraïbes, le Mexique vise à créer un espace où il peut avoir une position dominante et trouver le soutien des autres pays pour mieux défendre une politique étrangère plus indépendante. La géopolitique a été une des raisons qui explique l'intérêt cubain pour le nouveau régionalisme caribéen. Pour les États de la CARICOM et de l'Amérique centrale, ces raisons ont été attachées à leurs craintes d'une marginalisation dans une économie continentale de plus en plus compétitive et intégrée. Ces exemples mettent en évidence qu'il existe encore une dimension étatique fort importante dans le nouveau régionalisme caribéen.

Toutefois, les États ne sont pas les seuls ou les plus importants acteurs de l'intégration. Comme le prévoit le libéralisme intergouvernemental, les acteurs non étatiques jouent aussi un rôle capital dans la formation des préférences nationales d'un pays. Cette étude démontre qu'un nombre significatif d'acteurs politiques participent aux discussions et aux négociations des nouveaux accords d'intégration. Le patronat en particulier est devenu un acteur étatique assez influent en ce qui concerne la politique d'intégration. Néanmoins, l'analyse du nouveau régionalisme caribéen met en évidence l'une des faiblesses du libéralisme intergouvernemental : une notion assez restreinte des acteurs non étatiques. Ces derniers n'incluent pas seulement le patronat mais aussi les syndicats et les autres groupes de la société civile. Cette faiblesse de l'approche de Moravcsik doit être analysée dans la recherche sur l'intégration régionale.

# Les discours sur la société civile en relations internationales

## Portée et enjeux pour la régulation démocratique de la mondialisation

Virgile PERRET\*

*RÉSUMÉ : L'essor des acteurs non étatiques est à l'origine de l'irruption de la notion de société civile en relations internationales. Les avis sont cependant partagés sur l'interprétation de ce phénomène, les uns le voyant comme une réponse fonctionnelle au déclin des capacités régulatrices des États, les autres comme un mouvement contre-hégémonique à la mondialisation néo-libérale, tandis que certains y perçoivent aussi une opportunité de construire une démocratie cosmopolite. Cette note propose d'abord de distinguer ces discours en fonction de leur affiliation à trois traditions théoriques (libérale, marxiste et kantienne) comportant des représentations différentes de la société civile et de son rôle. Elle examine ensuite les défis que ces discours posent à la régulation démocratique de la mondialisation, notamment en termes de légitimité, de représentativité, et de responsabilité des acteurs associés à la régulation sociale internationale. Elle permet de conclure que l'amélioration de la qualité démocratique de la régulation de la mondialisation dépend d'abord de réformes politiques, en particulier des institutions internationales existantes comme celles de Bretton Woods et de l'OMC.*

*ABSTRACT : The growth of non state actors is at the origin of the emergence of the notion of civil society in International Relations. There is, however, a debate about the interpretation of this phenomenon, with some conceiving it as a functional response to the decreasing regulation capacities of states, others as a counterhegemonic movement against neoliberal globalization, while certain authors also see it as an opportunity of building a cosmopolitan democracy. This paper proposes first to distinguish these discourses according to three theoretical traditions (liberal, marxist, and kantian) allowing of different conceptions of « civil society » and its role. We examine then the challenges that these discourses pose to the democratic regulation of globalization, notably in terms of legitimacy, representativity, and accountability of the organizations involved. We can conclude that the improvement of the democratic quality of the regulation of globalization depends primarily on political reforms, in particular of the existing international institutions like the ones of Bretton Woods and the WTO.*

Depuis le début des années 1990, le concept de société civile a envahi le champ des relations internationales et a connu un succès croissant auprès des responsables politiques. Sa définition est source d'équivoques, comme le

---

\* Assistant de relations internationales et candidat au doctorat à l'Université de Lausanne. Le remaniement de versions précédentes de cette note doit beaucoup à la lecture attentive et critique de Pierre de Senarclens, professeur à l'Université de Lausanne, de Yohan Ariffin, maître d'enseignement et de recherche au sein de la même université, et des deux évaluateurs anonymes de la revue *Études internationales*. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude.

souligne Pouligny : « [...] en France, une équivalence est le plus souvent établie entre 'société civile' et ONG, alors qu'aux États-Unis ou au Canada les syndicats, les entreprises, des cabinets de conseil font partie de la 'société civile'<sup>1</sup> ». Cette confusion est emblématique d'un flottement conceptuel plus large qui caractérise la prolifération de discours<sup>2</sup> fort hétérogènes sur le rôle d'une « société civile internationale » dans le processus de mondialisation. Ce phénomène ne permet pas de dégager une compréhension claire des implications de ces discours pour la régulation démocratique de la mondialisation, c'est-à-dire pour l'ensemble des procédures de la démocratie représentative, conçue en tant que système de contrôle populaire sur des politiques gouvernementales, soit directement à travers des assemblées populaires, soit indirectement par le biais de représentants élus<sup>3</sup>.

L'objectif de cette étude est à la fois d'offrir des repères conceptuels permettant de préciser les différents sens attribués à la notion de société civile en relations internationales et, sur la base de cette lisibilité accrue, d'examiner la portée et les limites de ces conceptualisations pour la régulation démocratique de la mondialisation. Ainsi, la première partie propose une genèse conceptuelle de la « société civile » sur la base de trois traditions théoriques : libérale, marxiste et kantienne ; chacune de ces traditions tend à situer le rôle social de la « société civile » en fonction d'idéaux différents, respectivement en fonction d'un idéal de prospérité économique, de justice sociale, et de paix universelle. Cette typologie permet, dans les sections suivantes, de faire ressortir trois variantes contemporaines de ces écoles de pensée sous la forme de discours en relations internationales sur le rôle des organisations de la sphère civile : les discours néo-libéraux sur le rôle des acteurs non étatiques dans la gouvernance globale, les discours néo-gramsciens sur le rôle de la « société civile » dans le contexte de l'hégémonie néo-libérale, et les discours néo-kantiens sur le rôle de la « société civile transnationale » dans l'institutionnalisation d'une « démocratie cosmopolite ». La mise en évidence de l'affiliation théorique de ces discours aux trois traditions identifiées dans la typologie permet de mieux cerner les rôles respectifs attribués aux acteurs publics et privés dans la mondialisation, et donc de souligner avec davantage de précision les conséquences de ces discours pour la régulation démocratique de ce processus.

- 
1. Béatrice POULIGNY, « Acteurs et enjeux d'un processus équivoque, la naissance d'une 'internationale civile', *Critique internationale*, n° 13, octobre 2001, p. 163.
  2. Le terme de discours se réfère à un ensemble de pratiques sociales générant les catégories de sens à travers lesquelles la réalité peut être comprise et expliquée. Il contribue à rendre « vrai » ce qu'il prescrit comme significatif. Un discours n'est donc jamais neutre, mais est toujours imprégné du pouvoir et de l'autorité de ceux qui le produisent, in Jim GEORGE, *Discourses of Global Politics. A Critical (Re)Introduction to International Relations*, Boulder, Lynne Rienner, 1994, pp. 29-30.
  3. Robert DAHL, « Can International Organizations Be Democratic ? », *Democracy's Edges*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 20.

## I – Les conceptions de la société civile

À l'origine, la conception aristotélicienne de la *politike koinonia*<sup>4</sup> n'impliquait pas la distinction entre « État » et « société » ou entre « société » et « communauté », mais désignait un ensemble homogène d'individus partageant un *ethos* commun et évoluant au sein d'un ordre politique légitimement établi<sup>5</sup>. Il fallut attendre le siècle des Lumières pour que la distinction entre État et société civile émerge avec le développement concomitant de l'État moderne et du capitalisme de marché en Europe occidentale. C'est Hegel qui a généralisé la distinction entre ces deux sphères tout en soulignant leur interpénétration : il présente la société civile non pas seulement comme un système de besoins (une arène gouvernée par l'utilité et devant être régie par les corporations et la police), mais comme la sphère au sein de laquelle se déploient et s'articulent les subjectivités interindividuelles, dont l'interaction permet la naissance du processus de reconnaissance sociale<sup>6</sup>.

Du 18<sup>e</sup> siècle à nos jours, l'histoire sémantique de la société civile est extrêmement dense. Cependant, il est possible de distinguer trois traditions théoriques principales : libérale, marxiste et kantienne. La première s'est développée essentiellement en fonction de la volonté historique de contenir l'État à l'intérieur de certaines limites définies par l'économie, la propriété et les marchés ; dans cette perspective, l'activité économique constitue un élément central de la société civile. Pour les théoriciens écossais de la société commerçante, le processus de « civilisation » impliquait un marché efficace, notamment par l'instauration d'un système de justice, afin de répondre à l'interdépendance des besoins. Cependant, comme l'a souligné Adam Smith, il correspondait aussi au développement d'un « espace libéré de l'emprise du besoin » dans lequel puissent se déployer des relations volontaires gouvernées par la « sympathie naturelle » ; la création d'un « nouveau sens moral » était jugée nécessaire à la formation de la société commerçante<sup>7</sup>. Cette conception trouve aujourd'hui son prolongement chez des auteurs néo-libéraux qui « [...] réaffirment l'identité entre le civil et le bourgeois, craignent un modèle de droits au sein duquel la propriété n'est pas en première position, et rejettent la politisation de la société et la formation de mouvements sociaux qui réclameraient une politique de redistribution économique de la part de l'État<sup>8</sup> ».

Marx associe péjorativement la société civile aux intérêts de la « société bourgeoise » et aux rapports de production capitalistes ; dans cette perspective, elle ne serait que le lieu de reproduction de relations économique inégales.

4. Expression signifiant société/communauté politique en grec ancien et qui s'est répandue à travers la traduction latine *societas civilis*.

5. Jean L. COHEN et Andrew ARATO, *Civil Society and Political Theory*, Cambridge, MIT Press, 1992, pp. 84-85.

6. Sunil KHILNANI, « La 'société civile', une résurgence », *Critique internationale*, n° 10, janvier 2001, p. 44.

7. *Ibid.*, pp. 42-43.

8. Nous traduisons, Jean L. COHEN et Andrew ARATO, *op. cit.*, p. 75.



Cette conception partage avec la tradition libérale la réduction de la société civile à l'économie<sup>9</sup>. Ce point commun disparaît toutefois dans les reformulations post-marxistes de cette notion, en particulier chez Gramsci qui introduit un schéma tripartite distinguant explicitement la sphère civile de l'État *et de l'économie*. Pour cet auteur, la société civile comprend « l'ensemble des organismes dits vulgairement « privés » [...] qui correspondent [...] à la fonction d'« hégémonie » que le groupe dominant exerce sur toute la société [...]»<sup>10</sup>. Autrement dit, elle est le lieu où s'élaborent les mécanismes de socialisation (les églises, la famille, les écoles, les associations professionnelles, les partis politiques, les médias) permettant de susciter le consentement et l'adhésion des classes subalternes. Mais, à la différence de Marx, Gramsci confère à cette sphère un potentiel d'émancipation sociale : l'hégémonie ne pouvant jamais être acceptée par la totalité des groupes subordonnés, la société civile est en effet en même temps considérée comme le terrain propice pour l'émergence d'un nouvel ordre social ; ainsi, elle apparaît comme étant investie, en fonction d'un idéal de justice sociale, d'un rôle *stratégique* dans la dynamique de la lutte révolutionnaire.

Dans son *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, Kant affirme, en cinquième proposition, que « Le plus grand problème pour l'espèce humaine, celui que la nature contraint l'homme à résoudre, est l'établissement d'une société civile administrant le droit universellement. » À ses yeux, seule une société civile universelle est en effet en mesure de contraindre les États à renoncer à leur « liberté brutale » à travers l'établissement d'une « constitution civile » régissant leurs relations extérieures<sup>11</sup>. La réalisation de ce projet se confond avec celle de la paix et de la sécurité universelles, et constitue ainsi le stade ultime du développement humain. Cette conception kantienne d'une société civile dotée d'une mission pacificatrice trouve aujourd'hui son prolongement dans les travaux de Habermas qui affichent, surtout au début, une filiation relativement marquée avec le marxisme. Cet auteur s'est en effet inspiré du « principe kantien de la *publicité* » qui affirme que la sphère publique doit être médiatrice de la politique et de la morale et qu'elle a pour fonction de « faire apparaître l'unité intelligible des buts empiriques de tous, et de faire en sorte que la légalité y procède de la moralité<sup>12</sup> ». Il analyse ainsi comment, au moment où l'Ancien régime vacille sous la montée de la bourgeoisie, un espace *privé* de délibération *publique* s'est progressivement constitué entre la société civile et l'État. Le principe de *publicité* s'oppose alors au secret de l'État monarchique et alimente le développement d'un « usage critique de la raison » dans les lieux qui animent cette sphère publique, c'est-à-dire les cafés, les salons, les théâtres et la presse. En permettant l'émergence d'une diversité

9. *Ibid.*, pp. 423-424.

10. Antonio GRAMSCI, *Cahiers de prison*, Paris, Gallimard, 1978, p. 314.

11. Emmanuel KANT, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, Paris, Éditions Pédagogie moderne, Bordas, 1981, pp. 15-16.

12. Jürgen HABERMAS, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Éditions Payot, 1978, p. 124.

d'opinions, dont certaines se présentent comme concurrentes de celles de l'État ou s'y opposent, cet essor de l'espace public remplit une fonction d'émancipation sociale. Aujourd'hui, Habermas estime toutefois que cet espace d'autonomie a été en partie subverti sous la pression du processus d'industrialisation et de commercialisation de la culture, et préconise le retour à une rationalité de type néo-kantien, par la reconstruction d'un espace critique fondé sur une éthique de la discussion (la rationalité communicationnelle) permettant l'intercompréhension et le *consensus social*<sup>13</sup>. Cette dynamique est censée se concrétiser essentiellement dans la société civile, laquelle est indépendante de l'État et de l'économie, et exclut la famille et les groupes d'intérêts tels que les syndicats et les partis politiques qui appartiennent respectivement aux systèmes économique et politique<sup>14</sup>.

Aujourd'hui, chacune de ces traditions théoriques sous-tend l'articulation du discours sur le rôle de la « société civile » en relations internationales. La conception libérale, qui place l'activité économique au centre de la sphère civile, fait l'objet d'une reformulation néo-libérale relative au rôle des acteurs non étatiques dans la « gouvernance globale ». La conception marxiste de la « société civile » comme lieu de reproduction des inégalités sociales inspire la vision néo-gramscienne du rôle de cette sphère au sein de l'hégémonie néo-libérale. La conception kantienne d'une « société civile » investie d'une mission pacificatrice trouve son prolongement dans une veine néo-kantienne sur le rôle de la « société civile transnationale » dans l'institutionnalisation d'une « démocratie cosmopolite ». Ces variantes contemporaines sont examinées tour à tour dans les sections suivantes de façon à mettre en évidence leurs conséquences pour la régulation démocratique de la mondialisation.

## II – Le rôle des acteurs non étatiques dans la « gouvernance globale »

A — La rhétorique sur la gouvernance des organisations internationales

La vision néo-libérale de la société civile et de son rôle en relations internationales s'est constituée sur la base d'une réflexion, inhérente aux débats sur la gouvernance, « sur la redéfinition de l'articulation entre l'État et le marché, et plus largement entre l'autorité politique et la société civile<sup>15</sup> ». Le terme de *governance* est apparu à la fin des années 80 au sein de la Banque mondiale pour caractériser l'évolution des politiques qu'elle entendait appliquer aux pays en développement. Le discours sur la « bonne gouvernance » de la Banque mondiale établit un lien vertueux entre la gouvernance et la défense de la démocratie, plus précisément entre la réforme des structures politiques des

13. *Id.*, *Théorie de l'agir communicationnel. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, tome 1, Paris, Fayard, 1987, pp. 26-27.

14. *Id.*, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997, p. 394.

15. Pierre DE SENARCLENS, *La mondialisation, théories, enjeux et débats*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 51.

pays en développement, le renforcement de la société civile, et la capacité de cette dernière de réformer les pouvoirs publics sous la pression de l'obligation redditionnelle (obligation de rendre des comptes). Dans ce contexte, l'importance de la société civile a eu tendance à être soulignée en opposition à l'État, comme si celui-ci opprimait systématiquement celle-là<sup>16</sup>.

Le terme de gouvernance s'est ensuite rapidement répandu dans le champ lexical d'autres organisations internationales, en particulier de l'OCDE, de certaines agences des Nations Unies comme le PNUD, et de la Commission européenne. Cette diffusion a été favorisée par la mise sur pied, en 1992, de la *Commission sur la gouvernance globale*, regroupant une vingtaine de personnalités occupant des fonctions dirigeantes aux Nations Unies et dans les institutions de l'Union européenne. Au niveau mondial, cette Commission considère la gouvernance comme « impliquant aussi les ONG, les mouvements de citoyens, les entreprises multinationales et le marché mondial<sup>17</sup> ». Cette incorporation d'acteurs non étatiques dans la régulation internationale constitue, avec la relativisation des prérogatives de l'État qu'elle induit implicitement, le dénominateur commun des discours sur la gouvernance.

## B — Le constat d'ingouvernabilité et l'impératif d'adaptation de l'exercice de l'autorité

L'origine de cette valorisation du rôle de la société civile est à rechercher dans le constat d'ingouvernabilité des sociétés effectué depuis plusieurs années au plan interne par les études de politiques publiques. L'idée, d'inspiration essentiellement fonctionnaliste, stipule que, face à la complexification sociale croissante, le système politique n'est plus en mesure de piloter seul la société et doit, par conséquent, se complexifier en partageant son pouvoir avec des acteurs issus des autres systèmes. Autrement dit, le constat d'ingouvernabilité des sociétés se double d'un impératif de transformation de l'autorité impliquant la perte de centralité de l'État. Comme le souligne Le Galès : « on retrouve dans la gouvernance les idées de conduite, de pilotage, de direction, mais sans le primat accordé à l'État souverain<sup>18</sup> ».

En relations internationales, Lipschutz explique que « [...] la société civile globale est en train d'émerger en tant que réponse fonctionnelle au déclin de la capacité et de la volonté des gouvernements d'assumer diverses fonctions sociales<sup>19</sup> ». Pour Rosenau, la gouvernance a été « usurpée » par les

16. Cynthia HEWITT de ALCANTARA, « Du bon usage du concept de gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, pp. 113-114.

17. THE COMMISSION ON GLOBAL GOVERNANCE, *Our Global Neighbourhood*, Oxford University Press, 1995, pp. 2-3, cité in Marie-Claude SMOUTS, « Du bon usage de la gouvernance en relations internationales », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, p. 88.

18. P. LE GALÈS, « Régulation, gouvernance et territoire », in J. COMMAILLE et B. JOBERT (dir.), *La régulation politique*, 1998, cité in Pierre MULLER et Yves SUREL, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Éditions Montchrestien, 1998, p. 95.

19. Nous traduisons, R.D. LIPSCHUTZ, « Reconstructing World Politics. The Emergence of Global Civil Society », *Millennium*, vol. 21, n° 3, hiver 1992, p. 399.

gouvernements et les dynamiques du processus de mondialisation contribuent, de manière salubre, à désagréger l'autorité des États et à la diffuser au sein de nouveaux mécanismes de contrôle social plus flexibles, débarrassés de l'autorité formelle<sup>20</sup>. Cette transformation de l'exercice de l'autorité prend la forme d'une « gouvernance sans gouvernement », au sein de laquelle les États n'ont plus le monopole de la puissance légitime, mais sont contraints de la partager avec d'autres instances (les organisations internationales, les ONG, les entreprises, les mouvements sociaux, la famille) qui participent, à divers niveaux, à la régulation sociale et au maintien d'un certain ordre international. Elle combine donc une logique à la fois de privatisation et de décentralisation de l'autorité aboutissant à une co-régulation assurée par des réseaux d'acteurs publics et privés. Pour Young, qui inscrit explicitement ses analyses dans le cadre de l'« institutionnalisme néo-libéral », la conséquence de cette évolution est que le rôle des gouvernements tend à devenir superflu et doit, en conséquence, se limiter à celui d'administrateur de systèmes de gouvernance<sup>21</sup>. Autrement dit, l'État doit cesser de se situer en position hiérarchique et jouer le rôle discret de gestionnaire de réseaux d'acteurs.

### C — La recherche d'équivalents fonctionnels à la démocratie représentative

La gouvernance impliquerait la relativisation de la pertinence des processus traditionnels de représentation démocratique et l'adoption de mécanismes *ad hoc* opérant comme des équivalents fonctionnels<sup>22</sup>. Parmi ces derniers, les ONG, les sociétés multinationales et les mouvements sociaux sont censés assumer des fonctions essentielles de « gouvernance démocratique ». En effet, ils seraient à même de fournir des mécanismes de contrôle transnationaux leur permettant d'intervenir là où les gouvernements ne peuvent pas ou ne veulent pas s'impliquer pour des raisons politiques. Plus précisément, les sociétés multinationales seraient capables de construire des « alternatives privées » aux accords gouvernementaux, notamment en élaborant des codes de bonne conduite commerciaux. Les ONG exerceraient des fonctions analogues, mais dans le cadre de l'assistance humanitaire, notamment à travers les pressions qu'elles exercent pour davantage de transparence et d'accessibilité de la part des organisations publiques nationales et internationales. L'ensemble de ces pressions constitueraient des équivalents fonctionnels aux mécanismes de contrôle électoraux, législatifs et journalistiques<sup>23</sup>.

- 
20. James ROSENAU, « Governance, Order, and Change in World Politics », in J. ROSENAU et Ernst-Otto CZEMPIEL (dir.), *Governance Without Government. Order and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 5.
  21. Oran R. YOUNG, *International Governance. Protecting the Environment in a Stateless Society*, Ithaca, Cornell University Press, 1994, pp. ix-x et 1.
  22. James ROSENAU, « Governance and Democracy in a Globalizing World », in Daniele ARCHIBUGI, David HELD et Martin KÖHLER (dir.), *Re-imagining Political Community*, Cambridge, Polity Press, 1998, p. 40.
  23. *Ibid.*, pp. 41-42.

## D — Des représentants d'intérêts sectoriels dénués de légitimité démocratique

Les discours sur la gouvernance remettent en question une grande partie des postulats sur lesquels repose l'administration publique traditionnelle. Concernant les ONG, il faut d'abord rappeler qu'elles constituent des défenseurs d'intérêts sectoriels qui, bien que n'ayant pas pour but la recherche du profit personnel, ne correspondent pas à une vision d'ensemble du bien commun. Au contraire, comme le souligne Thaa, « Au lieu de transcender les intérêts socio-économiques spécifiques et les perspectives particulières, une association civile – à la différence d'une ville ou d'une nation – souvent les affirme<sup>24</sup>. » Cette vocation sectorielle se traduit par une répartition inégale des ONG entre secteurs au plan international : les plus importantes sont celles qui opèrent dans les domaines de l'environnement, du développement, des droits des femmes, des droits de l'homme, et, dans une certaine mesure du social ; mais elles sont nettement moins présentes dans les domaines de la sécurité, de la technologie, des affaires et du commerce international. Cette répartition hétérogène rappelle que leur formation tend à varier en fonction de la demande, c'est-à-dire des intérêts des gouvernements et des organisations internationales<sup>25</sup>. En outre, le nombre croissant d'ONG au sein des secteurs augmente la pression compétitive, laquelle se manifeste notamment par l'usage accru des techniques d'appels d'offre et des contrats renouvelables à court terme ; la diffusion de cette logique marchande incite les ONG à adopter les mêmes techniques de marketing que les entreprises privées et génère des incitations contre-productives du point de vue des résultats<sup>26</sup>.

Ces problèmes se posent avec encore davantage d'acuité concernant les acteurs économiques, en particulier les entreprises transnationales. La croyance que ces dernières peuvent fournir des « alternatives privées » aux accords gouvernementaux à travers la promotion de codes de bonne conduite est naïve, tout d'abord parce que l'élaboration de ces codes dépend fortement des pressions fluctuantes des consommateurs et de l'opinion publique, et ensuite parce qu'il n'existe pas de garantie pour leur mise en œuvre. On voit mal comment elles pourraient participer à la gestion du bien commun, étant donné que leur objectif est avant tout la réalisation de profit. Elles n'offrent aucun mécanisme d'intégration sociale, de redistribution efficiente et équitable des ressources de la société ; elles n'ont pas vocation à s'occuper des externalités négatives, comme la dégradation de l'environnement. Malgré cela, l'énorme pouvoir financier

24. Nous traduisons, Winfried THAA, « 'Lean Citizenship'. The Fading Away of the Political in Transnational Democracy », *European Journal of International Relations*, vol. 7, n° 4, 2001, p. 515.

25. Christoph GÖRG et Joachim HIRSCH, « Is International Democracy Possible ? », *Review of International Political Economy*, vol. 5, n° 4, hiver 1998, p. 602.

26. Alexander COOLEY et James RON, « The NGO Scramble. Organizational Insecurity and the Political Economy of Transnational Action », *International Security*, vol. 27, n° 1, été 2002, p. 6.

dont elles disposent confère une efficacité disproportionnée à leur activité de lobbying au sein des Nations Unies<sup>27</sup>.

À cela s'ajoute la question de la légitimité des ONG et des acteurs économiques. Selon l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, « Les organisations non gouvernementales sont une forme fondamentale de représentation populaire dans le monde d'aujourd'hui. Leur participation aux relations internationales est, d'une certaine façon, une garantie de la légitimité politique de ces organisations internationales<sup>28</sup>. » Cependant, la « représentativité populaire » des ONG est à relativiser : en effet, leurs dirigeants ne sont pas élus ; leur responsabilité à l'égard des bailleurs de fonds fait généralement l'objet d'un contrôle se limitant à des paramètres financier et technocratique qui n'est pas rendu public, tandis que leur responsabilité devant les membres n'est pas établie (les ONG ne consultent pas leurs adhérents<sup>29</sup>). Ainsi, les citoyens censés être « représentés » par ces organisations ne reçoivent en réalité aucun pouvoir de contrôle démocratique en échange de leur affiliation. Ces carences concernent également les sociétés multinationales, dont le fonctionnement interne demeure, en dépit des tentatives d'élargissement de son contrôle aux parties prenantes (*stakeholders*<sup>30</sup>), loin de se conformer aux standards de la démocratie représentative : il dépend plutôt d'une oligarchie financière, constituée des actionnaires les plus puissants, et des managers que ces derniers nomment<sup>31</sup>.

## E — Une philosophie sociale aboutissant à la dissolution de la démocratie représentative

La relative incompatibilité entre les discours sur la gouvernance et la démocratie représentative est en quelque sorte inscrite dans la philosophie fonctionnaliste qui sous-tend les réflexions sur la gouvernance, en particulier dans son incapacité de tenir compte de la spécificité du système politique. En relations internationales, des présupposés philosophiques identiques ont inspiré David Mitrany<sup>32</sup> ainsi que les pères fondateurs de l'Europe dans la création

- 
27. Riva KRUT, « Globalization and Civil Society. NGO Influence in International Decision-Making », papier présenté à la conférence « Globalization and Citizenship » de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le développement social, Genève, 9-11 décembre 1996, p. 20.
  28. La définition très lâche du statut d'ONG dans la terminologie onusienne permet à des représentants d'intérêts économiques très puissants (groupes d'affaires et d'industries, représentants de firmes transnationales, chambres de commerce) de bénéficier de ce statut et ainsi de participer à des conférences en tant que représentants de la société civile, *ibid.*, nous traduisons, pp. 12-20.
  29. Béatrice POULIGNY, *op. cit.*, p. 175.
  30. Acteurs qui ne sont ni des actionnaires ni des managers, mais qui sont considérés comme ayant un enjeu légitime dans l'avenir de l'entreprise.
  31. Voir Grahame THOMPSON, « Multinational Corporations and Democratic Governance », in Anthony MCGREW (dir.), *The Transformation of Democracy ?*, Cambridge, Polity Press, 1997, pp. 153-157.
  32. Voir David MITRANY, « La paix et le développement fonctionnel de l'organisation internationale » (1944), in Philippe BRAILLARD, *Théorie des relations internationales*, Paris, PUF, 1977, pp. 416-431.

d'organisations fonctionnelles supranationales. Dans les années 70, Hedley Bull a émis l'hypothèse de l'avènement d'un équivalent moderne, séculier, au système médiéval, qualifié de « modèle néo-médiéval », et consistant en un « système d'autorités enchevêtrées et d'allégeances multiples<sup>33</sup> ». Combinée avec le discours néo-libéral du « moins d'État », la résurgence du fonctionnalisme dans les discours sur la gouvernance tend à faire du concept de gouvernance un « outil idéologique pour une politique de l'État minimum<sup>34</sup> », qui entre en contradiction avec la démocratie représentative : en affaiblissant la dimension hiérarchique verticale de la gestion publique par une ouverture du système politique à la société civile, il dessine les contours d'une administration publique qui « a pour mission, non plus de servir l'ensemble de la société, mais de fournir des biens et des services à des intérêts sectoriels et à des clients/consommateurs, au risque d'aggraver les inégalités entre les citoyens et entre les régions du pays<sup>35</sup> ». L'application d'un tel modèle pourrait conduire à privilégier les acteurs les plus puissants disposant des ressources matérielles et immatérielles suffisantes pour faire prévaloir leurs intérêts.

Le problème essentiel de la gouvernance tient ainsi à son indifférence relative à la distinction privé/public comme critère pertinent pour l'attribution de fonctions de régulation sociale internationale. Stocker montre les conséquences négatives potentielles d'un tel modèle, en soulignant que le fait de confier des fonctions de régulation sociale à des réseaux d'acteurs à la fois publics et privés (sous la forme de sous-traitance ou de partenariats) contribue au brouillage des responsabilités et favorise la désignation de boucs émissaires : quand les choses vont mal, les acteurs les plus puissants d'un réseau auront tendance à imputer la responsabilité des échecs aux autres<sup>36</sup>. Ainsi, on peut conclure que les discours sur le rôle des acteurs non étatiques dans la gouvernance globale reproduisent, au niveau international, à la fois le souci libéral de limiter le rôle de l'État, et la croyance fonctionnaliste selon laquelle les organismes privés peuvent assumer des fonctions de régulation sociale internationale de la même façon que les pouvoirs publics. Ce faisant, ils menacent les fondements mêmes de la démocratie représentative et apparaissent comme incompatibles avec l'exigence d'une régulation démocratique de la mondialisation.

### **III – La société civile entre « hégémonie néo-libérale » et contestation politique transnationale**

Aujourd'hui, la conception gramscienne de la société civile, qui souligne l'ambivalence de cette sphère, est mobilisée pour conceptualiser son rôle à la

33. Hedley BULL, *The Anarchical Society. A Study of Order in World Politics*, Londres, Macmillan, 1977, pp. 254-255.

34. Marie-Claude SMOUTS, *op. cit.*, p. 88.

35. Ali KAZANCIGIL, « Gouvernance et science. Modes de gestion de la société et de production du savoir empruntés au marché », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, p. 76.

36. Gerry STOCKER, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, p. 25.

fois dans la dynamique de la mondialisation et de sa contestation : « Dans un sens *bottom up*, la société civile est la sphère dans laquelle ceux qui sont désavantagés par la globalisation de l'économie mondiale peuvent élever leurs protestations et chercher des alternatives. [...] Dans un sens *top down*, toutefois, les États et les intérêts corporatifs influencent le développement de cette version courante de la société civile en vue d'en faire un levier pour stabiliser le *statu quo* social et politique<sup>37</sup>. » Les deux sections suivantes vont chercher à illustrer le rôle de la société civile sous ces deux angles ; la dernière portera sur l'analyse des conséquences de cette ambivalence pour la régulation démocratique de la mondialisation.

#### A — « Hégémonie néo-libérale » et cooptation de la société civile

La Banque mondiale peut être considérée comme l'un des principaux agents de ce que Stephen Gill appelle le « néo-libéralisme disciplinaire » (exercice de pouvoir aux niveaux structurel et individuel<sup>38</sup>). Cependant, cette constatation ne permet pas de comprendre comment cette institution est en même temps devenue la principale agence internationale à laquelle les ONG font appel afin d'exercer une influence sur les politiques sociales et environnementales des pays emprunteurs<sup>39</sup>. La fonction de cooptation de la société civile soulignée par Gramsci permet d'esquisser une réponse : l'intégration croissante d'ONG dans les projets de la Banque lui permet, dans une certaine mesure, d'adopter un langage pro-démocratique (celui de la « bonne gouvernance ») augmentant la légitimité de ses politiques face aux critiques, sans en altérer fondamentalement l'orientation néo-libérale<sup>40</sup>. Dans cette perspective, la rhétorique de la Banque fait office de « paravent idéologique<sup>41</sup> » destiné à masquer son attachement au credo néo-libéral tout en améliorant l'image de l'institution vis-à-vis de l'opinion publique. Pour les ONG, ce partenariat offre une nouvelle reconnaissance, de nouveaux débouchés et des nouvelles sources de financement, tout en les contraignant à davantage de professionnalisme et à des compromis idéologiques<sup>42</sup>. Dans cette perspective *top down*, la société civile apparaît donc comme un vecteur de reproduction et de stabilisation de l'hégémonie néo-libérale.

37. Nous traduisons, W. Robert COX, « Civil Society at the Turn of the Millennium », *Review of International Studies*, n° 25, 1999, pp. 8-9.

38. Voir Stephen GILL, « Globalisation, Market Civilisation, and Disciplinary Neoliberalism », *Millennium, Journal of International Studies*, vol. 24, n° 3, 1995, p. 411.

39. Paul J. NELSON, « Internationalising Economic and Environmental Policy. Transnational NGO Networks and the World Bank's Expanding Influence », *Millennium, Journal of International Studies*, vol. 25, n° 3, 1996, p. 607.

40. Béatrice HIBOU, « La Banque mondiale. La permanence plutôt que le changement », *Cahiers français*, n° 302, mai-juin 2001, pp. 64-65.

41. Expression empruntée à Christian CHAVAGNEUX, « La prise en compte nouvelle du politique par la Banque mondiale », *Cahiers français*, n° 302, mai-juin 2001, pp. 60-61.

42. Nicolas GUILHOT, « Les institutions financières sous le feu de la critique, D'une vérité à l'autre, les politiques de la Banque mondiale », *Le Monde diplomatique*, septembre 2000, pp. 20-21.



## B — La société civile comme lieu de résistance et de proposition d'un ordre mondial alternatif

La seconde facette (*bottom up*) de la société civile renvoie à la montée de la contestation des organisations de ce secteur contre le déclin des politiques sociales impliqué par les politiques de libéralisation, de dérégulation et de privatisation du « consensus de Washington<sup>43</sup> ». Les politiques issues du « consensus de Washington » ont en effet eu dans certains pays des conséquences sociales néfastes qui ont stimulé l'essor du secteur associatif : au Bangladesh par exemple, la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurels (PAS) par les élites politiques a abouti à la marginalisation économique de la grande majorité de la population et n'a pas permis d'initier un processus de démocratisation. Face à cet échec, le secteur associatif s'est fortement mobilisé dans le but d'augmenter les capacités de contrôle des citoyens sur leurs conditions matérielles de vie (*empowerment*) : entre 1994-1995, près de 1 000 ONG consacrées au développement auraient contribué au financement d'environ 20 % du programme national d'investissement public. Au Zimbabwe, les PAS semblent avoir également stimulé le développement de poches de résistance à la politique gouvernementale par les ONG<sup>44</sup>.

Au plan international, les campagnes menées par les coalitions d'ONG qui ont contribué à la formation et la structuration du mouvement « anti-mondialisation » tendent à illustrer « l'émergence historique d'un mouvement contre-hégémonique à la mondialisation économique néo-libérale aux niveaux local, national, régional et global<sup>45</sup> ». Parmi ces campagnes, on peut citer l'échec de la signature à l'OCDE de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en 1998 ; l'échec des négociations de l'OMC à Seattle (1999), considéré comme l'acte de naissance du mouvement « anti-mondialisation » ; l'abandon du développement des semences transgéniques dites *Terminator* par la firme Monsanto ; la création d'un forum alternatif à celui de Davos, le Forum social mondial (FSM), et l'organisation systématique de contre-sommets. Ces mobilisations regroupent un ensemble d'organisations très hétérogènes (les ONG, les formations plus classiques comme les syndicats, les mouvements sociaux plus récents comme les mouvements de jeunesse ou les réseaux du type Attac) qui sont passées, de la simple juxtaposition, à une *convergence fonctionnelle* censée

43. L'expression « consensus de Washington » tend à désigner un accord tacite entre le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les organes économiques internationaux qui estiment qu'une bonne performance économique demande un commerce libéralisé, une stabilité marco-économique et un État en retrait qui s'abstient de réguler l'économie, in Jacques SAPIR, Ignacy SACHS et Ali KAZANCIGIL, « Au-delà du Consensus de Washington », Conférence internationale organisée par l'École des hautes études en sciences sociales en coopération avec le Programme MOST de l'UNESCO, 16-17 juin 1999.

44. Sandra J. MACLEAN, Fahimul QUADIR et Timothy M. SHAW, « Structural Adjustment and the Response of Civil Society in Bangladesh and Zimbabwe. A Comparative Analysis », *New Political Economy*, vol. 2, n° 1, 1997, pp. 149-164.

45. Nous traduisons, Barry K. GILLS, « Editorial. 'Globalisation' and the 'Politics of Resistance' », *New Political Economy*, vol. 2, n° 1, 1997, p. 13.

conduire à l'élaboration d'une stratégie commune pour la subordination de l'économie mondiale à des objectifs d'équité sociale<sup>46</sup>.

### C — Une vision « programmatique » du changement social ?

La lecture néo-gramscienne du rôle de la société civile sur la scène internationale restitue donc bien le rôle potentiel équivoque de cette sphère, à la fois dans la reproduction et la contestation de la mondialisation économique néo-libérale. Cependant, en analysant la dynamique de la mondialisation en fonction de catégories dichotomiques (*top down/bottom up*), elle tend à reproduire une conception de la société civile simplificatrice, divisée en deux pôles homogènes du bien et du mal. Cette connotation positive ou négative est dépendante de la fonction remplie par les différents éléments de la société civile par rapport aux politiques du « consensus de Washington ». Cette perspective renvoie ainsi à une vision « programmatique » du changement social, comme l'avait d'ailleurs analysé Gramsci à son époque, lorsqu'il montrait le rôle déclinant des corporations (chères à Hegel) et soulignait l'essor du syndicalisme et des associations culturelles. Il plaçait ainsi les mouvements sociaux au cœur de la société civile et conférait à cette dernière un rôle moteur dans la dynamique historique. Au plan interne, les « guerres de mouvement » et « guerres de position » (ou « révolution passive ») s'inscrivent dans une dynamique révolutionnaire de prise de contrôle de l'État<sup>47</sup>. Transposée en relations internationales, cette approche ne peut qu'appeler de ses vœux, comme le fait Cox, une « guerre de position sur le long terme », animée par un « esprit associatif ressuscité », et orientée par les efforts des intellectuels pour rassembler et articuler les forces sociales d'opposition à la mondialisation économique néo-libérale au sein d'un projet commun d'un « ordre politique alternatif ». Bien qu'élaborée avant tout sur la base d'une problématique de justice sociale, elle vise également à « rendre au citoyen le contrôle de la vie publique », notamment en prévoyant la construction de nouvelles autorités politiques à tous les échelons, grâce au renforcement d'un « esprit de solidarité » au niveau local et sa diffusion aux plans transnational et global<sup>48</sup>. Ainsi, en dépit d'une vision manichéenne de la société civile, cette perspective a le mérite de souligner la contribution possible d'une frange de cette sphère à une dynamique politique ayant pour objectif l'amélioration de la qualité démocratique de la régulation de la mondialisation. En revanche, elle ne débouche sur aucune proposition concrète de réforme des institutions existantes, susceptible d'accroître le contrôle démocratique d'évolutions transnationales.

46. François HOUTART, « Vers une société civile mondiale. Celle d'en bas ou celle d'en haut ? », *Contretemps*, n° 2, septembre 2001, p. 119.

47. Christin B. CHIN et James H. MITTELMAN, « Conceptualising Resistance to Globalisation », *New Political Economy*, vol. 2, n° 1, 1997, p. 27.

48. W. Robert COX, *op. cit.*, pp. 25-28.

#### IV – « Société civile transnationale » et démocratie cosmopolite

##### A — Déficit démocratique et extension de la démocratie au-delà des États

De nombreux auteurs affirment que la coïncidence entre l'État et la nation n'est qu'un moment historique que la mondialisation tend à remettre en question. Dans cette perspective, cette dernière est en effet associée à un processus qui stimule l'essor d'activités ayant un impact transnational, donc qui affectent le bien-être et la sécurité des divers peuples de la planète, mais sans fournir de mécanismes équivalents pour leur contrôle démocratique. Ce hiatus tendrait à relativiser la pertinence du territoire national comme base de l'organisation démocratique des sociétés<sup>49</sup>. Remédier à cette situation exigerait l'extension de la démocratie au-delà des États, c'est-à-dire l'institutionnalisation d'une démocratie cosmopolite. Comme à l'époque des Lumières, les organisations de la société civile auraient un rôle à jouer dans ce processus, mais cette fois à travers l'émergence d'un espace public *international* : « elles [les ONG] sont l'interface entre la politique des États et l'espace public international, comme l'étaient autrefois les associations, clubs, ancêtres de partis et de syndicats lorsque chancelait l'État absolutiste<sup>50</sup> ». Plus précisément, leur contribution à l'institutionnalisation d'une démocratie cosmopolite est envisagée selon deux voies : par une dynamique par le bas (*bottom up*) dont la « société civile transnationale » serait le moteur essentiel ; par une dynamique par le haut (*top down*) dans laquelle les États conservent un rôle prédominant, tout en confiant certaines fonctions de régulation démocratique à la « société civile transnationale<sup>51</sup> ».

##### B — La « société civile transnationale » comme instance de socialisation à la démocratie cosmopolite (par le bas)

Les projets d'institutionnalisation de la démocratie cosmopolite par le bas s'appuient sur le modèle devenu dominant dans les débats théoriques sur la démocratie durant les 10 à 15 dernières années, celui de la démocratie délibérative. Ce modèle a émergé essentiellement sur la base d'une critique du principe de la majorité comme mode de légitimation démocratique, au profit d'une valorisation de la délibération, en tant que processus aussi ouvert et inclusif que possible, permettant d'approfondir une participation informée et « consciente des enjeux » aux affaires publiques<sup>52</sup>. Ainsi, la procédure démocratique tire sa force de « l'accès de tous à un processus délibératif dont les

49. Anthony MCGREW, « Globalization and Territorial Democracy. An Introduction », in Anthony MCGREW (dir.), *op. cit.*, p. 12.

50. Bertrand BADIE, « La régulation sociale au-delà de la souveraineté des États », in Pierre DE SENARCLENS (dir.), *Maîtriser la mondialisation. La régulation sociale internationale*, Paris, Presses de sciences Po, 2000, p. 64.

51. Voir Molly COCHRAN, « A Democratic Critique of Cosmopolitan Democracy. Pragmatism from the Bottom-Up », *European Journal of International Relations*, vol. 8, n° 4, 2002, p. 518.

52. Michael SAWARD, « Reconstructing Democracy. Current Thinking and New Directions », *Government and Opposition*, vol. 36, n° 4, p. 564.

caractéristiques fondent l'attente de résultats rationnellement acceptables<sup>53</sup> ». Cette conception implique le desserrement du lien conceptuel entre la légitimation démocratique et les formes traditionnelles de l'organisation étatique. Rejetant l'idée d'un « État mondial », elle préconise la mise en place d'un réseau transnational de régimes capables de mener une « politique intérieure à l'échelle de la planète<sup>54</sup> ».

Dans ce contexte, Bohman affirme que la « société civile transnationale » peut fonctionner comme un public international (*international public*) auquel des acteurs transnationaux peuvent faire appel afin d'exercer une influence politique sur la formation des régimes, ou sur leur mise en œuvre en dénonçant, par la « sphère publique globale », sa violation aux États signataires. La contribution de ce phénomène à la régulation démocratique résiderait dans la multiplication des sources d'influence politique et dans la promotion de « conditions égales d'accès à l'institutionnalisation au niveau international ». Le but est de contrecarrer les asymétries de pouvoir et de ressources produites par les forces du marché en créant un environnement offrant des opportunités d'influence politique réparties plus équitablement. À terme, cet objectif doit être complété par l'institutionnalisation légale de procédures d'accès aux « sphères publiques globales », afin de créer une « dynamique cosmopolite de contestation et de délibération<sup>55</sup> ». Falk adopte une perspective similaire tout en attribuant à la « société civile globale » un rôle de levier (*agency*) dans le cadre d'un projet démocratique davantage institutionnalisé au plan mondial. Il affirme en effet que l'essor des mouvements sociaux transnationaux (*globalisation-from-below*) doit conduire à la promotion d'une « gouvernance humaine » (*humane governance*, c'est-à-dire d'un ensemble de normes et d'objectifs sociaux définis non plus en fonction des « besoins » du capital (néo-libéralisme), mais en fonction des besoins humains<sup>56</sup>). À terme, cette dynamique est censée produire une idéologie unificatrice, canalisant les énergies de la « société civile globale » vers la constitution d'une « démocratie globale », et notamment vers la création d'un « parlement mondial » au sein du système des Nations Unies<sup>57</sup>.

### C — Le rôle de la « société civile transnationale » dans la démocratie cosmopolite (par le haut)

L'analyse de Falk aboutit à un projet démocratique proche de celui proposé par Held. Ce dernier préconise la création de nouvelles institutions politiques

53. Jürgen HABERMAS, *Après l'État-nation*, Paris, Fayard, 2000, pp. 121-122.

54. *Ibid.*, p. 48.

55. James BOHMAN, « International Regimes and Democratic Governance. Political Equality and Influence in Global Institutions », *International Affairs*, vol. 75, n° 3, 1999, pp. 509-513.

56. Un « plan d'action » en neuf points est développé pour atteindre cet objectif in Richard FALK, « Humane Governance for the World. Reviving the Quest », *Review of International Political Economy*, vol. 7, n° 2, été 2000, pp. 317-334.

57. Richard FALK et Andrew STRAUSS, « Toward Global Parliament », *Foreign Affairs*, janvier/février 2001, pp. 212-220.

qui coexisteraient avec le système inter-étatique, tout en outrepassant les États dans les sphères d'activité qui ont clairement des conséquences transnationales (le SIDA, l'énergie nucléaire, la gestion des forêts tropicales, la gestion des ressources non renouvelables, l'instabilité financière<sup>58</sup>). Il propose l'établissement d'un droit cosmopolite démocratique auquel l'ensemble des institutions politiques seraient liées, et qui garantirait la jouissance et la protection de droits individuels (répartis dans 7 secteurs : santé, social, culturel, civique, économique, sécurité, politique) au-dessus des États<sup>59</sup>. Organisé en fonction du principe de subsidiarité, son modèle de démocratie cosmopolite aboutirait à « [...] un système d'autorité globale et divisée – un système de centres de pouvoirs divers et enchevêtrés, façonné et délimité par le droit démocratique<sup>60</sup> ».

Si la création de ce système politique découle plutôt d'une logique stato-centrée (*top down*), elle prévoit néanmoins l'attribution de certaines fonctions de régulation démocratique à la « société civile transnationale ». Archibugi explique en effet que « La société civile globale participe au processus politique de prise de décision à travers de nouvelles institutions permanentes », tout en précisant que ces institutions « [...] s'ajouteraient aux organisations intergouvernementales existantes, mais ne les remplaceraient pas. Leur fonction serait essentiellement consultative et non exécutive<sup>61</sup> ». En outre, elle confie à cette sphère la tâche de s'ingérer dans les affaires intérieures des États, tout en déniaut ce même droit à ces derniers. Ce passage, outre les souverainetés étatiques, est justifié par l'idée que l'ingérence civile s'opère en fonction d'impératifs éthiques et que les États ne peuvent que bénéficier d'un « examen critique » de leur propre système politique<sup>62</sup>.

Ainsi, les modèles de démocratie cosmopolite institutionnalisés par le bas ou par le haut ne sont pas tout à fait identiques : le premier, très inspiré du modèle de démocratie délibérative, recule fortement devant l'idée d'un État démocratique mondial et renvoie essentiellement à la « capacité d'institutionnaliser la délibération politique des citoyens<sup>63</sup> », alors que le second opte pour un système de régulation intégrant certaines composantes d'inspiration fédéraliste<sup>64</sup>. Toutefois, au-delà de leurs différences, ces deux modèles convergent sur l'adoption d'une perspective que Zolo qualifie de « globalisme légal » (*legal globalism*), c'est-à-dire sur l'idée kantienne de l'unité morale de l'humanité et

58. David HELD, « Democracy and Globalization », in Daniele ARCHIBUGI, David HELD et Martin KÖHLER (dir.), *op. cit.*, p. 24.

59. David HELD, *op. cit.*, pp. 190-201.

60. Nous traduisons, *ibid.*, pp. 234-235.

61. Nous traduisons, D. ARCHIBUGI, « Principles of Cosmopolitan Democracy », in Daniele ARCHIBUGI, David HELD et Martin KÖHLER (dir.), *op. cit.*, p. 218.

62. *Ibid.*, p. 219.

63. Yves SINTOMER, *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, La Découverte, 1999, p. 308.

64. Archibugi décrit le modèle cosmopolite comme se situant à mi-chemin entre la Confédération et la fédération, voir D. ARCHIBUGI, *op. cit.*, pp. 215-216.

du besoin de la création d'un ordre juridique cosmopolite au-dessus des États<sup>65</sup>. Ainsi, la réalisation de la « société civile globale » tendrait à se confondre avec le projet d'une paix démocratique universelle.

#### D — Une vision consensuelle et ethnocentrique de la société civile ?

L'une des principales critiques que l'on peut formuler, surtout à l'égard de la conception *bottom up* de l'institutionnalisation de la démocratie cosmopolite, tient au fait qu'elle repose sur une logique éthique qui tend à faire de la société civile une « idéalisation peu réaliste conçue comme fondamentalement communicationnelle<sup>66</sup> ». Une telle dynamique tend à évacuer les conflits et les intérêts économiques de la sphère civile, et place trop de confiance dans le mécanisme fragile de la délibération pour harmoniser les intérêts et faire surgir un consensus autour de normes éthiques communes. Cette conception apparaît comme étant trop en décalage avec les rapports de force qui continuent de caractériser la politique internationale, et comme trop intimement liée à l'expérience européenne, pour être considérée comme le moteur crédible d'une régulation pacifiée et démocratique des relations internationales.

Plus précisément, elle tend à éluder le problème, qui concerne l'ensemble des avocats du modèle de la démocratie cosmopolite, de la représentativité de la « société civile globale ». Pour Shaw, appartenir à cette dernière correspond à « [...] une façon de se connecter à la société civile occidentale et, par ce biais, de se procurer une source d'influence [*leverage*] sur l'État occidental qui est au centre du pouvoir global [...]»<sup>67</sup>. Par conséquent, accroître l'influence de cette sphère, en lui confiant des fonctions de régulation démocratique internationale, dans le cadre d'une « gouvernance humaine », à travers l'octroi d'un droit d'ingérence dans les États, ou par son intégration au sein de procédures de décision de nouvelles institutions globales, pourrait nuire au principe d'égalité juridique des États en renforçant encore davantage l'influence politique occidentale au détriment des pays en développement.

#### E — L'espace public international producteur d'identités cosmopolites ?

En outre, il n'est pas sûr que la démocratie puisse se passer aussi facilement de son ancrage national pour se recomposer au plan global sur la base du substrat de la « société civile transnationale ». Comme le souligne Thaa, les

65. Danilo ZOLO, « The Lords of Peace. From the Holy Alliance to the New International Criminal Tribunals », in Barry HOLDEN (dir.), *Global Democracy. Key debates*, New York, Routledge, 2000, p. 74.

66. Yves SINTOMER, *op. cit.*, p. 139.

67. Nous traduisons, Martin SHAW, « Global Voices. Civil Society and the Media in Global Crisis », in T. DUNNE et N.J. WHEELER (dir.), *Human Rights in Global Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 214-232, cité in Gideon BAKER, « Problems in the Theorisation of Global Civil Society », *Political Studies*, vol. 50, 2002, p. 934.

modèles de démocratie cosmopolite tendent à sous-estimer les pré-requis nécessaires pour qu'un processus de reconnaissance mutuelle entre citoyens politiquement égaux puisse naître, en particulier par rapport au problème de l'identité collective<sup>68</sup>. En effet, en faisant de l'espace public international le moteur d'une recomposition identitaire du niveau national au niveau global, les modèles de démocratie cosmopolite surestiment l'homogénéité de l'« espace public global » et corrélativement sous-estiment l'hétérogénéité culturelle internationale. Comme le rappelle Köhler, « Le concept même de sphère publique est intrinsèquement lié à des structures d'autorité et de responsabilité (*accountability*) qui n'existent pas au niveau transnational<sup>69</sup>. » Autrement dit, il serait préférable, plutôt que de concevoir la sphère publique transnationale comme indépendante des sphères nationales, de l'envisager comme un entrelacs d'espaces publics nationaux, à travers lesquels un réseau d'organisations structurées à différents niveaux tentent d'influencer les États et les institutions internationales<sup>70</sup>.

#### F — Une conception de la régulation démocratique en tant que système de droits

Dahl distingue deux conceptions de la démocratie : la première est conçue en tant que système de contrôle populaire sur des politiques gouvernementales, soit directement à travers des assemblées populaires, soit indirectement par le biais de représentants élus ; la seconde correspond à un système fournissant des droits fondamentaux<sup>71</sup>. L'image de la citoyenneté qui ressort des projets de démocratie cosmopolite s'apparente clairement au second modèle : « Le citoyen cosmopolite [...] est conçu comme un titulaire de droits et d'obligations morales plutôt que comme un auteur de la loi, par exemple un participant au processus d'« autogouvernement » [*self-government*] démocratique<sup>72</sup>. » La conception de la régulation démocratique que ce modèle implique (un système de droits) est inadéquate pour répondre au déficit démocratique creusé essentiellement par les dynamiques d'internationalisation et d'intégration économique et financière qui imposent une « contrainte extérieure » sur les marges de manœuvre nationale, en particulier sur les politiques keynésiennes de financement de politiques sociales et de création d'emplois par déficit budgétaire<sup>73</sup>.

68. W. THAA, *op. cit.*, p. 514.

69. Martin KOHLER, « From National to Cosmopolitan Public Sphere », in Daniele ARCHIBUGI, David HELD et Martin KOHLER (dir.), *op. cit.*, p. 233.

70. Dominique LEYDET, « Mondialisation et démocratie. La notion de société civile globale », in François CREPEAU (dir.), *Mondialisation des échanges et fonctions de l'État*, Bruxelles, Bruylant, 1997, pp. 265-266.

71. Robert DAHL, *op. cit.*, p. 20.

72. W. THAA, *op. cit.*, p. 504.

73. Robert COX, « Democracy in Hard Times. Economic Globalization and the Limits to Liberal Democracy », in Anthony MCGREW (dir.), *op. cit.*, p. 59.

## Conclusion

La dimension polysémique de la notion de société civile exige de la part de ses usagers un effort de précision conceptuelle. En particulier, pour comprendre les discours sur le rôle de la société civile en relations internationales et cerner leur portée et leurs enjeux pour la régulation démocratique de la mondialisation, il est utile de mettre en évidence les traditions théoriques auxquelles ils se rattachent. La conception néo-libérale de la gouvernance globale reproduit le souci libéral de limiter le rôle de l'État et une certaine foi dans les capacités autorégulatrices d'organismes privés ; ce faisant, elle aboutit à un pluralisme hybride et informel, susceptible de nuire à la cohésion sociale et d'affaiblir la portée des procédures démocratiques existantes. Les réflexions néo-gramsciennes sur l'hégémonie s'articulent en fonction de l'idéal d'inspiration marxiste de justice sociale ; elles restituent le rôle équivoque de la société civile à la fois dans la dynamique de reproduction de la mondialisation et de sa contestation, mais ne proposent aucune réforme concrète afin d'améliorer la régulation démocratique d'évolutions transnationales. Les discours sur le rôle de la « société civile transnationale » dans l'institutionnalisation d'une démocratie cosmopolite investissent cette sphère de la mission kantienne de pacification des relations internationales ; ils aboutissent à une conception de la régulation de la mondialisation partiellement dépolitisée au profit de la création de procédures de délibération et de l'octroi de droits cosmopolites, mesures qui s'avèrent insuffisantes pour renforcer l'emprise démocratique sur les évolutions transnationales. Ainsi, quelle que soit la définition de la société civile, l'essor des organisations issues de cette sphère ne constitue pas en soi une garantie d'une régulation démocratique de la mondialisation.



# L'institutionnalisation de la Commission européenne (DG Développement) Du rôle des leaders dans la construction d'une administration multinationale 1958-1975

Véronique DIMIER\*

*RÉSUMÉ : S'appuyant sur les théories institutionnalistes de P. Selznick, cet article vise à analyser le rôle des leaders dans l'institutionnalisation d'une administration multinationale, à partir d'une étude de cas historique : la construction de la DG Développement (Commission européenne), chargée des accords de coopération avec les pays ACP, entre 1958 et 1975. Il tend à démontrer la complexité de la position de ces leaders, pris entre les contraintes que leur impose leur pays d'origine et la défense des intérêts et de l'autonomie de l'institution qu'ils contribuent à créer (parfois contre l'intérêt de leur pays d'origine).*

*ABSTRACT : Following P. Selznick's hypotheses on the role of leaders in building up institutions, this article deals with leadership in a multinational administration, from a historical case study : the institutionalisation of the DG Development (European Commission), which is in charge of the development policy for ACP countries, from 1958 to 1975. It shows the complexity of that role of leader, on one side constrained by the demands imposed to him by his home country, on the other side keen on defending the interests and autonomy of the new institution he contributes to create (sometimes against the interests of his own country).*

« Un 'bateau ivre'. L'expression est sur toutes les lèvres à Bruxelles pour dire l'état de l'exécutif européen, et surtout la déficience de son capitaine, l'Italien Romano Prodi<sup>1</sup> ». Depuis le début de son mandat, le président de la Commission n'a cessé d'être la cible répétée de critiques acerbes de la part des hommes politiques et de la presse pour ses maladresses, son manque de charisme et d'autorité politique. Ironie du sort, c'est précisément pour les raisons inverses que Jacques Delors, quelques années auparavant, essayait les foudres de la presse européenne... trop despotique, trop français. C'est d'ailleurs pour éviter l'apparition de « petits despotes européens », souvent à la tête de véritables fiefs nationaux au sein des directions générales de la Commission, organe supranational pourtant censé représenter et défendre les intérêts de la Communauté européenne, que Romano Prodi a mis en œuvre un nouveau système de mobilité, de promotion et de recrutement du personnel de la Commission. Obligeant les occupants des postes les plus élevés (A1, A2) à permuter tous les cinq à sept

---

\* Professeure à l'Université Libre de Bruxelles et chercheure associée au CURAPP, Amiens, France.  
1. *L'Expansion*, 22 novembre 2001.

ans, la réforme vise à « faire prévaloir la logique du mérite sur celle des drapeaux<sup>2</sup> », à empêcher les dérives « autoritaires » de certains directeurs. Elle accompagne la réforme d'ensemble de la Commission entamée en 1999 et dirigée par le Commissaire Neil Kinnock, lui-même très critiqué pour sa trop grande préoccupation des intérêts britanniques<sup>3</sup>. Le leader au sein d'une administration multinationale serait-il donc obligatoirement confronté au dilemme suivant : jouer un rôle effectif et servir de fait les intérêts de son pays d'origine au sein de cette administration ou ne pas être un leader du tout ? Ne peut-on envisager qu'étant au service d'une institution, il ait ses propres intérêts, ou plutôt ceux de sa nouvelle institution, à défendre ? C'est cette question que nous proposons d'étudier ici à travers un exemple historique mais éclairant : celui de la Direction générale Développement (DG VIII), chargée de la coopération au développement avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Réputée pour porter un drapeau français très marqué, elle a cette particularité d'avoir été pendant les quinze premières années de son institutionnalisation, sous la coupe d'une personnalité très charismatique, Jacques Ferrandi, ancien administrateur colonial français, directeur du Fonds européen de développement (1962-1975)<sup>4</sup>.

Parce que cette étude de cas semble donner raison au schéma proposé par Philippe Selznick, et repris par certaines analyses récentes<sup>5</sup>, nous reprendrons leurs hypothèses concernant le leadership administratif. Sans pour autant nier les prédispositions psychologiques qui permettent à certaines personnes de jouer un rôle de leader, nous définirons le leader moins par ce qu'il est que par ce qu'il fait, à savoir par sa fonction nécessaire dans le processus d'institutionnalisation au sens où l'entend Philippe Selznick : un processus par lequel une organisation acquiert une identité distincte, une autonomie et légitimité propres. Ainsi, le leader participe-t-il activement à la définition de cette identité, précisant les buts, la mission de l'organisation, les moyens pour l'accomplir. Par l'intermédiaire de divers instruments (socialisation, recrutement, organisation des pouvoirs), il s'assure que les autres membres de l'institution soient imprégnés de cette mission, aient la volonté et la capacité d'agir selon les règles établies et dans le sens des buts définis, bref développent une façon uniforme de travailler et un esprit commun que l'on pourrait appeler esprit de corps. Ce processus peut s'avérer particulièrement laborieux dans le cadre d'une administration multinationale, par définition composée de hauts fonctionnaires porteurs de cultures nationales et d'intérêts différents, et dont le cadre est

2. *Le Monde*, 24 janvier 2002 ; « Making Merit Matter », *The European Voice*, 24-30 janvier 2001.

3. *L'Expansion*, 22 novembre 2001.

4. Formé à l'École coloniale (promotion 1935), il devient élève-administrateur en Casamance (1941-43), en 1945 il est muté au sein du ministère de la France d'outre-mer, à la Direction générale des services économiques et du plan. En 1947, il devient chef du bureau des Affaires internationales, en 1949, délégué de la France au Comité des territoires d'Outre-mer à l'OECE, en 1951, conseiller technique du ministre de la France-d'outre-mer, entre 1953-1958, directeur général des services économiques de l'Afrique occidentale française.

5. Philippe SELZNICK, *Leadership in Administration. A Sociological Interpretation*, New York, Peterson and Cie, 1957; Arjen BOIN, *Crafting Public Institutions. Leadership in Two Prison Systems*, London, Lynne Rienner Publishers, 2001.

censé évoluer sans cesse, du fait de l'approfondissement et de l'élargissement de la Communauté européenne. Une fois l'identité acceptée à l'intérieur, elle doit l'être également de l'extérieur par les organisations clientes, concurrentes ou initiatrices : le leader a ainsi pour tâche de bâtir un lien de confiance avec les divers acteurs impliqués dans sa mission afin d'atteindre une certaine autonomie et légitimité. Il sert de lien entre l'institution (ici la DG VIII) et son environnement (États membres, États ACP, autres institutions communautaires ou organisations internationales...).

Comme le remarquent certains auteurs<sup>6</sup>, les origines du leadership au sein des institutions restent quelque part « mystérieuses », ayant été d'autre part très peu étudiées. La question de savoir si ce leadership dépend davantage des ressources, compétences et qualités personnelles de quelques personnes exceptionnelles au sein d'une organisation ou de conditions particulières (institutionnelles, contextuelles...) qui leur permettent de jouer ce rôle, est matière à discussion... de même que la marge de manœuvre des leaders par rapport aux contraintes qui s'imposent à eux. Certains auteurs insistent sur les compétences nécessaires qu'un leader doit posséder pour assumer sa fonction : opiniâtreté, être pris au sérieux en qualité d'expert, être reconnu pour ses relations politiques ou ses talents de négociateur<sup>7</sup> ; capacité à soutenir et divulguer un « mythe », c'est-à-dire une mission altruiste par définition impossible à atteindre « réduire la pauvreté<sup>8</sup> » ; capacité à bâtir des coalitions d'acteurs susceptibles de supporter leurs activités. Toutes ces qualités et compétences étant difficilement disponibles chez un seul homme, l'on peut supposer que le leadership sera d'autant plus efficace s'il est exercé à plusieurs. D'autres auteurs mettent en avant les conditions qui permettent aux leaders d'exercer leur rôle, ou plutôt la convergence entre certaines conditions historiques et les compétences disponibles<sup>9</sup>.

C'est cette convergence qui, dans le cas de la DG VIII, permettra à Jacques Ferrandi et à son « clan » d'administrateurs coloniaux de jouer ce rôle de leader institutionnel : la convergence entre ce que d'aucuns considéreront comme un « accident historique<sup>10</sup> » – une puissance coloniale moribonde, la France, désireuse de faire partager le fardeau du développement de l'Afrique à ses partenaires européens – et un vivier de leaders formés outre-mer cherchant de nouveaux chantiers à bâtir. Il nous reste à démontrer que l'architecte principal du chantier, la France, par son influence initiale sur la politique européenne

6. Arjen BOIN et Celesta KOPMAN-BOS, « The Emergence of Public Institutions. Towards a Dynamic Theory of Institutional Birth and Development », Edinburgh, ECPR Conference, 31 mars-2 avril 2003, Workshop 5 (U. Serdült, G. Peters).

7. John KINGDON, *Agendas, Alternatives and Public Policy*, Boston, Little Brown, 1995.

8. E.C. HARGROVE et J.C. GLIDEWELL (dir.), *Impossible Jobs in Public Management*, Lawrence, Kansas University Press, 1990 ; J.W. DOIG et E.C. HARGROVE (dir.), *Leadership and Innovation. Entrepreneurs in Government*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1990. Cités par A. BOIN ET C. KOPMAN-BOS, *op. cit.*

9. E.C. HARGROVE, *Prisoners of the Myth. The Leadership of the Tennessee Valley Authority, 1933-1990*, Princeton University Press, Princeton, 1994.

10. ARCHIVES COMMISSION EUROPÉENNE (ACE), Bac 25/1980/1894, discours de J.F. DENIAU, 1972.

de développement, permit certes à ces leaders de s'imposer et de participer activement à l'institutionnalisation de la DG VIII. Mais aussi que, profitant de leurs ressources personnelles et compétences, ses maîtres-d'œuvre principaux, Jacques Ferrandi en particulier, sauront très vite utiliser les coalitions disponibles entre États membres pour faire gagner à la DG VIII une certaine autonomie, y compris et surtout par rapport à la France<sup>11</sup>.

## I – Une convergence d'opportunités

L'institutionnalisation de la DG VIII et le rôle de leader qu'en vint à jouer Jacques Ferrandi, sont largement le résultat d'une situation historique et d'une convergence d'opportunités. La situation historique est bien connue<sup>12</sup> : une France encore puissance coloniale, qui fit de l'« Association » de ses territoires d'outre-mer à la Communauté européenne une pré-condition à la signature du Traité de Rome. L'argument était le suivant : en 1957, celle-ci formait avec ses territoires d'outre-mer un tout politique, la Communauté française, et ce que d'aucuns considèrent alors comme une sorte de marché commun protégé de l'extérieur par une barrière douanière commune et financé de l'intérieur par un Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES). Laisser ces territoires en dehors de la future Communauté européenne était donc tout simplement impensable. Aussi, le marchandage suivant fut-il proposé aux partenaires européens : la France ouvrirait les frontières de son Empire aux produits européens et, en échange, demanderait à ses partenaires de participer au financement du développement de ces territoires (développement dont l'exécution serait confiée à égalité de conditions aux entreprises des pays membres). L'Allemagne et les Pays-Bas ne furent guère enchantés par cette proposition, mais pressée de voir les négociations aboutir, la première finit pas céder : ce rapport de force favorable à la France constitue la première opportunité. La seconde opportunité fut la fin rapide, dès 1960, de cette communauté mort-née, la Communauté française, laquelle signifiait la disponibilité d'hommes compétents en quête de reconversion. Parmi toutes les possibilités existant en dehors de la fonction publique française, la Commission

11. Cet article est tiré d'un projet de recherche commencé en 1999 sous les auspices de M.K. Kessler, financé par l'Université d'Oxford, St Antony's College (Deakin Fellowship) et la Commission européenne (Marie Curie Fellowship, Université d'Oxford ; programme EUSSIRF, Institut européen de Florence). Dans le cadre de cette étude, entretiens avec les personnes suivantes : le ministre C. Cheysson, J. Ferrandi (Fra), A. Auclert (Fra), J. Chapperon (Fra), C. Blanchard (délégué Fra), R. Calais (délégué Fra), R. Teissonnière (délégué Fra), D. Frisch (All), J. Durieux (B), M. de Sedouy (Fra), P. Soubestre (Fra), U. Stefani (It), P. Cros (Fra), J. Scott (UK), P.F. Van Hoek (NL) ; B. Ryelandt (B) ; Mr Hans Carle (All) ; M. Mcgeever (délégué UK) ; Mr Haffner (délégué All) ; E. Rhein (All) ; H. Smida (All) ; K. Whiteman (UK) ; J. Delorme (Fra) ; M. Vanhaeverbeke (délégué B) ; M. Hauswirth (Fra) ; P. Hugot (délégué Fra) ; R. Leenders (délégué B) ; S. Bourke (Ir) ; B. Petit (Fra) ; A. Vanderaege (B).

12. Véronique DIMIER, « Legitimizing the DGB. A Small Family Business (1958-1975) », European Consortium for Political Research, Workshop : the Political Logics within the European Commission, Grenoble, 6-10 avril 2001.

européenne offrait une aubaine pour ces constructeurs ou plutôt fossoyeurs d'Empire, un nouveau chantier à ouvrir. Le chantier de la politique de développement européenne, dénommé « Association » dans les termes du Traité de Rome (articles 130 et suivants), n'était pas sans ressembler à celui déjà entamé dans les colonies françaises. Pour cause : les dispositions commerciales (systèmes de préférences) et financières (Fonds européen de développement) furent, à l'image de ce terme « Association », largement copiées sur la politique coloniale de la France. Seuls les anciens territoires coloniaux français et belges<sup>13</sup> furent d'ailleurs concernés à l'époque par de telles faveurs, lesquels ne tardèrent pas à devenir indépendants, ce qui nécessita quelques aménagements : l'Association se transforma alors en conventions négociées (tous les cinq ans) avec les nouveaux États africains et malgaches (Yaoundé puis Lomé).

Institutionnellement, la configuration des pouvoirs entre Conseil des ministres (représentant les États membres) et Commission au niveau de la mise en œuvre de l'Association représentait également une opportunité à saisir pour la seconde : si son rôle est réduit au niveau des dispositions commerciales, il est par contre essentiel au niveau du volet financier, puisque la convention d'application attachée au Traité de Rome lui accorde la gestion du Fonds européen de développement (FED). Les mécanismes de ce dernier furent calqués sur ceux du FIDES : financé par contribution directe des États membres, le FED fonctionne sur le principe du don. La convention d'application précise sur le modèle de l'arrêté du 4 juin 1949 concernant les modalités de fonctionnement du FIDES<sup>14</sup>, qu'il reviendra aux autorités responsables des territoires et pays associés (lesquelles évolueront des gouvernements coloniaux aux gouvernements africains), avec l'accord des autorités locales ou la représentation des populations, d'initier les projets économiques et sociaux pour lesquels le financement de la Communauté européenne est demandé, puis de les mettre en œuvre. Le Conseil des ministres de la Communauté européenne devra, pour certains projets tout au moins, donner un avis favorable sur les projets proposés, décidant de fait de l'attribution des financements selon des critères qui ne sont pas précisés. Dans ce cadre général, la Commission fut notamment chargée de sélectionner et d'instruire les projets de développement proposés par les États associés, de faire ensuite des propositions de financement. Son rôle d'initiative se traduit ici par un rôle de médiation et de négociation entre États associés et États membres ; son rôle d'exécution par un rôle de surveillance (de l'exécution des projets par les États associés) et de gestion des appels d'offre (concernant l'exécution des travaux) ; son rôle de gardienne des traités par un rôle de gardienne dans l'égalité de participation aux adjudications et fournitures des entreprises des États membres ou associés intéressés par la mise en œuvre des projets.

Une fois établies les lignes générales à suivre en matière d'Association, et distribués les rôles principaux entre les différentes institutions concernées, le

13. Quelques territoires néerlandais et italiens (Nouvelle-Guinée, Somalie) furent également associés.

14. JO Lois et décrets de la République française, 4 juin 1949, p. 5482.

Conseil et la Commission principalement, restait à mettre en œuvre ce qui sera l'une des premières politiques communautaires. Un commissaire français fut chargé des accords d'Association en la personne de Robert Lemaïgnen<sup>15</sup>. Une direction spécifique fut également créée au sein de la Commission (la DG VIII), où « tout était à concevoir ». Car « très heureusement, les rédacteurs du Traité de Rome ont laissé à la Commission une entière liberté pour l'organisation de son action, lui fixant seulement des objectifs. Ce fut donc l'une de nos premières tâches que de bâtir le cadre de notre action<sup>16</sup> ». Restait ainsi à préciser les méthodes, la structure de la DG VIII, à lui conférer une identité et à lui trouver des hommes, bref à l'institutionnaliser. C'est à ce niveau que devaient intervenir Jacques Ferrandi, à l'origine chef de cabinet de Robert Lemaïgnen, et son « clan » ou sa « mafia<sup>17</sup> » d'administrateurs coloniaux.

## II – Coloniser la DG VIII : une affaire de corps

Profitant de la convergence d'opportunités décrite ci-dessus, mais aussi de leur qualité d'experts, de la solidarité et esprit de corps forgés au sein de l'École coloniale, ces derniers vont très vite s'imposer comme leaders de la DG VIII, modifiant en leur faveur l'organisation des pouvoirs en son sein. Comme l'ont montré diverses études sur la Commission européenne<sup>18</sup>, les relations de pouvoir entre le commissaire chargé d'un domaine, son cabinet, le directeur général à la tête de la direction générale du même domaine, ou entre ces derniers et les différents directeurs subalternes, ne sont pas fixées à l'avance et dépendent donc énormément des circonstances et des hommes en présence. En l'occurrence ici, elles semblent avoir été particulièrement dépendantes dans un premier temps de deux hommes : Robert Lemaïgnen et Jacques Ferrandi.

C'est en janvier 1958 que Robert Lemaïgnen devait inviter le second à devenir son chef de cabinet, rôle central s'il en est. Ce choix ne tient pas du hasard. Robert Lemaïgnen connaissait « de longue date sa loyauté, son intelligence, ses qualités de négociateur et sa grande expérience de l'économie africaine<sup>19</sup> ». Jacques Ferrandi, quant à lui, ancien élève de l'École coloniale, avait été auparavant directeur général des services économiques de l'Afrique-occidentale française (1953-1958), devenant l'un des principaux architectes du FIDES dans cette partie de l'Empire. De ce point de vue, Robert Lemaïgnen

15. Nommé un peu par hasard à la Commission, si l'on en croit sa propre biographie, il avait été auparavant président de la Société commerciale des ports africains de l'AOF (1941-1958), ancien administrateur de l'Institut d'émission de l'Afrique occidentale et vice-président de la Chambre de commerce internationale (1942-1958), Robert LEMAIGNEN, *L'Europe au berceau. Souvenirs d'un technocrate*, Paris, Plon, 1964, p. 25.

16. *Ibidem*, p. 52.

17. Mafia au sens de grande famille, entretien avec J. FERRANDI, 26 août 1999.

18. Par exemple, Robert KEOHANE et Stanley HOFFMANN (dir.), *The New European Community. Decision Making and Institutional Change*, Boulder, Westview, 1991 ; Neill NUGENT (dir.), *At the Heart of the Union. Studies of the European Commission*, London, Macmillan, 1997 ; Georges ROSS, *Jacques Delors and the European Integration*, Oxford, Oxford University Press, 1995.

19. Robert LEMAIGNEN, *L'Europe au berceau*, *op. cit.*, p. 69.

ne pouvait trouver meilleur collaborateur pour l'aider à interpréter et mettre en œuvre son équivalent européen, le FED. Encore fallait-il avoir la voie libre dans cette administration multinationale dont les différents fonctionnaires étaient susceptibles de porter des projets, des positions parfois différentes les uns des autres.

Aussi, profitant du fait qu'aucune règle stricte n'existe jusqu'en 1962 concernant le recrutement des hauts fonctionnaires de la Commission, si ce n'est un certain partage entre nationalités, Jacques Ferrandi va très vite positionner ses hommes aux postes-clés de la DG VIII et de concert avec Robert Lemaïgnen, se « débarrasser<sup>20</sup> » des éléments perturbateurs, notamment du premier directeur général allemand, Helmuth Allardt. Suivant la règle générale selon laquelle commissaire et directeur général d'un même domaine devaient être de nationalités différentes, le directeur général à la tête de la DG VIII avait été nommé, à la demande de Robert Lemaïgnen, parmi les Allemands, pour mieux associer ces derniers à une œuvre qu'ils ne soutenaient que du bout des lèvres<sup>21</sup>. Le choix par le gouvernement allemand de Helmuth Allardt ne devait toutefois pas l'aider dans cette stratégie : diplomate ayant servi en Indonésie, ce dernier eut le malheur – reprenant du reste la position allemande sur ce point – de critiquer publiquement le côté un peu trop franco-africain de la politique européenne de développement, ce qui devait le conduire « dans certains contacts, à ne pas être entièrement en communion de sympathie avec ses interlocuteurs africains<sup>22</sup> »... et français. Du côté allemand, on soulignera que « le Commissaire français était désireux d'exercer sur les activités du Dr Allardt, un contrôle que ce dernier ne pouvait accepter que de la Commission tout entière<sup>23</sup> ». La mésentente finit par se résoudre au niveau ministériel : en juillet 1960, suite aux pressions du ministère français des Affaires étrangères, Helmuth Allardt fut remplacé par Heinrich Hendus, ancien consul général de l'Allemagne à Alger, ayant « d'excellentes relations avec les autorités de ce pays<sup>24</sup> », et donc beaucoup mieux à même de comprendre l'enjeu de l'Association pour la France, une décision accueillie avec beaucoup « d'émoi » par la presse allemande<sup>25</sup>.

Le deuxième acte prendra la forme d'une réforme administrative. En 1962, suite au départ de Robert Lemaïgnen, remplacé par le commissaire français Henri Rochereau, Jacques Ferrandi fut propulsé à la tête de la Direction des études et programmes de développement au sein de la DG VIII (direction B),

20. Selon les termes d'un de nos interviewés.

21. Robert LEMAIGNEN, *L'Europe au berceau*, op. cit., p. 58

22. Article publié dans *Marchés tropicaux du monde*, « La politique européenne en Afrique doit rester solidaire », 18 juin 1960, sans signature. Voir également dans la même revue, « Il n'y pas de divergences politiques fondamentales entre la Commission de la CEE et le Dr Allardt », 16 juillet 1960, sans signature.

23. Article publié dans *Marchés tropicaux du monde*, 18 juin 1960.

24. ARCHIVES DU MINISTÈRE FRANÇAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (AMAE), Carton 722, télégramme au ministère des Affaires étrangères (direction G, Affaires politiques), 11 juin 1960.

25. AMAE, Carton 722, lettre de l'ambassadeur allemand à Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, 15 juin 1960.

confiant sa place de chef de cabinet à l'un de ses meilleurs collaborateurs en Afrique et ancien administrateur colonial, Jean Chapperon<sup>26</sup>. Pour qu'un projet de développement proposé par un État africain soit présenté pour approbation au Conseil des ministres, l'accord de deux directions était alors nécessaire : la direction B et la direction C, direction financière et technique du Fonds, alors occupée par un Belge, Lefebvre, ayant antérieurement travaillé au sein du ministère belge des Colonies et ayant pris part aux discussions du Traité de Rome sur le problème de l'Association. Or, là aussi, « ce Belge n'était d'accord avec aucun des projets que je proposais, si bien qu'aucun fonds ne pouvait être débloqué<sup>27</sup> ». La paralysie générale du FED qui s'ensuivit devait conduire Heinrich Hendus à réorganiser la DG VIII, rassemblant en une seule direction (la direction C, en charge du FED) les deux directions ci-dessus<sup>28</sup>. Cette dernière fut confiée à Jacques Ferrandi, qui de fait devint directeur, puis à partir de 1970, directeur général du FED. De la confiance que lui avait ainsi accordée Heinrich Hendus, Jacques Ferrandi, « homme d'honneur<sup>29</sup> » lui resta redevable. Aussi, d'après nos interviewés, une sorte de « paix des braves » s'instaura durablement entre les deux hommes, ce qui conforta le pouvoir que ce dernier ne va pas tarder à s'arroger, suite à quelques modifications des mécanismes du FED.

En effet, la réorganisation administrative voulue par Heinrich Hendus se déroula parallèlement à une simplification des modalités de gestion du FED qui, à première vue d'ailleurs, n'allait pas forcément dans le sens d'un renforcement des pouvoirs de la DG VIII. Sur demande allemande, une distinction avait été originellement faite, dans le protocole attaché au Traité de Rome, entre projets de développement sociaux pour lesquels la Commission déciderait seule des financements, et les projets économiques (censés comporter une certaine rentabilité) pour lesquels le Conseil des ministres déciderait, sur proposition de la Commission. Les montants à distribuer entre les deux types de projet devaient également être décidés par le Conseil sur proposition de la Commission. Très vite, il s'avéra que la distinction entre les deux types d'investissement était très difficile à mettre en œuvre, la Commission ayant du reste tendance à donner une interprétation très extensive des « investissements sociaux » afin d'accroître son propre pouvoir, ce qui devait déboucher sur des querelles répétées avec le Conseil<sup>30</sup>. Après quelques années d'expérience, il apparut d'ailleurs que la Commission était en fait « seule maîtresse des décisions

26. Issu de l'École coloniale. Il devait ultérieurement être posté comme chef de cabinet du Secrétaire général de l'AOF, 1953-1958, où il travaillera en collaboration étroite avec J. Ferrandi dans la mise en œuvre du FIDES.

27. Entretien, J. FERRANDI, *op. cit.*

28. Organigramme après 1962 : direction A : Affaires générales ; direction B : Études de développement ; direction C : Fonds de développement ; et direction D : Échanges commerciaux.

29. Entretien, D. FRISCH, 21 février 2001.

30. AMAE, Carton 724, procès-verbal du Conseil, 11 juin 1959, discussion sur la répartition des crédits du FED, sur proposition de la commission du 4 novembre 1958.



du Fonds car l'intervention du Conseil était plus formelle que réelle<sup>31</sup> ». Aussi, devait-on en 1964 supprimer la distinction entre investissements économiques et sociaux et créer un Comité du FED<sup>32</sup> composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission, seuls les premiers ayant le droit de vote (à la majorité qualifiée). La Commission dut se contenter désormais de faire un rapport sur les projets de développement proposés par les États associés, de présenter ensuite des propositions de financement au Comité du FED pour avis, un avis favorable étant nécessaire pour la décision finale. Cette situation devait être considérée dans un premier temps par les membres de la Commission, comme « monstrueuse<sup>33</sup> ». Grâce à Jacques Ferrandi toutefois, la pratique allait quelque peu renverser la situation.

Parallèlement en effet, Jacques Ferrandi, en tant que directeur du FED, se vit confier le rôle d'ordonnateur principal : en tant que tel, il fut chargé d'accélérer les procédures de mise en œuvre du FED, c'est-à-dire d'évaluer et de sélectionner les projets présentés par les États associés et de faire les propositions de financement transmises pour approbation au Comité du FED. De fait, c'est à Jacques Ferrandi que revint le rôle de médiateur et de négociateur dévolu à la Commission, négociation qui aura lieu sur plusieurs fronts et au préalable : avec les États membres d'un côté, tous soucieux de voir leurs bureaux d'études et entreprises remporter quelques marchés ; avec les États africains tous soucieux de récolter la manne européenne, mais dont les projets étaient souvent mal préparés. C'est à lui que revint également en dernier lieu le pouvoir d'accorder les marchés publics aux entreprises intéressées par la mise en œuvre des projets. Il disposa de fait de pouvoirs discrétionnaires importants, d'autant que les critères d'évaluation des projets ne seront élaborés et formalisés que très lentement et resteront très généraux<sup>34</sup>. Ses propres tentatives pour les unifier et rationaliser ne seront pas sans ambiguïté : « est-il possible de déterminer des critères valables dans tous les pays et uniformes ? ». De son avis, non. Aussi, à l'intérieur du cadre général mis en place, « une grande liberté d'action » fut « laissée aux services chargés d'établir les dossiers et aux fonctionnaires compétents du FED chargés d'évaluer », c'est-à-dire à ses propres hommes<sup>35</sup>.

Les pouvoirs dont il disposa de fait auraient certes pu être circonscrits du haut par ses supérieurs hiérarchiques, le commissaire ou le directeur général.

31. ACE, Bac 25/1980, Carton 37, réunion de la commission parlementaire chargée des relations avec les États associés malgaches et africains, 6 février 1968, exposé de H. Rochereau sur le 2<sup>e</sup> FED.

32. Article 11, de l'accord relatif au financement et à la gestion des aides de la CE (64/355/CEE)

33. ACE, Bac 19/1969, Carton 95, note de Hallstein à H.Hendus, 27 septembre 1962.

34. Règlement 7 (commission), 23 janvier 1959, article 24, critère d'appréciation des projets : « la commission considère l'influence que peut exercer le projet sur le développement économique et social du pays et spécialement sur le niveau de vie des populations locales et les garanties de bonne fin du projet ».

35. ACE, Bac 25/1980, Carton 1035, critères d'appréciation des projets soumis au FED, collection étude, série développement outre-mer, n° 3, Bruxelles, 1965. Introduction de J. Ferrandi. Certains de ces critères furent copiés sur ceux du FIDES figurant en annexe.

Or, Heinrich Hendus, pour les raisons déjà mentionnées, lui délégua largement ses pouvoirs. Quant aux commissaires français, Henri Rochereau (1962-67) puis Jean François Deniau (1967-73), tous deux très préoccupés par leurs carrières politiques, ils semblent, d'après nos interviewés, avoir largement délégué leurs tâches à leur chef de cabinet, Jean Chapperon, l'un des meilleurs amis de Jacques Ferrandi. Au niveau des autres directeurs de la DG VIII, un contrepoids était peu probable : la direction D s'occupant du commerce n'avait guère de pouvoir (le domaine restant largement à l'époque du ressort des États membres) et la direction A chargée des affaires générales s'occupait surtout du service de « propagande » et des relations publiques avec le monde extérieur. La seule direction qui aurait pu éventuellement faire de l'ombre à Jacques Ferrandi était la direction B, Études de développement, dirigée par un Belge, Jean Durieux<sup>36</sup>, et chargée théoriquement d'aider les États africains à identifier leurs priorités. Dans le souci d'équilibrer les pouvoirs, Heinrich Hendus avait demandé à cette direction de donner un avis sur les projets proposés avant qu'ils ne passent à la direction C. Néanmoins, d'après le témoignage de Jean Durieux<sup>37</sup>, les avis émis par son équipe et les perspectives données en termes de priorité n'étaient guère pris en compte, et cette direction devint un simple service d'étude sans influence autre qu'intellectuelle sur les projets évalués par Jacques Ferrandi, ce qui ressort également des archives de la DG VIII<sup>38</sup>.

Restait bien entendu comme limite au pouvoir de ce dernier le Comité du FED. D'après nos interviewés toutefois, les membres de ce comité n'avaient qu'une connaissance très limitée des dossiers, contrairement à Jacques Ferrandi et son « clan » d'administrateurs coloniaux, qui eux disposaient d'une connaissance exceptionnelle des situations et des hommes d'État africains, ce qui leur donnait un atout considérable dans la négociation entamée préalablement ou au sein du Comité. Pour André Auclert, ancien administrateur colonial, assistant et bras droit financier de Jacques Ferrandi : « nous étions seuls à avoir une expérience du terrain et des contacts personnels avec les élites africaines. Les autres nationalités, et notamment les Allemands (au sein du comité du FED) n'avaient pas la même connaissance de l'Afrique et il était relativement facile de les convaincre de la validité des projets présentés au comité<sup>39</sup> ». Et puis, « qui dit plusieurs patrons, dit souvent aucun<sup>40</sup> ». De fait, les archives du Comité révèlent que, par exemple, pour l'année 1971, tous les projets proposés

36. J. Durieux n'avait pas une expérience concrète de l'Afrique. Comme formation, il était diplômé en science économique appliquée.

37. Entretien, J. DURIEUX, 21 février 2001.

38. ACE, Bac 25/1980, Cartons 1654,1656, contient les procès verbaux du comité de coordination des études, géré par la direction B.

39. Entretien, A. AUCLERT, 16 mai 1999. A. Auclert travaillera à la Direction générale des affaires économiques et du plan en AOF, 1953-1957, en étroite collaboration avec J. Ferrandi. En 1958, il est nommé à la DG VIII de la Division des études (Direction des études et programmes de développement, direction C). Après la réorganisation de la DG VIII en 1963, il accompagnera J. Ferrandi dans la nouvelle direction C (Fonds de développement) où il sera promu (1967) chef de la Division opérations financières, restant de fait son fidèle bras droit, et son assistant personnel.

40. Entretien, J. FERRANDI, *op. cit.*

par Jacques Ferrandi et son équipe furent adoptés, la plupart du temps à l'unanimité<sup>41</sup>.

C'est cette même expertise qui les aida à dominer la DG VIII face à d'autres concurrents potentiels. De l'avis de nos interviewés, la plupart des membres de la DG VIII autres que les administrateurs coloniaux, n'avaient qu'une connaissance limitée (tout au moins pour les grades A1-A2) et une expérience faible voire inexistante du terrain africain, ce que confirme Robert Lemaïgnen dans sa biographie<sup>42</sup>. La seule personne faisant exception à la règle était Lefebvre, lequel fut nous l'avons dit, très vite écarté. Fort des liens et de cet esprit de corps acquis à l'École coloniale, Jacques Ferrandi convia à ses côtés ses meilleurs collaborateurs en Afrique, Jean Chapperon, André Auclert et d'autres<sup>43</sup> : « Je maintiens que la bonne politique que l'on a conduit pendant quinze ans à Bruxelles est due à l'esprit colo, à notre camaraderie<sup>44</sup> », une camaraderie qu'ils réactiveront régulièrement à Bruxelles autour « d'un dîner exclusif entre colos ».

L'introduction de ces hommes à la DG VIII fut d'autant plus facile que, comme le remarque Robert Lemaïgnen dans sa biographie, les premiers recrutements ne furent pas aisés<sup>45</sup>. La Communauté européenne restait une aventure incertaine dans laquelle peu de hauts fonctionnaires bien installés étaient prêts à se lancer, ce que semble confirmer Claude Cheysson<sup>46</sup>. Le statut de fonctionnaire ne fut du reste accordé aux hommes qui travaillaient à la Commission qu'en 1962. Qui plus est, « les nominations se faisaient entre deux portes. Chaque négociateur du Traité faisait venir son équipe<sup>47</sup> ». Certes, le nombre d'administrateurs coloniaux ainsi nommé resta limité par l'exigence

41. Archives du Comité du FED (Conseil, 74880-1). Pour qu'un projet puisse être adopté, la majorité qualifiée (67 voix) était nécessaire. Sachant que l'Allemagne et la France disposaient chacune de 33 voix, aucun projet ne pouvait être adopté sans les voix d'un troisième pays. Les représentants français au sein du comité venaient pour la plupart du ministère des Finances. Le comité devait être présidé par le directeur général, mais H. Hendus devait déléguer cette tâche à J. Ferrandi. Le rapporteur devait être J. Ferrandi qui devait déléguer cette tâche au chef de la division des programmes au sein de sa direction (E. Wirsing, un Allemand, ancien architecte qu'il formera lui-même et avec lequel il entretiendra de très bonnes relations). La plupart du temps l'équipe d'administrateurs coloniaux de J. Ferrandi était également présente. Nos entretiens révèlent toutefois qu'en deux ou trois occasions au moins à la fin des années 1960, J. Ferrandi ne put faire valoir sa volonté. Nous ne disposons pas des archives du Comité du FED, ni du Conseil sur ces affaires.

42. Des personnes de la DG VIII que nous avons interviewées et qui servirent à la DG VIII durant cette période, aucune, en dehors des administrateurs coloniaux, n'avait une expérience pratique de l'Afrique. Leur formation passait principalement par des études d'économie.

43. C'est ainsi que Emile Fay, collègue de promotion de J. Ferrandi, intégra la DG VIII dès 1958 comme chef de division (Libération des échanges) dans la direction D, Échanges commerciaux, suivi de près par Michel Cellerier, chargé de l'Afrique occidentale dans la Division des programmes (Direction des études et programmes de développement, direction C). D'autres seront intégrés ultérieurement, notamment comme contrôleurs-techniques.

44. Entretien, J. CHAPPERON, 23 juin 2000.

45. Robert LEMAIGNEN, *L'Europe au berceau*, op. cit., pp. 70 et ss.

46. Selon lui, un énarque « normal » n'aurait pas mis les pieds à la Commission, encore moins à la DG VIII. Entretien, C. CHEYSSON, 21 décembre 2000.

47. Entretien, A. AUCLERT, op. cit.

du partage des postes entre nationalités. Reste que « nous étions aux postes-clés<sup>48</sup> » et « formions une sacrée équipe<sup>49</sup> ». Équipe où chacun semble avoir joué un rôle particulier, usant de ces talents de négociateurs déjà expérimentés en Afrique : à Jacques Ferrandi, les négociations préalables avec les membres du comité du FED, représentant les intérêts des États membres et de leurs entreprises ; à Jean Chapperon, chef de cabinet, la tâche de tâter le pouls des chefs de cabinet des autres commissaires, lors des propositions importantes à présenter au Conseil (et devant être acceptées par la Commission tout entière, celle-ci étant un organe collégial par excellence) ; à André Auclert le soin « d'aller sur place voir comment ça se passe<sup>50</sup> », pour redresser le moindre faux pas, déjouer ou réparer les détournements éventuels de fonds, vérifier la bonne marche des travaux, bref négocier sur place avec les administrations africaines, souvent conseillées d'ailleurs par d'anciens collègues administrateurs coloniaux reconvertis dans la coopération... En somme, la DG VIII disposait de trois personnalités complémentaires partageant le même esprit de corps, la même méthode de travail. Restait bien entendu à socialiser les autres membres de la DG VIII à ces méthodes.

### III – Une méthode de travail : « négociateur avec les rois nègres »

« Les Français en général, même en dehors de leurs positions hiérarchiques, étaient les seuls qui étaient à même de mener une action cohérente. Ils étaient déterminés, ils avaient une méthodologie qui était le fruit de leur propre expérience. Ils étaient nos mentors. (...) Nous les considérons comme nos maîtres à penser, sinon à agir. C'était des personnes compétentes, très compétentes<sup>51</sup>. » D'où leur « forte emprise intellectuelle et administrative<sup>52</sup> », à partir de laquelle la DG VIII finit par tirer un véritable « esprit de corps enthousiaste », une « foi » et un « idéal » commun, ce « mythe » dont fait référence E.C. Hargrove<sup>53</sup> : « sortir l'Afrique de la misère<sup>54</sup> ». Grâce à cet esprit de corps, la DG VIII devint « un monde à part, un État dans l'État<sup>55</sup> », servie par une troupe de « militants, animés de l'esprit de pionnier<sup>56</sup> ». « Jacques

48. Entretien, J. CHAPPERON, *op. cit.*

49. Entretien, J. CHAPPERON, *op. cit.* à propos de lui-même et de J. Ferrandi. R. Teissonnière, délégué de la Commission en dira de même de J. Ferrandi et A. Auclert, Entretien, R. TEISSONNIÈRE, 26 juin 2000.

50. Entretien, A. AUCLERT, *op. cit.*

51. Entretien, U. STEFANI, 22 février 2001. U. Stefani, entra à la DG VIII dès 1958 dans la direction A Affaire générale, où il restera jusqu'en 1966. Il devait continuer sa carrière comme assistant du Directeur général dans la DG Affaires économiques et financières.

52. Entretien, J. DURIEUX, *op. cit.*

53. E.C. HARGROVE, *Prisoners of the Myth. The Leadership of the Tennessee Valley Authority, 1933-1990*, *op. cit.*

54. Entretien, J. DURIEUX, *op. cit.* Les mêmes termes seront utilisés dans nos autres entretiens, notamment par U. Stefani, P. Soubestre, J. Chapperon, A. Auclert et H. Smida.

55. Entretien, J. DURIEUX, *op. cit.*

56. Entretien, U. STEFANI, *op. cit.* Ceci semble aller dans le sens de cette bureaucratie missionnaire comme l'appelle Laura CRAM, *Policy Making in the European Union. Conceptual Lenses and the Integration Process*, London, Routledge, 1997.

Ferrandi était à l'origine le seul croyant dans la politique de développement (au sein de la Commission) ; il nous a endoctrinés, il nous a transmis sa foi<sup>57</sup>. » « L'esprit de famille » ainsi développé devait même, selon certains, faire quelques envieux au sein des autres directions générales. Il est vrai qu'il sera assez développé pour qu'en 1973, au départ de J.F. Deniau, un disque « le métro circulaire », ironisant sur les relations de pouvoir au sein de la DG VIII (notamment l'omnipotence de Jacques Ferrandi) soit élaboré avec la participation enthousiaste de ce dernier.

Le processus de socialisation ainsi amorcé aura certes ses limites, l'apparente cohésion sociale de la DG VIII cachant mal ce que l'un de nos interviewés devait avouer de manière euphémisée : « on a construit cette administration européenne avec des tensions inévitables<sup>58</sup> ». En effet, « Ferrandi vivait dans son monde colonial. Il pensait que seuls les administrateurs coloniaux pouvaient faire du développement, ce qui l'amenait à mépriser ceux qui favorisaient une approche différente de la sienne plus théorique et macro-économique, plus inspirée de la « rigueur scientifique de la Banque mondiale » avec laquelle des liens commencent à être tissés à partir de 1969, mais qu'il tenait lui-même en horreur. Certains jeunes fonctionnaires de la DG VIII autour de Jean Durieux, ayant eu une formation d'économiste plus qu'une formation de terrain, devinrent ainsi de plus en plus critiques par rapport au pouvoir à leurs yeux excessifs de Jacques Ferrandi et à ses méthodes un peu trop personnelles. Face à l'influence et à l'aura de ce dernier, leur voix devait rester muette, pour un temps toutefois<sup>59</sup>. Jacques Ferrandi devint ainsi le « pape » pour certains, « un petit despote » pour d'autres. Mais peu contestent ce que lui-même devait résumer en quelques mots, et ce qui d'après nos interviewés ne faisait aucun doute aux yeux des chefs d'État africains<sup>60</sup> : « La DG VIII c'était le FED et le FED c'était moi<sup>61</sup>. » La formule est certainement exagérée. Encore que certains des hommes étant arrivés à la DG VIII après la période ferrandienne, continuent à faire l'erreur de le considérer comme « l'ancien directeur général<sup>62</sup> ». Il devait il est vrai s'arroger les mêmes privilèges que ces derniers, notamment la présence à ses côtés d'un assistant en la personne d'André Auclert.

Ce qui par contre est indéniable, c'est que fort de ce pouvoir, Jacques Ferrandi et ses hommes vont devenir, de leur propre avis, « le levain dans la pâte<sup>63</sup> », transférant au sein de la DG VIII leurs méthodes anti-bureaucratiques et pragmatiques, opposées à toute « doctrine économique » et pourrait-on ajouter à toute rationalisation. « Jacques Ferrandi fonctionnait sur son expérience et

57. Entretien, M. HAFNER, délégué de la Commission, 26 avril 2002.

58. Entretien, J. DURIEUX, *op. cit.*

59. Sur leur influence ultérieure, voir Véronique DIMIER, « Administrative Reform as a Means for Political Regulation. Historical Lessons from DG VIII », in Dyonissis DIMITRAKOPOULOS (dir.), *The Changing European Commission*, Manchester University Press, sous presse, 2003.

60. Entretien, U. STEFANI, *op. cit.*

61. Entretien, J. FERRANDI, *op. cit.*

62. J. Ferrandi assura il est vrai l'intérim en 1971 au départ de Heinrich Hendus.

63. Entretien, J. CHAPPERON, *op. cit.*

son intuition. Il n'aimait pas les théories et les approches rationnelles. (...). Il ne voyait pas l'intérêt d'une programmation, je veux dire l'établissement de priorités. Il disait : en Afrique tout est prioritaire. (...) Souvent, il voyait juste. On faisait des études longues et nombreuses. Lui arrivait au même résultat intuitivement<sup>64</sup>. » Pour certains, ses méthodes étaient « très efficaces. Sans lui la moitié des initiatives pour l'Afrique n'auraient pas été prises<sup>65</sup> ». Elles passaient par l'adoption au coup par coup de projets, par l'adaptation au terrain, aux sociétés et aux coutumes africaines<sup>66</sup>. Elles reposaient surtout sur des relations très personnalisées.

En effet, si l'on en croit Jean Chapperon, il n'est pas un seul chef d'État, ministre ou représentant africain qui ne passât à Bruxelles sans rendre visite personnellement à Jacques Ferrandi, ce que confirment les programmes de ces visites, lesquelles incluent généralement un dîner privé avec le « pope<sup>67</sup> ». Et pour cause, celui-ci détenait les clefs du FED, mais il avait en plus, grâce à son expérience africaine, acquis « la considération et l'estime des leaders des nouveaux États<sup>68</sup> ». C'est ce que semblent confirmer la rangée de portraits accrochés au mur de sa villa et dédiés par la plupart de ces leaders à « leur cher et fidèle ami », cette « insigne du Commandeur de l'ordre national ivoirien » offerte par le Président ivoirien<sup>69</sup>, les voyages personnels chez la famille Senghor, ou encore cette défense en ivoire offerte par Bokassa en personne, « aussi longue que celle qu'il offrit à De Gaulle<sup>70</sup> ». De l'avis de ceux que le pouvoir et les méthodes de Jacques Ferrandi vinrent à déranger, ce dernier devait ériger ces méthodes à base de relations personnelles en un véritable système clientéliste par lequel l'argent du FED fut distribué, faute de critères clairs, aux meilleurs amis du « pope » – ou de la France – et les travaux publics aux entreprises françaises. Cette tendance est confirmée par les chiffres disponibles<sup>71</sup> et Jacques Ferrandi ne le nie pas dans une certaine mesure, même

64. Entretien, D. FRISCH, *op. cit.*

65. Entretien, U. STEFANI, *op. cit.*

66. Voir sur ce point le numéro du *Courrier* réservé au FED, « 15 ans de FED », n° 36, mars-avril 1976.

67. ACE, Bac 25/1980, Carton 1503 notamment sur ces visites. Voir aussi Bac 29/1980, Carton 1493, note de Varenne sur le séjour détaillé de la délégation sénégalaise, 24 novembre 1960.

68. Article publié dans *Marchés tropicaux du monde* à l'occasion de la promotion de J. Ferrandi comme directeur du Fonds européen de développement, 25 mai 1963, sans signature.

69. ACE, Bac 25/1980, Carton 1076, note en date du 21 décembre 1962, du représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de la Communauté européenne, à H. Hendus, lui demandant d'assister à une cérémonie intime où se passera l'événement.

70. Entretien, J. FERRANDI, *op. cit.*

71. Voir les chiffres régulièrement donnés par *Marchés tropicaux du monde*. En 1966, la répartition des marchés financés par le FED était la suivante : Belgique : 3,49 % ; Allemagne : 9,14 % ; France : 43,85 % ; Italie : 13,3 % ; Luxembourg : 0,34 % ; Pays-Bas : 4,51 % ; Pays associés : 25,26 % ; pays tiers : 0,11 %, *Marchés tropicaux du monde*, 11 mars 1967. De même, certains pays particulièrement favorisés par le gouvernement français et J. Ferrandi devaient bénéficier de la manne européenne, indépendamment de leurs besoins réels. Le Gabon, l'un des pays concernés le plus riches en termes de PNB/Habitant devait recevoir beaucoup plus que le Burundi par exemple. Pour des chiffres sur ce dernier point, voir Margerie LISTER, *The European Community and the Developing World*, Aldershot, Avebury, 1988, p. 50.

si nous le verrons, de telles accusations sont à nuancer. « L' on m'en a beaucoup voulu par la suite pour utiliser mes relations personnelles, mais en politique tout n'est-il pas question de relations personnelles<sup>72</sup> ? » Rien d'étonnant dans tous les cas à ce que la DG VIII ait fini par être considérée comme la DG spécialisée dans la « négociation avec les rois nègres<sup>73</sup> » .

#### IV – Du bon usage de la tournée comme moyen de légitimation

Critiquables ou non, ces méthodes devaient s'avérer indispensables pour « vendre » l'Association aux acteurs intéressés, bref pour conférer à la politique communautaire de développement cette légitimité qui à l'origine devait lui faire cruellement défaut. Comme nous l'avons montré en effet, les élites africaines regardaient avec méfiance cette Association que beaucoup considéraient comme une nouvelle forme de pacte colonial destiné à mieux exploiter l'Afrique<sup>74</sup>. Cette méfiance était d'autant plus grande en 1957, que les territoires coloniaux furent largement associés malgré eux, sans aucune consultation de la part du gouvernement français, et que les structures et principes mêmes de cette politique de développement européenne furent copiés sur les structures coloniales françaises. Si l'on considère que certains États membres (notamment l'Allemagne et les Pays-Bas) y étaient également opposés, l'on ne s'étonnera guère du peu de crédibilité que la DG VIII avait en dehors, mais également au sein même des institutions européennes. Située Rue du Marais, dans les quartiers populaires de Bruxelles, elle continua à être perçue avec méfiance par les autres DG et commissaires qui y voyaient un monde à part, excentré par rapport au projet principal d'intégration européenne<sup>75</sup>.

Étant donné ce contexte, Jacques Ferrandi et ses hommes devaient organiser une véritable stratégie de légitimation appelée « propagande », visant à transformer « cet accident historique » en une politique originale, nouvelle, bénéfique et acceptable aux yeux de tous, à convaincre interlocuteurs européens et africains que l'Association était « un phénomène unique au monde », une innovation sans précédent participant d'une « grande œuvre de solidarité<sup>76</sup> ». La potion concoctée devait inclure une politique d'information et de publicité traditionnelle menée par le Néerlandais Van Der Lee, chef de la Direction des affaires générales au sein de la DG VIII avec l'aide de Pierre Cros, ancien administrateur colonial, détaché de la DG X (Information<sup>77</sup>). Elle s'appuya également

72. Entretien, J. FERRANDI, *op. cit.*

73. *Ibidem.*

74. Véronique DIMIER, « Legitimizing the DGS. A Small Family Business (1958-1975) », *op. cit.*

75. Entretien, J. DURIEUX, *op. cit.*

76. H. ROCHEREAU, « La conférence parlementaire de l'association réunie à Tananarive a souligné la volonté commune de voir renouveler l'association eurafricaine », *Marchés tropicaux du monde*, 25 janvier 1969, p. 175 ; ACE, Bac 25/1980/1395, exposé de H. ROCHEREAU au Royal Institute of International Affairs (London), janvier 1969.

77. Ce dernier avait été dans les années 1950 chef de cabinet du ministère de la France d'Outre-mer, attaché au parlement français, où il rencontra et se lia d'amitié avec nombre d'élus africains (ce qu'attestent les lettres que lui adressera personnellement Senghor).

sur de nombreux artifices, une mise en scène particulièrement bien orchestrée autour de nombreuses tournées ou visites, en Afrique et en Europe<sup>78</sup>. Pour « préserver l'unité de vue offerte à l'extérieur<sup>79</sup> » et éviter les dérapages similaires à ceux de Helmuth Allardt, chaque discours dut être soumis au Directeur général et au Commissaire<sup>80</sup>. Seul Jacques Ferrandi fut dispensé de cette règle administrative, ce dernier ne contactant guère ses supérieurs hiérarchiques que pour les informer de la publication ou traduction de ses propres exposés<sup>81</sup>.

Parce que l'appui de certains commissaires (agriculture...) était souvent nécessaire pour faire avancer la position de la DG VIII au sein de la Commission, ces derniers furent également embarqués dans des tournées africaines, menées par Jean Chapperon ou Jacques Ferrandi, réglées par un protocole spécifique<sup>82</sup>, et ponctuées par les inaugurations des travaux financés par le FED. Conséquence logique de cette frénésie tropicale « véritable élément de travail de la DG VIII<sup>83</sup> » selon Robert Lemaïgnen : cette dernière ne tarda pas à drainer, proportionnellement aux autres DG, la plus grande partie des financements réservés à la Commission pour ses déplacements<sup>84</sup>. À cela devait s'ajouter tout un programme de stages et de voyages d'étude organisés annuellement en Europe à l'intention des jeunes élites africaines (journalistes, hauts fonctionnaires...), élite dont on espérait qu'elle servirait de relais auprès des populations. Car le souci de la DG VIII et de la Commission dans son ensemble était bien entendu d'obtenir un public plus large<sup>85</sup>, comme le prouvent par ailleurs les sondages que la DG VIII fera réaliser par l'Institut français de l'opinion publique auprès de son public africain<sup>86</sup>.

78. Véronique DIMIER, « Du bon usage de la tournée. Stratégies de légitimation et propagande au sein de la DG VIII (Développement) », *Pôle Sud*, n° 15, 2001.

79. ACE, Bac 25/1980, Carton 1546, note de R. Hayne à H. Allardt, 15 avril 1959, lui proposant une intervention. Réponse négative de H. Allardt, 15 avril 1959, invoquant la nécessité de l'unité de vue de la DG VIII !

80. ACE, Bac 79/182, Carton 4, lettre de Van der Lee (chef de la direction A, Affaires générales) à J. Chapperon, 12/07/1962 ; ACE, Bac 25/1980, Carton 1547, note de Van der Lee à R. Lemaïgnen, 28 avril 1961, (pour attestation), lui demandant son accord sur le schéma de son intervention ; Bac 25/1980, Carton 1323, note de Van der Vaeren à H. Hendus, 16 mars 1966, lui envoyant pour approbation son intervention.

81. ACE, Bac 25/1980, Carton 1323, lettre de J. Ferrandi à H. Hendus, 6 juillet 1966.

82. ACE, Bac 25/1980, Carton 36, séance du groupe (DG) 8, 2 octobre 1958, fixant ce protocole.

83. ACE, Bac 25/1980, Carton 36, séance du groupe 8, 2 octobre 1958.

84. ACE, Bac, 25/1980, 1611, poste 802 (frais mission et de déplacement) pour l'année 1967, 7 260 000 unités de compte (sur les 32 250 000). Par comparaison, la DG I, l'autre poste important, affiche 4 000 000.

85. ACE, Bac 25/1980, Carton 1677, note sur l'information dans les pays tiers de Mansholt, 13 juillet 1959 ; extrait du procès verbal de la 23<sup>e</sup> réunion de la commission, 17 juillet 1963, concernant l'information de l'opinion publique dans les pays tiers.

86. ACE, Bac 25/1980, Carton 1678, note sur l'information des États associés malgaches et africains (sans date, sans signature), incluse dans une étude réalisée par l'IFOP au cours de l'année 1964 dans divers pays africains. Cette étude révèle par exemple qu'au Sénégal 33 % des Dakarois, 29 % de la population des autres villes, 14 % à l'intérieur des terres, avaient une connaissance de la Communauté européenne, qu'ils puissent ou non en donner une définition exacte.



Si le succès d'une telle stratégie de propagande reste douteux en ce qui concerne les populations, il ne fait par contre aucun doute qu'elle ait réussi auprès de l'élite visée. L'heure des indépendances sonnées, tous les États africains, Guinée mise à part, demandèrent à ce que l'Association soit maintenue. Chaque nouvelle convention devint une grand-messe où les élites africaines et européennes vinrent chanter les louanges de la coopération eurafricaine<sup>87</sup>, réaffirmer leur « attachement indiscutable à l'Association et leur volonté politique de tout mettre en oeuvre pour la maintenir<sup>88</sup> ». Celle-ci gagna également assez de légitimité auprès des États membres<sup>89</sup>, voire des pays tiers, pour être reconnue comme l'un des aspects les plus importants, et les plus gênants sans aucun doute, de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne. Ce succès fut largement dû, selon nous, à la diversité et à l'adaptabilité des stratégies adoptées par rapport au public visé, public particulièrement varié par excellence... mais également au zèle et aux relations personnelles d'hommes comme Jacques Ferrandi.

Un tel zèle devait d'ailleurs finir par gêner le gouvernement français. « Les récents débats de l'Assemblée de Strasbourg et la conférence de Presse que Hallstein a tenu à cette occasion ont mis en lumière une certaine tendance de la Commission, perceptible depuis quelque temps déjà, à établir et à intensifier les contacts avec les autorités et les populations locales des pays et territoires d'outre-mer<sup>90</sup>. » Or, « celle-ci a parfois le tort de laisser certains de ses fonctionnaires donner des indications politiques aux Africains<sup>91</sup> ». Face à cette situation contraire au principe selon lequel « officiellement, les relations entre États africains et le siège de la CEE ne peuvent s'établir que par voie diplomatique et à travers lui<sup>92</sup> », le gouvernement français devait dès 1958 demander à ce que les fonctionnaires européens soient accompagnés dans leurs « déplacements par un fonctionnaire français désigné par les autorités de la Communauté française<sup>93</sup> », mesure qui pourrait être présentée « comme un

87. ACE, Bac 25/1980, Carton 1035, note sur les réactions africaines concernant le renvoi de la signature de la Convention de Yaoundé suite à l'opposition des Pays-Bas, 12 mars 1963 ; Bac 25/1980 37, compte rendu de la conférence interministérielle des États associés malgaches et africains, Niamey, 12-13 janvier 1968.

88. ACE, Bac 25/1980, Carton 1035, discours de H. Rochereau, 8 février 1968.

89. ACE, Bac 25/1980, Carton 39, commission parlementaire chargée des relations avec les États associés malgaches et africains, procès-verbal de la séance du 17 juin 1968, exposé de H. Rochereau, insiste sur le fait que pour la première fois tous les États membres sont d'accord sur le renouvellement de la Convention de Yaoundé (contrairement au premier renouvellement en 1962).

90. AMAE, Carton 721, le Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes au ministre des Affaires étrangères, 25 octobre 1958.

91. AMAE, Carton 723, le Représentant permanent de la France au ministre des Affaires étrangères, 22 septembre 1960, rapport sur sa mission en Afrique, 18 août au 3 septembre 1960.

92. AMAE, Carton 722, lettre de Morand (ambassadeur français au Liberia) au Ministre des Affaires étrangères, 5 février 1960.

93. AMAE, Carton 721, télégramme de Brunet (Bruxelles), au Ministre des Affaires étrangères, 20 février 1959.

geste de courtoisie à l'égard du voyageur étranger<sup>94</sup> », mais qui devait passablement irriter les hauts fonctionnaires de la Commission<sup>95</sup>. Paris devait également « attirer l'attention » de la Commission et du Conseil, « sur l'importance que le gouvernement français attache à ce que la Commission observe la plus grande réserve dans les commentaires publics qu'elle pourrait être amenée à faire sur le fonctionnement de l'Association et s'abstienne de tout commentaire sur le comportement des États membres. Les fonctionnaires de la Commission devraient être, en ce qui les concerne, astreints à conserver le secret le plus strict sur les activités professionnelles et invités à s'abstenir de toute déclaration publique, comme de toute indiscretion lors de l'étude des projets<sup>96</sup> ». Prenant acte de « l'autonomie d'action » croissante de la Commission, une note du ministère français des Affaires étrangères préconisait d'ailleurs que le nombre de ses voyages « soit limité, en encourageant une tendance à organiser à Bruxelles auprès de la Commission les réunions d'étude des projets qui se situeraient entre leur présentation par les gouvernements et la décision de la Commission. Ces réunions pourraient grouper des représentants de la Commission, les représentants des autorités bénéficiaires des projets (c'est-à-dire les autorités africaines à déterminer) et des représentants du gouvernement signataire intéressé (la France). Une coopération s'établirait de la sorte qui permettrait au gouvernement de suivre l'évolution des affaires d'une manière plus efficace que si ces études avaient lieu sur place et pratiquement entre les représentants de la Commission et les autorités locales bénéficiaires<sup>97</sup> ».

Avec la décolonisation arrivant à grand pas, se posa très vite également le problème de la représentation des nouveaux États africains auprès, voire au sein des institutions bruxelloises. Ici aussi, le gouvernement français pensa souhaitable « d'orienter dans le sens que nous désirons la doctrine que la Commission est susceptible d'élaborer », d'influencer ceux qui, « dans certains milieux de la Communauté ont tendance à devancer quelque peu l'événement<sup>98</sup> », voire à « orienter les choix des Africains<sup>99</sup> ». Tous les moyens furent mis en œuvre pour convaincre les nouveaux États de se faire représenter à Bruxelles par l'intermédiaire du représentant permanent français<sup>100</sup>. Devant l'empressement de ces États à installer leurs propres représentations, et l'empressement de la Commission à établir des liens directs avec ces derniers, le gouvernement français finit même par se sentir obligé de leur rappeler que la

94. AMAE, Carton 721, lettre du Représentant permanent de la France au Ministre des Affaires étrangères, 16 mars 1959.

95. AMAE, Carton 722, lettre de Morand (ambassadeur français au Liberia) au Ministre des Affaires étrangères, 5 février 1960.

96. AMAE, Carton 722, télégramme de Carbonnel, 15 juillet 1960.

97. AMAE, Carton 721, lettre du Représentant permanent de la France au Ministre des Affaires étrangères, 16 mars 1959.

98. AMAE, Carton 722, lettre du Représentant permanent de la France au Ministre des Affaires étrangères, 11 décembre 1959.

99. AMAE, Carton 723, le Représentant permanent de la France au Ministre des Affaires étrangères, 22 septembre 60, rapport sur sa mission en Afrique, 18 août au 3 septembre 1960.

100. *Ibidem*.

Communauté européenne ce n'était pas seulement la Commission, c'était aussi des États membres, dont la France, principale initiatrice de l'Association<sup>101</sup>. Il fera tout également pour écarter la DG VIII de la préparation des accords concernant le renouvellement de l'Association (Yaoundé I, 1962, Yaoundé 2, 1968<sup>102</sup>), tâche qui fut effectivement confiée au COREPER, malgré les protestations de la Commission désespérée de « voir que l'esprit communautaire n'a guère progressé au sein du Conseil<sup>103</sup> ». Il semble bien que l'on ait craint, du côté de la Métropole, de se faire dépasser par les Français de la DG VIII... et l'on aurait eu raison d'ailleurs.

## V – Jacques Ferrandi, suppôt du gouvernement français ?

En effet, la stratégie de légitimation entamée par la DG VIII est également une stratégie d'autonomisation, par rapport aux autres institutions communautaires bien sûr, mais aussi et surtout par rapport au gouvernement français. Que ce processus ait pu être mené par des Français, cela pourra paraître paradoxal. Si l'on reprend l'analyse courante, ces derniers ne sont-ils pas censés représenter les intérêts de leurs pays ? Que ces intérêts aient pu exercer une contrainte dont ils durent tenir compte, c'est évident. Considérer qu'ils furent le seul et principal motif d'action de ces hommes, est certainement une erreur. C'est oublier en effet que participant à l'institutionnalisation de la DG VIII, ils devaient finir par y défendre leurs intérêts propres et ceux de l'institution qu'ils vinrent à créer, lesquels ne correspondaient pas forcément à ceux de la France. Bref, ils en vinrent à développer d'autres loyautés que leur loyauté initiale nationale. L'on pourra d'ailleurs se demander si le pouvoir énorme que certaines personnes comme Jacques Ferrandi devait finir par exercer n'est pas lié à cette ambivalence : ce dernier doit certes sa position au compromis initial imposé par la France, et nul doute qu'il devait servir dans une certaine mesure ses intérêts, ou tout au moins ceux des entreprises françaises et des « alliés africains ». Mais, l'on peut aussi considérer que la Commission elle-même, en tant qu'institution, devait lui conférer un tel pouvoir, tout simplement parce qu'elle avait besoin d'hommes comme Jacques Ferrandi, lequel, de par sa personnalité, son expérience et sa capacité à bâtir des coalitions avec certains États membres, devint son meilleur défenseur au sein du Comité du FED ou dans certains débats l'opposant à la France. Quelques exemples devraient suffire à valider cette hypothèse, notamment le conflit qui ne tarda pas à éclater entre la Commission et le gouvernement français à propos des contrôleurs techniques.

Dès les pourparlers du Traité de Rome, il s'avéra clair pour tous les États membres, et la France en particulier, que la participation financière de ces

101. AMAE, Carton 723, compte rendu de la réunion euro-africaine, Paris, conférence du 8 novembre 1960.

102. AMAE, Carton 722, télégramme de Lucet (direction politique, ministère des Affaires étrangères) au ministre des Affaires étrangères, 11 juin 1960.

103. ACE, Bac 25/1980, Carton 39, procès-verbal de la réunion de la Commission parlementaire chargée des relations avec les États associés malgaches et africains, exposé de H. Rochereau, Commissaire, 3 février 1969.

derniers au FED s'accompagnerait d'un contrôle commun sur l'argent ainsi dépensé, c'est-à-dire « d'une cogestion » du FED<sup>104</sup>, et par là « d'un partage des responsabilités politiques avec nos partenaires<sup>105</sup> » sur des territoires, qui faisaient à l'époque partie intégrante de la République. Aussi, pour le gouvernement français, l'organisation du Fonds « devait viser à concilier les exigences légitimes des bailleurs de fonds et le souci de limiter les interventions étrangères dans les affaires outre-mer<sup>106</sup> ». Pour que « la France conserve la prépondérance dans les décisions et interventions du FED<sup>107</sup> », plusieurs stratagèmes devaient être proposés et mis en place, notamment l'idée de confier l'initiative et l'exécution des projets aux autorités locales, qui en 1958 sont les autorités coloniales françaises, projets qui seraient ensuite approuvés et contrôlés par un organisme européen. L'on pensait pouvoir éviter de cette façon « l'organisation d'un contrôle systématique sur place<sup>108</sup> ».

Devant les réticences néerlandaises, la France devait certes finir par accepter la possibilité d'un contrôle commun<sup>109</sup> en plus de quelques garanties concernant la liberté et l'égalité des adjudications intéressant les travaux à financer, aspects qui seront « monnayés » en échange d'une inscription formelle dans le Traité de Rome du montant exact des contributions des États membres au FED, point très contesté par l'Allemagne et l'Italie<sup>110</sup>. Pour autant, l'on espérait qu'avec les mécanismes mis en place, ce contrôle serait réduit au minimum. C'était oublier l'intérêt que l'Allemagne porterait au FED : dès les premières réunions du Conseil censées préciser les règlements financiers du FED, « la délégation allemande – souvent secondée de la délégation néerlandaise – va aborder ce problème dans un esprit d'extrême circonspection avec le souci de multiplier les possibilités de contrôle par les États membres de la gestion du fonds ainsi que les garanties de liberté des adjudications. D'une manière générale, la délégation allemande s'est montrée soucieuse d'éviter autant que possible à ce que la métropole fasse écran entre les autorités des territoires d'outre-mer et la Commission<sup>111</sup> ».

La délégation française par contre fera tout pour mettre en place cet écran, y compris et surtout lorsque l'indépendance de ces territoires devint inéluctable. Reprenant les plans français, le Traité de Rome précisait qu'il revenait aux autorités locales, avec le consentement des populations, de proposer les projets à la Commission. L'indépendance approchant à grands pas, la question se posa

104. AMAE, Carton 719, note du 27 septembre 1956 du ministère des Affaires étrangères.

105. AMAE, Carton 719, note du 24 mai 1956, ministère des Affaires étrangères, Direction générale des Affaires économiques et financières, service de la coopération économique.

106. AMAE, Carton 719, note, juillet 1956, divers travaux de la commission interministérielle du Marché Commun, Groupe de travail des territoires d'outre-mer.

107. *Ibidem*.

108. *Ibidem*.

109. AMAE, Carton 719, télégramme de Laloy à la Direction générale politique, ministère des Affaires étrangères, 24 novembre 1956.

110. AMAE, Carton 720, télégramme de Bousquet (Bruxelles) au ministre des Affaires étrangères, 5 février 1957.

111. AMAE, Carton 721, Conseil des ministres des CEE, 8<sup>e</sup> session, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 1958.

de savoir qui prendrait le relais de l'administration coloniale française. Logiquement, et pour les États membres autres que la France, il ne faisait aucun doute que la tâche reviendrait directement aux administrations des nouveaux États. La France, par contre, invoquant les « relations économiques et financières étroites existant entre elle et les États associés<sup>112</sup> », exigeait que l'administration métropolitaine continuât à être consultée et son accord donné entre le moment où l'État africain proposerait le projet et la décision de financement. La mission suivante fut ainsi donnée au représentant permanent : « Tout en insistant sur ce souci de bonne gestion financière, vous pourrez indiquer que des préoccupations plus générales militent en faveur de cette attitude sur laquelle nous ne pouvons transiger<sup>113</sup>. » Étant donné l'opposition des autres États partenaires à cette proposition, la France préféra ne « pas laisser se poursuivre le débat de principe. Nous devrions plutôt orienter les discussions vers un plan pratique où nous pourrions faire prévaloir des solutions satisfaisantes », c'est-à-dire plus subtiles qui passeront par l'intermédiaire du contrôle et de l'assistance techniques<sup>114</sup>.

D'après l'article 9 du règlement 5 (2 décembre 1958), concernant le fonctionnement du FED, le contrôle technique de l'exécution des travaux devait être confié à un contrôleur mandaté par la Commission et désigné dans la convention de financement. Cette convention de financement, sorte de contrat entre le FED et le pays bénéficiaire, ne prenait caractère exécutoire qu'après une triple approbation de toutes ses clauses, y compris celle qui désignait le contrôleur technique : approbation de la Commission, du pays bénéficiaire et de l'État membre avec lequel le pays bénéficiaire entretenait des relations « particulières », en l'occurrence ici la France. Chacun des cosignataires avait la possibilité de faire valoir que telle ou telle clause de la convention ne lui paraissait pas conforme soit à la lettre ou à l'esprit des textes, soit à certaines situations d'opportunité, pour refuser de signer la convention, ce qui pouvait bloquer l'ensemble du processus. Dès les premières conventions, la Commission tenta de choisir les contrôleurs parmi des techniciens de nationalité française et étrangère. Le gouvernement français fit alors observer que le choix des contrôleurs techniques, qui était « soumis à son approbation, était inadapté à certaines situations locales ou de nature à gêner l'exercice de ses responsabilités outre-mer. Ces choix portent en effet sur des personnes physiques ou morales de nationalité étrangère. Or, l'on peut à juste raison penser que l'action des contrôleurs techniques dans les pays associés évoluera du simple contrôle à une forme de véritable assistance technique et insensiblement les autorités des pays bénéficiaires pourraient être amenés à voir dans les contrôleurs techniques une sorte de représentation de la Commission à l'état embryonnaire ». Aussi, le gouvernement français devait « demander à la Commission de réviser ses choix et de confier dans toute la mesure du possible les missions de contrôle à des associations de contrôleurs qui réuniraient des firmes françaises et

112. AMAE, Carton 722, télégramme de Carbonnel, 15 juillet 1960.

113. *Ibidem*.

114. AMAE, Carton 723, télégramme de Gorse, 14 septembre 1960.

étrangères<sup>115</sup> », et pour tout dire surtout françaises. La Commission s'opposant à cette solution, « sans doute en raison de formalisme juridique et d'un souci de non-discrimination exagéré<sup>116</sup> », une épreuve de force allait s'engager entre elle et le gouvernement français, laquelle devait se solder par le refus du dernier de signer les conventions de financement<sup>117</sup>. D'où en 1960 un ralentissement important des opérations du FED<sup>118</sup> et les critiques de la part des autres États membres exigeant que « Paris mette un terme à ces pratiques incompatibles avec la Convention<sup>119</sup> ».

Il est clair en effet qu'en voulant confier le contrôle des opérations à des entreprises françaises, depuis fort longtemps installées sur le terrain et avec lesquelles il entretenait des liens privilégiés, le gouvernement français assurait son propre contrôle sur l'exécution des projets, voire même sur la préparation de ces projets. En effet, avec l'indépendance approchant et l'incapacité flagrante des nouveaux États de préparer des projets de développement viables techniquement et acceptables financièrement, il devint clair qu'une assistance technique était nécessaire à ce niveau<sup>120</sup>. Or, cette tâche pourrait, du moins l'espérait-on du côté français, être confiée à des bureaux d'étude ayant pignon sur rue, c'est-à-dire liés aux entreprises mêmes qui exécuteraient et contrôlèrent les travaux. Le scénario suivant pouvait facilement être envisagé : une entreprise française influente aiderait l'administration du pays à monter un projet dans lequel elle-même jouerait un rôle clé d'exécution et de contrôle<sup>121</sup>. « Vous imaginez les immenses abus qui pouvaient en découler<sup>122</sup> » et le désavantage pour les entreprises des autres États membres. D'où l'opposition de ces derniers à de telles pratiques : « tant dans les propos de certains de mes collègues de la Représentation Permanente que dans les déclarations officielles des fonctionnaires de la Communauté européenne, j'ai pu constater qu'un profond scepticisme se faisait jour chez nos partenaires quant aux chances réelles des entreprises de leurs pays de pouvoir enlever les marchés qui seront passés pour exécution au FED. Nos interlocuteurs se montrent convaincus que les entreprises françaises, qui sont déjà et parfois depuis longtemps à pied d'œuvre dans ces pays où elles ont acquis une grande expérience des choses et des hommes, ont

115. AMAE, Carton 722, note du ministère des Affaires étrangères du 21 décembre 1959.

116. *Ibidem*.

117. AMAE, Carton 722, lettre de l'ambassadeur allemand à Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, 15 juin 1960.

118. AMAE, Carton 722, note du conseil CEE, 5 avril 1960 ; lettre de L. H Furler, président de l'Assemblée européenne à E. Schauss, président du Conseil, 26 avril 1960.

119. AMAE, Carton 722, lettre de l'Ambassadeur allemand à Couve de Murville, 15 juin 1960.

120. Sur la nécessité de l'assistance technique voir ACE, Bac 19/1982, Carton 14, exposé des motifs du budget 1962, 28 février 1962 ; Bac 19/1982, Carton 16, Communication de la Commission au Conseil, sur la « coopération technique dans les PVD », 28 juin 1960 ; note du 9 mai 1960 sur les règles de l'assistance technique. Voir également diverses pièces sur le rôle des bureaux d'étude dans cette assistance, Bac 19/1982, Cartons 17 et 38. Voir sur les revendications d'une meilleure assistance technique par les États associés, Bac 19/1969, Carton 81.

121. AMAE, Carton 724, lettre de l'ambassadeur allemand à Couve de Murville, 7 octobre 1959.

122. Entretien, J. FERRANDI, *op. cit.*

une position privilégiée qui leur permettra de faire systématiquement les meilleures offres et d'écartier les entreprises étrangères. Il est essentiel que ces dernières puissent s'installer sur le marché et rétablir progressivement à leur profit l'égalité des conditions de concurrence. Une analyse des projets confirme cela. Ces considérations ne sauraient conduire à contester les droits acquis par les entreprises françaises qui, par leur investissement et activité, ont apporté une irremplaçable contribution au développement économique et social des pays où elles ont été implantées et représentent une source de revenu considérable pour les finances publiques. Même nos partenaires, je suis sûr, ne remettent pas en cause ce droit. Mais il faut qu'ils retirent certaines compensations des sacrifices financiers qu'ils ont consentis, sinon il est à craindre que les chances de reconduction de la convention ne soient largement compromises. J'aimerais que les entreprises françaises recherchent une association avec les entreprises étrangères intéressées. Peut-être que le département, dans les contacts fréquents qu'il entretient avec les entreprises françaises à l'occasion de leurs activités à l'étranger, pourrait leur faire part des préoccupations ci-dessus et leur conseiller d'adopter, pour les opérations à réaliser avec le Fonds, une ligne d'action inspirée des suggestions ci-dessus<sup>123</sup> ».

Reste que même ces propositions restèrent critiquables du point de vue des autres États membres, appuyés dans leur revendication par la Commission et Jacques Ferrandi lui-même, pour qui la proposition du gouvernement français de confier à des entreprises privées françaises, même associées à des entreprises étrangères, le contrôle du FED, constituait une perte de pouvoir énorme. Il devait donc faire front, de concert avec l'Allemagne<sup>124</sup>, laquelle ne cessa de critiquer la discrimination subie par ses entreprises<sup>125</sup>. Sa stratégie sera de proposer la mise en place de délégués locaux, contractuels de la Commission, chargés d'aider les États africains à préparer leurs projets et à en contrôler l'exécution. La Commission devait faire cette proposition au Conseil plusieurs fois, mais vu l'opposition du gouvernement français, celle-ci sera refusée<sup>126</sup>. « Lemaignan et moi-même devons nous adresser directement à Couve de Murville (ministre des Affaires étrangères). Ce dernier nous rétorqua : mais ma parole, vous vous prenez pour un gouvernement<sup>127</sup> ! » Avec les réticences néerlandaises de reconduire l'Association une fois l'indépendance sonnée, le gouvernement français devait toutefois mesurer ses objections, et ménager la Commission. Comme le reconnut un fonctionnaire français en effet : « Il faut

123. AMAE, Carton 724, lettre du Représentant permanent de la France au ministre des Affaires étrangères, 10 juin 1959.

124. AMAE, Carton 724, lettre de l'ambassadeur allemand à Couve de Murville, 7 octobre 1959.

125. ACE, Bac 25/1980, Carton 1035, note du DG à la direction C (1962, sans date), sur le problème de cette discrimination ; Bac 25/1980, Carton 1316, note du 5 juin 1964 de la DGS sur ce problème ; Bac 25/1980, Carton 37, procès-verbal de la réunion de la commission parlementaire chargé des relations avec les États associés malgaches et africains, 9 février 1968.

126. ACE, Bac, 15/1969, Carton 27, procès-verbal de la commission parlementaire chargée des relations avec les États associés malgaches et africains, 20 juillet 1965.

127. Entretien, J. FERRANDI, *op. cit.*

admettre assez paradoxalement que la Commission qui s'estime gardienne des Traités risque alors dans cette affaire (la signature de la nouvelle convention) de demeurer au moins pour quelque temps notre plus fidèle alliée<sup>128</sup>. »

Suite à ce jeu de coalitions, où la Commission (plus précisément Jacques Ferrandi) semble avoir servi de balancier entre États membres porteurs d'intérêts opposés, l'affaire finit par se régler « pragmatiquement et de manière provisoire<sup>129</sup> » à la manière ferrandienne. Dès 1960, des techniciens allemands et italiens, puis français furent « provisoirement » envoyés comme contrôleurs techniques<sup>130</sup>. Ceux-ci furent engagés contractuellement par l'intermédiaire d'une association à but non lucratif de droit belge, l'Association européenne de Coopération (AEC), dont le Conseil d'administration était nommé par la Commission, c'est-à-dire la DG VIII, et présidé par le directeur général, plus précisément pour cette période par Jacques Ferrandi lui-même<sup>131</sup>. Ce dernier en vint à considérer l'AEC comme une « simple division de la DG VIII » qui lui permit entre autres de recruter des hommes loyaux sur lesquels il pouvait s'appuyer sur le terrain, de les placer là où il voulait, ce qui lui permettait d'exercer un contrôle très efficace et peu bureaucratique. Ces contrôleurs devenus « contrôleurs délégués », devaient devenir de l'avis de tous, l'un des instruments les plus efficaces du FED. Parmi les Français, Jacques Ferrandi devait une fois de plus choisir ses hommes au sein des anciens administrateurs coloniaux (qu'il plaça aux postes importants politiquement), lesquels semblent ainsi avoir continué leur ancienne mission sous d'autres cieux. Ils continuèrent à être aidés dans leur tâche par des bureaux d'étude choisis pour leur indépendance et impartialité. Les archives de la Commission attestent du souci majeur de la DG VIII de partager équitablement les études entre les bureaux des six États membres, tant le problème, devait-on reconnaître, est « politique<sup>132</sup> ».

Il est donc exagéré de dire que Jacques Ferrandi favorisa systématiquement les entreprises françaises. Le fait qu'elles aient été sur place leur donna dans un premier temps un avantage que confirment les chiffres disponibles. Néanmoins, le témoignage de Jacques Ferrandi, comme les archives de la Commission tendent à prouver que dans sa stratégie visant à conférer à la DG VIII une certaine autonomie par rapport au gouvernement français, source de son propre pouvoir, ce dernier avait tout intérêt à faire l'inverse. Mieux, il se créa, semble-t-il, son propre réseau en Afrique, lequel en vint même apparemment à concurrencer le réseau français de Jacques Foccart, l'influent conseiller du Président de la République en matière africaine. Certes, très vite des liens étroits et un échange d'information

128. AMAE, Carton 723, télégramme de Gorse au ministère des Affaires étrangères, septembre 1960.

129. AMAE, Carton 724, note du 5 novembre 1960 sur l'opération du FED.

130. AMAE, Carton 724, note pour le ministre des Affaires étrangères, 5 novembre 1959, non signée. Mr Haffner (délégué allemand, 1960-1999) fut l'un des premiers.

131. Lequel était également l'administrateur en chef de l'Association. Règlement 62/65, CEE, 25 mars 1965.

132. ACE, Bac 25/1980, Carton 1656, procès-verbal du comité de coordination des études, 13 juillet 1966.



furent tissés avec le ministre français de la Coopération en vue d'une coordination des opérations<sup>133</sup>. Jacques Ferrandi confirme qu'une bonne entente existait entre les deux administrations, mais beaucoup moins semble-t-il avec ceux qui à l'époque détenaient en France la bourse et le quasi-monopole des relations franco-africaines : le ministère des Finances et Jacques Foccart. D'après Jean Chapperon, ce dernier ne recevait que rarement les fonctionnaires de la DG VIII, et il est vrai que dans sa biographie, aucune référence n'est faite à ces concurrents potentiels<sup>134</sup>. Ceci est largement confirmé par Jacques Ferrandi, lequel déplore n'avoir jamais rencontré ni Foccart, ni de Gaulle, malgré l'énervement qu'il provoqua chez ce dernier. C'est ainsi qu'il s'opposera au projet Mannesman (1962-1967), du nom de la société de travaux public allemande qui le proposa à Senghor (concernant une conduite d'eau au Sénégal). Le projet selon lui farfelu était soutenu par les gouvernements français et allemand selon leurs intérêts bien compris. Son opposition lui valut l'intervention du Général de Gaulle. « Celui-ci a simplement envisagé mon rappel, comme on rappelle un ambassadeur indocile ou incompétent. On a dû lui faire observer que les fonctionnaires européens ne dépendaient que de la Commission et non plus du pays d'origine. » Pour finir, « les deux gouvernements firent pression sur le gouvernement italien et l'on profita d'un de mes congés en Corse pour le représenter au Comité du FED et le faire adopter<sup>135</sup> ».

Les relations conflictuelles de Jacques Ferrandi avec le gouvernement français devaient apparemment se reproduire au niveau local entre ambassadeurs français et délégués de la Commission<sup>136</sup>. « Souvent, raconte l'un d'eux, le gouvernement de X s'adressait à moi avant de s'adresser à l'ambassadeur français, j'essayais ensuite les foudres de ce dernier et du gouvernement français. » La concurrence avec les représentants français sur place était d'ailleurs largement alimenté par Jacques Ferrandi : « Jacques Ferrandi était un grand patron. Il nous disait : le FAC (l'équivalent du FED en France) est considéré comme presque parfait, tachez de faire des choses que le FAC ne sait pas faire, ou faites le mieux<sup>137</sup>. » Leçon de l'histoire : « moi un suppôt du gouvernement français ? Même avec un point d'interrogation cette phrase ferait s'esclaffer tous les fonctionnaires de la DG VIII qui ont vécu les combats historiques que j'ai très souvent menés contre Paris<sup>138</sup> », ce que confirment effectivement certains

133. ACE, Bac 79/1982, Carton 14, divers documents et comptes rendus de réunions avec le ministère français de la Coopération. Voir également Bac 25/1980, Cartons 37, 1119, 1139 ; 1679, notamment note du Directeur général (DG VIII) à H. Rochereau, 7 mars 1963 sur ce point.

134. Jacques FOC CART, *Foccart parle. Entretiens avec P. Gaillard*, Paris, Fayard, 1995,

135. Entretien, J. FERRANDI, *op. cit.*

136. Entretiens avec les contrôleurs délégués suivants ayant connu cette période : René Calais, ancien administrateur colonial et délégué de 1964 à 1984, réponse à un questionnaire le 27 novembre 1999 ; René Teissonnière, ancien administrateur colonial et délégué de 1966 à 1984, entretien le 26 juin 2000 ; Pierre Hugot, ancien administrateur colonial et délégué de 1960 à 1974, entretien le 26 septembre 2002 ; et M. Haffner, délégué allemand de 1960 à 1996, entretien, *op. cit.*

137. Entretien, M. HAFFNER, *op. cit.*

138. Entretien, J. FERRANDI, *op. cit.*

fonctionnaires allemands de cette période. Il faut croire toutefois que Jacques Ferrandi, tout en essayant de conférer à la DG VIII une certaine autonomie, préserva assez les intérêts français et avait assez de soutien parisien<sup>139</sup>, car en 1975 son départ devait créer un véritable tollé en France, si l'on en croit Claude Cheysson<sup>140</sup>.

## Conclusion

L'ère ferrandienne aura en effet une fin, et cette fin correspondra avec cet événement majeur qui vint bouleverser le rapport de force initial entre États membres, les conventions d'association avec les pays bénéficiaires et la structure sociale de la DG VIII : l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne et celle de ses anciennes colonies dans la grande famille des pays associés<sup>141</sup>. Suite aux critiques anglaises contre « le petit Empire<sup>142</sup> » que ce « vieux Corse<sup>143</sup> » avait fini par se bâtir au sein du FED, suite à une querelle prolongée avec le nouveau Commissaire français à partir de 1973, Claude Cheysson, prompt à défendre les intérêts britanniques, Jacques Ferrandi finit par quitter la Commission, précédé de Jean Chapperon. Comme nous avons eu l'occasion de le démontrer, leur influence, leurs méthodes perdureront bien au-delà de leur départ, preuve sans doute d'une institutionnalisation réussie<sup>144</sup>. Triste sort d'ailleurs que celui de ces leaders administratifs qui, si l'on en croit Philippe Selznick, travailleraient à leur propre disparition. En effet, une fois le processus d'institutionnalisation achevé, leur rôle s'avérerait moins indispensable : aux militants de la première heure succéderaient les gestionnaires garants de la routine quotidienne d'une bureaucratie... Cette deuxième partie de l'histoire reste à analyser. La première partie semble donner raison à Philippe Selznick : le pouvoir à la limite « despotique » que des hommes comme Jacques Ferrandi vont s'arroger pourra certes apparaître excessif au regard des nouveaux principes dont se revendique la Commission. Leur rôle n'en sera pas moins essentiel dans la construction communautaire et leur action nécessaire pour conférer à la Commission une certaine autonomie par rapport aux pays membres, y compris et surtout leur pays d'origine... n'en déplaît à la presse européenne. L'exemple de Jacques Ferrandi prouve en effet la complexité, déjà soulignée par certains auteurs<sup>145</sup>, de la loyauté des hauts fonctionnaires au

139. J. Ferrandi connaissait personnellement M. Jobert, P. Delouvrier et P. Messmer, les grands commis de l'État de l'époque.

140. Entretien, C. CHEYSSON, *op. cit.*

141. Véronique DIMIER, « Administrative Reform... », *op. cit.*

142. Article du *Times*, signé J. LAMBERT, 20 juillet 1975.

143. *Ibidem.*

144. Véronique DIMIER, « Administrative Reform... », *op. cit.*

145. Sur l'ambiguïté de cette position des hauts fonctionnaires européens, voir également l'article suivant : M. EGEBERG, « Organization and Nationality in the European Commission Services », *Public Administration*, n° 74, 1996, pp. 719-735 ; Thomas CHRISTIANSEN, « Tensions of European Governance. Politicized Bureaucracy and Multiple Accountability in the European Commission », *Journal of the European Public Policy*, vol. 4, mars 1997, pp. 73-97.

sein d'une administration multinationale, pris entre les contraintes que leur impose leur pays d'origine et leur engagement pour l'institution qu'ils contribuent à créer ou servir. De ce point de vue, la réforme actuelle, en permettant une mobilité des hauts fonctionnaires, empêchera certes la constitution d'empire comme celui de Jacques Ferrandi, mais privera aussi la Commission de leaders potentiels. Mais peut-être cette dernière est-elle suffisamment institutionnalisée (son autonomie et sa légitimité assises) pour se passer d'hommes de la stature de Jacques Ferrandi ou... d'Emile Noël, de Jacques Delors. Car il faut bien au moins leur reconnaître cette qualité : s'ils n'avaient pas existé, il aurait fallu les inventer...

# La guerre de Corée et son impact sur les États-Unis Un regard analytique 50 ans plus tard

Bernard LEMELIN\*

**RÉSUMÉ :** Juillet 2003 a marqué le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre de Corée (1950-1953), un conflit qui est désigné notamment comme « le point tournant de la guerre froide ». Faisant plus de trois millions de victimes (dont 33 000 Américains), cet épisode a eu des conséquences on ne peut plus importantes pour les États-Unis qui, faut-il le préciser, ont contribué environ pour la moitié de la force onusienne dépêchée sur le terrain. Faire le point sur l'impact socioculturel, économique et politique de ladite guerre sur la nation américaine, tel est l'objectif fondamental de cet article qui repose sur des sources diversifiées. Si le conflit coréen entraîne dans son sillage des retombées non négligeables sur la vie socioculturelle et économique, il ressort toutefois que c'est dans le domaine politique que ses effets s'avèrent certes les plus percutants et durables.

**ABSTRACT :** July 2003 has marked the 50<sup>th</sup> anniversary of the end of the Korean War (1950-1953); a conflict depicted, among other things, as « the turning point of the Cold War ». Taking the lives of more than three million people (including 33,000 Americans), this episode carried momentous consequences for the United States which, it must be noted, provided approximately half of ground troops sent by the United Nations. The basic objective of this article, which is based on various sources, is to examine the social, cultural, economical and political effects of this war on the American nation. Although the Korean conflict generated in its wake non negligible repercussions on the social, cultural and economical life, it appears, however, that it was in the political arena that its impact was the most significant and far-reaching.

Juillet 2003 a marqué le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre de Corée (1950-53), un conflit connu sous une myriade d'appellations : « la plus importante guerre à survenir entre l'Occident et le monde communiste<sup>1</sup> », « le point tournant de la guerre froide<sup>2</sup> », « une guerre mondiale en miniature<sup>3</sup> », « un

\* Professeur agrégé au Département d'histoire de l'Université Laval, Québec. Pour leurs commentaires judicieux sur la version initiale de ce texte, présenté dans le cadre du congrès annuel de la Société historique du Canada (Université Laval, mai 2001), je tiens à remercier le politologue Louis Balthazar et l'historien Éric Marquis. Les remarques constructives des évaluateurs anonymes de la revue ont aussi été vivement appréciées, tout comme l'aide apportée par Isabelle Poulin, Alexandra Harvey, Donald Kellough et Hugo Cantin.

1. Jon HALLIDAY et Bruce CUMINGS, *Korea. The Unknown War*, New York, Viking, 1988, p. 10. D'élaborer à cet égard les historiens Halliday et Cumings : « [La guerre de Corée] a permis à 16 armées provenant des cinq continents, déployées sous le commandement des États-Unis et le drapeau onusien, de se battre contre deux armées, à savoir celles de la Corée du Nord et de la Chine. Cette guerre apporta à la Corée destruction, dévastation et tragédie. Il y eut des millions de morts et des millions de familles séparées », *loc. cit.*
2. David McCULLOUGH, *Truman*, New York, Simon & Schuster, 1992, p. 919.
3. Richard WHELAN, *Drawing the Line. The Korean War, 1950-1953*, Boston, Little, Brown and Company, 1990, p. xvi.

succédané de Troisième Guerre mondiale<sup>4</sup> », « la guerre oubliée de la nation américaine<sup>5</sup> », « la guerre de monsieur Truman<sup>6</sup> », « la première guerre non déclarée des États-Unis<sup>7</sup> », « le pari le plus désastreux de Staline en temps de guerre froide<sup>8</sup> », pour ne nommer que celles-là. Or, ce conflit, déclenché inopinément à la suite de l'invasion de la Corée du Sud par 75 000 soldats nord-

- 
4. William STUECK, *The Korean War. An International History*, Princeton, Princeton University Press, 1995, p. 3.
  5. William L. O'NEILL, *American High. The Years of Confidence, 1945-1960*, New York, Free Press, 1986, p. 110. Au sujet de cette étiquette de « guerre oubliée » si souvent accolée par les Américains au conflit coréen, Clay Blair affirme ceci à la fin des années 1980 : « Il n'existe aucun monument à Washington en l'honneur de ceux qui y ont laissé leur vie. Pour les quelques générations nées depuis, la 'guerre de Corée' apparaît comme une simple phrase dans les manuels d'histoire », Clay BLAIR, *The Forgotten War. America in Korea, 1950-1953*, New York, Times Books, 1987, p. ix. Fort heureusement, la situation a changé quelque peu ces dernières années si l'on en juge par le nombre croissant d'ouvrages consacrés exclusivement à l'épisode coréen et l'inauguration, en 1995, d'un « Korean War Memorial » dans la capitale américaine. Quant aux causes de « l'oubli », nul doute que la conclusion plus ou moins fructueuse dudit conflit explique largement cet état de fait. À cet égard, Joseph Goulden déclare sans détour que « la guerre de Corée fut, pour les États-Unis, le premier conflit à se solder par une conclusion non victorieuse », Joseph C. GOULDEN, *Korea. The Untold Story of the War*, New York, Times Books, 1982, p. xv. Si les États-Unis n'ont pu profiter de cette guerre coûteuse pour « libérer » la Corée du Nord, il n'en demeure pas moins qu'ils auront réussi à rencontrer leur objectif politique initial : la préservation de la Corée du Sud du communisme.
  6. Thomas G. PATERSON, J. Garry CLIFFORD et Kenneth J. HAGAN, *American Foreign Policy. A History/ Since 1900*, Lexington, DC Heath and Company, 1983, p. 473. Cette désignation provient essentiellement du fait que le président américain Harry Truman, relativement à sa décision d'engager sa nation dans le conflit coréen, n'a pas vraiment cherché à obtenir l'appui du Congrès : « [Truman] a simplement informé les membres les plus influents du Congrès des choix qu'il a faits en tant que commandant en chef, en recourant à un argument particulièrement tranchant : 'Nous devons arrêter [l']URSS dès maintenant'. Ce fut une guerre menée par le pouvoir exécutif », *loc. cit.* Incidemment, des journaux tels le Chicago Tribune et le Washington Times-Herald ne manquent pas de vilipender le chef de l'Exécutif pour son attitude (« Undeclared War », *Chicago Tribune*, 28 juin, 1950, p. 18 ; « War by Executive Decree », *Chicago Tribune*, 29 juin 1950, p. 12 ; « Undeclared War », *Washington Times-Herald*, 28 juin 1950, p. 18). De son côté, la revue libérale *The Nation* rappelle à la même époque aux détracteurs du Président démocrate que l'histoire des États-Unis est « riche » de plus d'une centaine de cas où des forces terrestres ont été déployées sans l'aval du Congrès, à commencer par l'expédition de Thomas Jefferson contre les pirates barbaresques en 1802, Burton I. KAUFMAN, *The Korean War. Challenges in Crisis, Credibility, and Command*, New York, Alfred A. Knopf, 1986, p. 127.
  7. Paul G. PIERPAOLI, Jr., *Truman and Korea. The Political Culture of the Early Cold War*, Columbia, University of Missouri Press, 1999, p. 2.
  8. Warren I. COHEN, « The Cambridge History of American Foreign Relations », vol. IV, *America in the Age of Soviet Power, 1945-1991*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 66. L'historien Richard Whelan abonde dans le même sens : « L'invasion de la Corée s'avéra l'une des plus graves erreurs des Soviétiques. D'une part, les craintes d'invasions communistes subséquentes, intensifiées par cette attaque, ont servi de catalyseur au processus même qui avait dérangé Staline ; la guerre de Corée, en clair, a solidifié la coalition anticommuniste à l'échelle internationale. D'autre part, l'aide militaire que l'URSS, pressée par les circonstances, a dû fournir à la Chine communiste a grandement contribué à faire de cette dernière une puissance militaire importante, et ce, au grand dam des Soviétiques qui, dès le milieu des années 1950, ont vu leur leadership au sein du mouvement communiste international contesté par des Chinois de plus en plus puissants et indépendants », R. WHELAN, *op. cit.*, pp. xv-xvi).

coréens<sup>9</sup> et qui a fait plus de trois millions de victimes (dont approximativement 33 000 Américains)<sup>10</sup>, a eu des conséquences majeures pour les principaux belligérants<sup>11</sup>, à commencer par les États-Unis qui, faut-il le préciser, ont contribué environ pour la moitié de la force onusienne dépêchée sur le terrain. En fait, l'épisode coréen, par ses multiples retombées, apparaît certes comme l'un des événements centraux de l'histoire américaine au xx<sup>e</sup> siècle. Faire le point sur l'impact socioculturel, économique et politique de la guerre de Corée sur les États-Unis, tel est l'objectif fondamental de cet article qui repose sur des sources diversifiées (monographies d'historiens, travaux de politologues, thèses de doctorat, sondages Gallup, archives de membres du Congrès, magazines tels *Newsweek* et *us News & World Report*, etc.). Dans le contexte actuel, où la péninsule coréenne, théoriquement toujours en guerre<sup>12</sup>, continue de défrayer régulièrement

---

9. Rappelons que la péninsule coréenne, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, avait été divisée au 38<sup>e</sup> parallèle par les Soviétiques et les Américains. Deux gouvernements coréens devaient dès lors voir le jour, l'un d'obédience communiste au nord mené par Kim Il Sung, l'autre aligné sur les États-Unis au sud et dirigé par Syngman Rhee. Ces deux gouvernements prétendaient représenter l'ensemble d'un pays dont ils souhaitaient faire l'unité.

10. Joseph Goulden fait précisément état de 33 629 Américains tués au combat. À cela s'ajoutent 103 284 blessés et environ 5 000 prisonniers et disparus, J. GOULDEN, *op. cit.*, p. 646). En plus des milliers de morts au combat, il faut préciser par ailleurs qu'un peu plus de 20 000 militaires américains décèdent des suites de maladie, du froid ou d'accidents divers, R. WHELAN, *op. cit.*, p. 373).
11. Pour un aperçu des conséquences de cette guerre sur la Corée et des nations comme la Chine et l'URSS, voir entre autres l'étude de William Stueck mentionnée ci-haut.
12. Qu'il suffise de rappeler que le conflit coréen s'est achevé par un armistice, et non un traité de paix. Un tel armistice, prévoyant *grosso modo* un retour au *statu quo ante bellum*, est néanmoins accueilli très favorablement par John Foster Dulles, le secrétaire d'État américain de l'époque. « Pour la première fois de l'Histoire..., une organisation internationale s'était dressée devant un agresseur et avait opposé la force à la force » de dire alors Dulles dans « Armistice Stops the Fighting ; Diplomats Must End the War », *Newsweek*, 3 août 1953, pp. 15-16.

les manchettes<sup>13</sup>, nous estimons qu'une telle réflexion commémorative a pleinement sa place. Elle nous paraît d'autant plus appropriée que les travaux et publications en français relatifs à « la guerre de monsieur Truman » n'abondent pas. À vrai dire, nous n'avons répertorié, pour la période antérieure à l'année 2000, que deux monographies consacrées à cet épisode : celle de l'historien américain Robert Leckie intitulée *La guerre de Corée* (traduction de 1963), de même que *Corée 1950 : Paroxysme de la guerre froide* (1982) du politologue français Claude Delmas. Encore faut-il préciser que ces ouvrages, en mettant surtout l'accent sur les origines et le déroulement du conflit coréen, n'accordent pas une place significative à la question des répercussions proprement dites sur la nation américaine<sup>14</sup>. Même son de cloche pour le livre récent de Patrick Souty, intitulé *La guerre de Corée, 1950-1953 : Guerre froide en Asie orientale* (2002), où l'auteur, avant tout un spécialiste de l'Asie orientale, ne fait qu'effleurer certaines conséquences militaro-diplomatiques dudit conflit sur les États-Unis<sup>15</sup>. L'analyse systématique des retombées de la guerre de Corée sur la nation américaine, en somme, semble avoir été négligée par les chercheurs francophones.

13. Sur les tensions de l'hiver 2003 générées en partie par le lancement de la Corée du Nord d'un missile sol-mer au large de sa côte est, de même que l'interception, par des chasseurs nord-coréens, d'un avion de reconnaissance américain au-dessus de la mer du Japon, le lecteur peut consulter « North Korea Fires Antiship Missile In Test Launch », *New York Times*, 10 mars 2003, p. A14 et « North Korea MIG's Intercept US Jet on Spying Mission », *New York Times*, 4 mars 2003, p. A1. Concernant la crise de décembre 2002 provoquée par la reprise du programme nucléaire de Pyongyang, voir notamment « North Korea Begins to Reopen Plant for Processing Plutonium », *New York Times*, 24 décembre 2002, p. A1, de même que « North Korea To Expel UN Inspectors », *Washington Post*, 28 décembre 2002, p. A1 ; sur l'affaire des missiles nord-coréens vendus au Yémen à la même époque, le lecteur peut entre autres consulter « Scud Missiles Found on Ship of North Korea », *New York Times*, 11 décembre 2002, p. A1 et « Spain, US Seize N. Korean Missiles », *Washington Post*, 11 décembre 2002, p. A1 ; sur la réouverture symbolique de la zone démilitarisée séparant les deux Corées, voir entre autres « 2 Koreas Celebrate Decision to Reconnect a Railway », *New York Times*, 19 septembre 2002, p. A10 ; sur la montée des sentiments anti-américains en Corée du Sud à la suite de l'acquiescement de deux GI's ayant écrasé sous les chenilles de leur blindé deux collégiennes coréennes, voir « Korean Mob Briefly Detains US Soldier After Subway Fight », *New York Times*, 16 septembre 2002, p. A9 ; sur le grave incident naval de juin 2002 entre les deux Corées, voir « North and South Korea Trade Charges Over Naval Clash », *New York Times*, 30 juin 2002, p.12 ; sur la révélation du massacre de No Gun Ri de juillet 1950, voir « Army Confirms GI's in Korea Killed Civilians », *New York Times*, 12 janvier 2001, p. A1 ; sur la visite historique de Madeleine Albright d'octobre 2000 en Corée du Nord, voir « Albright Greeted with a Fanfare by North Korea », *New York Times*, 24 octobre 2000, p. A1.
14. Leckie, à titre d'exemple, s'intéresse surtout aux conséquences de la guerre de Corée sur le résultat de l'élection présidentielle de 1952 et encore faut-il mentionner qu'il aborde le tout de façon sommaire, Robert LECKIE, *La guerre de Corée*, Paris, Robert Laffont, 1963, pp. 428-429. Pour ce qui est de Delmas, celui-ci évoque brièvement en conclusion que quelques-uns des effets diplomatiques et militaires du conflit coréen sur la nation américaine, Claude DELMAS, *Corée 1950. Paroxysme de la guerre froide*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1982, pp. 158, 161-164 et évacue pour ainsi dire la question de l'impact socioculturel et économique.
15. Patrick SOUTY, *La guerre de Corée, 1950-1953. Guerre froide en Asie orientale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2002, pp. 178-183. Il est en de même pour l'historien Yves-Henri Nouailhat dans sa synthèse récente portant sur la politique étrangère américaine au xx<sup>e</sup> siècle, Yves-Henri NOUAILHAT, *Les États-Unis et le monde au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1997, pp. 179-187.

Cet article s'articule autour d'un plan thématique qui comprend essentiellement trois parties. La première porte sur les conséquences socioculturelles de l'épisode coréen, alors que la seconde traite de ses effets économiques. La dernière partie, de loin la plus importante, se penche sur les retombées politiques (politique intérieure et extérieure) de ce conflit que Claude Delmas qualifie sans ambages de « première guerre limitée de l'âge nucléaire<sup>16</sup>».

## I – Les conséquences socioculturelles

C'est dans le domaine socioculturel, selon toute vraisemblance, que les effets de l'épisode coréen apparaissent les plus difficiles à mesurer et sans doute les moins percutants. À vrai dire, les conséquences sociales dudit conflit, par exemple, se comparent difficilement avec celles générées par l'expérience de la Seconde Guerre mondiale. De dire l'historien Alonzo Hamby à cet égard : « La portée locale de la guerre de Corée offre un contraste saisissant avec la mobilisation générale, la volonté de sacrifice et le sentiment d'unité nationale suscités par le second conflit mondial. La Corée n'a qu'assez peu touché à la vie des Américains en général et ne semble pas avoir entraîné de changements sociaux fondamentaux<sup>17</sup>. » Ainsi, il est pour le moins révélateur que l'index des ouvrages-clés de William Chafe (*The American Woman. Her Changing Social, Economic, and Political Roles, 1920-1970*, 1974) et Sara Evans (*Born for Liberty. A History of Women in America*, 1989) portant sur l'histoire des femmes aux États-Unis ne fasse aucune mention de la guerre de Corée et de son impact sur la vie des Américaines. Or, les références à la Deuxième Guerre mondiale, on le devine, ne manquent pas dans ces synthèses incontournables pour quiconque s'intéresse à l'histoire des femmes chez nos voisins du sud. Il faut dire que ledit événement n'a rien de banal à en croire Chafe : « En vertu de nombreux critères, [la Deuxième Guerre mondiale] s'est avérée un point tournant dans la vie des femmes au travail. C'est

- 
16. C. DELMAS, *op. cit.*, p. 165. Pour l'historien David Rees, la définition la plus juste et la plus complète de la notion de « guerre limitée » se trouve dans la monographie d'Henry Kissinger intitulée *Nuclear Weapons and Foreign Policy* (1957). Kissinger y écrit notamment ceci : « Une guerre limitée... est menée pour répondre à des objectifs politiques spécifiques qui, par leur existence même, tendent à établir une relation entre la force employée et le but à atteindre. Elle reflète une tentative de déstabilisation de l'adversaire, plutôt qu'un effort visant à l'annihiler, ...un désir d'atteindre des buts précis et non une destruction totale », David REES, *Korea. The Limited War*, Baltimore, Penguin Books, 1970, p. xvi. Ceci dit, le caractère « limité » de la guerre de « Corée, préconisé avant tout par Washington afin de ne pas aliéner ses alliés européens et d'éviter une conflagration générale, s'exprime de plusieurs façons : « Les hostilités ont été confinées à un territoire bien délimité. L'île de Formose, située tout près, a été 'neutralisée' et le territoire au nord du fleuve Yalou a été déclaré zone interdite... Les forces armées du gouvernement nationaliste chinois... n'ont pas été admises au sein de la force multinationale. Qui plus est, il y a eu des restrictions imposées quant aux armes permises, aux cibles à atteindre et aux types d'opérations supplémentaires à effectuer. Ainsi, les armes de destruction massive ne furent pas utilisées », Alvin J. COTTRELL et James E. DOUGHERTY, « The Lessons of Korea. War and the Power of Man », dans Allen GUTTMANN (dir.), *Korea. Cold War and Limited War*, Lexington, DC, Heath and Company, 1972, p. 163.
17. Francis H. HELLER (dir.), *The Korean War. A 25-Year Perspective*, Lawrence, Regents Press of Kansas, 1977, p. 169.



principalement en raison de cette guerre que des millions de femmes ont fait leur entrée sur le marché du travail pour la première fois, éliminant ainsi d'importants obstacles à la venue des épouses sur le marché du travail<sup>18</sup>. »

Ceci dit, il serait erroné d'en inférer que l'univers social de la nation américaine n'a pas été modifié, altéré un tant soit peu par la « guerre oubliée ». Après tout, il apparaît clair que cette dernière favorise une certaine émigration coréenne. Un spécialiste de la question, en fait, évalue à environ 8 000 le nombre de Coréens, principalement des réfugiés, des épouses de guerre et des orphelins, qui entrent aux États-Unis durant la période 1952-1960<sup>19</sup>. Il ressort en outre que le conflit coréen, dont la conclusion en 1953 provoque assez peu de jubilations<sup>20</sup>, entraîne des modifications non négligeables dans la vie quotidienne de nombreux Américains. Parmi eux figurent les jeunes, bien sûr, qui sont promptement sollicités pour s'enrôler dans l'armée de terre des États-Unis dont les effectifs atteignent à peine 596 000 hommes au commencement du conflit coréen, résultat des coupures draconiennes opérées par le secrétaire à la Défense d'alors, Louis Johnson. C'est ainsi que le Congrès, dès la fin juin 1950, se prononce quasi unanimement en faveur d'une mesure qui confère notamment au chef de l'Exécutif le pouvoir de faire appel, avec leur consentement ou non, à des membres ou des unités entières de la Garde Nationale. Les résultats tangibles ne tardent pas à poindre : « Bien qu'ils n'aient pas ordonné aux jeunes hommes de s'enrôler pendant près d'un an et demi, les 3 700 bureaux locaux de recrutement ont continué d'inscrire des hommes âgés entre dix-huit et vingt-cinq ans sur leurs listes. Ainsi, le 10 juillet [1950], lorsque le département de la Défense a mobilisé 20 000 hommes (nombre augmenté plus tard à 50 000), ceux-ci étaient prêts à passer à l'action. Le 30 septembre, les bureaux de conscription avaient atteint leur objectif de 50 000 hommes. Ils en ajoutèrent 50 000 en octobre, et 70 000 en novembre<sup>21</sup> ». Devant la persistance de la guerre, d'autres mesures viennent subséquentement se greffer à cette loi du Congrès afin de renflouer le corps d'infanterie, et ce, avec toutes les conséquences qu'on puisse imaginer sur le destin de jeunes Américains (interruption des études, possibilité de blessures graves au front, etc.). Parmi celles-ci figure le « Universal Military Training and Service Act » de juin 1951 allongeant entre autres la durée du service militaire des conscrits<sup>22</sup>. Au total, près

18. William H. CHAFE, *The American Woman. Her Changing Social, Economic, and Political Roles, 1920-1970*, New York, Oxford University Press, 1974, p. 183.

19. Hyung-Chan KIM, « Koreans », dans Stephen THERNSTROM (dir.), *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press, 1980, p. 601.

20. De rapporter à cet égard le magazine *Newsweek* : « L'annonce de l'armistice ne fut pas accueillie par des débordements de joie. Dans les demeures des soldats partis au front, la nouvelle fut célébrée dans l'intimité. Toutefois, à Times Square, à New York, la dépêche passa presque inaperçue. Le centre-ville de Washington était calme et seulement une poignée de gens se réunirent en silence devant la Maison-Blanche. Parmi les membres du Congrès, la réaction fut mitigée », « Armistice Stops the Fighting ; Diplomats Must End the War », *Newsweek*, 3 août 1953, p. 16.

21. John E. WILTZ, « The Korean War and American Society », dans F.H. HELLER (dir.), *op. cit.*, pp. 116-117. Fait à signaler, les jeunes fréquentant des établissements d'éducation supérieure (collèges et universités) peuvent échapper, à tout le moins durant la phase initiale de la guerre de Corée, aux appels de la plupart des bureaux de recrutement, *ibid.*, p. 117.

22. *Ibid.*, pp. 134-136.

d'un million et demi de jeunes Américains, dans la foulée de la guerre de Corée et des mesures d'enrôlement qui en résultent, voient une interruption momentanée de leurs études ou de leur vie professionnelle<sup>23</sup>.

Surtout, la guerre de Corée, en stimulant la peur des « rouges » à l'échelle internationale<sup>24</sup>, contribue à attiser l'hystérie anticommuniste qui prévaut déjà dans la société américaine depuis quelques années. Des sondages Gallup menés auprès de la population américaine à cette époque sont assez révélateurs à cet égard. Il est intéressant de noter, à titre d'exemple, que l'insidieux problème de « l'infiltration communiste au sein de la nation » passe du cinquième rang des principales préoccupations des sondés au deuxième entre le début juin 1950 et la mi-novembre 1952<sup>25</sup>. Sans l'épisode coréen, il est donc plausible de penser que le maccarthysme aurait perdu considérablement de son intensité et que les célèbres époux Rosenberg n'auraient peut-être pas été exécutés en 1953<sup>26</sup>. Toujours est-il que cette hantise des communistes, aux répercussions politiques multiples (nous y reviendrons plus loin), se traduit inévitablement par des conséquences pernicieuses pour quantité d'Américains : certains, notamment ceux affichant des vues jugées « trop libérales » et œuvrant dans des secteurs névralgiques (employés du gouvernement fédéral, professeurs d'université, etc.), sont vite congédiés et voient du même coup leur carrière détruite<sup>27</sup>. On estime à environ 25 000 le nombre d'Américains qui perdent leur emploi dans un tel climat d'intolérance alimenté par la guerre de Corée<sup>28</sup>.

Néanmoins, « la guerre de monsieur Truman » a également d'heureuses répercussions pour quelques groupes, ce qui, à n'en point douter, aide à comprendre l'assertion de l'historien John Wiltz selon laquelle ce conflit, au demeurant, ne représente pas vraiment un intermède traumatisant pour l'ensemble de la population américaine<sup>29</sup>. C'est particulièrement le cas de la communauté afro-américaine qui, à la faveur d'une conjoncture économique plutôt favorable

23. « Korean War. What us Reaps », *us News & World Report*, 7 août 1953, p. 17. Cette interruption est alors d'une durée minimale de deux ans, *loc. cit.*

24. Pour maints Américains, il apparaît clair en juin 1950 que les Nord-Coréens, loin d'agir de leur propre initiative, se comportent comme les « valets » de Moscou..., Melvyn P. LEFFLER, *A Preponderance of Power. National Security, the Truman Administration, and the Cold War*, Stanford, Stanford University Press, 1992, pp. 376-377.

25. George H. GALLUP, *The Gallup Poll. Public Opinion, 1935-1971*, vol. 2 : 1949-1958, New York, Random House, 1972, pp. 922, 1108. Fait à signaler, en mars 1954, soit quelques mois après la fin de la guerre de Corée, le problème de « l'infiltration communiste au sein de la nation » figure toujours au deuxième rang des questions les plus préoccupantes pour l'opinion publique américaine, devançant même le chômage et le coût élevé de la vie, *ibid.*, p. 1225.

26. S'adressant à Julius et Ethel Rosenberg, arrêtés peu de temps après le début de la guerre de Corée, le juge impliqué dans cette affaire justifie notamment leur condamnation en ces termes : « Je vous tiens responsable, par vos agissements, de l'attaque communiste en Corée, au cours de laquelle plus de 50 000 Américains ont perdu la vie », J. HALLIDAY et B. CUMINGS, *op. cit.*, p. 204.

27. Rosemary FOOT, *The Wrong War. American Policy and the Dimensions of the Korean Conflict, 1950-1953*, Ithaca, Cornell University Press, 1985, p. 246. Pour d'autres manifestations d'anticommunisme aux États-Unis à l'époque de la guerre de Corée, voir J. WILTZ, *op. cit.*, p. 122.

28. J. HALLIDAY et B. CUMINGS, *op. cit.*, p. 204.

29. J. WILTZ, *op. cit.*, p. 156.

(sur laquelle nous reviendrons dans notre prochaine section), connaît une amélioration notable de la condition de plusieurs de ses membres. Le nombre de chômeurs noirs, en effet, est nettement à la baisse durant ces années et maints travailleurs afro-américains, malgré qu'ils soient souvent en butte aux préjugés raciaux, obtiennent des gains salariaux non négligeables : « En 1947, les salaires des hommes noirs représentaient en moyenne 54 % de ceux des hommes blancs, mais en 1951, ce pourcentage s'établissait désormais à 64 %<sup>30</sup>. » On peut aussi affirmer sans se tromper que le conflit coréen contribue largement à compléter le travail de déségrégation des forces armées américaines réclamé par le président Truman à partir de 1948. Il est d'ailleurs établi, à l'automne 1953, que pas moins de 95 % des soldats noirs servent dorénavant dans des régiments intégrés (*integrated units*<sup>31</sup>). Qui plus est, les prouesses et la bravoure de certains combattants noirs en Corée ont des effets on ne peut plus bénéfiques selon Wiltz : « De telles actions d'éclat eurent pour effet de renforcer le sentiment de fierté et de valoriser les Noirs américains en plus d'amener bien des Blancs, en particulier les jeunes soldats qui ont combattu aux côtés des Afro-Américains, à remettre en question de vieux préjugés sur la soi-disant couardise et l'inefficacité des Noirs au combat. Par conséquent, la guerre de Corée a contribué, de manière appréciable, bien que difficilement mesurable, au changement graduel des mentalités des Américains en matière de ségrégation raciale<sup>32</sup>. »

Par ailleurs, si le conflit coréen ne paraît pas chambouler le sort des Américaines, tout porte à croire que celui-ci permet la consolidation de gains obtenus pendant la Deuxième Guerre mondiale. De dire par exemple William Chafe à ce sujet : « La caractéristique la plus marquante des années 1950 est l'entrée continue des femmes sur le marché du travail et l'expansion de leur sphère d'activités. Durant les années qui suivirent la fin de la guerre, le rythme auquel les femmes accédèrent au marché du travail s'est accéléré au lieu de ralentir. En 1960, il y avait deux fois plus de femmes sur le marché du travail qu'en 1940, et 40 % des femmes âgées de plus de 16 ans avaient un emploi<sup>33</sup>. » Dans sa récente monographie sur l'épisode coréen, Paul Pierpaoli Jr. rapporte que ce conflit offre également l'opportunité aux femmes de jouer un rôle-clé dans l'effort de mobilisation entrepris dès juin 1950. Or, celles-ci sauront admirablement relever le défi, plusieurs d'entre elles siégeant sur des comités consultatifs de

30. William H. HARRIS et Linda REED, « Black Americans », dans Richard S. KIRKENDALL (dir.), *The Harry S. Truman Encyclopedia*, Boston, G.K. Hall & Co., 1989, p. 32.

31. William E. PEMBERTON, *Harry S. Truman. Fair Dealer and Cold Warrior*, Boston, Twayne Publishers, 1989, p. 147 ; Gary W. REICHARD, *Politics as Usual. The Age of Truman and Eisenhower*, Arlington Heights, Harlan Davidson, 1988, pp. 48-49.

32. J. WILTZ, *op. cit.*, p. 157.

33. W. CHAFE, *op. cit.*, p. 218.

consommateurs (*consumer advisory committees*) à l'échelle locale, régionale et fédérale<sup>34</sup>.

S'il apparaît clair, en définitive, que la guerre de Corée a laissé son empreinte sur la société américaine<sup>35</sup>, il convient de souligner en terminant qu'elle a aussi marqué de son estampille la culture populaire. Bien que difficiles à quantifier, ses effets sont perceptibles à plusieurs niveaux. Qu'il suffise de mentionner que la littérature, le cinéma, la télévision ne manquent pas d'être influencés, chacun à leur façon, par des facettes de ce conflit. Dans le domaine de la littérature, les romanciers Pat Frank et James Michener, respectivement dans leur livre *Hold Back the Night* (1952) et *The Bridges at Toko-Ri* (1953), traitent de divers aspects reliés à ce « point tournant de la guerre froide<sup>36</sup> ». Même chose pour le monde du cinéma comme en fait foi le seul film « Prisoner of War » (1953) qui met en vedette l'acteur Ronald Reagan jouant le rôle d'un agent cherchant à démasquer un traître américain parmi un groupe de prisonniers de guerre<sup>37</sup>. Toutefois, l'exemple le plus probant de l'imprégnation de l'épisode coréen au sein de la culture populaire demeure sans contredit la célèbre série télévisée M\*A\*S\*H<sup>38</sup>. Diffusée sans interruption de 1972 à 1983, celle-ci, s'inspirant des romans des années 1960 de l'auteur Richard Hooker et d'un populaire film du même nom présenté en 1970, met notamment en relief le cynisme et la désillusion prévalant au sein d'une unité médicale de l'armée américaine servant en Corée, et ce, pour la période s'étalant du printemps 1951 à l'été 1953<sup>39</sup>. Fait digne de mention, M\*A\*S\*H\*, considéré comme la série médicale la plus populaire de tous les temps<sup>40</sup>, suscitera un vif engouement pour son épisode final diffusé en février 1983 : pas

34. P. PIERPAOLI Jr., *op. cit.*, pp. 130-131. L'auteur précise toutefois que cette participation massive des femmes à l'effort de mobilisation contribue dans une certaine mesure à renforcer des stéréotypes : « En formant des comités consultatifs pour les consommateurs à l'échelle locale, 'comités' formés presque exclusivement de femmes, le gouvernement, du même coup, reconnaissait l'apport grandissant des femmes aux institutions du pays tout en mettant en valeur leur rôle traditionnel de consommatrices, d'épouses et de mères », *ibid.*, p. 205.

35. J. WILTZ, *op. cit.*, p. 157.

36. Lisle A. ROSE, *The Cold War Comes to Main Street. America in 1950*, Lawrence, University Press of Kansas, 1999, pp. 290, 323-324, 364. Incidemment, Michener (1907-1997), « l'un des plus prolifiques romanciers américains et l'un des plus grands philanthropes du xx<sup>e</sup> siècle », Joan GAJADHAR, « Michener, James », dans Tom PENDERGAST et Sara PENDERGAST (dir.), *St. James Encyclopedia of Popular Culture*, vol. 3, Farmington Hills, St. James Press, 2000, p. 351, a assuré la couverture de la guerre de Corée pour le compte de *Reader's Digest*, J. GOULDEN, *op. cit.*, p. 337.

37. J. HALLIDAY et B. CUMINGS, *op. cit.*, p. 207. Fait à signaler, ce même Reagan, au cours d'une conférence de presse en 1984, ne manquera pas de déplorer l'attitude défensive et la retenue excessive du gouvernement américain lors de la guerre de Corée, *ibid.*, p. 202.

38. Pour « Mobile Army Surgical Hospital », E.D. HIRSCH Jr., Joseph F. KETT et James TREFIL, *The Dictionary of Cultural Literacy*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1988, p. 173.

39. Anne Hudson JONES, « Medicine and the Physician », dans M. Thomas INGE (dir.), *Handbook of American Popular Culture*, vol. 2, Westport, Greenwood Press, 1989, pp. 723, 725-726 ; J. HALLIDAY et B. CUMINGS, *op. cit.*, pp. 204, 206 ; W. O'NEILL, *op. cit.*, p. 128.

40. A. HUDSON JONES, *op. cit.*, p. 726.

moins de 50 millions de téléspectateurs seront alors rivés à leur petit écran pour le regarder<sup>41</sup>.

Ceci dit, l'économie américaine n'échappe pas non plus aux retombées de la guerre de Corée.

## II – Les conséquences économiques

Au chapitre des effets économiques de la guerre de Corée sur la nation américaine, force est d'admettre que le bilan s'avère tout aussi mitigé : les éléments positifs côtoient les aspects négatifs. En ce qui a trait à ces derniers, relevons d'une part que l'épisode coréen, qui a coûté pas moins de 20 milliards de dollars au Trésor américain<sup>42</sup>, entraîne une dégradation des finances publiques. Accroissement des déficits budgétaires<sup>43</sup> et de la dette nationale, telles sont les principales manifestations de cette situation aiguillonnée en bonne partie par une hausse vertigineuse des dépenses militaires (dont nous reparlerons dans la prochaine section). Cette détérioration des finances publiques, qui se traduit entre autres par une volonté du gouvernement fédéral de majorer les impôts des particuliers<sup>44</sup>, constitue certes l'une des conséquences économiques les plus nocives et durables de la guerre de Corée. À ce sujet, le constat que tire l'historien Pierpaoli est pour le moins éloquent : « La guerre de Corée marqua le début de l'ère de l'acceptation des budgets non équilibrés, et cette tendance progressa rapidement après les années 1950. Ainsi, les déficits devinrent de plus en plus acceptables, le phénomène de l'endettement à long terme commença véritablement à apparaître, et les programmes fédéraux de toutes sortes se multiplièrent malgré la fréquente absence de revenus adéquats pour assurer leur fonctionnement.

41. Cela constitua alors un record mondial pour une série télévisée, Douglas COOKE, « M\*A\*S\*H\* », dans T. PENDERGAST et S. PENDERGAST (dir.), *op. cit.*, p. 295.

42. R. WIELAN, *op. cit.*, p. 373.

43. Dans sa thèse de doctorat non publiée de 1958, l'économiste Nicolas Girod rapporte que les dépenses du budget fédéral des États-Unis, pour l'année financière 1951-1952, sont évaluées à \$ 71 millions, soit 76 % de plus que pour l'année antérieure à l'affaire coréenne. Pour les années 1950, 1952 et 1953, le même auteur fait état de déficits budgétaires atteignant respectivement 3,1, 4,0 et 5,9 milliards de dollars, Nicolas GIROD, « Les effets du réarmement sur l'équilibre économique national. L'influence de la Guerre de Corée sur les économies des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la Suisse », thèse de doctorat, Université de Fribourg, 1958, pp. 60-61. La diminution des dépenses gouvernementales qui coïncide avec la fin du conflit coréen a notamment pour effet de provoquer, dès l'été 1953, une récession s'étalant jusqu'au milieu de l'année 1954, Robert A. DIVINE, *Since 1945 : Politics and Diplomacy in Recent American History*, New York, Alfred A. Knopf, 1985, pp. 60-61.

44. Alonzo L. HAMBLY, *Man of the People. A Life of Harry S. Truman*, New York, Oxford University Press, 1995, p. 549. Une première majoration des impôts des particuliers survient au début octobre 1950 avec l'entrée en vigueur du « Revenue Act of 1950 ». Cette mesure est suivie de quelques autres, dont l'une en octobre 1951. Fait à signaler, le Congrès s'oppose par après à la plupart des nouvelles demandes de Truman visant à hausser les impôts, tant et si bien que les déficits, comme nous venons de l'évoquer, sont loin d'être épongés pour les années fiscales 1952 et 1953, Robert M. COLLINS, « Fiscal and Monetary Policies », dans R. KIRKENDALL (dir.), *op. cit.*, p. 131. Il n'en demeure pas moins que les impôts individuels passent de 23 365 millions de dollars en 1951 à 33 551 en 1953, N. GIROD, *op. cit.*, p. 63.

Depuis le conflit coréen, les revenus de l'État fédéral sont généralement demeurés inférieurs aux dépenses ; la dette fédérale a crû de façon spectaculaire, passant de 257 billions de dollars en 1950 à 3,2 trillions de dollars en 1990, soit une augmentation de 84 %, en dollars constants<sup>45</sup>. »

D'autre part, outre une hausse marquée des importations liée notamment aux besoins accrus de matières premières<sup>46</sup>, la montée des prix s'avère une autre conséquence inéluctable du conflit coréen. « Le déclenchement des hostilités en juin 1950 a ramené à l'avant-scène le problème de l'inflation<sup>47</sup> » affirme d'ailleurs sans détour l'historien Robert Collins. Au cours des six premiers mois de l'épisode coréen, en fait, l'indice des prix à la consommation aux États-Unis augmente *grosso modo* à un taux annuel de 10 %, connaissant même une escalade plus marquée pour la plupart des denrées essentielles<sup>48</sup>. Au total, les analystes s'entendent pour dire à l'été 1953 que le coût de la vie aux États-Unis s'est accru de 12,5 % depuis le début des hostilités<sup>49</sup>. Quant aux causes de cette inflation, plus prononcée au début de la guerre qu'à la fin, il faut invoquer des facteurs comme la hausse des dépenses militaires<sup>50</sup> et surtout cette crainte d'une pléthore d'Américains de revivre les privations, les rationnements propres aux années de la Seconde Guerre mondiale : « Craignant une nouvelle période de pénuries, les Américains se livrèrent à une véritable orgie de consommation à la suite de la décision du président Truman d'intervenir [en Corée]. Le sucre, entre autres, était très en demande et les ventes ont crû de manière exponentielle partout à travers le pays. À Plainfield, au New Jersey, les clients d'une seule épicerie ont acheté six tonnes de sucre en quatre heures. Les gens se sont aussi rués sur l'huile végétale, les conserves, le savon et les produits de nettoyage. Les consommateurs, anxieux, ont également pris d'assaut les magasins de meubles, de literie, de télévisions, de réfrigérateurs, voire même les détaillants de lames de rasoir. Des milliers et des milliers d'Américains ont aussi visité un concessionnaire d'automobiles<sup>51</sup>. »

Fait à signaler, c'est dans ce contexte inflationniste que survient l'un des épisodes cruciaux des années Truman : la grève des travailleurs de l'acier au printemps et à l'été 1952. Afin d'obtenir de meilleures conditions salariales pour pallier au problème de la hausse du coût de la vie, les travailleurs des aciéries votent en faveur du déclenchement d'une grève le 9 avril. Or, le chef de l'Exécutif, craignant à l'instar de son ministre de la Défense Robert Lovett qu'un tel arrêt de

45. P. PIERPAOLI Jr., *op. cit.*, p. 10.

46. N. GIROD, *op. cit.*, pp. 75-76.

47. R.M. COLLINS, *op. cit.*, p. 131.

48. A. HAMBY, *op. cit.*, p. 549. Durant le seul premier mois de l'épisode coréen, incidemment, le prix de denrées de base comme le sucre et le café grimpe respectivement de 5 et 9 %, alors que l'augmentation du prix de l'étain et du caoutchouc est alors de l'ordre de 26 et 27 %. Des fonctionnaires, quant à eux, rapportent à la fin septembre 1950 que les prix de 28 denrées essentielles aux États-Unis ont déjà augmenté de 25 % depuis la fin juin, J. WILTZ, *op. cit.*, pp. 119-120.

49. « Korean War. What US Reaps », *US News & World Report*, 7 août 1953, p. 15.

50. P. PIERPAOLI Jr., *op. cit.*, p. 10.

51. J. WILTZ, *op. cit.*, p. 115 ; N. GIROD, *op. cit.*, pp. 82, 84.

travail ne vienne miner l'effort de guerre sur le théâtre coréen<sup>52</sup>, décide de prévenir le danger le 8 avril en saisissant les aciéries de la nation, un geste que l'historien David McCullough qualifie de l'un des plus controversés de sa présidence<sup>53</sup>. Cette confrontation de 1952, sur laquelle la Cour suprême des États-Unis devra statuer<sup>54</sup>, ne saurait donc être pleinement comprise sans cette toile de fond qu'est la guerre de Corée.

Par ailleurs, notons que certaines mesures à caractère économique, inhérentes au contexte du conflit coréen, ont pour effet d'accroître les pouvoirs présidentiels. C'est le cas du « Defense Production Act » de septembre 1950, une loi complexe attribuant au chef de la Maison-Blanche les pouvoirs « d'imposer le rationnement et les restrictions de crédit, d'établir des plans de répartition des ressources, d'accorder des prêts de production, de définir les priorités nationales, et de contrôler les prix et les salaires<sup>55</sup> ». Comme quoi la « guerre oubliée » fait beaucoup pour stimuler la « présidence impériale<sup>56</sup> »...

Mais la guerre de Corée génère aussi moult effets bénéfiques au plan économique. Par exemple, plusieurs grandes entreprises américaines, dont certaines profitent de l'obtention de contrats gouvernementaux, enregistrent alors des gains exceptionnels comme en témoignent les propos de Wiltz : « Malgré une hausse de taxes, les profits de 500 importantes sociétés, durant le seul troisième trimestre de 1950, ont augmenté en moyenne de 50 % par rapport à la même période en 1949. Parmi les entreprises qui ont connu les croissances les plus marquées, on compte les aciéries. Quand les chiffres pour l'année 1950 ont été comptabilisés, ils révélèrent que la United States Steel avait enregistré ses plus gros profits depuis 1917, et que Bethlehem Steel, quant à elle, avait connu l'année la plus profitable de son histoire<sup>57</sup>. » En outre, les années 1950-53, en règle générale, sont synonymes de hausse marquée du marché boursier et de diminution significative du taux de chômage, ce dernier n'atteignant même pas la barre du 2 % au printemps 1951<sup>58</sup>. Fait digne de mention, les agriculteurs, confrontés si souvent jusqu'alors à des conjonctures défavorables, bénéficient

52. W. PEMBERTON, *op. cit.*, p. 157 ; D. McCULLOUGH, *op. cit.*, pp. 896-898.

53. D. McCULLOUGH, *op. cit.*, p. 896.

54. Par six voix contre trois, la Cour suprême invalide le geste du président Truman le 2 juin 1952. La grève des travailleurs de l'acier se poursuivra encore pendant 53 jours sans nuire sérieusement à l'effort de guerre américain en Corée, W. PEMBERTON, *op. cit.*, p. 158.

55. J. WILTZ, *op. cit.*, p. 118. Incidemment, le Congrès renouvelle cette mesure à la fin juin 1952, prolongeant ainsi de 10 mois la durée d'existence du « Defense Production Act », N. GIROD, *op. cit.*, pp. 11, 128.

56. De dire l'historien Jean-Michel Lacroix à cet égard : « La présidence Truman a bien marqué ce que Arthur Schlesinger a qualifié de 'présidence impériale'. C'est en effet sous Truman que l'exécutif se dote d'instruments hégémoniques. Désormais, le [P]résident peut gouverner seul en s'entourant d'aide et en se dotant d'un ensemble bureaucratique qui double littéralement le gouvernement », Jean-Michel LACROIX, *Histoire des États-Unis*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, pp. 396-397.

57. J. WILTZ, *op. cit.*, p. 120.

58. *Ibid.*, p. 121 ; N. GIROD, *op. cit.*, p. 85. D'expliquer Wiltz au sujet de ce faible taux de chômage : « La demande pour des ouvriers qualifiés, particulièrement en ce qui concerne les...machinistes et les travailleurs de l'aviation, a rapidement dépassé l'offre », J. WILTZ, *op. cit.*, p. 121.

aussi dans une certaine mesure de ce climat général de prospérité, leur revenu net de 1951 surpassant de 18 % celui de l'année précédente<sup>59</sup>. Surtout, le PNB, l'indicateur par excellence de la croissance économique, connaît une progression assez remarquable dans la foulée de l'épisode coréen. Celui-ci, en fait, croît de 10,9 % pour l'année fiscale 1950, ce qui n'est pas peu dire si l'on considère qu'il avait affiché une baisse de 0,5 % l'année précédente<sup>60</sup>. Pour l'année fiscale 1952, incidemment, la croissance de ce même PNB s'établit à 5,5 %<sup>61</sup>.

Tout bien considéré, il ne fait aucun doute que l'économie américaine, dans son ensemble, paraît en meilleure posture en 1953 qu'elle ne l'était en juin 1950, soit au moment du déclenchement du conflit<sup>62</sup>. Certes, l'inflation, en dépit d'une certaine indexation des salaires des travailleurs en ces années<sup>63</sup>, demeure une préoccupation constante pour bon nombre d'américains<sup>64</sup>. Cependant, les diverses mesures de Truman pour juguler ce fléau – tel le gel des prix et salaires qu'il décrète à la fin janvier 1951 – ne tardent pas à rapporter des dividendes : l'indice des prix à la consommation ne s'élève que de 1 % entre la fin 1951 et la fin 1952<sup>65</sup>. « Une bonne étoile brilla sur la carrière politique de Truman, car l'inflation ne constitua pas un problème important de sa présidence<sup>66</sup> » ira même jusqu'à conclure un observateur attentif de cette période.

### III – Les conséquences politiques

Si la guerre de Corée suscite un impact non négligeable sur la vie socio-culturelle et économique de la nation américaine, force est de reconnaître que ses incidences politiques sont absolument capitales. C'est d'ailleurs dans le domaine politique, selon nous, que les effets de l'épisode coréen sont les plus déterminants. C'est ce que nous verrons brièvement dans le cadre de cette dernière partie qui comprend deux volets, l'un portant sur la politique intérieure, l'autre sur la politique extérieure proprement dite, cette dernière étant ici définie au sens large.

#### A — Politique intérieure

La décision de Harry Truman d'engager les États-Unis dans la guerre de Corée à la fin juin 1950, dont il dira dans son message d'adieu de 1953 qu'elle a

59. *Ibid.*, p. 140 ; N. GIROD, *op. cit.*, p. 83.

60. Donald F. KETTL, « Economy », dans R. KIRKENDALL (dir.), *op. cit.*, p. 105.

61. *Loc. cit.* Voir aussi J. WILTZ, *op. cit.*, p. 149.

62. P. PIERPAOLI JR., *op. cit.*, p. 228.

63. *Loc. cit.*

64. G.H. GALLUP, *op. cit.*, p. 1104.

65. P. PIERPAOLI JR., *op. cit.*, p. 228 ; J. WILTZ, *op. cit.*, pp. 138-139. « L'inflation... est demeurée sous contrôle du milieu de 1951 jusqu'à la fin de la guerre de Corée, principalement parce que la production de biens destinés à la consommation tendait à suivre la croissance du revenu personnel disponible » affirme pour sa part John WILTZ, *op. cit.*, p. 150.

66. Donald K. PICKENS, « Inflation », dans R. KIRKENDALL (dir.), *op. cit.*, p. 174.



été la plus importante de sa présidence<sup>67</sup>, secoue la vie politique. C'est le moins qu'on puisse ici affirmer.

En alimentant l'hystérie anticommuniste sur la scène nationale, l'épisode coréen s'avère d'abord l'un des facteurs-clés dans la promulgation de la fameuse loi de sécurité interne *Internal Security Act* de septembre 1950. Mieux connue sous le nom de *McCarran Act*, cette loi, comme sa désignation l'indique, a pour objectif essentiel de renforcer la sécurité intérieure des États-Unis. Parmi ses principales dispositions figurent entre autres l'obligation d'enregistrement auprès du ministère de la Justice des organisations communistes, la mise à l'écart des communistes de toute activité reliée à la défense nationale et le droit du gouvernement d'interner tout communiste advenant une crise nationale grave. De plus, cette mesure sévère, à laquelle Truman opposera en vain son veto, comporte d'importantes clauses d'immigration. L'une d'entre elles, par exemple, précise que l'accès aux États-Unis est désormais interdit à tout étranger appartenant (ou ayant appartenu) à une organisation communiste ou fasciste. Ceci dit, il apparaît clair que le déclenchement de la guerre de Corée joue le rôle d'un catalyseur dans l'adoption de cette loi abhorrée de maints libéraux et dont les effets ne sont pas triviaux<sup>68</sup>. En fait, l'avènement du conflit asiatique a pour effet très net d'intensifier les demandes des législateurs en faveur d'une telle mesure sur la sécurité interne comme l'atteste ce commentaire du sénateur républicain Karl Mundt (Dakota du Sud) peu de temps après le début des hostilités : « La situation actuelle est certes propice à l'approbation par le Congrès de ce [projet de loi McCarran]. Si nous demandons à nos gars de combattre et de mourir en Corée... nous devrions à tout le moins chercher à les protéger d'actes perfides de sabotage commis ici à la maison<sup>69</sup>. » C'est en ce sens, indubitablement, qu'il faut interpréter le propos de l'historien William Tanner selon lequel l'intervention militaire en Corée... « donna l'impulsion finale à la ratification de l'*Internal Security Act* de 1950<sup>70</sup> ».

67. G. PATERSON, J. CLIFFORD et K.J. HAGAN, *op. cit.*, p. 475. Truman réitère ce même point de vue quelques années plus tard en cherchant cette fois à établir une comparaison avec sa décision de recourir à l'arme atomique contre le Japon en 1945 : « La bombe atomique ne fut pas une 'grande décision'. ...Ce n'était qu'une arme de plus dans l'arsenal des forces du Bien. ...La décision de mettre fin à la guerre était purement militaire. La décision concernant la Corée, par contre, impliquait une politique à l'échelle mondiale de la part du monde libre. Tout le monde libre était concerné », Harry S. TRUMAN, *Truman Speaks*, New York, Columbia University Press, 1960, p. 67.

68. Cette mesure controversée, à titre d'exemple, entraîne dès l'automne 1950 un certain nombre d'arrestations et parfois même des révocations de citoyenneté, Carol KING et Ann F. GINGER, « The McCarran Act and the Immigration Laws », *Lawyers Guild Review*, vol. xi, n° 3, été 1951, pp. 128, 141. De plus, tout laisse croire que la vie intellectuelle n'est pas épargnée par les répercussions négatives de cette loi, ne serait-ce qu'en raison des clauses d'immigration de cette dernière pouvant restreindre l'accès aux États-Unis à d'éminents chercheurs. À cet égard, il est intéressant de noter que des sommités tels Albert Einstein et Arthur Compton s'insurgent en octobre 1952 de ce qu'une telle mesure ait contribué largement à nuire aux progrès de la science américaine, « The Scientists Speak Out », *New York Times*, 13 octobre 1952, p. 20.

69. B.I. KAUFMAN, *op. cit.*, p. 51.

70. William R. TANNER, « The Passage of the Internal Security Act of 1950 », thèse de doctorat, University of Kansas, 1971, p. 432.

La guerre de Corée, de surcroît, compromet sérieusement l'adoption du programme progressiste du *Fair Deal* de Truman. S'inspirant du *New Deal* de Franklin D. Roosevelt, le *Fair Deal*, présenté officiellement au début 1949 mais dont les grandes lignes sont déjà esquissées dans un discours du Président démocrate de septembre 1945, cherche entre autres à hausser le salaire minimum, à garantir le plein emploi, à soutenir les prix agricoles et le monde de l'éducation, à améliorer les conditions de logement, à combattre la discrimination raciale et à consolider le système de sécurité sociale. Or, l'épisode coréen nuit considérablement à son entérinement par le Congrès, et ce, pour deux raisons principales. En premier lieu, Truman, en consacrant immanquablement une large part de ses énergies au dossier coréen, a moins de temps à mettre dans la promotion de son programme de réformes<sup>71</sup>. Les mesures à saveur progressiste, en somme, disparaissent vite des priorités de l'agenda avec l'éclatement de la guerre en Corée<sup>72</sup>. Il faudra ni plus ni moins attendre le début des années 1960, avec la venue d'une nouvelle administration démocrate, pour revoir un programme similaire. En second lieu, l'épisode coréen, à l'instar de cet événement-choc de l'année 1949 qu'est la victoire du communisme en Chine, contribue significativement à éroder le climat de « consensus bipartisan » (*bipartisanship*) prévalant jusqu'alors au Congrès entre démocrates et républicains en matière de politique étrangère<sup>73</sup>, c'est-à-dire cette forme de collaboration tacite d'après-guerre qui avait notamment permis à des mesures tels le programme d'aide à la Grèce et la Turquie (doctrine Truman) et le plan Marshall de voir le jour<sup>74</sup>. Ce déclin du *bipartisanship* n'a rien de banal puisque bon nombre de parlementaires républicains, en dénigrant systématiquement et clouant au pilori l'administration Truman pour la « perte » de la Chine et sa conduite « timorée » en Corée, en viennent aussi à voir avec suspicion et antipathie toute initiative domestique émanant des démocrates<sup>75</sup>. Face à de telles défections parmi les rangs des législateurs du *Grand Old Party*, l'adoption du *Fair Deal* apparaît donc éminemment compromise. Le succès du programme réformiste du président Truman paraît d'autant plus menacé que les élections législatives de novembre 1950, loin d'évacuer le thème de l'engagement

71. W. PEMBERTON, *op. cit.*, p. 146.

72. En fait, l'une des rares mesures progressistes d'envergure à voir le jour à cette époque est le « National Housing Act », lequel prévoit notamment la construction de 810 000 unités de logement à l'échelle nationale. Cependant, le Congrès donne son aval à une telle mesure en juillet 1949, soit plusieurs mois avant le début de la guerre de Corée..., *loc. cit.*

73. « Our Far Eastern Frontier », *Newsweek*, 10 juillet 1950, p. 92 ; « Republican Foreign Policy », *Newsweek*, 24 juillet 1950, p. 72.

74. John Patrick DIGGINS, *The Proud Decades. America in War and Peace, 1941-1960*, New York, W.W. Norton & Company, 1989, p. 118.

75. Pour Ronald CARIDI, l'érosion du « consensus bipartisan » trouve fondamentalement son origine dans la victoire-surprise de Harry Truman contre son rival républicain Thomas Dewey lors de l'élection présidentielle de 1948 : « La défaite-surprise de Dewey aux mains du négligé Truman a stimulé au sein du parti républicain la création d'un mouvement rejetant le 'consensus bipartisan', tant en politique extérieure qu'intérieure. Les instigateurs de ce mouvement de révolte pensaient que le parti au pouvoir retirerait les bénéfices d'une législation efficace, en dépit de l'appui offert par le parti d'opposition », Ronald J. CARIDI, *The Korean War and American Politics. The Republican Party as a Case Study*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1968, p. 3.

américain en Corée<sup>76</sup>, se traduisent par des pertes non négligeables pour le parti démocrate : cinq de ses sénateurs sont défaits aux urnes, alors que 28 membres de ce même parti subissent un sort identique à la Chambre des représentants<sup>77</sup>. De là ce commentaire de l'historien Hamby à l'effet que « le résultat [des élections législatives de 1950] met fin en quelque sorte aux espoirs d'établir une coalition libérale au Congrès qui soit réceptive au *Fair Deal*<sup>78</sup> ».

Comme on le devine, la guerre de Corée influence aussi grandement le résultat de l'élection présidentielle de 1952. À vrai dire, le rôle de ce conflit dans l'éviction des démocrates de la Maison-Blanche et l'avènement d'une première administration républicaine en deux décennies est évident, encore que d'autres facteurs, bien sûr, doivent être considérés pour bien saisir la victoire de Dwight Eisenhower contre son rival démocrate Adlai Stevenson<sup>79</sup>. Pourtant, la réaction initiale du peuple américain à l'annonce de l'engagement militaire de Washington dans cette partie du globe est très largement favorable : « Le gouvernement [Truman] a reçu un appui quasi unanime pour sa décision : au début juillet [1950], 77 % des Américains, selon certains sondages, appuyaient l'intervention de leur pays en Corée du Sud. Clark Clifford, un membre du personnel de la Maison-Blanche, a d'ailleurs souligné au Président que 'l'approbation de [sa] décision est étonnamment universelle'. Plusieurs membres du parti républicain, dont des adversaires farouches de la politique asiatique de Truman tels les sénateurs William F. Knowland, Styles Bridges et Alexander Smith, ont accordé leur appui unanime au plan d'action du gouvernement démocrate. Même le sénateur Joseph McCarthy, du bout des lèvres, s'est rallié à la décision de Truman... Les libéraux anticommunistes se sont également rangés derrière le Président. L'organisation *Americans for Democratic Action* a encensé Truman... Par ailleurs, aucun des

76. A. HAMBY, *op. cit.*, p. 550 ; B. KAUFMAN, *op. cit.*, p. 98.

77. W. PEMBERTON, *op. cit.*, p. 146.

78. A. HAMBY, *op. cit.*, p. 551.

79. De dire notamment Caridi à ce sujet : « Le résultat de l'élection de 1952 s'explique par une combinaison de facteurs, la guerre de Corée n'en étant qu'un parmi tant d'autres... Parmi les autres éléments à considérer, il faut noter par exemple la grande popularité de Eisenhower en tant que héros de guerre, les accusations constantes de corruption pesant sur le gouvernement fédéral..., la crainte de voir la bureaucratie s'alourdir davantage..., la scission entre les partisans de Taft et de Eisenhower au sein du parti républicain », R. CARIDI, *op. cit.*, pp. 209-210. Pour sa part, Robert Leckie soutient que « l'impopulaire guerre de Corée joua un rôle moins important dans la défaite d'Adlai Stevenson... que l'immense popularité de son vainqueur, le général Dwight Eisenhower », R. LECKIE, *op. cit.*, p. 42. Le gouverneur du New Hampshire Sherman Adams, proche conseiller d'Eisenhower, partage ce point de vue, laissant entendre au lendemain de l'élection que « la victoire d'Eisenhower fut avant tout personnelle », « Bipartisan Government Due... Says Eisenhower's Political Chief of Staff », *Newsweek*, 17 novembre 1952, p. 26.

principaux quotidiens américains n'a signifié son désaccord à ladite intervention<sup>80</sup>. » Incidemment, la décision de septembre 1950 du gouvernement démocrate d'autoriser le franchissement du 38<sup>e</sup> parallèle par les troupes onusiennes afin de « libérer » la Corée du Nord, que l'historien anglais Callum MacDonald qualifie de mesure la plus désastreuse de la présidence Truman<sup>81</sup>, rallie également une nette majorité de journaux américains<sup>82</sup>.

L'euphorie initiale de la population fait toutefois place à l'inquiétude et à la désapprobation lorsque une armée chinoise de 400 000 hommes, dès le 27 novembre, attaque avec succès les forces onusiennes en Corée du Nord<sup>83</sup>. Au dire de l'historien Gary Hess, une telle intervention, jugée jusqu'alors improbable par la CIA, constitue « l'attaque la plus brutale subie par les troupes américaines depuis celle perpétrée contre la base de Pearl Harbor neuf ans auparavant<sup>84</sup> ». Toujours est-il que les perspectives d'une victoire rapide des troupes américaines dans la péninsule coréenne s'estompent du même coup. Avec l'irruption massive des forces chinoises dans la mêlée à la fin de l'année 1950, en fait, débute rien de

80. R. FOOT, *op. cit.*, pp. 62-63. Parmi les rares voix discordantes, signalons les membres du parti communiste américain et le sénateur républicain de l'Ohio Robert Taft. Ce dernier reproche en particulier à Truman d'avoir dépêché des troupes américaines en Corée sans l'autorisation préalable du Congrès. Il est à noter par ailleurs que le quotidien *Chicago Tribune* ne manque pas l'occasion de stigmatiser le gouvernement Truman en juin 1950, faisant valoir que l'agression communiste en Corée « était une conséquence inévitable de la politique d'apaisement lâche (à la limite de la trahison) pratiquée vis-à-vis des Soviétiques pendant une décennie par les dirigeants démocrates de Washington », J. WILTZ, *op. cit.*, p. 114.

81. Callum A. MACDONALD, *Korea. The War before Vietnam*, New York, Free Press, 1986, p. 37. En fait, c'est le document secret NSC-81, approuvé par Truman au début septembre, qui préconisait une telle stratégie de franchissement du 38<sup>e</sup> parallèle, laquelle était dénoncée à la même époque par des individus aussi connus que George Kennan et Paul Nitze, D. McCULLOUGH, *op. cit.*, p. 799 ; Dennis MERRILL (dir.), *Documentary History of the Truman Presidency*, vol. 18, *The Korean War. The United States' Response to North Korea's Invasion of South Korea, June 25, 1950 – November 1950, USA*, University Publications of America, 1997, p. 1. Néanmoins, des sondages de l'époque révèlent qu'environ 65 % des Américains approuvent alors la stratégie d'extirpation du communisme de la péninsule coréenne de leurs dirigeants, Walter LAFEBER, *The American Age. United States Foreign Policy at Home and Abroad since 1750*, New York, W.W. Norton & Company, 1989, p. 497.

82. R. FOOT, *op. cit.*, p. 70.

83. Incidemment, ce n'est pas la première fois que des combattants chinois prêtent main-forte aux troupes nord-coréennes durant ce conflit : l'historien Barton Bernstein révèle que les Chinois, contrairement aux idées reçues, sont déjà bien présents sur le terrain à partir de juillet 1950, Barton J. BERNSTEIN, « New Light on the Korean War », *International History Review*, vol. III, n° 2, avril 1981, p. 258.

84. Gary R. HESS, *Presidential Decisions for War. Korea, Vietnam, and the Persian Gulf*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2001, pp. 59, 54. Incidemment, cette même CIA, quelques jours à peine avant l'invasion nord-coréenne du 25 juin 1950, prétendait que le dirigeant communiste Kim Il Sung allait vraisemblablement limiter son action contre la Corée du Sud à de simples manœuvres de subversion. Concernant cette estimation erronée de l'Agence de renseignements, vite dénoncée par un magazine tel *Newsweek* (« Why Didn't We Know ? », *Newsweek*, 10 juillet 1950, p. 13, l'historien John Gaddis parle de « l'une de ses plus flagrantes erreurs de jugement », John Lewis GADDIS, *We Now Know. Rethinking Cold War History*, Oxford, Oxford University Press, 1997, p. 75.

moins que la plus longue retraite militaire de l'histoire des États-Unis<sup>85</sup>. Dans ces circonstances, il est aisé de comprendre pourquoi l'opinion publique aux États-Unis effectue un important virage : un sondage Gallup de janvier 1951, par exemple, fait état que 66 % des interviewés préconisent un retrait immédiat des forces armées américaines de la péninsule coréenne, et ce, comparativement à un maigre 25 % qui estiment essentiel le maintien d'une présence militaire de l'Oncle Sam là-bas<sup>86</sup>. Un autre sondage, celui-là de février, montre que 50 % des personnes interrogées répondent par l'affirmative à la question « Croyez-vous que les États-Unis ont commis une erreur en participant à la guerre de Corée ? », alors que 39 % affirment le contraire<sup>87</sup>. Naturellement, le congédiement, le 11 avril 1951, de l'auroolé général Douglas MacArthur, « l'architecte impérieux de la victoire des Alliés dans le Pacifique durant la Seconde Guerre mondiale et le porteur de la démocratie au Japon conquis<sup>88</sup> », ne contribue pas à redorer le blason de Truman et des démocrates. En fait, le renvoi de celui qui a signé quelques mois auparavant le triomphe d'Inchon, « la plus audacieuse et magistrale frappe stratégique de l'Histoire<sup>89</sup> », celui que le sénateur républicain Kenneth Wherry du Nebraska dépeint comme « un homme qui en savait plus sur la situation militaire, économique et psychologique de l'Orient que n'importe quel autre Américain<sup>90</sup> », déclenche alors un vent de furie aux États-Unis, un fort contingent de citoyens ne manquant pas de vouer le chef de la Maison-Blanche aux gémonies. Un sondage mené quelques jours plus tard révèle d'ailleurs que seulement 25 % des interviewés répondent affirmativement à la question « Est-ce que vous êtes d'accord avec le geste du président Truman de limoger le général MacArthur ?<sup>91</sup> ». Pour le sénateur Hugh Butler du Nebraska, appartenant au *Grand Old Party*, le geste de Truman représente « l'une des principales bourdes diplomatiques de cette administration<sup>92</sup> », tandis que son collègue Robert Taft (Ohio) du même

85. W. PEMBERTON, *op. cit.*, p. 142. Pour sa part, Walter LaFeber affirme que les derniers jours de l'année 1950 figurent parmi les pires de l'histoire américaine, W. LAFEVER, *op. cit.*, p. 499.

86. G. GALLUP, *op. cit.*, pp. 960-961.

87. *Ibid.*, p. 968. Les pourcentages ne sont guère différents une année plus tard : un sondage de mars 1952 montre que 51 % des Américains interviewés répondent positivement à la même question, comparativement à 35 % qui croient toujours en la justesse de l'intervention américaine en Corée, *ibid.*, p. 1052.

88. J. WILTZ, *op. cit.*, p. 142.

89. B. KAUFMAN, *op. cit.*, p. 82. Les mots sont de l'amiral William Halsey. Rappelons que le débarquement effectué le 15 septembre 1950 à Inchon (côte ouest de la Corée du Sud) avait permis aux forces onusiennes de prendre à revers l'essentiel des troupes nord-coréennes présentes au sud du 38<sup>e</sup> parallèle. Le 28 septembre, la ville de Séoul fut reprise à l'invasisseur communiste.

90. Discours à l'hôtel Neil House, Columbus, Ohio, 25 septembre 1950, archives de Kenneth Wherry, boîte 18, Société historique du Nebraska, Lincoln, Nebraska.

91. G. GALLUP, *op. cit.*, p. 981. Un sondage mené quelques semaines plus tard auprès d'Américains ayant un niveau d'instruction plus élevé que la moyenne révèle cependant un appui majoritaire à Truman, *ibid.*, p. 983. Pour sa part, l'historien Burton Kaufman, qui qualifie le geste d'avril 1951 du Président démocrate de « l'un des plus courageux et importants posés par un Président des États-Unis au cours du xx<sup>e</sup> siècle », B. KAUFMAN, *op. cit.*, p. 178, rapporte que Truman dispose alors du support de certains journaux et magazines (*Washington Post*, *New Republic*, etc.), de même que de quelques éléments républicains du Congrès, *ibid.*, p. 165.

92. Discours concernant la décision de Truman de congédier le général MacArthur, 17 avril, 1951, archives de Hugh Butler, boîte 377, Société historique du Nebraska, Lincoln, Nebraska.

parti tient ces propos on ne peut plus révélateurs à la fin avril : « Jusqu'à maintenant, j'ai reçu 3 500 télégrammes et 12 000 lettres provenant de partout au pays[:]... 99 % de ces écrits condamnent le Président pour avoir congédié MacArthur, et environ 70 % réclament la destitution du Président... Les lettres proviennent autant de démocrates que de républicains et représentent sans l'ombre d'un doute une opinion publique agissant de son propre chef<sup>93</sup>. »

Aux avanies infligées au général MacArthur s'ajoute le fait que les pourparlers de paix entrepris dès l'été 1951 pour mettre fin à cette guerre impopulaire traînent en longueur et achoppent à plus d'une occasion, notamment sur la question des prisonniers de guerre<sup>94</sup>. Dans un tel contexte, il n'est guère surprenant que Truman perde l'élection primaire du New Hampshire de mars 1952, ce qui l'incite du même coup à ne pas briguer l'investiture du parti démocrate en vue de l'élection présidentielle à venir<sup>95</sup>. Confiant de l'emporter, le parti républicain, dont la plateforme électorale dénonce les « usurpations de pouvoir » de Truman<sup>96</sup>, profite d'une promesse heureuse de son porte-étendard le 24 octobre 1952 à l'occasion d'un discours à Détroit : un engagement d'Eisenhower d'aller lui-même en Corée, s'il est élu, pour tenter de dénouer l'impasse. Pour l'historien Kaufman, une telle promesse s'avère des plus habiles : « La promesse du candidat du 'Grand Old Party' de se rendre en Corée s'il était élu fut une excellente manœuvre politique, puisque cela eut pour effet de convaincre maints Américains que seuls les républicains, avec leur prestigieux porte-étendard, pouvaient mettre fin au conflit<sup>97</sup>. » Quoi qu'il en soit, la fielleuse campagne électorale de 1952, durant laquelle le thème de la politique étrangère occupe une place de choix<sup>98</sup>, se traduit par un

- 
93. Lettre de Robert Taft à l'honorable Ulysses S. Schwartz, 30 avril 1951, archives de Robert Taft, boîte 968, Bibliothèque du Congrès, Washington, DC.
94. Si Truman et son secrétaire d'État Dean Acheson n'avaient pas tant insisté sur le principe du rapatriement volontaire des prisonniers de guerre, tout laisse croire que la guerre de Corée aurait pris fin au printemps ou à l'été 1952 selon l'historien Barton Bernstein, Barton J. BERNSTEIN, « The Truman Administration and the Korean War », dans Michael J. LACEY (dir.), *The Truman Presidency*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, pp. 443-444.
95. Robert D. SCHULZINGER, *American Diplomacy in the Twentieth Century*, New York, Oxford University Press, 1994, p. 230.
96. Charles A. LOFGREN, « Mr. Truman's War. A Debate and Its Aftermath », *Review of Politics*, vol. 31, n° 2, avril 1969, p. 236. Le thème des « usurpations » commises par le pouvoir exécutif (envoi de troupes en Corée sans le consentement du Congrès, saisie des aciéries, etc.) rallie particulièrement, au sein du parti républicain, les éléments conservateurs qui endossent alors sans réserve l'Amendement Bricker dont une nouvelle version est soumise en 1952, *loc. cit.* Cet amendement, présenté pour la première fois en 1951, entendait soumettre tous les accords exécutifs conclus par le Président des États-Unis en matière de politique étrangère à un strict contrôle du Congrès. Lié en partie à la croissance démesurée des pouvoirs du chef de l'Exécutif dans le domaine de la politique étrangère à l'époque de Franklin D. Roosevelt, cet amendement sera finalement défait par le Sénat en février 1954 au grand mécontentement de son principal concepteur : le sénateur John Bricker de l'Ohio.
97. B. KAUFMAN, *op. cit.*, p. 294. Voir aussi R. CARIDI, *op. cit.*, p. 234. Il est à noter que le gouverneur de l'Illinois Stevenson, le rival d'Eisenhower, fait lui aussi une telle promesse quelques jours après mais l'impact ne sera pas le même. « Un général était plus à sa place sur un champ de bataille » dit à cet égard l'historien Robert Schulzinger, R. SCHULZINGER, *op. cit.*, p. 231.
98. C. MACDONALD, *op. cit.*, pp. 154, 157.

balayage en faveur du parti républicain ; pour la première fois depuis une vingtaine d'années, cette formation contrôle à la fois le Congrès et la Maison-Blanche. Selon l'analyste politique Samuel Lubell, il ne fait aucun doute que les frustrations liées à l'expérience coréenne constituent le facteur déterminant dans l'explication du raz-de-marée républicain<sup>99</sup>. Même son de cloche de la part de Dean Acheson, secrétaire d'État au moment de la guerre de Corée, qui déclare que ce conflit a littéralement « détruit » le gouvernement Truman<sup>100</sup>.

## B — Politique extérieure

Les répercussions de la guerre de Corée sur la politique étrangère des États-Unis ne sont pas moins substantielles ; l'historien Lawrence Kaplan présente d'ailleurs ladite guerre comme un jalon important dans l'évolution de l'histoire diplomatique américaine<sup>101</sup>.

Dans un premier temps, il convient de souligner que ce conflit, constituant « le point de départ de l'engagement de troupes sous mandat de l'ONU<sup>102</sup> » et qui montre à quel point les États-Unis dominent déjà l'organisation internationale<sup>103</sup>, provoque des changements internes dans la structure de la *Central Intelligence Agency* (CIA) : « L'incapacité de prévoir la guerre de Corée de manière adéquate en 1950 a incité le nouveau directeur de l'Agence, le général Walter Bedell Smith [en fonction de 1950 à 1953], à établir un *Office of National Estimates* (ONE) distinct. Ce bureau a été doté dès sa fondation d'un personnel formé d'une cinquantaine d'analystes professionnels... L'ONE a été créé dans le but de jouer un rôle de premier plan dans la production [d'évaluations de renseignements importants, connues sous le nom de *National Intelligence Estimates*]<sup>104</sup>. »

Le conflit coréen stimule également un débat majeur (*Great Debate*) en 1950-51 sur la nature et les objectifs de la politique étrangère américaine. L'Asie est-elle plus importante que l'Europe dans le combat contre le communisme ? Les États-Unis sont-ils liés par trop d'engagements dans le monde<sup>105</sup> ? Telles sont

99. R. CARIDI, *op. cit.*, p. 210 ; voir aussi « The Victors and their Victory », *Chicago Tribune*, 6 novembre 1952, p. 16.

100. Bruce CUMINGS, « Korean War », dans R. KIRKENDALL (dir.), *op. cit.*, pp. 200-201. Elmo Roper, un spécialiste des sondages, abonde dans le même sens. Peu avant l'élection, il affirme sans détour : « De tous les enjeux,... la Corée est clairement le meilleur atout d'Eisenhower », « The Campaign », *Time*, 3 novembre 1952, p. 11.

101. Lawrence S. KAPLAN, « The Korean War and US Foreign Relations. The Case of NATO », dans F. HELLER (dir.), *op. cit.*, p. 43.

102. P. SOUTY, *op. cit.*, p. 212.

103. T. PATERSON, J. CLIFFORD et K. HAGAN, *op. cit.*, p. 480. « Le rôle des Nations Unies en Corée était de justifier la position américaine. Lorsque la Chine est entrée en guerre, le mandat des Nations Unies a été élargi pour endiguer la Révolution chinoise et la montée de la Chine comme puissance régionale. En acceptant d'être manipulée de la sorte, l'ONU a miné ses propres efforts de maintien de la paix » souligne à cet égard Callum MacDonald, C. MACDONALD, *op. cit.*, p. 264.

104. Scott D. BRECKINRIDGE, *The CIA and the US Intelligence System*, Boulder, Westview Press, 1986, pp. 17, 30, 43-44.

105. T. PATERSON, J. CLIFFORD et K. HAGAN, *op. cit.*, p. 479.

quelques-unes des questions, pour ne nommer que celles-là, qui surgissent alors. Ce *Great Debate*, qui illustre la montée d'un sentiment néo-isolationniste et qui révèle du même coup la fragilité du consensus internationaliste d'après-guerre, débute véritablement à la fin de l'année 1950 lorsque Joseph Kennedy, ex-ambassadeur en Grande-Bretagne, et l'ancien président républicain Herbert Hoover s'interrogent tour à tour publiquement sur les orientations prises par la politique étrangère de leur pays<sup>106</sup>. Ainsi, le 12 décembre, devant des étudiants en droit de l'Université de Virginie, Kennedy, partisan de la construction d'une ligne de défense hémisphérique, réclame à cor et à cri le retrait de toutes les forces américaines en Europe et en Asie (y compris celles en Corée bien sûr). Quant à lui, Hoover, à l'occasion d'un discours radiophonique diffusé à l'échelle nationale, préconise quelques jours plus tard une approche « Forteresse Amérique » privilégiant le recours à la seule puissance aérienne et navale des États-Unis pour protéger leurs intérêts dans l'Atlantique et dans le Pacifique<sup>107</sup>. Fait à signaler, cette allocution de Hoover, dans laquelle il concède la victoire aux communistes en Corée et invite les États-Unis à y retirer promptement leurs troupes, rallie quantité d'Américains à en croire l'historien Wiltz : « Après le discours de [l'ex-Président des États-Unis], les sénateurs de l'État de New York, Irving Ives et Herbert Lehman, ont rapporté que les lettres qu'ils recevaient exprimaient des opinions en faveur du point de vue de Hoover dans une proportion de plus de 90 %<sup>108</sup>. » Le *Great Debate* se poursuit au début 1951 quand le sénateur Taft de l'Ohio, qui réclame lui aussi un retrait des États-Unis de la péninsule coréenne<sup>109</sup>, s'oppose entre autres à l'envoi de troupes américaines sur le vieux continent<sup>110</sup>. Ce débat de politique étrangère, inquiétant le secrétaire d'État Acheson et qui a pour effet de paralyser momentanément l'action du gouvernement Truman à l'ONU<sup>111</sup>, fait rage dans la presse et dans l'enceinte du Congrès jusqu'au début

106. « World Without Friends », *Time*, 25 décembre 1950, p. 7 ; « Out of the Grave », *Time*, 1<sup>er</sup> janvier 1951, p. 5.

107. Wayne S. COLE, « Isolationism », dans R. KIRKENDALL (dir.), *op. cit.*, p. 180 ; J. WILTZ, *op. cit.*, p. 131. Le journaliste Hanson Baldwin, couvrant les affaires militaires pour le compte du *New York Times*, est l'un de ceux qui craindra beaucoup l'idée « Forteresse Amérique » de Hoover : « Une politique de 'Forteresse Amérique', ou un retrait délibéré des continents européen et asiatique, servirait les plans des communistes plus que tout autre chose. Les amis et les alliés seraient exposés non seulement à une intervention militaire, mais à des assauts psychologiques et à des coups d'État », « Dissection of the 'Fortress America' Idea », *New York Times*, 17 août 1952, section 6, p. 55.

108. J. WILTZ, *op. cit.*, p. 131. Pour sa part, le sénateur républicain Hugh Butler accueille ledit discours de Hoover comme « un agréable vent de renouveau », Discours public sur la politique étrangère, 2 janvier 1951, archives de Hugh Butler, boîte 377.

109. Lettre de Robert Taft à John B. Chapple, 10 janvier 1951, archives de Robert Taft, boîte 968 ; « Military Aspects of Our Foreign Policy », 26 janvier 1951, archives de Robert Taft, boîte 618.

110. L. KAPLAN, *op. cit.*, p. 61.

111. D'élaborer Callum MacDonald à cet égard : « Nourrissant déjà une haine profonde envers les communistes chinois, Acheson vit sa capacité d'accepter ne serait-ce que des compromis tactiques pour satisfaire ses alliés sévèrement limitée. Le moindre signe de faiblesse en Asie allait probablement compliquer le déploiement de troupes en Europe... Le 5 janvier [1951], Acheson a averti l'ambassadeur britannique qu'un refus de considérer la Chine comme l'agresseur allait miner l'ONU... et... menacer la survie de l'OTAN. Une vague d'isolationnisme déferla sur le pays, remettant en question l'implication américaine en Europe », C. MACDONALD, *op. cit.*, p. 81.



avril 1951, soit au moment où le Sénat donne finalement son accord à l'envoi de quatre divisions américaines en Europe tout en précisant que l'envoi d'unités militaires additionnelles nécessitera l'approbation expresse de « Capitol Hill<sup>112</sup> ». Ce débat houleux de 1950-51 n'en montre pas moins que le credo isolationniste compte toujours de nombreux adeptes au sein de la population et du Congrès. Concernant ce dernier, il convient de mentionner que Usher Burdick, représentant républicain du Dakota du Nord, est alors l'un de ceux qui admet que l'épisode coréen contribue largement à alimenter ses positions anti-internationalistes en politique étrangère : « Nous avons créé une entité connue sous le nom des Nations Unies afin de ramener et de maintenir la paix. Toutefois, les choses se sont déroulées de telle manière que c'est à la nation américaine qu'a incombé le gros de l'effort. Nous devons fournir tout l'argent, ... nous perdons beaucoup plus de soldats que tous les autres pays alliés réunis, à l'exception de la Corée du Sud. Notre pays, s'il entend assurer sa propre sécurité, ne peut pas supporter un tel fardeau, et nous ne pouvons pas sacrifier nos meilleurs hommes par milliers, dépenser nos ressources naturelles sans compter<sup>113</sup>. »

De plus, la guerre de Corée joue un rôle prépondérant dans la dégradation des relations sino-américaines au cours des années subséquentes, dans le fait que la République populaire de Chine, qui perd environ 900 000 soldats durant ce conflit<sup>114</sup>, devienne vite l'adversaire le plus craint et détesté des États-Unis<sup>115</sup>. Le conflit coréen, en fait, intensifie d'un cran l'antagonisme entre les deux nations : « Avant la Corée, les États-Unis et la Chine communiste étaient des adversaires. Après, ils sont devenus des ennemis jurés, engagés dans une lutte à finir<sup>116</sup>. » La raison fondamentale en est que le gouvernement des États-Unis n'oublie pas que c'est l'intervention massive des soldats chinois à la fin novembre 1950 qui a fait une différence énorme dans l'issue du conflit ; c'est cette même irruption des troupes de Mao, à vrai dire, qui a contraint les soldats américains à une humiliante retraite, provoquant ainsi « le pire échec subi par une armée américaine depuis l'époque de la guerre civile<sup>117</sup> ». Sans cette intervention chinoise, tout laisse croire que le cours de la guerre en Corée aurait été abrégé et qu'une

112. R. DIVINE, *op. cit.*, p. 40.

113. Lettre de Usher Burdick à Mme Otto Gajewski, 12 février 1951, archives de Usher Burdick, boîte 7, chemise 10, Bibliothèque Chester Fritz, Université du Dakota du Nord, Grand Forks, Dakota du Nord. Fait à noter, cette idée selon laquelle les États-Unis ne reçoivent qu'une aide parcimonieuse de la part de leurs alliés dans l'aventure coréenne est déjà évoquée dans un éditorial du *Chicago Tribune* du début juillet 1950 : « Les Britanniques envoient de l'aide navale, mais expriment ouvertement leur souhait de voir les États-Unis intervenir à leur tour si les communistes chinois s'attaquent à Hong Kong... Quelques avions australiens ont été impliqués dans le conflit. Toutefois, sur la terre ferme, les Américains sont fin seuls. Même les Sud-Coréens n'ont fait que passer dans les zones de combat », « If UN Wants it, It Can Have it », *Chicago Tribune*, 9 juillet 1950, p. 18.

114. B. CUMINGS, *op. cit.*, p. 204. Le propre fils de Mao Tsé Toung, incidemment, figure parmi les victimes chinoises de l'épisode coréen, W. COHEN, *op. cit.*, p. 74.

115. *Ibid.*, p. 78.

116. R. WHELAN, *op. cit.*, p. 373.

117. C. MACDONALD, *op. cit.*, p. 260 ; T. PATERSON, J. CLIFFORD et K. HAGAN, *op. cit.*, p. 480.

« victoire totale » aurait été envisageable pour les États-Unis. Dans cette optique, les nombreuses crises ponctuant les relations sino-américaines après l'épisode coréen, notamment celles de 1954-55 et 1958, s'expliquent aisément, tout comme la volonté du président Eisenhower d'isoler Pékin du monde occidental, de lui refuser son admission à l'ONU et de lui imposer des sanctions économiques encore plus sévères que celles prises à l'endroit de Moscou<sup>118</sup>. Il faudra attendre le début des années 1970, à la faveur de la fameuse politique de « détente » de Richard Nixon, pour que s'opère une normalisation des relations entre Washington et Pékin.

Si la guerre de Corée galvanise les sentiments anti-chinois aux États-Unis, force est de constater qu'elle contribue aussi à renforcer la relation particulière entretenue avec la Grande-Bretagne<sup>119</sup>. Pourtant, les frictions entre les deux pays, déjà perceptibles au commencement des années Truman<sup>120</sup>, ne manquent pas entre 1950 et 1953. Qu'il suffise de mentionner que le gouvernement anglais, préoccupé davantage par l'effervescence en Iran et soucieux d'en arriver à une solution négociée rapide en Corée, tend alors à morigéner la rigidité excessive des États-Unis vis-à-vis de Pékin<sup>121</sup>. Rappelons que Londres, dès janvier 1950, a procédé à la reconnaissance diplomatique de la République populaire de Chine<sup>122</sup>. Les raids aériens américains de 1952 perpétrés contre des centrales hydro-électriques nord-coréennes ne sont guère mieux vus au Royaume-Uni où le mouvement pacifiste, incidemment, prend beaucoup d'ampleur<sup>123</sup>. Malgré l'existence de pommes de discorde, Londres et Washington tendent à se rejoindre sur les grandes lignes de la stratégie onusienne déployée dans la péninsule coréenne<sup>124</sup>, tant et si bien que Burton Kaufman, pour décrire les deux pays au début des années 1950, n'hésite pas à parler « d'alliés extrêmement proches<sup>125</sup> ». Il faut dire que le gouvernement britannique, à la même époque, assouplit considérablement sa position relativement à des dossiers comme l'embargo sur les ventes de caoutchouc à la Chine, le siège de l'ONU accordé à Formose et le traité de paix avec le Japon, et ce, à la grande satisfaction des Américains<sup>126</sup>. Ainsi que le rappelle crûment Callum MacDonald, il pouvait difficilement en être autrement : « La Grande-Bretagne était si dépendante du soutien de Washington

118. W. STUECK, *op. cit.*, pp. 366-367.

119. R. WHELAN, *op. cit.*, p. xv ; Terry H. ANDERSON, « Great Britain », dans R. KIRKENDALL (dir.), *op. cit.*, p. 145.

120. De dire Terry Anderson à ce sujet : « Les Américains étaient en faveur de l'indépendance des peuples colonisés et de la fin des empires coloniaux, une perspective qui ne souriait guère à bien des Britanniques... La Grande-Bretagne n'était pas non plus en accord avec l'occupation du Japon et la politique visant à préserver le monopole des secrets nucléaires mise de l'avant par l'administration Truman... La question palestinienne, très complexe, était aussi une source de divergences. Tandis que le Royaume-Uni, de son côté, tentait de maîtriser une situation très délicate et d'empêcher le déclenchement d'une guerre au Moyen-Orient, les Américains, quant à eux, exigeaient la création immédiate d'un État juif », T. ANDERSON, *op. cit.*, p. 144.

121. B. KAUFMAN, *op. cit.*, pp. 135, 100 ; C. MACDONALD, *op. cit.*, p. 128.

122. C. MACDONALD, *op. cit.*, p. 43.

123. B. KAUFMAN, *op. cit.*, pp. 258, 276-277.

124. *Ibid.*, p. 100.

125. *Ibid.*, p. 188.

126. C. MACDONALD, *op. cit.*, pp. 110-111.

dans d'autres dossiers qu'elle n'a pas voulu exprimer trop fortement son désaccord avec les leaders américains au sujet de la Corée<sup>127</sup>. »

Surtout, la guerre de Corée amène les décideurs américains à définir plus largement la notion d'endiguement (*containment*). Pratiquée ni plus ni moins par les États-Unis depuis 1946, à la suite des recommandations du chargé d'affaires à Moscou George Kennan, la politique de l'endiguement se définit essentiellement comme « l'application adroite et vigilante d'une contre-force à des points géographiques et politiques changeant constamment<sup>128</sup> ». Jusqu'en juin 1950, cette politique visant à enrayer l'expansion du communisme avait reçu presque exclusivement des applications en Europe occidentale. Avec le déclenchement de l'épisode coréen, la volonté d'endiguer la progression du communisme ailleurs dans le monde apparaît vraiment ; on assiste, en fait, à ce qu'un commentateur américain appelle « un endiguement pratiqué à l'échelle mondiale », c'est-à-dire « l'idée que presque chaque parcelle de territoire a un poids important, sinon décisif, dans l'équilibre du pouvoir, et que la volonté de défendre chaque pouce de terrain est un ingrédient essentiel au maintien de l'appui de nos alliés et au respect de nos ennemis<sup>129</sup> ». Le continent asiatique, et dans une moindre mesure l'Océanie, sont vite affectés par cet élargissement de la notion d'endiguement<sup>130</sup>. En font notamment foi ces propos de l'historien William Stueck : « Dans la foulée de l'épisode coréen, les États-Unis ont signé des accords de défense avec le Japon, les Philippines, l'Australie, la Nouvelle-Zélande[;] ils ont aussi augmenté de façon substantielle leur aide militaire aux Français en Indochine... Les États-Unis ont également conclu des pactes de défense avec la Corée du Sud et Taïwan et sont à l'origine de la formation de l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est

127. *Ibid.*, p. 262.

128. Jean HEFFER, *Les États-Unis de Truman à Bush*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 135.

129. Seyom BROWN, « Korea and the Balance of Power », dans A. GUTTMANN (dir.), *op. cit.*, p. 255. Burton Kaufman abonde dans le même sens : « [La guerre de Corée] a amené une 'mondialisation' de la guerre froide. Avant la Corée, le seul engagement politique et militaire hors de l'hémisphère occidental était l'OTAN, mais en 1955 les États-Unis avaient déjà environ 450 bases réparties dans 36 pays et étaient liés par des pactes politiques et militaires à environ 20 pays en dehors de l'Amérique latine... La menace communiste était désormais perçue par Washington en termes de problème mondial », B. KAUFMAN, *op. cit.*, p. 356.

130. C'est aussi le cas pour le Moyen-Orient et l'Afrique. Ainsi, dans la foulée de la guerre de Corée, l'intérêt américain pour des pays comme l'Égypte, l'Arabie Saoudite, la Lybie et le Maroc s'intensifie nettement. Dans ces trois derniers pays, par exemple, les États-Unis font l'acquisition de nouvelles bases militaires Stephen E. AMBROSE, *Rise to Globalism. American Foreign Policy Since 1938*, New York, Penguin Books, 1985, p. 126 ; W. STUECK, *op. cit.*, p. 365.

[OTASE]<sup>131</sup>. » Incidemment, en dépit du fait que Taïwan et la Corée du Sud recevront par surcroît une importante aide économique de la part des États-Unis après 1953<sup>132</sup>, maints analystes sont d'avis que le Japon s'avère le grand gagnant du conflit coréen. L'historien Warren Cohen est l'un de ceux-là : « Les plus grands bénéficiaires de la guerre de Corée furent probablement les Japonais. Lorsque la marine américaine eut de la difficulté à déminer les ports coréens, ce qui restait de la marine impériale japonaise fut réactivée pour mener à bien cette délicate opération. La plupart des biens et services nécessaires aux troupes américaines provenaient du Japon, donnant du même coup à l'économie nippone un coup de pouce de l'ordre de quatre milliards de dollars. De plus, c'est en septembre 1951, à San Francisco, que 48 pays, avec à leur tête les États-Unis, signèrent un traité de paix avec le Japon prévoyant la fin de l'occupation pour mai 1952<sup>133</sup>. » Par ailleurs, la participation subséquente des États-Unis à la guerre du Vietnam, le conflit le plus long et controversé de l'histoire américaine, s'explique largement à la lumière de l'expérience coréenne dans la mesure où cette dernière conforte la thèse selon laquelle les avancées du communisme en Asie peuvent être contrées par une force militaire américaine « limitée<sup>134</sup> ». C'est en ce sens, assurément, qu'il faut interpréter l'allégation de l'historien Lawrence Kaplan à l'effet que l'engagement américain au Sud Vietnam constitue un legs de la guerre de Corée<sup>135</sup>, ou encore celle du réputé journaliste Richard Rovere selon laquelle « sans la Corée, il n'y aurait probablement jamais eu de Vietnam<sup>136</sup> ». Comme on s'en doute, des parallèles évidents existent entre ces deux conflits : « Au départ, la Corée et le Vietnam étaient tous deux des conflits limités, dont l'objectif n'était

- 
131. W. STUECK, *op. cit.*, p. 5. Fait digne de mention, l'engagement des États-Unis à venir en aide à certaines de ces nations ne tarde pas : « Le 26 juin [1950], au lendemain de l'attaque [de la Corée du Nord], dans un communiqué émis à midi par la Maison-Blanche, le Président avait formellement étendu la doctrine Truman à la région du Pacifique en engageant sa nation à intervenir militairement contre toute expansion du communisme en Asie. Il a annoncé une aide militaire aux Français, qui combattaient Ho Chi Minh et le Vietminh en Indochine, et au gouvernement des Philippines, où les rebelles s'agitaient encore. Truman a aussi ordonné à la Septième Flotte d'"empêcher toute attaque sur Formose"... Les États-Unis s'étaient donc, en une seule journée, impliqués dans la guerre civile en Chine, l'insurrection aux Philippines et la guerre de libération nationale ayant cours en Indochine », S. AMBROSE, *op. cit.*, p. 119. Il convient par ailleurs de noter que le traité d'août 1953 conclu entre Washington et Séoul, complété en janvier 1954 et garantissant notamment la présence d'une force de quelque 40 000 militaires américains en Corée du Sud, est toujours en vigueur aujourd'hui, Brian CATCHPOLE, *The Korean War, 1950-53*, London, Constable & Robinson, 2000, pp. 328-329.
132. C. MACDONALD, *op. cit.*, p. 260. Le gouvernement américain, par exemple, accorde une aide économique de plus de cinq milliards de dollars à la Corée du Sud au cours de la période 1953-1972, T. PATERSON, J. CLIFFORD et K. HAGAN, *op. cit.*, p. 480.
133. W. COHEN, *op. cit.*, p. 79.
134. C. BLAIR, *op. cit.*, p. ix.
135. L. KAPLAN, *op. cit.*, p. 36. Pour ce qui est de la non-participation américaine à la campagne de Dien Bien Phu en 1954, Kaufman laisse entendre que les États-Unis, qui financent alors pourtant 80 % de l'effort de guerre français en Indochine, veulent notamment éviter de se plonger dans une autre « guerre limitée » si peu de temps après la conclusion de l'épisode coréen, B. KAUFMAN, *op. cit.*, p. 349.
136. F. HELLER (dir.), *op. cit.*, p. 180.

pas la victoire totale. En outre, à l'occasion de ces deux guerres, les dirigeants américains avaient essentiellement les mêmes visées, bien qu'ils utilisaient une terminologie différente... En fait, le syndrome de Munich ('la conciliation entraîne plus d'agressions') propre aux années de la guerre de Corée et la théorie des dominos en vogue pendant le conflit vietnamien ('si le Vietnam tombe aux mains des communistes, le reste de l'Asie du Sud-Est tombera comme un jeu de dominos') sont tous deux des produits de la même mentalité de guerre froide<sup>137</sup>. » Par ailleurs, le fait que les dirigeants américains se soient constamment opposés durant les années 1960 à une invasion du Nord Vietnam, à un franchissement du 17<sup>e</sup> parallèle, de crainte de provoquer un élargissement du conflit, constitue sans contredit une « leçon » importante de l'épisode coréen<sup>138</sup>. Dans la même optique, les « leçons » de l'expérience coréenne s'avèrent aussi palpables, incidemment, sur la stratégie militaire américaine déployée lors de la guerre du Golfe du début des années 1990. De dire à cet égard Gary Hess : « Les leçons tirées de la [guerre de] Corée... sont évidentes. [George] Bush a su éviter le piège des objectifs ambigus dans lequel était tombé Truman, et a formulé des objectifs à la fois clairs et limités : 'Les forces de Saddam Hussein devront quitter le Koweït. Le gouvernement légitime du Koweït sera remis en place... [et] l'Irak devra éventuellement se soumettre à toute résolution des Nations Unies jugée pertinente'<sup>139</sup>. »

Ceci dit, il ne faut surtout pas penser que la guerre de Corée a des répercussions anodines sur la politique étrangère américaine vis-à-vis de l'Europe. Sur ce point, Lawrence Kaplan tient un propos sans équivoque : « C'est en Europe plutôt qu'en Asie... que les conséquences de la guerre de Corée se sont manifestées avec le plus d'acuité. Les changements y ont été plus marqués et les effets à long terme y ont probablement été plus importants<sup>140</sup>. » À vrai dire, l'impact de l'épisode coréen revêt ici un caractère multiforme : ce conflit incite les États-Unis à dépêcher deux divisions supplémentaires en Europe, à nouer contact avec le général Francisco Franco afin d'obtenir des bases militaires en Espagne, à fournir une aide militaire à la Yougoslavie du maréchal Tito et à aller véritablement de l'avant avec le processus de réarmement de la République fédérale d'Allemagne (RFA)<sup>141</sup>. Concernant ce dernier point, il importe de préciser que des démarches en ce sens avaient été entreprises avant juin 1950<sup>142</sup>. Les événements de la fin juin 1950, cependant, font davantage prendre conscience aux caciques américains qu'une Allemagne divisée, à l'instar d'une Corée divisée, peut inviter à

137. B. KAUFMAN, *op. cit.*, p. 354 ; voir aussi Chang Jin PARK, « American Foreign Policy in Korea and Vietnam. Comparative Case Studies », *Review of Politics*, vol. 37, n° 1, janvier 1975, pp. 25, 32. Pour les principales différences entre les deux conflits, voir entre autres B. KAUFMAN, *op. cit.*, pp. 352-353 ; F. HELLER (dir.), *op. cit.*, pp. 169-172 et C.J. PARK, *op. cit.*, pp. 23, 28.

138. Thomas G. PATERSON, « Korean War », dans Bruce W. JENTLESON et Thomas G. PATERSON (dir.), *Encyclopedia of US Foreign Relations*, New York, Oxford University Press, 1997, vol. III, p. 33. Voir aussi C. MACDONALD, *op. cit.*, p. 263, W. STUECK, *op. cit.*, p. 362 et G. HESS, *op. cit.*, p. 113.

139. G. HESS, *op. cit.*, p. 199.

140. L. KAPLAN, *op. cit.*, p. 45.

141. S. AMBROSE, *op. cit.*, pp. 126-127 ; W. STUECK, *op. cit.*, p. 349.

142. C. DELMAS, *op. cit.*, p. 164.

l'agression<sup>143</sup>, d'autant que la République démocratique allemande (RDA) est assez bien pourvue en effectifs militaires à cette époque : « La perspective de voir 60 000 militaires est-allemands, appuyés par 27 divisions soviétiques, faire face à 12 divisions de l'OTAN mal équipées et sans commandement central en RFA, a eu l'effet d'un électrochoc sur les stratèges américains<sup>144</sup>. » Il est d'ailleurs intéressant de noter que le secrétaire d'État Acheson, partisan de la démilitarisation de la RFA avant juin 1950, fait volte-face dans ce dossier après le déclenchement de la guerre de Corée, et ce, malgré la vive opposition exprimée par l'allié français<sup>145</sup>. Face à un tel processus de réarmement opéré en RFA, conjugué à celui en cours au Japon, l'Union soviétique se trouve bientôt menacée sur deux fronts<sup>146</sup>.

Ce n'est pas tout : le conflit coréen a pour effet de transformer et raffermir l'OTAN. D'une part, il favorise une certaine forme d'intégration de la RFA à l'Alliance atlantique et permet l'avènement d'une structure de commandement unifié sous la direction du général Dwight Eisenhower<sup>147</sup>. D'autre part, il suscite un accroissement de l'aide militaire américaine à ladite organisation et facilite l'admission, au début 1952, de deux nouveaux membres : la Grèce et la Turquie<sup>148</sup>. Or, un tel raffermissement de l'OTAN est plutôt bienvenu : « Lorsque la guerre de Corée débuta, les pays de l'OTAN n'avaient que 14 divisions, mal équipées et plus ou moins coordonnées, dont seulement deux étaient américaines... Le pourcentage du PNB consacré annuellement à la défense par les 11 États membres n'atteignait même pas 5,5 %<sup>149</sup>. » L'historien Kaplan, en somme, a bien raison de qualifier la guerre de Corée de point tournant dans l'histoire de l'Alliance atlantique<sup>150</sup>.

En dernière analyse, cette volonté des États-Unis de prêter main-forte à l'Europe et à l'Asie dans la foulée de la guerre de Corée, ce besoin d'élargir la politique de l'endiguement n'aurait à peu de choses s'ils n'étaient accompagnés d'initiatives concrètes visant à augmenter la force de frappe américaine. Or, c'est précisément là une autre répercussion, et non la moindre, du conflit : le réarmement massif du pays de l'Oncle Sam. Au dire du chercheur Robert Jervis, l'augmentation draconienne du budget de la défense aux États-Unis à partir de 1950, qui ne manque pas de faire frémir le parlementaire républicain Robert Taft<sup>151</sup>, ne représente rien de moins que la conséquence la plus importante de la

143. L. KAPLAN, *op. cit.*, p. 45.

144. *Ibid.*, p. 52.

145. B. KAUFMAN, *op. cit.*, pp. 63-65.

146. C. MACDONALD, *op. cit.*, p. 261. Décidé officiellement à l'automne 1950, le réarmement allemand devient pleinement effectif en 1954 par les accords de Paris, Denise ARTAUD, *La fin de l'innocence. Les États-Unis de Wilson à Reagan*, Paris, Armand Colin, 1985, pp. 186-187.

147. B. KAUFMAN, *op. cit.*, p. 45. Dans le cas de la RFA, il est notamment prévu que cette dernière, qui ne sera admise officiellement au sein de l'Alliance atlantique qu'en 1955, fournisse des troupes pour la défense de l'Europe « au sein d'une communauté supranationale réunie sous les auspices de l'OTAN », Lawrence S. KAPLAN, « North Atlantic Treaty Organization », dans R. KIRKENDALL (dir.), *op. cit.*, p. 260.

148. *Ibid.*

149. W. STUECK, *op. cit.*, p. 349.

150. L. KAPLAN dans R. KIRKENDALL (dir.), *op. cit.*, p. 259.

151. Lettre de Robert Taft à Carl M. Dibble, 9 juillet 1951, archives de Robert Taft, boîte 970 ; lettre de Robert Taft à J.P. Kennedy, 29 août 1951, archives de Robert Taft, boîte 968.

guerre de Corée<sup>152</sup>. C'est que l'épisode coréen, en contribuant à discréditer le *containment* économique<sup>153</sup>, provoque une militarisation de l'endiguement et suscite l'émergence du « complexe militaro-industriel<sup>154</sup> », du *national security state*<sup>155</sup>. Essentiellement, ces changements notables s'inscrivent dans le fait que la « guerre oubliée » permet l'adoption du fameux rapport NSC-68, « l'un des documents historiques fondamentaux de la guerre froide<sup>156</sup> ». Rédigé par Paul Nitze, responsable de la planification politique au sein du département d'État, ce mémorandum d'avril 1950 préconise un urgent réarmement (tant sur le plan conventionnel que nucléaire) des États-Unis, invoquant la menace que laisse planer une Union soviétique foncièrement expansionniste pour la paix mondiale<sup>157</sup>. Remarquant que Moscou consacre à la défense une part de son PNB bien supérieure (13,8 %) à celle des États-Unis (6 % à 7 %), Nitze, qui prédit que Staline aura vraisemblablement la capacité de déclencher un « Pearl Harbor atomique » contre la nation américaine vers 1954, estime que Washington se doit d'accorder une plus grande attention à ses « objectifs de sécurité<sup>158</sup> ». NSC-68, en fait, laisse entendre que les États-Unis, compte tenu de leur immense richesse, pourraient très bien consacrer en temps de paix jusqu'à 20 % de leur PNB aux dépenses militaires<sup>159</sup>. Si Truman redoute initialement les effets potentiels de ce mémorandum sur les contribuables américains, l'invasion nord-coréenne de juin 1950 fait têt de le convaincre du bien-fondé de NSC-68, tant et si bien que ce dernier reçoit l'assentiment officiel du chef de l'Exécutif en septembre de la même année<sup>160</sup>. Les implications sont lourdes : se chiffrant à quelque 13 milliards de dollars en 1950, les dépenses militaires américaines bondissent et franchissent

152. Robert JERVIS, « The Impact of the Korean War on the Cold War », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 24, n° 4, décembre 1980, p. 579.

153. Robert A. POLLARD, « The National Security State Reconsidered. Truman and Economic Containment, 1945-1950 », dans M. LACEY (dir.), *op. cit.*, p. 232.

154. Depuis le célèbre message d'adieu d'Eisenhower de janvier 1961, ce terme réfère *grosso modo* « aux liens étroits existant entre les militaires et les membres de l'industrie de l'armement, notamment en matière de coopération pour augmenter le budget de la défense », Thomas L. PURVIS, *A Dictionary of American History*, Cambridge, Blackwell Publishers, 1997, p. 256. Fait digne de mention, l'avènement du complexe militaro-industriel contribue à l'accélération du mouvement migratoire vers les États du Sud et de l'Ouest, causant du même coup un déclin relatif du Nord-Est industriel, P. PIERPAOLI JR., *op. cit.*, p. 235.

155. R. POLLARD, *op. cit.*, p. 234.

156. S. AMBROSE, *op. cit.*, p. 113.

157. Rappelons que l'URSS avait fait exploser sa première bombe atomique au cours de la seconde portion de l'année 1949, et ce, à la grande consternation du peuple américain.

158. Y.-H. NOUAILHAT, *op. cit.*, p. 180 ; C. MACDONALD, *op. cit.*, p. 23 ; J. HEFFER, *op. cit.*, pp. 146-148. Pour Robert Pollard, il apparaît clair, avec le recul, que le document d'avril 1950 amplifie nettement la nature de la menace soviétique : « En rétrospective, il est clair que NSC-68 a grandement exagéré la menace soviétique et déformé la nature du communisme soviétique. L'importance des forces terrestres soviétiques, de leurs armes atomiques... a été amplifiée, tandis que la capacité de riposte et le potentiel de mobilisation des Américains ont été largement sous-estimés », R. POLLARD, *op. cit.*, p. 232.

159. B. KAUFMAN, *op. cit.*, p. 28 ; L. KAPLAN dans F. HELLER (dir.), *op. cit.*, p. 40.

160. G. REICHARD, *op. cit.*, p. 68 ; B. KAUFMAN, *op. cit.*, p. 47 ; Norman A. GRAEBNER, « NSC-68 », dans R. KIRKENDALL (dir.), *op. cit.*, p. 262 ; S. AMBROSE, *op. cit.*, p. 115 ; J. GADDIS, *op. cit.*, p. 76.

le cap du 50 milliards trois ans plus tard<sup>161</sup>. Dès lors, l'industrie de l'armement connaît un essor fulgurant. Ainsi, le bombardier B-52 ne tarde pas à apparaître, tout comme la bombe à hydrogène qui est testée avec succès en novembre 1952 ; l'armée des États-Unis dans son ensemble (terre, marine, air), quant à elle, voit ses effectifs passer *grosso modo* de 1 460 000 hommes à 3 640 000 durant l'épisode coréen<sup>162</sup>. La CIA, quant à elle, prend vraiment son envol avec l'adoption du rapport NSC-68 et, fait à signaler, les militaires américains en Corée ne profitent que modestement des sommes consenties dans le cadre de ce programme de réarmement massif<sup>163</sup>. Par ailleurs, si le programme *New Look* du président Eisenhower durant les années 1950 paraît remettre en cause certains postulats de NSC-68<sup>164</sup>, force est de constater que ce mémorandum imprègne néanmoins de façon durable la société américaine. De faire valoir MacDonalld durant les années 1980 : « Malgré une diminution du budget consacré à la défense sous Eisenhower..., les États-Unis ne sont jamais revenus à l'austérité de la période antérieure à la guerre de Corée. Le pays est demeuré depuis dans un état de semi-mobilisation permanent<sup>165</sup>. »

En résumé, si les origines de la guerre de Corée restent encore quelque peu nébuleuses, ses conséquences sur les États-Unis, l'un des principaux belligérants dudit conflit, sont multiples et significatives. L'épisode coréen, à vrai dire, entraîne dans son sillage des retombées non négligeables sur la vie socioculturelle et économique. C'est dans le domaine politique, toutefois, que ses effets sont certes les plus percutants et durables (promulgation de la loi sur la sécurité interne, attermoiement de l'agenda réformiste, victoire écrasante du parti républicain en 1952, avènement d'un *Great Debate*, dégradation des rapports sino-américains,

161. H. WILLIAM BRANDS, *The United States in the World. A History of American Foreign Policy*, vol. II, Boston, Houghton Mifflin Company, 1994, p. 236 ; N. GIROD, *op. cit.*, p. 61. Selon l'historien Robert Divine, incidemment, l'adoption du document NSC-68 s'avère encore plus déterminante que l'approbation du programme d'aide à la Grèce et à la Turquie (doctrine Truman) en 1947 : « À plusieurs égards, NSC-68 est allé plus loin que la doctrine Truman, car il impliquait que les États-Unis deviendraient une nation militarisée, acceptant de supporter un fort contingent militaire en temps de paix. La sécurité nationale était maintenant définie en termes planétaires », R. DIVINE, *op. cit.*, pp. 29-30.

162. W. PEMBERTON, *op. cit.*, p. 159 ; T. PATERSON, J. CLIFFORD et K. HAGAN, *op. cit.*, p. 480.

163. W. PEMBERTON, *op. cit.*, p. 159 ; « How the Korean War Changed US Foreign Policy », *US News & World Report*, 30 juin 1975, p. 61. De dire les historiens Paterson, Clifford et Hagan au sujet des retombées qu'a le programme de réarmement massif sur l'Agence de renseignement créée en 1947 : « Les opérations secrètes menées par la CIA se sont intensifiées et des stratégies de guerre psychologique ont été élaborées », T. PATERSON, J. CLIFFORD et K. HAGAN, *op. cit.*, p. 480.

164. Annoncé à la nation par Eisenhower en avril 1953, ce programme du *New Look* vise notamment à réduire les dépenses militaires américaines (les effectifs de l'armée de terre en particulier), tout en maintenant un arsenal nucléaire dissuasif.

165. C. MACDONALD, *op. cit.*, p. 263. L'historien Pierpaoli partage un tel point de vue : « Même après la fin de la guerre de Corée en juillet 1953, les dépenses américaines en matière de sécurité nationale sont demeurées à des niveaux encore impensables avant juin 1950. En effet, les décisions prises en 1950 sont restées pratiquement inchangées pendant près de deux générations. Il fallut attendre 1989, alors que tombait le Mur de Berlin et que l'empire soviétique commençait à s'effriter, avant de voir les décideurs américains penser sérieusement à démanteler l'imposant arsenal conçu au départ pour freiner l'expansion de l'URSS », P. PIERPAOLI JR., *op. cit.*, p. 225.



élargissement et militarisation de l'endiguement, etc.). L'historien Burton Kaufman, en définitive, n'exagère nullement quand il affirme que le conflit coréen s'avère l'un des événements décisifs de l'histoire récente des États-Unis<sup>166</sup>. Voilà autant de raisons, pour ne mentionner que celles-là, qui font que la « guerre oubliée » ne doit surtout pas être oubliée...

---

166. B. KAUFMAN, *op. cit.*, p. 356.

# LIVRES

## 1. Étude bibliographique

### **La reconstruction après conflit dans les Balkans. Impact du Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est\***

Pierre JOLICŒUR\*\*

Depuis l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, la région de l'Europe du Sud-Est (ESE) est aux prises avec une instabilité endémique, caractérisée entre autres par le déclin économique, le non-respect des droits de la personne, la montée des nationalismes et l'éclatement de nombreux conflits. L'instabilité de la région, qui a causé des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées et qui alimente la crainte d'une expansion des nationalismes vers les États voisins, préoccupe la communauté internationale. Tout au long des années 1990, les chancelleries occidentales, européennes en particulier, ont tenté d'intervenir pour aider les États de la région à résoudre leurs problèmes dus au manque de stabilité. Malgré l'intérêt que la communauté internationale porte à la stabilisation et au développement de l'ESE, on ne peut que constater l'échec de ses politiques dans cette région, tant au niveau humanitaire que diplomatique et économique. La crise du Kosovo en 1998-1999, a mis en évidence le risque que l'ESE exporte son instabilité au-delà de la région. Comment mettre en place les conditions favorables à la résolution de cette instabilité chronique ? À cette question, l'Union européenne (UE) a trouvé une réponse pratique inspirée de sa propre expérience : l'intégration. Avec la mise en place d'un Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (PSESE), elle propose une solution globale qui devrait répondre aux problèmes de stabilité de l'ESE, mais, surtout, une toute nouvelle approche d'intégration régionale appliquée à une région en transition.

La présente étude bibliographique vise à dresser un bilan du fonctionnement du PSESE. Les ouvrages recensés ont tous la particularité d'être écrits par des économistes et de traiter des conditions dans lesquelles le Pacte fonctionne ou

---

\* PETRAKOS, George et Stoyan TOTEV (dir.), *The Development of the Balkan Region*, Aldershot, Ashgate, 2001, 520 p.

VEREMIS, Thanos et Daniel DAIANU (dir.), *Balkan Reconstruction*, Londres, Frank Cass, 2001, 224 p.

WELFENS, Paul J. J., *Stabilizing and Integrating the Balkans ; Economic Analysis of the Stability Pact, EU Reforms and International Organisations*, Berlin, Springer, 2001, 175 p.

\*\* Candidat au doctorat, Département de science politique à l'Université du Québec à Montréal.

plus directement de ses réalisations. Le livre de Petrakos et Totev porte sur le développement de la région des Balkans. Les auteurs analysent les difficultés de la transition économique dans la région, les réformes structurelles des économies locales et l'importance des investissements internationaux, de façon théorique et sous forme d'études de cas. Le livre de Veremis et Daianu épouse la même structure, mais l'analyse est davantage centrée sur la reconstruction après conflit et la coopération régionale. Ces deux premiers livres sont des ouvrages collectifs, dont les textes sont passablement hétéroclites. L'auteur du troisième livre s'intéresse directement au PSESE, aux défis économiques de la région et aux conséquences du conflit du Kosovo. Il évalue la coopération transatlantique et les défis que représente un élargissement de l'Union européenne dans les Balkans.

Après une description du Pacte, de ses objectifs et de ses principales structures, nous procédons à une évaluation de ce pacte sous trois aspects distincts. Dans un premier temps, nous ferons état des principaux succès et échecs du Pacte en vue de son objectif principal de promouvoir la stabilité par le biais l'intégration régionale. Ceci permettra de vérifier à quel point la formule de pacte et l'approche régionaliste sont appropriées pour parvenir à cet objectif. Dans un deuxième temps, nous examinerons de façon plus spécifique les aspects budgétaires du Pacte, notamment ses méthodes de financement et la distribution des fonds.

## I – Le PSESE

Créé au lendemain de la crise du Kosovo, en 1999, le PSESE est une organisation basée à Bruxelles qui regroupe plus de quarante États, organisations internationales, organismes financiers et divers processus régionaux dont le but est de favoriser la reconstruction des Balkans dans une perspective régionale<sup>1</sup> et de restaurer la stabilité de l'ensemble de la région de l'ESE. Le principe général de ce pacte consiste à générer la stabilité en favorisant la coopération entre les États de l'ESE.

Certains ont déjà critiqué le fait que le concept-clé de « stabilité » n'a jamais été clairement défini par les promoteurs du Pacte, ce qui laisse planer une certaine confusion sur les objectifs et les stratégies du PSESE<sup>2</sup>. Il est néanmoins sous-entendu que le terme de « stabilité » utilisé dans le contexte du PSESE implique les aspects suivants : le maintien de la paix, la démocratisation, le développement économique, l'établissement d'une économie de marché, le renforcement de la société civile, la consolidation de sociétés multiculturelles, l'intégration à la communauté internationale et à l'Union européenne<sup>3</sup> – sans que le rapport entre tous ces éléments ait jamais été clarifié.

1. Il s'agit de 28 États – les États de l'UE, les États non européens membres du G8 et l'ensemble des États de la région de l'ESE, à l'exception de la République fédérale de Yougoslavie (RFY) – et de 7 organisations économiques internationales – FMI, Banque mondiale, etc.
2. Voir notamment notre critique dans Pierre JOLICŒUR, « Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ; perspectives pour la région », Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique, *Panel Humanitarianism and International Law*, Toronto, 29-31 mai 2002.
3. Vladimir GLIGOROV, « Notes on the Stability Pact », in Thanos VEREMIS et Daniel DAIANU (dir.), *op. cit.*, pp. 12-13.

Jusqu'en 1999, les réactions des pays occidentaux face aux différents conflits balkaniques avaient donné lieu à une pléthore d'ententes bilatérales, émanant de milieu gouvernemental ou non gouvernemental, ainsi qu'à des initiatives et des processus structurés selon les traditions bureaucratiques des institutions qui y participaient. Malgré leur raison d'être respective, ces actions étaient mal coordonnées et marquées par la compétition plutôt que par la coopération entre les différents intervenants impliqués. D'importantes ressources ont été gaspillées en dédoublements et en pertes de temps dues aux multiples réunions des diverses commissions et aux études de toutes sortes menées par ces organismes. C'est notamment à ce manque de coordination que veut pallier le PSESE dans son approche régionale<sup>4</sup>.

Le pacte s'inscrit donc en continuité avec d'autres tentatives de stabilisation et de développement régional, qui, selon le classement de Uvalic, s'adressent pour certaines aux pays européens en transition vers l'économie de marché et pour d'autres spécifiquement aux États de l'ESE<sup>5</sup>. Dans la première catégorie, on retrouve l'Initiative centrale européenne (ICE), l'Accord de libre-échange de l'Europe centrale (ALEEC) et la Coopération économique de la mer Noire (CEMN). Les initiatives de la seconde catégorie, à laquelle appartient le PSESE, datent de la période suivant les Accords de Dayton, qui ont mis fin à la guerre civile en Bosnie-Herzégovine en 1995. Il s'agit du Processus de coopération des États de l'ESE (SEECF), du Processus de Royaumont (PR), de l'Approche régionale de l'UE (ARUE) et de l'Initiative de coopération du Sud-Est européen (SECI)<sup>6</sup>.

C'est suite à ces diverses tentatives de stabilisation de la région au cours des années 1990 que l'Union européenne a initié le projet de Pacte de stabilité au printemps 1999. Son ambition est toutefois plus grande que celle des processus précédents, qui tentaient par différents moyens d'encourager la coopération régionale et employaient différentes conditionnalités de participation. Le PSESE se veut pour sa part le plus inclusif possible et représente par là un plus grand effort politique, en termes de participation du moins, car il inclut tous les États de l'ESE, même la Yougoslavie depuis l'automne 2000.

Le PSESE définit un cadre de coopération original et ambitieux, caractérisé par une volonté de coordonner de façon efficace des activités de divers acteurs dont il s'agit de mobiliser les ressources et les compétences de façon optimale. Par la mise en œuvre de ce pacte, la communauté internationale cherchait en fait à se doter d'une stratégie d'intervention à long terme dans la région. Cette approche repose sur la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux de bon voisinage par les États de la région qui s'engagent à respecter les règles et les principes de

4. Voir Daniela HEIMERL, « Construire la paix ; le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est », *Les Balkans. Paysage après la bataille*, coll. Le courrier des pays de l'Est, Paris, *La Documentation française*, n° 1008, septembre 2000, p. 5.

5. Milica UVALIC, « Regional Co-operation in Southeast Europe », in Thanos VEREMIS et Daniel DAIANU (dir.), *op. cit.*, pp. 61-62.

6. Pour une description de ces différentes initiatives, voir le chapitre 4, « La coopération régionale à l'épreuve des faits », de Alice LANDAU, *La diplomatie internationale en Europe centrale*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 109-156.

l'OSCE. Ce nouveau cadre d'opération a notamment pour objectif de prévenir les crises, mais aussi d'introduire des processus politiques démocratiques fondés sur l'État de droit et le respect des droits de la personne, notamment le respect des minorités nationales et le droit d'accès à des médias libres et indépendants.

Le PSESE est une approche unique dans le développement de la coopération internationale, car elle est vouée à la fois à la reconstruction, à la transformation et à l'intégration d'une région entière<sup>7</sup>. Par leur participation, les multiples organisations internationales actives en ESE – qui œuvrent chacune dans un domaine spécifique – devraient donner au PSESE une capacité d'intervention et un potentiel de réussite accrus. Le PSESE, qui possède une structure politique des plus complexes, constitue également un des rares cas de coopération transatlantique, où les États nord-américains et européens coopèrent effectivement<sup>8</sup>.

Le PSESE se fonde sur un changement de stratégie par rapport au passé : l'aide n'est pas conditionnelle à la paix et à la stabilité dans la région, mais elle est dispensée parallèlement au processus de pacification et de stabilisation. En d'autres termes, il s'agit d'en faire une action conjointe des donateurs et des pays bénéficiaires, au lieu d'imposer des solutions semblables à celles des conférences balkaniques d'autrefois<sup>9</sup>. La question qui se pose désormais est de savoir si le PSESE constitue une approche régionale efficace. Par exemple, si la BERD, la Banque mondiale ou la Banque européenne d'investissement se livrent une compétition dans un même secteur d'activité – le risque est très grand d'assister à terme à l'échec de la mise en œuvre de certaines politiques et à un désengagement de la part des organisations internationales. Toutefois, si l'approche de réseau pour les Balkans sur laquelle repose le PSESE s'avère efficace et que l'on note un progrès économique et une stabilisation politique de la région, cette approche pourrait devenir une norme d'intervention pour les régions en crise.

## A — Division en tables

La déclaration finale de l'UE au Sommet de Sarajevo insiste sur la priorité à donner à la coopération régionale, mais le fonctionnement et le programme de travail du PSESE sont restés flous<sup>10</sup>. Le grand nombre de participants et les objectifs ambitieux du Pacte ont poussé l'organisation à se donner une structure fort complexe. En tout, trois tables de travail ont été mises sur pied, en plus d'une table de coordination, appelée Table régionale de l'Europe du Sud-Est. Cette dernière doit coordonner les activités des tables de travail, évaluer les progrès réalisés par le Pacte et fournir une orientation pour l'avancement de ses objectifs,

7. Radovan VUKADINOVIC, *Security in South Eastern Europe*, Zagreb, Politika Kultura, 2002, p. 132.

8. Paul J.J. WELFENS, *op. cit.*, p. 11 ; Radovan VUKADINOVIC, *op. cit.*, 139 p.

9. Daniela HEIMERL, *op. cit.*, p. 9.

10. INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *After Milosevic ; A Practical Agenda for Lasting Balkans Peace*, Bruxelles, International Crisis Group, 2001, p. 240, [www.intl-crisis-group.org/projects/balkans/108-After\\_Milosevic-arranged.pdf](http://www.intl-crisis-group.org/projects/balkans/108-After_Milosevic-arranged.pdf).

tandis que les autres tables se spécialisent dans la réalisation de projets permettant l'atteinte de la stabilisation de la région : la table 1 porte sur la démocratisation et les droits de la personne ; la table 2 sur la reconstruction économique, le développement et la coopération et la table 3 sur les questions de sécurité. Chacune des tables a dû établir ses priorités dans ses champs de compétence tout en identifiant un nombre limité d'initiatives prioritaires<sup>11</sup> et s'est dotée d'un programme de travail fort élaboré (voir tableau 1).

## B — *Quick Start Package*

Afin de produire des résultats rapidement, chacune des tables de travail a identifié un certain nombre de projets pouvant produire des résultats à court terme. Ces projets ont été assemblés dans un *Quick Start Package* et présentés à la communauté des donateurs internationaux<sup>12</sup>. Ces derniers ont bien accueilli l'initiative car la conférence régionale des donateurs tenue à Bruxelles, les 29 et 30 mars 2000, a permis d'amasser 2,4 milliards d'euros, alors que seul 1,8 milliard d'euros était nécessaire pour la réalisation du *Quick Start Package*. Un second exercice de collecte a pour sa part permis d'amasser 3 milliards d'euros, lors de la seconde conférence régionale, tenue à Budapest les 25 et 26 octobre 2001<sup>13</sup>. La particularité des projets pouvant être financés dans le cadre du *Quick Start Package* est qu'ils doivent concerner au minimum deux États de la région, afin de favoriser la collaboration et la coopération régionale. Hormis ces conférences, qui procurent aux dirigeants du Pacte des occasions idéales pour exprimer leurs besoins à la communauté des donateurs, d'autres fonds sont mis à la disposition du Pacte sur une base *ad hoc* ou suite au travail de lobbying du pacte auprès des bailleurs de fonds. Bodo Hombach, l'ancien coordonnateur spécial du Pacte de stabilité, estime que son équipe gérât plus de 6 milliards d'euros par année depuis sa fondation<sup>14</sup>. Il reste que beaucoup plus d'argent a été promis que donné effectivement<sup>15</sup>.

11. INTERNATIONAL INSTITUTE FOR DEMOCRACY, *Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est [Un guide d'information]*, International Institute for Democracy, 14 février 2001, [www.iidemocracy.coe.int/StabilityPact/Docs/brochurefr.htm](http://www.iidemocracy.coe.int/StabilityPact/Docs/brochurefr.htm).

12. Mabel WISSE SMIT, « The Jury is Still out on the Stability Pact for South Eastern Europe », *Helsinki Monitor*, [www.soros.org/osn/stability-pact.html](http://www.soros.org/osn/stability-pact.html).

13. Bodo HOMBACH, *Report of the Special Coordinator on the Implementation of the Quick Start Package*, 9 mai 2001, [www.stabilitypact.org/qsp\\_info.shtml](http://www.stabilitypact.org/qsp_info.shtml) ; Pierre JOLIGEUR, « Le Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est ; La conférence régionale sur l'Europe du Sud-Est, plus qu'une opération de financement ? », *Points de mire*, vol. 2, n° 10, 13 novembre 2001, [www.er.uqam.ca/nobel/cepes](http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes).

14. Bodo HOMBACH, « Letter From Brussels », *Newsletter, Special edition – Regional Conference*, Bucharest, n° 11, 8 novembre 2001, [www.stabilitypact.org](http://www.stabilitypact.org).

15. Valérie PELOW, « Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est », in Félix NKUNDABAGENZI, Caroline PAILHE et Valérie PELOW, *L'Union européenne et la prévention des conflits ; concepts et instruments d'un nouvel acteur*, Bruxelles, GRIP, 2002, p. 44, [www.ib.be/grip/pub/rap/rg02-2\\_ueprev.pdf](http://www.ib.be/grip/pub/rap/rg02-2_ueprev.pdf).

**Tableau 1**  
**Priorités d'actions des tables de travail du Pacte de stabilité de l'ESE**

Table 1 : Démocratisation et droits de la personne	Table 2 : Reconstruction économique	Table 3 : Questions de sécurité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits de la personne et des minorités nationales</li> <li>• Bonne gouvernance</li> <li>• Retour des réfugiés</li> <li>• Rapports entre les genres</li> <li>• Médias</li> <li>• Éducation et jeunesse</li> <li>• Échanges parlementaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconstruction des infrastructures</li> <li>• Développement du secteur privé</li> <li>• Échange</li> <li>• Investissement</li> <li>• Formation professionnelle</li> <li>• Questions environnementales</li> </ul>	<p>Sous-table sur la défense et la sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Économie de la défense et démobilisation</li> <li>• Contrôle des armements et non-prolifération</li> <li>• Contacts et coopération militaires</li> <li>• Lutte aux transferts illicites des armes légères et de petit calibre</li> <li>• Déminage</li> </ul> <p>Sous-table sur la justice et les affaires intérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme législative</li> <li>• Reconstruction des institutions dans les secteurs de la sécurité intérieure</li> <li>• Lutte à la corruption et au crime organisé</li> <li>• Gestion des frontières, migration et douanes</li> </ul>

### C — Processus de stabilisation et d'association

Le PSESE n'est cependant pas la dernière initiative européenne à l'égard de l'ESE. Deux semaines après l'adoption du Pacte au Sommet de Cologne, l'UE a lancé son initiative d'un Processus de stabilisation et d'association (PSA), dont le but est d'offrir aux États balkaniques une perspective d'adhésion aux institutions de sécurité européennes, conditionnelle à la signature d'un accord de stabilisation et d'association (ASA). Par les ASA, l'UE propose aux Balkans occidentaux l'établissement progressif d'une zone de libre-échange. Au Sommet de Zagreb, le 24 novembre 2000, les membres de l'UE ont précisé le contenu des ASA. La principale innovation qu'on y retrouve se situe dans ses « conventions de coopération régionale », qui obligent tout pays qui signe avec l'UE un ASA à conclure une convention de coopération régionale avec tout autre pays de la région ayant également signé un ASA. Ces conventions de coopération régionale constituent donc une obligation au titre des ASA<sup>16</sup>.

16. Angelos KOTIOS, « European Policies for the Reconstruction and Development of the Balkans », in George PETRAKOS et Stoyan TOTEV (dir.), *op. cit.*, pp. 264-267.

Ces accords contiennent également une « clause évolutive », i.e. qu'en dehors des conditions générales applicables aux cinq États visés, des conditions particulières s'appliquent au cas par cas. Les conditions générales concernent les réformes démocratiques (séparation des pouvoirs, indépendance des juges et des médias, loi électorale), le respect des droits de la personne et des minorités, le retour des réfugiés, les réformes économiques et la coopération régionale. Les conditions particulières – par exemple la coopération avec le Tribunal Pénal International de La Haye – résultent des obligations découlant des accords de paix. Pour la Bosnie-Herzégovine il s'agit des Accords de Dayton et de Paris, de même que des « peace implementation councils » ; pour la Croatie, il s'agit des Accords de Dayton, de Paris et d'Erduť ; pour la Yougoslavie, il s'agit des accords de Dayton, de Paris, d'Erduť et de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU<sup>17</sup>.

Ces deux initiatives, le PSESE et le PSA, sont aujourd'hui indissociables et complémentaires et correspondent à ce que certains appellent une modification de la « politique d'endiguement de l'ESE » par les membres de l'UE<sup>18</sup>. Toutefois, il appert de plus en plus que le PSA s'est imposé comme la pièce maîtresse de la politique de l'UE en faveur des Balkans occidentaux. À ce jour, cinq États ont signé des ASA : l'Albanie, la Bosnie, l'ARYM, la Croatie et la Serbie. Les adhésions de la Croatie en été 2000<sup>19</sup> et de la Serbie à l'automne 2000 sont considérées comme une grande avancée dans le processus de stabilisation de l'ESE<sup>20</sup>.

## II – Bilan sommaire du PSESE

En quatre ans d'existence, le PSESE a indéniablement engendré des réussites, mais il s'est avéré inefficace à d'autres égards. Les projets qui ont été mis en œuvre dans le cadre du Pacte sont si nombreux que leur énumération dépasserait le cadre de cette étude<sup>21</sup>. Nous retenons ici uniquement quelques aspects des

17. COMMISSION EUROPÉENNE, « The Stabilisation & Association Process ; From Regional Approach to the Stabilisation & Association Process », *External Relations*, europa.eu.int/comm/external\_relations/see/actions/sap.htm ; MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE, « Processus de stabilisation et d'association avec les Balkans », [www.elysee.fr/actus/dep/2000/etranger/11-balkans/processus.htm](http://www.elysee.fr/actus/dep/2000/etranger/11-balkans/processus.htm).

18. Dimitrios TRIANTAPHYLLOU, « Introduction », in Dimitrios TRIANTAPHYLLOU (dir.), *Le sud des Balkans. Vues de la région*, Paris, Institut d'études de sécurité de l'Union de l'Europe occidentale, *Cahier de Chaillot* 46, avril 2001, p. 1, [www.weu.int/institute/chaillot/chai46f.pdf](http://www.weu.int/institute/chaillot/chai46f.pdf).

19. UNION EUROPÉENNE, « Grande avancée dans les efforts de stabilisation menés par l'Union européenne dans les Balkans. La Commission propose une association de la Croatie avec l'UE », *External Relations*, IP/00/806, 19 juillet 2000, europa.eu.int/comm/external\_relations/news/07\_00/ip\_00\_806\_fr.htm.

20. VOIR BANQUE MONDIALE, *The Road to Stability and Prosperity in South Eastern Europe ; A Regional Strategy Paper*, mars 2000, [www.seerecon.org/RegionallInitiatives/wbrs.pdf](http://www.seerecon.org/RegionallInitiatives/wbrs.pdf).

21. Chacune des sous-tables de travail a produit des résultats positifs dans son domaine spécifique d'activités. Des réformes ont été réalisées dans des domaines aussi variés que l'initiative contre la corruption, le programme d'investissement Compact, le Conseil consultatif pour les affaires, la charte pour la liberté des médias, l'initiative « e-Balkans » (renommé e-SEE), le comité sur le retour des réfugiés, etc. Voir ICG, *After Milosevic ; A Practical Agenda for Lasting Balkans Peace*, op. cit., p. 241 ; Bodo HOMBACH, *2 ½ Years of Stability Pact. Lessons and Policy Recommendations – With an Annex on its Achievements*, Bruxelles, Stability Pact, décembre 2001, pp. 10-22.



travaux du Pacte que nous évaluons en fonction des objectifs que se sont donnés les promoteurs du PSESE à ses origines.

## A — Réussites et réussites relatives

### *Meilleure coopération entre les acteurs régionaux*

Parmi les réussites du PSESE, la plus importante est d'avoir suscité chez les États de l'ESE une volonté de développer une meilleure coopération régionale et des bonnes relations avec leurs voisins. Le fait de forcer la collaboration entre les États de l'ESE, pour pouvoir bénéficier de l'appui économique de la communauté internationale dans la réalisation de projets communs, a instauré le début d'une coopération.

Grâce aux centaines de rencontres qu'il a organisées dans le cadre des différentes tables – tant des rencontres bilatérales que multilatérales entre chefs d'État et de gouvernement, entre ministres, administrations et experts –, le PSESE a su répondre à un de ses objectifs : faciliter les contacts et les relations personnelles entre responsables politiques, hommes d'affaires, scientifiques, institutions internationales et ONG afin de constituer des réseaux aidant à l'intégration dans le moule européen et à sa valorisation<sup>22</sup>.

Pour obtenir ce résultat, le PSESE a été fortement appuyé par l'UE. Cette dernière a clairement souligné que la coopération régionale était une pré-condition essentielle à l'intégration européenne. En introduisant le PSA, elle a introduit un mécanisme permettant d'éviter que la recherche d'une adhésion à l'UE devienne une compétition entre les États de l'ESE. La perspective d'une adhésion à l'UE s'est révélée être un puissant incitatif permettant aux États de l'ESE de faire les compromis et les réformes nécessaires. Ce mécanisme fut efficace au point où on peut s'interroger si ce n'étaient pas le PSA et les ASA qui ont constitué le principal levier de renforcement de la coopération régionale. Comme ces démarches s'inscrivent dans l'esprit du PSESE, il s'agit certainement d'une de ses réussites.

### *Ententes conclues grâce au Pacte*

L'approche régionale du Pacte a permis de développer un Agenda d'action régionale pour les réfugiés et les personnes déplacées<sup>23</sup>. Ce document qui constitue une pièce maîtresse pour les programmes d'aide internationale coordonne les activités à venir en les intégrant dans un échéancier unique. Entre autres, les questions abordées touchent aux logements, à la propriété, à la citoyenneté et la reconstruction économique pour les trois prochaines années. Le 27 juin 2001, un accord sur le retour régional a été signé entre les principaux

22. Daniela HEIMERL, *op. cit.*, p. 8.

23. L'« Agenda for Regional Action » (AREA). Voir OSCE, « Stability Pact Co-ordinator Welcomes Intensified Co-operation with OSCE », *Press Release*, 12 octobre 2001, [www.osce.org/news/generate.php3?news\\_id=2048](http://www.osce.org/news/generate.php3?news_id=2048).

États touchés, la Croatie, la Bosnie et la RFY<sup>24</sup>, qui comptaient alors en tout 1,6 million de réfugiés et personnes déplacées. Aujourd'hui, il reste 1,1 million de personnes touchées par ce problème, mais le retour des personnes déplacées par les conflits se poursuit progressivement, ce qui est considéré comme un succès<sup>25</sup>.

Une Charte pour la liberté des médias a également été adoptée à Thessalonique en juin 2000 et acceptée par tous les États de la région. Par cette initiative, les participants se sont entendus sur un processus de revue interne (un débat public) afin de déterminer les réformes nécessaires pour atteindre les plus hauts standards du journalisme. À ce jour, sept des États de la région ont établi leur comité national de travail<sup>26</sup>.

Dans le domaine de la sécurité, le Pacte a soutenu les programmes de démobilisation et de réintégration des militaires dans la vie civile en Bulgarie et en Roumanie. Le succès de ces programmes a incité les responsables du Pacte à évaluer la possibilité de les étendre à d'autres États de la région. Le Pacte a également fait la promotion d'un Centre d'assistance régional de vérification de la limitation des armements (RACVIAC) à Zagreb, auquel participent dix-huit États de la région<sup>27</sup>.

Les États de l'ESE, qui représentent un marché de 55 millions de consommateurs, ont débuté des négociations sur la mise en place d'un traité de libre-échange. Le 27 juin 2001, l'Albanie, l'ARYM, la Bosnie, la Bulgarie, la Croatie, la RFY et la Roumanie ont signé un mémoire d'entente visant à libéraliser les échanges et à abaisser les barrières tarifaires.

## B — Problèmes de fonctionnement du PSESE

### *Une structure trop complexe*

La région de l'ESE est une région complexe aux multiples problèmes qui, dans l'optique d'une recherche de stabilité, nécessitent des interventions dans un large éventail de domaines, certains problèmes chevauchant plusieurs secteurs à la fois. Il est inévitable que l'organisation de ces interventions doit également être assez complexe. Or la structure de fonctionnement que s'est donnée le PSESE est d'une telle complexité qu'elle rebute les pays donateurs et peut-être même les États participants. Les divisions des tâches entre les structures du pacte sont parfois perçues comme étant trop rigoureuses pour permettre un travail efficace.

24. SEERECON, « Remarks by Stability Pact Deputy Special Coordinator Donald Kursch », *Federal Republic of Yugoslavia Donors' Conference*, Bruxelles, 29 juin 2001, [www.seerecon.org/Calendar/2001/Events/frydc/statement-dkursch.htm](http://www.seerecon.org/Calendar/2001/Events/frydc/statement-dkursch.htm).

25. COMMISSIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Le processus de stabilisation et d'association en faveur de l'Europe du Sud-Est*, Deuxième rapport annuel, Bruxelles, Commissions des Communautés européennes, rapport 139, 26 mars 2003, p. 9.

26. Il s'agit de l'Albanie, l'ARYM, la Bosnie, la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Serbie. Voir Bodo HOMBACH, *2 ½ Years of Stability Pact...*, *op. cit.*, p. 11.

27. *Stability Pact – Its major Achievements*, [www.stabilitypact.org](http://www.stabilitypact.org).

Pour répondre au besoin de coordination entre les activités du Pacte et pour mieux intégrer le travail des sous-structures, les tables de travail ont formé des groupes de liaison, ajoutant ainsi encore de nouvelles structures se superposant aux anciennes. Vu la lourdeur administrative générée par l'ensemble des structures du Pacte, certains observateurs plaident pour une abolition des tables de travail, ne conservant que la table régionale, afin de faciliter le travail des acteurs sur le terrain<sup>28</sup>.

Eu égard à la complexité des tâches, cette position semble exagérée. S'il est vrai que le PSESE tend à reproduire certains problèmes de nature bureaucratique qui avaient caractérisé l'intervention des États européens avant 1999, notamment en accordant une trop grande place aux études et consultations, ce genre d'exercice ne peut être entièrement aboli. Aucun pays n'accepterait en effet d'allouer d'importantes sommes pour la reconstruction de la région, sans un droit de regard ou un minimum de contrôle sur l'emploi de ces fonds. Il reste que les activités du pacte ont été rationalisées et réduites, conformément au mandat donné par le Conseil de l'Union européenne au nouveau coordonnateur spécial, Erhard Busek, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ce dernier a présenté en mars les objectifs prioritaires pour 2002, puis en décembre 2002 la « table régionale » a approuvé une nouvelle rationalisation des activités du PSESE ainsi que les priorités pour 2003. Assurer une plus grande complémentarité des activités du pacte avec celles du PSA est désormais devenu l'objectif prioritaire<sup>29</sup>.

### *Intégration de tous les acteurs locaux*

Pour qu'un pacte de stabilité régionale soit efficace, il doit nécessairement tenir compte du besoin de représentation de toutes les collectivités locales. Le PSESE a été inefficace durant la première année de son fonctionnement, entre autres parce qu'il avait un « trou noir », à savoir la non-participation de la RFY – un des États les plus importants géographiquement, économiquement et démographiquement<sup>30</sup>. Malgré les efforts des promoteurs du PSESE d'englober tous les acteurs qui ont une influence sur la scène régionale, la Yougoslavie n'avait pu adhérer au pacte pendant les dix-huit premiers mois de fonctionnement, puisqu'elle ne remplissait pas les conditions préalables de démocratisation. Son intégration dans le PSESE est aujourd'hui considérée comme une avancée majeure puisqu'elle symbolise le changement de régime de cet État et son intégration dans la communauté internationale<sup>31</sup>.

28. Michael EMERSON, « On the Forming and Reforming of Stability Pacts. From the Balkans to the Caucasus », *Europa South-East Monitor*, 23 mai 2001, [www.ceps.be/Pubs/SEEMonitor/Monitor23.htm](http://www.ceps.be/Pubs/SEEMonitor/Monitor23.htm).

29. Stability Pact for South Eastern Europe, *Newsletter*, n° 17, 17 février 2003, [www.stabilitypact.org](http://www.stabilitypact.org).

30. Radovan VUKADINOVIĆ, *op. cit.*, p. 148.

31. On a souvent considéré que l'échec des mesures de stabilisation régionale antérieures au PSESE était attribuable au fait qu'elles n'avaient pas su inclure la RFY dans leur processus. La RFY était pourtant réputée comme le principal agent de déstabilisation de la région.

Le fait que tous les États de la région participent désormais à l'organisation pourrait laisser croire que la coopération régionale ne poserait plus de problème. Cependant, on continue à reprocher au PSESE de ne pas refléter suffisamment les intérêts locaux, étant donné le manque d'implication de partenaires régionaux dans le processus. Les rares participations de partenaires en provenance de l'ESE se font surtout au niveau gouvernemental, les ONG et les experts locaux n'étant pas suffisamment représentés dans ce processus<sup>32</sup>.

### *Manque d'autonomie politique*

Il semble que le problème de dédoublements dû à un manque de coordination entre différents organismes œuvrant dans la région ne soit pas complètement évacué par la mise en place du PSESE. Emerson donne l'exemple des puissantes ambassades des États-Unis dont l'équipe fonctionne avec efficacité dans la région, par rapport aux nombreuses ambassades européennes qui fonctionnent certes avec moins de moyens, mais qui consomment chacune une partie de leurs ressources pour faire un travail d'évaluation de la région, alors que leur regroupement ou, selon Emerson, leur mise à l'écart au profit de l'Union européenne, pourrait leur permettre de travailler plus efficacement avec sensiblement les mêmes ressources<sup>33</sup>.

Étant donné le grand nombre d'autres organisations travaillant dans les Balkans, bien souvent financées par les mêmes donateurs, le Pacte se trouve dans une situation de concurrence qui ne lui permet pas d'accomplir son rôle de coordinateur des efforts de la communauté internationale pour l'ESE. La structure du Pacte ne confère pas à son « coordonnateur » de réelle autorité, ni la capacité de décider des projets pilotés par le Pacte. La coordination est d'autant plus difficile que plusieurs États contributeurs refusent de faire les compromis nécessaires sur leurs prérogatives de financer les seuls projets qui leur tiennent à cœur. Ce problème de coordination tient en partie au manque d'autonomie politique du Pacte : comme bien des organisations internationales, le Pacte ne peut difficilement être davantage que ce que les participants, principalement des États souverains, lui permettront de devenir. Il dépend totalement de leurs ressources, de leur savoir-faire et, surtout, de leur engagement pour réaliser ses objectifs.

## **III – Évaluation du PSESE d'un point de vue budgétaire**

### *Quick Start Package : moyen efficace de financement ?*

Pour satisfaire les besoins de résultats rapides, le PSESE a lancé le *Quick Start Package*. Sur le plan du financement, les résultats de la Conférence des donateurs de mars 2000 et la Conférence régionale d'octobre 2001 ont plutôt fait bonne figure, puisque chacune de ces rencontres a réussi à obtenir près de 2,5 milliards

32. INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *After Milosevic...*, op. cit., p. 244 et p. 249.

33. Michael EMERSON, op. cit.

de dollars, des sommes plus importantes que prévues initialement. Toutefois, le PSESE est tiraillé entre les préconisations européennes et les remèdes envisagés par les pays concernés. La plupart des projets proposés dans le cadre de ces conférences ont émané, ce qui ne devrait pas surprendre, de gouvernements occidentaux ou d'organisations internationales – Conseil de l'Europe, OSCE, etc.<sup>34</sup>. La répartition des fonds ne devrait par conséquent pas surprendre davantage. La Conférence des donateurs de mars 2000 a consacré presque toute son enveloppe, soit 1,8 milliard (84 % du total), pour la deuxième table sur la reconstruction et le développement économique, ne laissant que 260 millions de dollars (12 %) à la première table sur la démocratisation et les droits de la personne et 78 millions de dollars (4 %) pour la troisième table sur la sécurité régionale. La Conférence régionale d'octobre 2001 a financé des projets pour ces tables dans les mêmes proportions, de sorte que 2,4 milliards de dollars (80 %) furent alloués à la reconstruction et 100 millions de dollars (3,3 %) aux autres projets. Une aide spéciale de 500 millions de dollars a pour sa part été consacrée à l'aide aux réfugiés<sup>35</sup>.

À la lumière de ces chiffres, le *Quick Start Package* a principalement agi comme un catalyseur dans la reconstruction des infrastructures, ce domaine offrant généralement les résultats les plus spectaculaires et les plus rapides. La reconstruction de routes et de ponts produisent en effet des résultats plus visibles que la consolidation de la démocratie ou la lutte à la corruption. Il s'agit donc là d'un moyen idéal pour augmenter la visibilité du Pacte, mais également celle des donateurs. Malgré les besoins de réalisations rapides afin d'entretenir l'intérêt de la communauté des donneurs, le *Quick Start Package* a été lent à démarrer<sup>36</sup>. En mai 2001, plus d'un an après la conférence des donateurs, seuls 201 des 244 projets retenus (82 %) étaient lancés et 50 % de l'argent promis était effectivement engagé<sup>37</sup>. En décembre 2001, la proportion des projets débutés était de 94 % et aujourd'hui de 97 %<sup>38</sup>. Les promoteurs du PSESE constatent eux-mêmes l'écart entre les engagements politiques et les réalisations sur le terrain. Bien qu'ils n'attribuent pas ce retard à un manque de volonté politique, mais plutôt aux longues procédures bureaucratiques et aux limites structurelles du côté des donateurs, ils affirment que les annonces généreuses ont créé de grandes attentes, parfois non réalistes, pour la région. Les délais dans l'implication financière et dans la mise en œuvre des projets génèrent maintenant un certain mécontentement local<sup>39</sup>.

34. Daniela HEIMERL, *op. cit.*, p. 9.

35. Ces chiffres proviennent de divers documents sur le site du PSESE, [www.stabilitypact.org](http://www.stabilitypact.org).

36. À la base du *Quick Start Package*, tous les projets devaient être lancés dans les 12 mois suivant la rencontre de mars 2000. D'autres projets ont été identifiés pour faire partie d'un *Mid Term Package*.

37. Bodo HOMBACH, *Report of the Special Coordinator on the Implementation of the Quick Start Package*, RFY, mai 2001, [www.stabilitypact.org/qsp-report/01-introduction.html](http://www.stabilitypact.org/qsp-report/01-introduction.html).

38. Les derniers chiffres disponibles datent de février 2002, dans les documents *Stability Pact - Its major achievements et About the Stability Pact*, tous deux disponibles sur le site du PSESE, [www.stabilitypact.org](http://www.stabilitypact.org).

39. Bodo HOMBACH, *2 1/2 Years of Stability Pact...*, *op. cit.*, pp. 5-6.

Par ailleurs, parmi les aspects du PSESE les plus souvent critiqués se trouve le manque de transparence dans ses mécanismes de sélection de projets du *Quick Start Package*. Plusieurs experts locaux, de même que des donateurs internationaux, croient que cette façon de fonctionner a produit des listes de projets ponctuels plutôt que de développer une stratégie globale et des plans d'action précis. Les tables 1 et 3 ont particulièrement été pointées du doigt à cet égard<sup>40</sup>. Au moment de concevoir le *Quick Start Package*, ces tables n'ont défini aucune ligne directrice, ni de critère de sélection. Plutôt que de déterminer les besoins observés dans leur champ de compétence particulier, elles ont simplement choisi des projets parmi ceux qu'elles avaient accessoirement reçus. Certains experts, tout en reconnaissant l'importance des sommes réunies, estiment qu'elles sont essentiellement constituées par des moyens déjà engagés dans divers projets pour la région et non par de l'argent frais. En principe, l'efficacité du PSESE nécessite que soit observé un certain équilibre entre les trois tables thématiques, leur coordination et la complémentarité de leurs actions. La grande priorité accordée à la table 2 risque d'enlever aux PSESE ses dimensions de sécurité et de démocratisation et de transformer le Pacte de stabilité en un Pacte de reconstruction.

### *La comparaison trompeuse avec le Plan Marshall*

Les attentes démesurées de la part des pays de l'ESE envers le PSESE tiennent en partie au rapprochement souvent fait avec le célèbre Plan Marshall, le plan américain d'assistance pour la reconstruction des économies des pays de l'Europe occidentale après la Seconde Guerre mondiale<sup>41</sup>. Tout comme le PSESE, le Plan Marshall visait à développer une coopération économique régionale. Par ailleurs, l'image du Plan Marshall qui a fortement marqué l'imaginaire européen est celle d'un plan de reconstruction accompagné d'un important flux d'argent. Cette perception est toutefois légèrement biaisée : l'aide matérielle américaine accompagnant le Plan Marshall était certes importante, mais ne dépassait pas celle attribuée au cours des années qui ont précédé la mise en place du plan américain en 1948. La force du Plan Marshall a été de permettre le développement de ressources européennes locales qui ont elles-mêmes contribué au développement de l'Europe. Il reste que l'image d'un « Plan Marshall européen » accolée au PSESE a engendré chez les pays de l'ESE de faux espoirs d'un financement massif sans contrepartie<sup>42</sup>.

40. Mabel WISSE SMIT, *op. cit.* ; Hanns-D. JACOBSEN, « The Stability Pact for South East Europe – Did it Work ? », *South-Eastern Europe – Internal Dynamics and External Intervention*, Andalo, 20-27 janvier 2002, [www.isodarco.it/html/andalo02-jacobsen.html](http://www.isodarco.it/html/andalo02-jacobsen.html).

41. L'allusion au PSESE comme un « Plan Marshall pour l'Europe du Sud-Est » était fréquente lors des rencontres préparatoires visant à lancer le PSESE, au printemps 1999. Cette allusion se trouve également dans les documents fondateurs du PSESE et même sur son site Internet. Voir [www.stabilitypact.org](http://www.stabilitypact.org).

42. Paul J.J. WELFENS, *op. cit.*, pp 101-102.

### Ce que représenterait un « Plan Marshall pour les Balkans »

Dans le cadre du Plan Marshall (1948-1952), certains États ont reçu une forte assistance pendant cinq années consécutives (la Grèce a reçu environ 8,8% de son PIB, l'Autriche 7,2 %, les Pays-Bas 5 %, l'Irlande 3,4 %, la France 2,5 %, la Turquie 2,3 %, le Danemark 2 %, etc.). Le principe fondamental de ce programme d'assistance américain consistait à attribuer un montant substantiel sur une courte période, de sorte que cette assistance insuffle un choc à l'économie et crée les conditions propices pour le développement. Une assistance financière trop limitée, offerte en petits montants sur une période prolongée, ne sert en fait qu'à mettre un baume sur la plaie du sous-développement, mais ne suffit pas à corriger la situation.

Le tableau 2 suggère que l'assistance aux États des Balkans (sauf la RFY, pour la reconstruction de laquelle les besoins financiers nécessaires sont d'une tout autre échelle eu égard aux destructions causées par les frappes de l'OTAN) devrait se situer autour de 28,615 milliards de dollars américains sur quatre ans, si l'on se base sur le niveau d'assistance du Plan Marshall à la Grèce (8,8% de son PIB). En se basant sur le taux moyen d'assistance du Plan Marshall (2,1 % du PIB), le montant de l'aide se chiffrerait à 6,832 milliards de dollars américains, tandis qu'à un taux de 3 % – ce qui correspond au niveau d'assistance de l'UE pour ses propres régions « en retard de développement » – ce montant serait de 9,764 milliards de dollars américains. Si on ajoute à ces montants les besoins de la RFY – une estimation conservatrice de 15 % de son PIB de 1998, soit un an avant les frappes de l'OTAN, suggère un montant de 12 milliards de dollars américains – les besoins d'assistance des pays de l'ESÉ se situent entre 18,8 milliards et 40,6 milliards de dollars américains pour une période de quatre ans selon le taux du PIB retenu.

Tableau 2

#### Scénarios de financement pour les États des Balkans basé sur un « plan Marshall » et sur la politique structurelle de l'UE (en millions de \$)<sup>43</sup>

Pays	PIB(1998)	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
		8,8 % PIB	4 ans	2,1% PIB	4 ans	3 % PIB	4ans
Albanie	2 500	220	880	52	208	75	300
ARYM	3 650	321	1 249	77	308	109	436
Bosnie	3 800	334	1 338	80	320	114	456
Bulgarie	12 780	1 125	4 498	268	1 072	383	1 532
Croatie	20 500	1 804	7 216	430	1 720	615	2 460
Roumanie	38 165	3 358	13 434	801	3 204	1 145	4 580
<b>Total</b>	<b>81 395</b>	<b>7 162</b>	<b>28 615</b>	<b>1 708</b>	<b>6 832</b>	<b>2 441</b>	<b>9 764</b>

Scénario 1 : basé sur les transferts annuels dans le cadre du Plan Marshall à la Grèce (8,8 % du PIB de la Grèce);

43. Les chiffres de ce tableau sont basés sur les données de Angelos KOTIOS, « European Policies for the Reconstruction and Development of the Balkans », in George PETRAKOS et Stoyan TOTEV (dir.), *op. cit.*, p. 274.

- Scénario 2 : basé sur les transferts annuels moyens dans le cadre du Plan Marshall (2,1 % du PIB des pays récipiendaires en moyenne);
- Scénario 3 : basé sur les transferts annuels de l'UE par son « Fonds de la cohésion » (3 % du PIB). Il s'agit d'une sorte de système de péréquation, mis en place après le Traité de Maastricht en 1992.

Or les objectifs du PSESE de restructuration économique de la région impliquent davantage que la simple restauration des biens publics détruits. Si les promoteurs du PSESE cherchent réellement à augmenter la possibilité d'une croissance économique et de développement afin de favoriser la stabilité régionale, les besoins en termes d'assistance économique sont plus importants. En plus de la reconstruction d'après-guerre, le financement des États de l'ESE doit également servir à restructurer leurs systèmes de production inefficaces hérités du régime communiste<sup>44</sup>. L'expérience des investissements durant les années 1990 dans les Balkans (excepté en Bosnie-Herzégovine et en RFV) a montré que ce processus implique nécessairement la destruction d'une partie des biens fixes créés durant la période socialiste. Jusqu'à un certain point, ceci explique les taux de croissance négative qui sont apparus durant les premières étapes de la transition économique de ces pays anciennement communistes.

Parallèlement à ces lacunes structurelles, il existe aujourd'hui un plus grand déficit technologique et de main-d'œuvre qualifiée dans les États des Balkans, éléments de base indispensables à toute reprise économique, que ce fut le cas dans les États européens dans la période de l'après Seconde Guerre mondiale. De plus, ces pays n'ont qu'une bien courte expérience avec la démocratie et l'économie de marché. Pour toutes ces raisons, l'assistance financière aux États des Balkans dans le cadre d'un « plan Marshall régional » devrait être proportionnellement plus importante que celle allouée par le plan américain aux États de l'Europe de l'Ouest durant la période 1948-1952. Pour que la politique de redressement économique porte fruit à l'image du Plan Marshall, il faudrait donc que le niveau d'assistance dépasse les 8,8 % du PIB consentis à la Grèce. De ce point de vue, les besoins chiffrés à plus de 40 milliards de dollars américains constituent une estimation plus que conservatrice<sup>45</sup>. Or les montants que la communauté internationale a jusqu'ici consentis par l'intermédiaire du PSESE (2,4 milliards dans le cadre du *Quick Start Package* et 3 milliards lors de la Conférence régionale d'octobre 2001) sont loin du compte.

On pourrait considérer les autres initiatives coordonnées dans le cadre du Pacte, ce qui augmente à près de 6 milliards de dollars pour 1999 et

44. Voir Angelos KOTIOS, *op. cit.*, p. 272 ; Paul J.J. WELFENS, *op. cit.*, p. 15.

45. Il est difficile d'estimer avec précision les coûts de la reconstruction des Balkans après la guerre du Kosovo. Certaines estimations chiffrent ces coûts à entre 20 et 100 milliards de dollars américains pour les pays voisins. Pour le Kosovo, les coûts de reconstruction – incluant la reconstruction de maisons, les infrastructures, les édifices industriels et le retour des réfugiés – pourraient atteindre 30 milliards et un groupe de 17 économistes serbes ont estimé les dommages économiques causés par les bombardements de l'OTAN en Serbie à près de 30 milliards de dollars américains. Planecon, *Rebuilding Kosovo. Benefits for the Balkans*, Washington, 1999, [www.planecon.com](http://www.planecon.com).



6,6 milliards de dollars en 2000 et en 2001 le montant total des programmes gérés de près ou de loin par le PSESE<sup>46</sup>. À supposer que le niveau de cette aide soit maintenu pour les mois à venir, ceci représente environ 25,8 milliards de dollars en quatre ans, soit près de la moitié des besoins minimums que l'on vient de chiffrer.

Il faut cependant considérer qu'une importante partie de ces fonds étaient déjà engagés ou auraient été engagés par les donateurs dans la poursuite des programmes initiés bien avant la mise en place du PSESE. De même, une bonne partie des fonds qui sont annoncés en grande pompe comme étant donnés aux pays de l'ESE ne constituent aucunement un investissement local ou n'ont que peu d'incidence sur le développement économique de la région. Par exemple, lors de la conférence des donateurs pour la RFY en juin 2001, il a été annoncé que d'importantes sommes d'argent allaient être allouées à cet État pour soutenir son économie dévastée par les frappes aériennes de l'OTAN, mais il s'est avéré que ces sommes étaient destinées uniquement à éponger une partie de la dette extérieure du pays<sup>47</sup>. L'ancien président du PSESE, Bodo Hombach, utilise cet exemple comme une des « promesses non tenues » du PSESE et comme le prototype de ce qui constitue « une puissante source de mécontentement qui met la crédibilité de la communauté internationale en jeu<sup>48</sup> ». L'ampleur des sommes manipulées par le Pacte ne devrait pas cacher le peu de moyens dont il dispose en réalité.

## Conclusion

Les bases conceptuelles du PSESE ne sont pas très explicites. On peut toutefois dire que ce pacte repose sur une notion assez spécifique de « stabilité » renfermant deux volets, à savoir le développement économique et la démocratisation. Même si l'approche qui vise l'intégration régionale dans un contexte post-conflictuel n'est pas nouvelle en soi, le PSESE se distingue d'autres projets d'aide à la reconstruction et au développement par son ampleur et l'importance des membres qui y ont adhéré. Le pacte se veut une « super-structure » englobant tous les autres projets menés par des États individuels ou des ONG dans la région de l'ESE.

Un premier bilan sommaire du PSESE a montré que le principal succès du Pacte est d'avoir réussi, dans une certaine mesure, à inciter les États régionaux à collaborer entre eux. Il reste certes encore du chemin à faire, mais dans le contexte balkanique, où la méfiance entre les groupes qui s'opposaient dans les conflits armés est encore profonde et où il existe peu de traditions de liens intra-régionaux, ceci constitue néanmoins une réalisation remarquable. Il reste que dans l'obtention de ce principal objectif du PSESE, les PSA mis en place par l'UE se sont avérés pratiquement plus efficaces que le Pacte lui-même.

46. Stability Pact for South-East Europe, *About the Stability Pact*, [www.stabilitypact.org/stabilitypactcgi/catalog/cat\\_descr.cgi?prod\\_id=1806](http://www.stabilitypact.org/stabilitypactcgi/catalog/cat_descr.cgi?prod_id=1806).

47. Bodo HOMBACH, *2 ½ Years of Stability Pact...*, *op. cit.*, p. 6.

48. Notre traduction, *loc. cit.*

Par ailleurs, certaines difficultés persistent dans le fonctionnement du PSESE. Ces difficultés sont pour la plupart liées à la lourdeur administrative des structures du Pacte, à son manque d'autonomie politique, aux dédoublements avec d'autres projets d'aide et à la difficulté d'intégrer des acteurs locaux autres que gouvernementaux.

L'énorme succès du *Quick Start Package* auprès des donateurs a permis d'amasser des fonds impressionnants pour la reconstruction des infrastructures de la région. La priorité ainsi accordée à la reconstruction a créé un certain déséquilibre entre les trois tables du Pacte. Il est moins certain, particulièrement dans le contexte de l'après 11 septembre, que les donateurs soient tout aussi généreux pour financer les mesures beaucoup moins spectaculaires de démocratisation et de sécurité, ou encore pour fournir l'investissement massif nécessaire pour donner un véritable coup d'envoi à l'économie régionale. La comparaison du PSESE au Plan Marshall a mis en évidence que les fonds impressionnants dont dispose actuellement le PSESE sont de loin inférieurs aux investissements américains dans le cadre de ce plan d'aide à l'Europe occidentale après la Seconde Guerre mondiale. De faux espoirs engendrés par le rapprochement souvent fait entre le PSESE et le Plan Marshall, ainsi que des promesses non tenues de la part des donateurs, ont nui à la crédibilité du pacte auprès des acteurs locaux.

## 2. COMPTES RENDUS

### THÉORIE, MÉTHODE ET IDÉES

#### Handbook of International Relations.

CARLSNAES, Walter, Thomas RISSE et Beth A. SIMMONS (dir.). London, Sage, 2002, 688 p.

Ce bouquin constitue une contribution majeure à la discipline des relations internationales. Réunissant près de 35 spécialistes de pratiquement tous les horizons des relations internationales, cet ouvrage couvre de nombreux thèmes rencontrés actuellement dans la littérature. Le livre qu'éditent Carlsnaes, Risse et Simmons deviendra rapidement un incontournable, tant pour le chercheur qui désire connaître rapidement l'état actuel des travaux réalisés dans un sous-champ particulier que pour l'étudiant qui veut se familiariser avec une problématique donnée.

Divisé en trois grandes sections – enjeux théoriques, concepts et problématiques – ce livre rassemble quelques-unes des plus grandes têtes d'affiche de la discipline. Par exemple, James Fearon et Alexander Wendt co-signent un article portant sur le débat rationalisme *versus* constructivisme ; Beth Simmons et Lisa Martin se penchent sur les institutions et les organisations internationales ; Thomas Risse porte son attention sur les acteurs transnationaux ; Janice Gross Stein propose une revue des explications psychologiques des conflits internationaux ; Jack Levy traite de la relation guerre/paix ; Helen Milner s'intéresse au monde houleux du commerce international ; Lars-Erik Cederman analyse le lien entre nationalisme et ethnicité ; Hans Peter Schmitz et Kathryn Sikkink co-

signent un article sur les droits humains internationaux... pour n'en nommer que quelques-uns. Les articles sont tous sensiblement construits de la même façon. Une première partie effectue une revue de la littérature pertinente ; une deuxième discute des points de tensions et, dans une certaine mesure, dresse un portrait des avenues de recherche potentielles ; enfin une bibliographie exhaustive assure un soutien pédagogique essentiel.

Mentionnons au passage et plus longuement un article. Andrew Hurrell examine la relation entre l'étude des normes et les questions éthiques internationales dans son article « Norms and Ethics in International Relations ». Il est possible d'identifier quatre types de normes internationales : régulatrice, constitutive, évaluative et pratique. Or, une tension existe à ce niveau chez les constructivistes. En effet, alors que Peter Katzenstein, dans l'important livre qu'il a édité en 1996, *The Culture of National Security*, néglige volontairement l'aspect *prescriptif* d'une norme puisque cet aspect fait appel trop directement aux questions de moralité, Martha Finnemore et Kathryn Sikkink, dans un article publié en 1998 dans *International Organization*, soutiennent au contraire qu'il est impossible de défendre une telle omission. Hurrell va encore plus loin et re-catégorise les normes en seulement deux types : régulatrice (qui inclut les constitutives) et *prescriptive*. Le deuxième type fait référence aux *patterns of behaviour* faisant appel à des considérations normatives et à ce qui doit être fait [*ought to be done*]. Il appert que la relation entre norme et moralité sera de plus en plus étudiée par les chercheurs et l'article de Andrew Hurrell représente, comme la grande majorité

des contributions de ce volume, un excellent point de départ.

Il convient de noter toutefois deux faiblesses. Premièrement, les écoles réalistes, néoréalistes, les études critiques et le poststructuralisme ont été laissés de côté dans la première section du volume. S'il est mieux accepté que le réalisme et le néoréalisme ont de plus en plus de difficulté à démontrer leur pertinence dans les principales revues traitant de politique mondiale – et que dans cette mesure ils ne participent plus vraiment aux enjeux contemporains – il en va tout autrement des études critiques et du poststructuralisme. Le dialogue entre constructivisme et ces deux approches des relations internationales est au cœur de revues telles que l'*European Journal of International Relations*. Le constructivisme viole-t-il le projet des études critiques comme le prétend David Campbell ou constitue-t-il une contribution vitale comme l'affirment Richard Price et Christian Reus-Smit ? L'hypothèse du *middle ground* avancée par Emanuel Adler dans un article de 1997 et réitérée dans le chapitre 5 du présent volume est-elle contestée par les écoles critiques ? Ce n'est pas que les études critiques et le poststructuralisme sont totalement ignorés des différents articles composant ce volume, mais plutôt qu'il aurait été bénéfique voire nécessaire dans le cas des études critiques qu'ils soient à même de faire entendre leur propre voix.

Deuxièmement, l'organisation générale du bouquin prend appui sur ce que certains estiment être le prochain débat en relations internationales, c'est-à-dire l'opposition entre rationalisme et constructivisme. Or, plusieurs auteurs ont récemment indiqué les limites intrinsèques d'un tel débat et il est

permis de douter sérieusement de l'apport de ce débat aux études internationales. En fait, ce débat censé être présentement au cœur de la discipline est pour le moins que l'on puisse dire relativement absent de la littérature. Il est somme toute ironique de noter que la contribution de James Fearon et Alexander Wendt constitue un des premiers, sinon le premier échange direct entre les deux camps. Qui plus est, ces derniers concluent que « la relation entre le rationalisme et le constructivisme ne devrait pas être vue comme un débat mais bien comme une conversation. Puisque la connotation « débat » entraîne les parties dans un conflit à somme nulle où chacun réaffirme pleinement sa vision du monde, le défi consiste à combiner les aperçus, à abaisser les frontières voire même, si possible, à synthétiser certains arguments spécifiques » (p. 68).

Dans l'ensemble, cet ouvrage constitue un apport important à la discipline des relations internationales, non pas tant parce qu'il formule une nouvelle vision des relations internationales mais bien parce qu'il synthétise adéquatement les enjeux théoriques, les concepts et les problématiques auxquels fait actuellement face la discipline. En d'autres mots, une valeur sûre pour le professeur et l'étudiant.

Philippe BOURBEAU

Candidat au doctorat en science politique  
Université de la Colombie-Britannique, Vancouver

### Democracy and War. The End of an Illusion ?

HENDERSON, Errol A. Boulder, CO, Lynne Rienner, 2002, 165 p.

Jack Levy a déjà affirmé que la théorie de la paix démocratique est

probablement ce qui est le plus près d'une loi empirique dans le domaine des relations internationales. Dans *Democracy and War. The End of an Illusion*, Errol A. Henderson présente justement une réévaluation critique de cette théorie. Ce qui rend cette étude particulièrement intéressante est qu'elle défie la théorie de la paix démocratique sur son propre terrain, en utilisant les mêmes données empiriques et des méthodes statistiques similaires à celles employées par ses défenseurs. Ainsi, Henderson réfute une des théories les plus communément acceptées par la communauté scientifique. Ces résultats mettent sérieusement en doute les fondements théoriques de la « croisade démocratique » que poursuit nombre de pays occidentaux au nom de la quête de la paix mondiale.

La paix démocratique : statistiques convaincantes, théories décevantes. Dans son introduction, Henderson présente les deux principales versions de la proposition de la paix démocratique. La version dyadique, qui est aussi la plus communément acceptée, propose que les États démocratiques ont une propension moins grande que les États non démocratiques à se faire la guerre entre eux. Quoique largement confirmée par la littérature empirique, la thèse repose selon l'auteur sur des arguments théoriques – structuraux/institutionnels ou culturels/normatifs – peu convaincants. La théorie de la paix démocratique implique également que les démocraties, prises individuellement, devraient être plus pacifiques – que les non-démocraties. Contrairement à plusieurs autres études qui affirment que cette variante monadique de la paix démocratique est étayée, l'auteur avance qu'elle ne présente pas

des assises empiriques suffisantes pour prouver sa validité. En somme, Henderson souligne que les deux propositions de la théorie de la paix démocratique font toujours face à un débat théorique important ; mais c'est au cœur des évidences empiriques que s'attaque l'auteur pour rejeter la théorie de la paix démocratique dans son ensemble.

Les démocraties ont-elles moins tendance à s'affronter entre elles ? Tout d'abord, Henderson examine la proposition dyadique de la paix démocratique pour évaluer dans quelle mesure les démocraties ont moins tendance à s'affronter entre elles. L'auteur reprend l'étude d'Oneal et Russett, l'une des plus importantes et des plus convaincantes études validant la proposition dyadique de la paix démocratique. Il modifie légèrement l'analyse des deux auteurs en évitant de considérer les cas de conflits prolongés comme de nouveaux cas de différends, ainsi qu'en mesurant séparément l'impact de la démocratie et celui des similarités politiques et des interdépendances commerciales. Suite à ces modifications et en utilisant les mêmes données et des techniques statistiques identiques à celles d'Oneal et Russett, Henderson ne trouve aucune relation significative entre une dyade démocratique et la probabilité d'un conflit international. Henderson détruit ainsi un des supports fondamentaux de la thèse de la paix démocratique et ébranle par le fait même la stratégie d'élargissement démocratique, développée depuis la fin de la guerre froide et ayant pour but de garantir la paix mondiale.

Les démocraties sont-elles plus pacifiques que les non-démocraties ? Henderson teste ensuite la proposition monadique de la paix démocratique,

qui suppose que les États démocratiques sont de façon générale plus pacifiques que les États non démocratiques. En tenant compte d'un ensemble de facteurs économiques, politiques et culturels qui sont reliés à l'occurrence des guerres interétatiques, Henderson obtient des résultats qui infèrent la proposition monadique de la paix démocratique et qui indiquent même que les démocraties ont en fait *une plus grande* propension à s'impliquer et à initier des guerres interétatiques et des différends militaires internationaux. L'auteur précise alors qu'un élargissement démocratique risque d'augmenter, plutôt que de diminuer, la probabilité des conflits internationaux.

Puis, dans un souci d'analyser la validité de la théorie de la paix démocratique pour l'ensemble des différents types de conflits internationaux, Henderson étudie le rôle de la démocratie dans les guerres extra-étatiques, c'est-à-dire les conflits armés entre forces militaires d'un État souverain reconnu et d'une entité politique non étatique. L'auteur constate que les démocraties en général sont moins susceptibles d'être impliquées dans des guerres extra-étatiques, mais que les États occidentaux sont par contre plus susceptibles – et même *les plus* susceptibles – d'y être impliqués. S'attardant ensuite aux guerres internationales dans l'ensemble, Henderson ne trouve aucune relation significative entre la démocratie et les guerres internationales. Les résultats montrent que puisque la démocratie n'a aucun effet manifeste sur plusieurs formes de guerres internationales, une politique d'élargissement démocratique est susceptible d'être au mieux inefficace.

Dans la suite de son étude, Henderson examine dans quelle mesure la théorie de la paix démocratique est applicable aux guerres civiles. Il s'attarde aux guerres civiles des États post-coloniaux, ceux-ci étant les plus susceptibles de connaître des guerres civiles. Les résultats révèlent que la démocratie n'est pas significativement associée à une baisse de probabilité de guerres intra-étatiques au sein des États post-coloniaux. Les conclusions de l'analyse corroborent plutôt des résultats antérieurs qui indiquent que, quoique l'établissement de solides démocraties ne semble pas réduire les risques de guerres civiles post-coloniales, les démocraties partielles – ou semi-démocraties – semblent par contre aggraver les tensions qui peuvent mener à des guerres civiles. Ainsi, Henderson constate qu'un processus de démocratisation augmentera le risque de guerres civiles pour les États qui ne parviendront pas à une démocratisation pleine et entière, appuyant par le fait même la thèse de Mansfield et Snyder. L'auteur souligne en outre que la promotion de la démocratie ne devrait pas pour autant être abandonnée, mais que la promesse d'égalitarisme, qui est de fait l'attrait véritable de la démocratie, semble impliquer un choix tragique pour les citoyens d'un État post-colonial : l'égalité avec de plus grandes chances d'instabilités internes, ou l'inégalité avec de plus faibles chances de stabilités internationales.

Finalement, Henderson suggère une explication alternative à l'absence de guerres interétatiques entre États démocratiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il avance que c'est une combinaison de facteurs incluant la bipolarité, la dissuasion

nucléaire, l'agrégation des États en alliances et les liens commerciaux qui a contribué à la formation d'un régime international de sécurité entre les grandes puissances démocratiques et les petites puissances démocratiques alliées et qui a, conséquemment, mené à la réduction des conflits entre démocraties. Ainsi, la « paix démocratique » est due moins aux régimes politiques des États pacifiques qu'à un régime international de sécurité qui a progressivement émergé de l'ère bipolaire. Henderson souligne que ses résultats montrent l'importance, pour les États, de fonder leurs politiques étrangères sur des stratégies multifactorielles plutôt que sur des modèles unidimensionnels. Il discute également des cas spécifiques de l'OTAN et de l'OMC et des implications pratiques de ses résultats pour l'avenir de ces organisations.

Dans cet ouvrage, Henderson présente sans conteste une solide réfutation empirique de la thèse pourtant largement acceptée de la paix démocratique. Par un style clair, concis et accessible, l'auteur montre un souci aigu de respecter une démarche scientifique transparente et systématique. *Democracy and War. The End of an Illusion* est un livre incontournable, à la fois pour avoir une vision d'ensemble des théories reliées à la paix démocratique et pour bénéficier d'un regard critique documenté de cette théorie qui fait pourtant presque force de loi en politique internationale contemporaine.

Julie GAGNÉ

Chaire de recherche du Canada en sécurité internationale  
Institut québécois des hautes études internationales  
Université Laval, Québec

### Théories des relations internationales, de l'« idéalisme » à la « grande stratégie »

BARREA, Jean. Namur, Éditions Érasme, 4<sup>e</sup> éd., 2002, 325 p.

Les livres de vulgarisation des théories des relations internationales en français ne sont pas légion sur les tablettes des bibliothèques universitaires. Les livres à jour et de qualité dans cette catégorie sont encore plus rares. C'est dans ce contexte que Jean Barrea publie ce qu'il affirme être le dernier livre de sa carrière universitaire (p. 7) la quatrième édition de son livre *Théories des relations internationales* (la première édition date de 1978).

L'auteur débute la dernière mouture de son livre par une introduction mise à jour où il aborde sommairement les courants théoriques émergents des dernières années. Il superpose et harmonise de cette manière cette nouvelle introduction aux introductions des anciennes éditions. Il met ainsi en place les limites conceptuelles de son ouvrage, ce qu'il mentionne d'ailleurs par le sous-titre du livre, de l'« idéalisme » à la « grande stratégie ». Le reste du volume se divise en trois parties. La première partie (chap. 1 et 2) est consacrée à la prise de décision en politique étrangère. Le premier chapitre aborde le paradigme réaliste et le paradigme idéaliste alors que le deuxième chapitre recense les approches « scientifiques » de la décision en politique étrangère. La deuxième partie (chap. 3 et 4) traite des relations internationales à proprement parler. Cette partie se divise en deux axes principaux : les relations de puissance au chapitre 3 et les relations de coopération au chapitre 4. Tour à tour

sont abordées la théorie réaliste de la puissance, les théories « scientifiques » de la puissance, la négociation internationale, la coopération, la théorie des régimes et l'intégration politique internationale. La troisième partie et la plus longue du livre (chap. 5 à 9) examine l'importante question de la sécurité dans les relations internationales. Le chapitre 5 se consacre à l'explication de la force nationale, de sa conversion et de sa fongibilité. Le sixième chapitre examine la théorie de l'équilibre multipolaire des forces. Le chapitre 7 étudie les régimes de sécurité collective en les critiquant. Le huitième chapitre analyse la dissuasion nucléaire dans ses dimensions stratégique et diplomatique. Le chapitre 9 fait une rétrospective de la guerre froide et des éléments de politique internationale qui ont marqué cette période de l'histoire contemporaine. Inévitablement, la bipolarité, la course aux armements, les crises diplomatiques, la détente, le neutralisme politique et la stabilité internationale sont au cœur de ce chapitre. Le chapitre 10 sert de conclusion générale où l'auteur fait un lien entre la fin de la guerre froide et la « grande stratégie ». En d'autres mots, l'auteur offre sa propre réflexion sur la guerre froide et surtout, comment l'identité des principaux acteurs de cette guerre ont produit une « signature stratégique » qui leur est particulière.

Cet ouvrage ne contient ni thèse ni modèle analytique comme il fallait s'y attendre puisqu'il prend la forme d'un manuel scolaire de vulgarisation scientifique. En fait, ce livre est une bonne lecture de départ pour les néophytes des relations internationales qui désirent en savoir plus sur le sujet. À cette fin, il faut mentionner que les

notes de référence en fin de chapitre sont claires, diversifiées et complètes. Il faut noter, toutefois, l'absence d'une bibliographie générale et d'un index en fin de volume.

Barrea cerne bien les grands enjeux internationaux et les auteurs importants à la fois des relations internationales et des études stratégiques, sans tomber dans les exemples historiques, ni en abuser, comme la plupart des autres livres francophones de relations internationales. En général, il explique de façon concise et précise les principales théories qui peuplent le corpus de la discipline des relations internationales. Il fait des parallèles intéressants avec d'autres sciences sociales telles que la sociologie ou l'anthropologie. Néanmoins, il semble parfois manquer d'exemples concrets pour illustrer certains propos ou certaines théories, ce qui rend la compréhension plus ardue pour le lecteur. À certains endroits, l'auteur utilise des métaphores (p. 314) ou il emprunte des images tirées de la physique ou de l'architecture afin (présument) d'embellir son propos et d'illustrer ce qu'il avance. De plus, fait à noter, l'auteur utilise des schémas récapitulatifs peu clairs (p. 31) ou tirés intégralement d'autres ouvrages sans être traduit préalablement en français (p. 62). Il aborde la question du temps mondial de façon détournée c'est-à-dire sans jamais en parler ouvertement ou nommément (p. 68) alors que cet objet des relations internationales existe et porte un nom. Enfin, et ce qu'il faut déplorer le plus dans un livre de théories des relations internationales mis à jour en 2002, c'est l'absence des théories constructivistes et du débat fondamental qu'elles ont engendrées



dans la discipline. Mais en dehors de ces commentaires, il faut affirmer que la grande qualité de ce livre provient du fait que l'auteur critique habilement les théories qu'il expose en faisant des liens avec d'autres théories ou d'autres disciplines connexes aux relations internationales. Finalement, je n'hésiterai pas à utiliser ce livre comme manuel de cours dans une classe de premier cycle universitaire portant sur les relations internationales.

Hugo LOISEAU

*Candidat au doctorat en science politique  
Université Laval, Québec*

## DROIT INTERNATIONAL

### **Accord de l'État et droit des Nations Unies. Étude du système juridique d'une organisation internationale.**

MARCHI, Jean-François. *Coll. Monde européen et international, Paris, La Documentation française, 2002, 401 p.*

Cette étude du système juridique de l'ONU s'inscrit dans le débat théorique qui oppose les partisans de l'hypothèse selon laquelle les Nations Unies réalisent un saut qualitatif dans le système juridique international, en développant un modèle hiérarchique et centralisé qui se rapproche du modèle étatique, aux tenants d'une vision plus traditionnelle – dont l'auteur revendique l'héritage – qui considèrent que l'interétatisme continue à régner, ce qui induit la relative banalité de l'ONU par rapport au système juridique international. L'opposition de Jean-François Marchi aux excès des approches institutionnelles n'est donc pas nouvelle, mais elle participe d'une démarche extrêmement rigoureuse qui en fait l'originalité.

À la suite d'un propos liminaire où l'auteur non seulement définit les notions « d'accord » de l'État et de « droit des Nations Unies », mais dans lequel également il explicite l'objet, les intérêts et la problématique de sa thèse, l'ouvrage se divise en trois parties. La première traite de la manière dont la condition légale de l'ONU dans l'ordre international est déterminée par l'attitude individuelle des États. Pour cerner cette situation que le droit international réserve à l'ONU, Jean-François Marchi cherche d'abord à identifier les fondements sur lesquels repose la personnalité internationale (titre I) des Nations Unies dans l'ordre international. Dès lors que la qualité de sujet – c'est-à-dire une aptitude à posséder des droits et des obligations – est reconnue aux Nations Unies, il convient d'analyser la capacité internationale (titre II) de l'ONU. L'interrogation consiste, pour l'essentiel, à déterminer si les attributs des Nations Unies sont statutaires – comme pour l'État – ou bien s'ils ne sont que conférés, leur existence dépendant exclusivement de l'attitude des entités légalement habilitées à conférer ces attributs. L'auteur arrive à la conclusion que la condition légale de l'ONU s'inscrit dans une « incontournable subordination » aux États, qui restent maîtres de l'étendue de la capacité conférée. Dans l'ordre international, souligne Jean-François Marchi, c'est toujours l'accord entre États qui fonde la condition légale de l'organisation internationale et qui permet de la caractériser.

La deuxième partie est consacrée au droit institutionnel de l'ONU, en tant que cadre légal de son activité. Il s'agit de déterminer si les États restent, seuls, à l'origine des modalités légales de l'activité des Nations Unies ou si, une

fois dotée d'une existence légale et animée par un dynamisme propre, l'ONU parvient à s'affranchir, progressivement, de l'influence de ses États membres. L'étude du traité constitutif de l'Organisation (titre I), puis de la pratique constitutionnelle (titre II) conduit Jean-François Marchi à considérer que l'idée de « droit interne » des Nations Unies est difficilement admissible dans la mesure où le fonctionnement de l'ONU n'a rien de comparable avec la logique de l'ordre étatique. Au-delà de ses implications contractuelles, l'évolution de l'acte constitutif s'explique davantage par des mécanismes classiques de l'ordre international – comme la reconnaissance et l'opposabilité –, qu'en utilisant les critères internes de validité et de nullité.

Dans la dernière partie, il est question de la façon dont le droit dérivé de l'ONU opère. Il s'agit, dans un premier temps, de déterminer la latitude dont disposent les Nations Unies dans l'édition (titre I) d'actes unilatéraux. Une des singularités de l'ONU réside dans le fait que parmi les actes qu'elle est appelée à adopter, certains (les décisions du Conseil de sécurité notamment) sont censés constituer des actes obligatoires pour les États, la Charte autorisant clairement le recours à la contrainte militaire. C'est en toute logique, donc, que l'auteur s'intéresse, dans un second temps, à l'exécution (titre II) du droit dérivé, c'est-à-dire aux mécanismes en vertu desquels les objets légaux que l'ONU édicte sont opposables à leur destinataire. Or, dans les faits, c'est la logique interétatique qui prévaut sur cette logique unilatérale, telle qu'elle est mentionnée dans la Charte. Dans la mesure où, explique l'auteur, la résolution fait appel à une participation de son destinataire –

même si elle est formulée sous forme d'injonction – elle requiert l'acquiescement à sa validité.

Avec plus de 600 références mentionnées en fin d'ouvrage, la table des documents cités (conférence de San Francisco, jurisprudence, résolutions du Conseil de sécurité, documents de l'Assemblée générale et du Secrétariat général, etc.) et la bibliographie (qui distingue les ouvrages et thèses des cours, articles, travaux de sociétés savantes et commentaires du Pacte de la SDN et de la Charte des Nations Unies) constituent un recensement d'éléments scientifiques opératoires.

Servie par un style sobre, la thèse multiplie les angles d'approche, reprend le débat entre institutionnalisme et interétatisme avec application, mais reste destinée à un public averti. L'auteur, en outre, tend parfois à surestimer la marge de manœuvre de l'acteur étatique en négligeant les écarts de « puissance » et les différents rôles revendiqués par les États dans l'arène internationale. Certains pourraient regretter, aussi, que la question de la « démocratisation » du processus décisionnel au sein des organisations internationales, et notamment dans le cas de l'Union européenne, ne vienne pas alimenter la réflexion. L'ouvrage s'avère, néanmoins, un outil intéressant pour tous les observateurs attentifs au fonctionnement de la Maison de verre et plus particulièrement à l'heure où les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies éprouvent les pires difficultés à s'accorder sur l'opportunité d'une intervention militaire en Irak.

Jérôme MONTES

*Institut d'études politiques  
Toulouse, France*

ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
ET GOUVERNANCE

**Guiding Global Order,  
G8 Governance in the Twenty-First  
Century.**

KIRTON, John J., Joseph P. DANIELS et  
Andreas FREYTAG (dir.). *The G8 and  
Global Governance Series, Aldershot,  
Ashgate Publishing, 2001, 391 p.*

Cet ouvrage collectif est le cinquième titre de la collection « The G8 and Global Governance Series ». Il est publié grâce à une collaboration multidimensionnelle canado-germanique comprenant notamment le Centre d'études internationales de l'Université de Toronto et l'Institut de politique économique de l'Université de Cologne. Il fait essentiellement le bilan de la réunion du G8 qui s'est tenue à Cologne en 1999, vingt-cinq ans après le premier sommet de Rambouillet en 1974.

Il s'agit d'un ensemble composé de quatorze essais rédigés essentiellement par des universitaires allemands et canadiens appartenant à des écoles de pensée différentes combinées à des approches épistémologiques et idéologiques rarement convergentes (économiques et politologiques pour être plus précis). Il en ressort un panaché de diagnostics et de solutions pour le moins varié concernant l'impact de ce sommet sur les nouvelles avenues que pourra emprunter la gouvernance mondiale sous l'égide du G8. Le volume se scinde en trois parties et une conclusion (que les auteurs considèrent comme une quatrième partie).

La première porte sur les composantes économiques du système mondial qui ont représenté le cœur même des

débats du G7/8 depuis ses débuts, à savoir la coordination des politiques macroéconomiques et monétaires dans le contexte du système multilatéral, notamment commercial, qui les gouverne. Le défi majeur à relever est celui de la sécurisation de la stabilité financière alors que les causes et conséquences de ce phénomène demeurent encore mal connues. Le système financier international devrait devenir plus transparent, avoir davantage d'imputabilité, une réglementation bancaire plus efficace ainsi qu'un rôle plus limité pour le FMI. Cependant une dimension essentielle vient quelque peu endiguer ces vœux que certains perçoivent comme pieux. Il s'agit plus spécifiquement de la dollansation dans une perspective régionale qui façonne une gouvernance autour de cet espace économique de plus en plus mondialisé, notamment celui des Amériques.

La deuxième partie s'intitule, faute de mieux, « l'ordre du jour général » au sein duquel se retrouvent des thèmes aussi variés que ceux du G7 face à la dette des pays les plus pauvres, le rôle du G7/8 dans la fin des hostilités en Bosnie et au Kosovo ainsi que la dynamique entre le G7/8 et l'Union européenne. Le vieux débat entre l'aide ou le commerce refait surface. Là encore, il apparaît clairement qu'une plus grande ouverture des marchés tant au Nord (diminution des subventions à l'agriculture notamment) qu'au Sud aurait un impact plus significatif sur le développement des pays dits en voie de développement. La gestion de la crise au Kosovo et en Bosnie sous l'égide informelle du G8 a permis de mettre de l'avant les atouts de la diplomatie de concertation qui se veut moins formelle et plus orientée vers les efforts de coordination des acteurs.

Quant aux interférences entre les politiques de l'Union européenne (UE) et les recommandations du G8, il semble que l'UE aille plus loin que le G8 dans ses politiques à l'égard de l'environnement alors que c'est l'inverse pour les politiques commerciales. La double appartenance pour les pays membres de l'UE et du G8 ne pose cependant pas de difficultés étant donné la nature profondément différente des deux groupements multilatéraux.

Quant à la troisième partie, elle regroupe des études quelque peu disparates sur les spécificités du G20, la coopération en matière de politique macroéconomique internationale à l'ère de l'euro (qui aurait pu être placée en première partie), le projet de rapprochement du G7/8 avec la Chine, les perspectives internationales de la gouvernance privée et enfin les défis de la création d'une gouvernance mondiale pour un développement durable. Le sommet de Cologne restera dans l'histoire comme celui de la création du G20 qui aborde la problématique des réformes du système financier international en associant des joueurs clés que sont devenus les pays tels que le Brésil, la Corée, l'Inde ou encore le Mexique sans oublier la désormais incontournable Chine. Le potentiel de cet aréopage se démultiplie s'il devient un forum de négociation plus systémique en intégrant les discussions de nature aussi bien financière que commerciale ou encore écologique, devenant ainsi un véritable outil de gouvernance mondiale.

Quant aux normes éthiques de gestion du secteur privé, ce sommet a encore renforcé le besoin de plus de transparence, d'imputabilité (déjà exigé du système financier international tel

qu'évoqué dans la première partie de cet ouvrage collectif) et de la nécessité pour les gouvernements d'une meilleure collaboration pour lutter contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale. Les cyniques pourraient rétorquer que cela n'a pas empêché les scandales financiers qui ont suivi.

En conclusion, le bilan de Cologne est analysé sur la base des résultats obtenus. L'attribution de notes pour évaluer les accomplissements de ce sommet en fonction de leur atteinte des dix catégories d'objectifs apparaît aussi scolaire que hautement subjective et donc peu convaincante. Cependant, l'apport majeur de cette rencontre est indéniablement la mise en place d'un consensus sur une mondialisation qui soit socialement viable et qui, en conséquence, passe notamment par une meilleure coordination des politiques macroéconomiques et une volonté affirmée d'aborder les défis internationaux de guerre et paix. La raison d'être du G7/8 a ainsi été renforcée puisqu'il est devenu aujourd'hui incontournable d'établir des garde-fous sociaux servis par une libéralisation du marché et une gouvernance démocratique. Le pluralisme qui en découle laisse ainsi une plus grande place à l'influence qu'exerce la société civile.

Les sommets devraient ainsi se contenter d'établir les règles du jeu et s'abstenir de toute tentation d'interventionnisme au niveau, par exemple, de la définition du salaire minimum ou encore des normes écologiques à respecter à travers le monde (p. 301). Or il s'agit là d'une conclusion quasi idéologique que ne partage sûrement pas l'ensemble des auteurs de cet ouvrage collectif si on se fie au constat des divergences disciplinaires, épistémologiques

et politiques constatées au début de cet ouvrage.

Ce volume recèle nombre d'analyses et d'informations pertinentes et variées sur le sommet de Cologne pour les chercheurs intéressés à suivre attentivement l'évolution des efforts multilatéraux informels, symbolisés par les acteurs du G7/8, en vue d'une gouvernance mondiale souple et réaliste.

Georges HÉNAULT

*École de gestion/School of Management  
Université d'Ottawa, Canada*

### MONDIALISATION ET TRANSNATIONALISME

#### **Gender and The Political Economy of Development. From Nationalism to Globalization.**

*RAI, Shirin M. Malden, MA, Blackwell Publishers, 2001, 224 p.*

Cet ouvrage pourrait être présenté comme « un livre de la modernité » des relations internationales. En premier lieu, parce qu'il analyse celles-ci dans une optique d'« économie politique ». En second lieu, parce qu'il aborde un « des nouveaux thèmes des relations internationales » : les questions de genre. Un texte qui analyse la relation entre le problème du développement et le rôle de la femme, dans l'évolution des sociétés du tiers monde, décolonisées à partir de la Seconde Guerre mondiale, jusqu'à la nouvelle division internationale du travail, sous l'impulsion de la mondialisation et des politiques publiques néo-libérales.

En six chapitres et une introduction, l'auteure trace une évolution historique du genre comme une des formes d'inégalité dans le monde

contemporain de l'économie politique des relations internationales. Adoptant comme axes d'analyse la sociologie, les études sur le développement et l'économie politique, l'auteure explore les différences qui séparent les femmes des hommes, à partir de la position de celles-là dans les structures sociales, culturelles, géographiques et politiques.

Les motivations, fondements et points de départ sont exposés dans l'introduction « Mapping Gender and the Political Economy of Development ». L'auteure développe son exploration sur ce qu'est la nature du genre et sa relation avec l'économie politique du développement, dans laquelle hommes et femmes occupent des positions différentes et subissent distinctement les effets des politiques, du nationalisme aux actuelles politiques d'ajustement structurel. De même, comment les structures du pouvoir économique et politique encadrent les hommes et les femmes et quelles sont les conséquences de la position qu'occupe chaque genre sur ses compromis respectifs comme acteur politique.

Sa propre expérience, comme femme née en Inde, est aussi un point de départ important pour l'auteure, dans un moment historique où le développement fut aligné sur le nationalisme. Cela explique que cette relation est le sujet clé de son livre. Dans un monde dominé par la logique du capitalisme mondialisé, les mouvements féministes ont besoin de reconnaître que les différences entre femmes vont en augmentant, tant entre classes qu'à travers la division Nord/Sud.

Dans le premier chapitre, « Gender, Nationalism and Nation-Building », l'auteure explique comment dans la

construction des États-nations post-coloniaux, dans lesquels le nationalisme eut une importance spéciale comme facteur unificateur des communautés, l'agenda du développement donna la priorité à certains thèmes. Selon l'auteure, le nationalisme permit que les débats sur le développement eurent lieu entre les élites masculines, coloniales et nationalistes les femmes étant exclues de ces discussions. De cette manière, le nationalisme et le développement mobilisèrent et en même temps exclurent les femmes du projet de construction de la nation. Tant pour les colonialistes que pour les nationalistes, la question de la légitimité était liée à celles de civilisation et de civilité, lesquelles dépendaient de puissantes constructions sexistes et de relations entre genres.

Les hommes des pays colonisés étaient présentés comme brutaux avec leurs femmes, et par conséquent, non civilisés. De cette manière, le projet colonial incluait le rachat des femmes des colonies, des hommes de leurs propres communautés, par l'intermédiaire d'une autorité externe qui avait la force du pouvoir étatique et le pouvoir de légitimation d'un discours moderniste.

La construction des nouvelles sociétés constitua un défi conflictuel, entre l'incorporation de la modernité (la connaissance occidentale) et la protection de normes et valeurs traditionnelles comme soutien de la stabilité politique interne. Les femmes passèrent alors pour être les « porteuses de tradition » (centre de la famille), ce qui impliquait un comportement adéquat. La reconnaissance des intérêts des femmes comme quelque chose de différent des intérêts nationalistes à cons-

truire n'existait pas. Le nationalisme posa des grands défis aux femmes en tant que genre. Les femmes étaient condamnées à être d'abord symboles d'une identité, et après, des individus.

Dans le second chapitre « Gender and Development », l'auteure signale que deux processus, la guerre et la formation de mouvements nationaux eurent une conséquence importante, notamment pour la formation des nouveaux États et les formes que les relations entre genres acquirent, tandis que les alternatives pour les stratégies de développement furent conditionnées par les alternatives idéologiques de la guerre froide. Alternatives qui ne prenaient pas en compte l'importante contribution à l'économie nationale des sphères où le travail féminin prédominait. Comme la croissance économique était liée à l'industrialisation et la science, ainsi qu'aux idéologies et systèmes politiques, cela eut des conséquences dans les relations de pouvoir dans les nouvelles nations émergentes – spécialement les relations entre hommes et femmes – et entre groupes dominants et marginalisés (pp. 48-49).

Aux Nations Unies, dans les débats sur la première « Décennie du Développement, 1970-1980 », les femmes furent présentes comme groupe seulement dans des contextes spécifiques. Cela apparaît évident dans la manière dont les conventions des Nations Unies se focalisèrent sur la conception du bien-être libéral des droits des femmes. Quant aux stratégies de développement, les femmes apparaissaient principalement dans les débats sur le contrôle de la population, soutenus par les agences nationales et internationales. Sur tous les autres

sujets, les femmes étaient assimilées aux gens du tiers monde.

Selon l'auteure, les raisons pour lesquelles il n'y avait pas d'agendas pour les femmes furent variées : donner la priorité aux tâches plus urgentes de la société et de la citoyenneté politique en général. Dans le discours de ce que Edward Saïd (1978) appela « orientalisme », les femmes furent perçues comme des victimes opprimées et le symbole des cultures barbares. Les élites nationalistes enfonçaient l'idée des cultures nationales menacées et des femmes comme représentantes de ces cultures pour résister aux pressions des organisations internationales comme les Nations Unies et des conventions internationales comme la « Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme ». Ainsi, la question de la culture se transforma en un sujet de loyauté nationale.

Un second processus lié à l'économie politique des relations internationales aurait un profond impact dans les relations entre genres dans les États post-coloniaux : la fragmentation de l'État-nation sous la mondialisation, sujet qu'aborde l'auteure dans le troisième chapitre, « Globalization. New Agendas for Gender and Development ? », dans trois contextes différents : les marchés, l'État-nation et le gouvernement.

Le processus de mondialisation, soutenu par le néolibéralisme et son incidence sur les politiques publiques au travers des conditionnements du Consensus de Washington qui imposa la libéralisation (ouverture) du commerce dans les pays du Tiers monde, se situe sous l'idéologie du *libre marché* et du *marché global*, qui augmenta les

inégalités entre nations et classes, entre femmes et hommes.

Cependant, pour les hommes et les femmes, le marché opère de manières différentes au niveau local, national et international, avec des normes s'appuyant sur les traditions culturelles, mais qui restreignent l'emploi des femmes et/ou les relèguent à des tâches moins rémunérées. À cela se sont ajoutés les effets des politiques d'*ajustement structurel* et de *privatisations*, qui assouplirent aussi certains secteurs du travail, causant des tensions dans la famille envers les femmes, au fur et à mesure que les relations de genre se précisaient. L'auteure soutient que le genre dépasse les questions de classes et de races. Un des facteurs d'assignation des ressources et des travaux (p. 97) dans les marchés est constitué par le fait que les femmes possèdent seulement 1 % de la propriété dans le monde. Son inclusion dans la mondialisation se présente essentiellement à travers le marché du travail, comme fournisseurs de services – domestiques ou sexuels –, et de plus en plus comme travailleuses dans la production pour l'exportation.

La nature et le fonctionnement des marchés sont remis en question par la position des femmes. L'emploi des femmes augmenta considérablement entre 1950 et 2000 et dès 1980 plus rapidement que l'emploi des hommes (à l'exception de l'Afrique). Cependant, la ségrégation sexiste sur le marché du travail a concentré celui des femmes dans certaines aires et, de manière générale, elles sont employées dans les travaux les moins payés, dans un marché « hyper masculin ». La mondialisation ouvrit aussi une autre aire d'emploi d'exploitation pour les

femmes : l'industrie du sexe et la pornographie (p. 101).

L'auteure soutient que la relation entre la société civile et l'État moderne dans lequel elle est située, est assez complexe. Si l'économie humaine est insérée dans les institutions économiques et non économiques (sociales), il est alors nécessaire de comprendre la complexité de ces institutions pour connaître ses limites et potentialités. Selon une recherche de la Women's Environment and Development Organization (1998), « les femmes paient une partie non proportionnelle des coûts de la globalisation économique, tandis qu'on les exclut des bénéfiques ». Les indicateurs utilisés pour évaluer l'impact du genre sont : les droits des femmes et l'accès à la terre, à la propriété et au crédit, à l'emploi, à l'environnement, à l'éducation, à la santé et au logement.

Néanmoins, les mouvements féministes et sociaux ont obtenu beaucoup en politisant le genre, non seulement dans l'État-nation, mais aussi dans le système international, dans les organisations internationales – par exemple, les Nations Unies et la Banque mondiale. Et ils ont réussi.

Dans le chapitre suivant, « Global Restructuring and Restructuring Gender Relations. The Politics of Structural Adjustment », l'auteure aborde plus amplement le problème de la restructuration des relations entre genres, dans le cadre de la « restructuration globale », et l'impact des politiques d'ajustement structurel (PAE). Les politiques ont impliqué des ajustements majeurs sur le travail du genre, plus d'heures de travail pour le même salaire et une plus grande instabilité du travail (p. 132).

En s'appuyant sur Diane Elson (1989), l'auteure soutient que la tendance à l'expansion et à la précarité du travail des femmes contribue à une stratégie de survie et ne conduit pas à une « croissance soutenue de développement, tant au niveau personnel que national ». La nouvelle division internationale du travail provoquée par la mondialisation, augmentant le nombre de femmes sur le marché du travail, a créé de nouvelles hiérarchies et aussi une division entre producteurs et consommateurs, tant au niveau national qu'entre les femmes du sud (principalement productrices) et les femmes du nord (principalement consommatrices).

De ce fait, le marché du travail se divise en deux, dans la structure des salaires et les coûts du travail dans les pays riches et les pays pauvres. Tandis que les prix au niveau international s'unifient, les salaires dans le tiers monde et les pays de l'est européen sont 70 fois inférieurs à ceux des pays de l'OCDE.

Les féministes libérales comme les marxistes ont considéré que l'emploi payé est important pour les femmes, pour gagner pouvoir et autonomie à l'intérieur de la famille. Précisément les PAE ont augmenté le travail des femmes en dehors du foyer. Mais cette croissance de l'emploi des femmes peut être interprétée aussi comme un nivelage vers le bas des conditions de travail ; c'est-à-dire, plus une question de survie que de gain de pouvoir à travers le contrôle des ressources générées par le travail salarié.

Quand Rai aborde le thème « Théorie économique, critiques féministes et débat sur la citoyenneté », elle



signale que les inégalités basées sur le marché renforcent une citoyenneté politique et économique masculinisée, qui ne reconnaît pas la division inégale du travail non rémunéré, et conséquemment l'allocation inégale du temps que les hommes et les femmes peuvent faire dans le monde privé et le public. La limitation des états de bien-être, la restructuration des ressources publiques, la dé-légitimation des interventions keynésiennes dans l'économie de marché, renforcent la brèche croissante entre hommes et femmes dans l'exercice de la citoyenneté.

Dans le cinquième chapitre, « Gender and Multi-level Governance. Feasible and Transformative Politics ? », l'auteure analyse le problème de façon plus idéologique et politique, soutient que les mouvements féministes et l'activisme des femmes ont transformé le langage du « développement », examine les différentes stratégies qu'elles ont appliquées pour défier les pressions de la mondialisation et l'usage des nouvelles opportunités. L'auteure répond aussi à la question des politiques qui ont un lien avec l'articulation des divers intérêts des femmes. Elle revient sur le chapitre précédent, ajoutant que les mouvements de femmes doivent examiner de façon critique leur participation dans la normalisation de certains discours du pouvoir. Elle aborde ainsi le problème des intérêts des femmes dans la théorie et la pratique ; la représentation de leurs intérêts et les Women's Movements ; le rôle des Organisations non gouvernementales comme exemple de la société civile en action ; les stratégies de change (macro, mezzo et micro) et le rôle de la Banque mondiale et autres questions associées, pour lancer un avertissement :

« Même si la politique de compromis est un parcours désordonné, il est aussi important de considérer les conséquences du non-compromis ». (p. 188)

Le dernier chapitre, « Critical Engagements. From Nationalism to Globalization », est la synthèse et la conclusion du texte. L'auteure soutient que la mondialisation a posé beaucoup de défis pour les femmes. La croissante complexité de l'économie globale et la nature du gouvernement mondial sont en train de réformer la manière dont nous voyons le monde et notre place à l'intérieur. Cependant, ces changements dans les traditions et les économies n'ont pas changé la condition de la femme. Par contre, les inégalités, la violence et l'insécurité ont augmenté.

Cependant, la diversification des acteurs et des agendas des relations internationales et de l'information contribue à améliorer la connaissance sur la situation des femmes. Dans ce nouveau contexte global, Rai nous signale que les compromis continus avec les institutions politiques et économiques sont importants, malgré leurs limitations, étant donné qu'ils permettent d'avoir des politiques sérieuses et solidaires, et en même temps, de souligner le sujet de la différence entre les femmes. Cela permet à celles-ci de s'organiser et de chercher l'appui d'autres mouvements de libération dans leurs luttes pour la justice et l'équité.

Comme le signalent quelques auteures – Robin Cohen et Shirin M. Rai (2000) et Stienstra (2000) –, Rai souligne que le pouvoir global des mouvements sociaux et politiques augmente à travers des réseaux technologiques et d'information, et que les

pressions du commerce et des marchés internationaux commencent à violer profondément les économies nationales – ce qui amène à la fragmentation et au repositionnement des États nationaux. Par le fait même, la relation entre les luttes locales, les mouvements sociaux et l'État national se reforme constamment (p. 205). « La prochaine phase de la lutte des femmes nécessitera la prise en charge plus sérieusement du problème de la redistribution des ressources si les relations de pouvoir dans la société veulent se recréer. » Dans cette situation, les alliances entre groupes de femmes et autres groupes sociaux, et la solidarité entre différents mouvements sociaux d'émancipation qui élargissent le lien entre l'activisme de genre et autres formes de politique transformatrice, deviennent davantage nécessaires et possibles.

Le passé relativement récent de la décolonisation, avec ses stratégies de développement national n'améliora pas la situation de la femme. Le processus de mondialisation du capitalisme, dans l'actuelle phase conduite par la prédominance des politiques néo-libérales imposées par le Consensus de Washington et les organismes financiers multilatéraux, associé à l'affaiblissement de l'État dans les pays périphériques, a aggravé la condition des femmes dans l'économie politique du développement possible, qui avait déjà hérité d'une discrimination historique de racines culturelles et nationalistes. Cependant, grâce à la lutte de quelques mouvements féministes, à l'appui obtenu de quelques organismes internationaux et à la diffusion de l'information que la mondialisation des télécommunications a rendue possible, les femmes ont trouvé de nouvelles formes

de revendications en exerçant leurs droits humains et civils.

La femme, particulièrement dans la périphérie – et spécialement celle de décolonisation récente – a été historiquement objet de discrimination. Cependant, quand on analyse les alternatives de développement possible, à partir d'une perspective économique et politique des relations internationales, le rôle de la femme apparaît essentiel pour l'humanité. Ce livre offre une vision générale du problème, sur l'axe qui lie le genre avec l'économie politique du développement.

En s'appuyant sur ses idées et recherches, sur son ouvrage précédent, sur une vaste bibliographie, Rai renforce la pensée d'auteurs comme Amartya Sen et Martha Nussbaum. L'auteure soutient ses points de vue, qui permettent d'avoir une vision générale de la situation de la femme dans les sociétés sous-développées, dans un contexte dominé par la mondialisation du capitalisme. Cela constitue un apport pertinent à la connaissance du sujet, avec des arguments qui sont d'actualité, à partir d'une vision large et critique des théories du développement et de la relation femmes/développement, critique qui s'étend aux organismes internationaux, comme quelques agences des Nations Unies et la Banque mondiale, pour leur manque de cohérence entre le discours et la pratique ; spécialement quand ils abordent des problèmes comme le développement dans une perspective non historique qui ne tient pas compte des racines structurales des problèmes des sociétés de la périphérie. Une lecture nécessaire pour ceux qui désirent élargir leur horizon sur ces nouveaux sujets de l'agenda

contemporain des relations internationales, même si l'on doit tenir compte que tous les chapitres ne sont pas traités avec la même profondeur et que quelques aspects mériteraient d'avoir été travaillés plus amplement.

Raúl BERNAL-MEZA  
et Denise CASTELLO

Centre d'études internationales CERIAL  
Mendoza, Argentine

## ÉTUDES STRATÉGIQUES ET SÉCURITÉ

### Théories de la sécurité.

DAVID, C.-P. et J.-J. ROCHE. Paris,  
Montchrestien, 2002, 160 p.

À l'image de nombreuses notions en Relations internationales, la notion de sécurité est aussi centrale qu'elle est difficile à saisir. D'un côté parce qu'elle est omniprésente dans les discours des décideurs politiques, avec pour conséquence une dimension symbolique particulièrement ambiguë, soulignée dès les années cinquante par Arnold Wolfers. De l'autre, parce que même en tant qu'outil analytique elle est l'une des notions les plus contestées de la discipline, au dire de l'un de ses meilleurs spécialistes, Barry Buzan. En effet, selon que l'on est sécuritaire traditionnel, élargi ou critique, les conceptions relatives au sujet de la sécurité, à ses enjeux, et à sa nature, varient : malgré la définition de Wolfers qui voit dans la sécurité l'absence de menaces (réelles ou perçues comme telles) sur les valeurs fondamentales, il n'y a aucun accord sur le référent de la sécurité (l'État, la société, l'individu, l'humanité ?), la nature des menaces (militaires, économiques, culturelles, écologiques ?), ou les valeurs qu'il s'agit de protéger (la souveraineté, l'identité,

la prospérité, l'émancipation ?).

À elle toute seule, cette richesse de la notion de sécurité aurait justifié un ouvrage francophone de synthèse sur les théories de sécurité. *A fortiori*, les attentats du 11 septembre ont rendu une telle synthèse encore plus impérieuse : non seulement il est difficile de comprendre ces attentats si on ne maîtrise pas les concepts de sécurité nationale, sociétale ou humaine ; non seulement on ne saurait expliquer les conséquences de ces attentats si on oublie que la sécurité, loin de se réduire à une donnée objective, est aussi un acte de langage et relève d'un processus de sécurisation et de désécurisation ; mais aussi et surtout, du point de vue de la discipline des Relations internationales, ces attentats constituent un excellent test empirique auquel les différentes conceptions de la sécurité doivent se confronter et qui, de ce fait, est susceptible de les départager quant à leur pertinence heuristique. À lire la conclusion de C.-P. David et J.-J. Roche, c'est très exactement dans cette perspective que l'ouvrage sur « Les théories de la sécurité » semble s'inscrire, en ce qu'il souligne la crédibilité que ces attentats rendent à la conception réaliste de la sécurité : « La fin de l'affrontement Est-Ouest avait suscité (...) l'espoir d'un avenir inédit où les générations futures auraient été préservées du fléau de la guerre. Née de manière spontanée, cette croyance a été entretenue par une littérature abondante, où les impératifs de sécurité étaient relativisés par rapport à d'autres problématiques (économiques, environnementales, culturelles...). Les attentats du World Trade Center ont confirmé l'inanité de ces réflexions trop iréniques qui, pour s'opposer à la lecture réaliste du devenir du monde,

avaient repris l'illusion positiviste d'une humanité réconciliée avec elle-même, qui aurait quitté l'âge de la guerre pour se concentrer sur l'exploitation rationnelle des ressources de la nature. » Reste que cette conclusion est l'arbre qui cache la forêt : contrairement ce que laisse espérer le titre du livre, cet ouvrage, publié dans une collection de manuels d'initiation, ne tient que très partiellement ses promesses d'être un résumé pédagogique permettant au lecteur de se faire une idée claire sur les théories de la sécurité.

Le principal problème concerne la structure d'ensemble de l'ouvrage. S'y côtoient deux parties d'importance inégale, et qui sont bien davantage juxtaposées l'une à l'autre qu'elles ne sont intégrées dans une réflexion d'ensemble. La première partie, intitulée « Les approches traditionnelles de la sécurité : la conceptualisation des pratiques », n'a qu'un rapport indirect avec ce qu'un théoricien des relations internationales entend par « théories de la sécurité ». Quatre chapitres s'y succèdent, deux de nature plutôt théorique, portant sur la conception de la guerre chez Clausewitz et la notion d'équilibre des puissances, et deux de nature juridique, consacrés à la sécurité par la négociation et à la sécurité par la sécurité collective. Entre ces quatre chapitres, on cherche en vain un hypothétique fil rouge qui donnerait la cohérence à son ensemble : quelle relation entre la sécurité par le recours à la guerre et la sécurité par l'équilibre des puissances censé éviter ce même recours à la guerre ? quelle différence entre la sécurité par la négociation et celle par la sécurité collective ? La deuxième partie, qui analyse « les nouvelles approches » de la sécurité,

les tentatives de « redéfinition » dont cette notion a fait l'objet, est beaucoup plus familière aux internationalistes, en ce qu'elle rappelle les débats théoriques qui ont vu le jour parmi les spécialistes des études sécuritaires, des réalistes aux critiques en passant par les libéraux et les constructivistes. Pourtant, l'on ne voit pas en quoi la conception réaliste de la sécurité constitue une nouvelle approche par rapport aux approches traditionnelles (mal-)traitées dans la première partie. Par ailleurs, le dernier chapitre, qui analyse l'impact du 11 septembre sur la notion de sécurité, n'est mis en rapport avec les deux autres chapitres de cette partie que de façon allusive. Il est vrai que ce chapitre est issu d'un autre ouvrage dirigé par C.-P. David, portant sur ces mêmes attentats, et mélangeant analyses théoriques sur les causes et significations de ces attentats et considérations normatives sur le comportement à adopter après les attentats, ce qui là encore pose le problème entre le titre et le contenu du livre.

À ces faiblesses formelles s'ajoutent des insuffisances substantielles. Au-delà des résumés superficiels que donnent de certaines notions ou théories les encadrés qui accompagnent le texte principal (il en est ainsi, entre autres, de la notion de communauté de sécurité, ou de la théorie de la paix démocratique), et sans parler de l'utilisation a-critique d'une notion telle que celle de « communauté (ou collectivité) internationale », omniprésente dans les développements des auteurs, l'ouvrage de C.-P. David et J.-J. Roche souffre d'une absence de délimitation claire de l'objet « sécurité ». Ce n'est pas parce que cette notion est un concept contesté qu'elle doit être

confondue avec des notions telles que « paix » ou « stabilité » ; tout au contraire, il appartient d'autant plus aux analystes de tenter de mettre de l'ordre dans ces appellations peu contrôlées dans le discours commun que les notions de sécurité et de paix sont volontiers associées dans la pratique et la rhétorique politiques internationales, ainsi dans le chapitre VII de la Charte des Nations Unies relatif au maintien de la paix et de la sécurité internationales : l'opération « Liberté en Irak » ne montre-t-elle pas que la sécurité internationale n'équivaut pas nécessairement à la paix internationale, tant la conception dominante de cette sécurité, synonyme de stabilité de l'ordre existant, conduit précisément à des recours à la force contre les acteurs perçus comme susceptibles de troubler ladite sécurité ?

Rien de tel dans le manuel de C.-P. David et J.-J. Roche. En se contentant de recycler hâtivement des réflexions de qualité inégale, celui-ci ne contribue guère à rendre plus accessibles les débats existants en matière de sécurité.

Dario BATTISTELLA

*Institut d'études politiques de Bordeaux, France*

### **Explaining NATO Enlargement.**

RAUCHHAUS, Robert W. (dir). London, Portland, Frank Cass, 2001, 232 p.

Depuis le sommet de Prague, et sur une scène internationale fortement marquée par les effets des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, la fonction même de l'OTAN et son élargissement à l'est de l'Europe fait partie des grands sujets de relations internationales.

Mais *Explaining NATO Enlargement* semble nous parler d'un autre temps. Un temps dominé par la campagne de raids aériens de l'OTAN sur la Serbie et le Kosovo et par l'administration Clinton aux États-Unis. L'ouvrage pose toutefois des problèmes toujours d'actualité, bien que certains extraits soient à analyser à la lumière des événements survenus depuis 2001 (en particulier en ce qui concerne la Russie et ses relations avec Washington).

Dans son introduction, l'éditeur Robert W. Rauchhaus, après avoir rappelé les principales étapes de l'évolution de l'OTAN après 1989, pose les problématiques principales que l'ouvrage souhaite traiter. Il propose d'utiliser les questions qui pèsent sur l'élargissement de l'OTAN comme « l'opportunité parfaite d'appliquer les théories des relations internationales à un problème qui est à la fois actuel et important ». Le but est de comprendre, à partir des théories comme outils d'analyse, pourquoi l'OTAN s'est lancée dans l'élargissement. Les analyses les plus fréquemment utilisées dans le livre sont présentées (pp. 11-18), et on peut dire qu'elles couvrent un champ analytique assez large. Le rappel de ces grandes tendances et de leur vision sur l'évolution de l'OTAN dans les années 90, avec pour certaines leurs erreurs d'évaluation, est très intéressant. Un des grands enseignements de ce livre, que Rauchhaus reprend dans sa conclusion, découle de ce vaste éventail d'outils d'explication. On est loin ici, comme on le verra, d'un ouvrage dogmatique.

La première contribution (pp. 23-38) vient de Kenneth N. Waltz, un des praticiens du néoréalisme. Waltz doit d'abord expliquer l'erreur des néoréalistes sur l'OTAN après 1989-1992 : sa

survie contredit en effet ce qu'ils en disaient après la chute de l'URSS. Waltz admet l'erreur, et avance certaines raisons précises, basées sur des termes surtout néoréalistes. Lui-même considère l'élargissement de l'OTAN comme une « folie » américaine, folie dont l'incapacité des néoréalistes à prévoir l'ampleur serait leur plus grande erreur en la matière. On voit donc ici Waltz reconnaître l'erreur de jugement des réalistes sur le problème de la survie de l'OTAN. Mais il essaie aussi de conserver intacte la capacité de compréhension et d'explication des postulats néoréalistes. « L'autocritique » reste donc limitée.

Beverly Crawford (pp. 39-59) constate elle aussi que l'OTAN a surpris par sa survie et ses développements dans les années 90. Elle écrit que, entre une UE impuissante, une Russie obstructionniste et des problèmes de sécurité toujours présents, l'Europe et le monde ont encore besoin de l'OTAN (la plus pratique des organisations de sécurité) et des États-Unis (le pays le plus efficace de cette organisation).

Vivod K. Aggarwal (pp. 63-82) utilise la théorie des jeux à l'intérieur de l'OTAN afin d'expliquer le *NATO expansion game*. Son analyse, très fouillée, est peut-être la plus dense du livre. L'auteur montre en fait, sous un certain angle, comment l'administration Clinton a choisi l'élargissement limité plutôt qu'une autre option (démantèlement, *statu quo*...), alors même que la théorie des jeux montre, d'après Aggarwal, que le *statu quo* était la meilleure solution. Sa conclusion est intéressante, puisqu'il écrit que la décision d'élargissement limité n'a fait fondamentalement que reporter le problème du devenir de l'OTAN. Ernst

B. Haas, pour sa part, utilise la théorie des organisations dans un texte très court (pp. 83-90). Sur le plan théorique, il prévient contre l'erreur qui consisterait à traiter les organisations internationales comme des organisations normales. Il considère que l'OTAN s'est élargie, essentiellement poussée par des États-Unis persuadés d'être les hérauts du libéralisme et les garants de la sécurité européenne (p. 85). Il se prononce pour une forte CSCE, la mise en sommeil de l'OTAN et le retrait des États-Unis d'Europe.

Steven Weber (pp. 91-106) présente une vision plutôt constructiviste. À la question de la survie de l'OTAN, il répond qu'une « highly bureaucratized organization » (p. 91) trouve souvent les moyens de se perpétuer : nouvelles missions, nouvelles structures, et nouveaux membres. Il écrit que l'élargissement « ...est survenu car des États puissants souhaitaient qu'il survienne » (p. 91), afin de se prémunir de l'incertitude future, surtout en ce qui concerne la Russie.

Gale A. Mattox (pp. 107-124), dans son texte, représente ce que Rauchhaus appelle l'institutionnalisme néo-libéral. Le point principal de Mattox est que l'élargissement va attirer dans une sphère libérale des pays neufs, et ainsi aider à stabiliser la région. On touche ici à des problèmes importants liés au libéralisme politique et économique et à son « exportation » dans certains pays. Sur ce point, Mattox a une vision positive de l'élargissement, mais dit que celui-ci doit aller avec une réforme, à la fois de l'Alliance elle-même (pp. 116-119), mais aussi de la structure de sécurité européenne (pp. 112 et s.).

Les deux dernières contributions traitent surtout de politique intérieure. Celle de Charles A. Kupchan (pp. 127-148) apporte beaucoup à la compréhension des mécanismes qui ont conduit l'administration Clinton à choisir l'élargissement. Il évoque comment la « mauvaise idée » de l'élargissement, poussée par des hommes, a pu d'abord construire un consensus de circonstance entre des libéraux et des conservateurs. Les raisons électorales, le manque d'intérêt, les manœuvres et « l'effet Kosovo » ont ensuite contribué à ce que le Sénat accorde à cette mauvaise idée une confortable majorité. Kupchan trace enfin des voies pour l'après-élargissement et la sécurité européenne, appelant à demi-mot les Européens à prendre enfin leur part du fardeau.

Donald J. Bee, lui, traite des intérêts nationaux divers et de leurs visions de l'élargissement (pp. 149-169). Cette contribution, présentant l'opinion sur le sujet dans divers États (France, Allemagne...), reste assez générale. On ne peut s'empêcher de penser que le livre se concentre surtout sur le débat américain, aussi bien dans le traitement des faits que dans les théories présentées d'ailleurs.

Par ailleurs, il faut noter que le livre s'adresse surtout à des spécialistes, pourvus non seulement d'une bonne connaissance des théories des Relations internationales, mais aussi de l'ensemble des événements ayant marqué l'évolution de l'OTAN ces dernières années. Le but de ce livre n'est en aucun cas d'être un manuel sur l'élargissement ou un ouvrage descriptif.

Au cœur même du livre, on peut aussi distinguer, sous la rigueur métho-

dologique, la distinction entre opposants et partisans de l'élargissement. Le fait que le livre soit construit autour de contributions rend un peu difficile l'établissement de conclusions claires. À ce titre, la partie finale de Rauchhaus (pp. 173-194) est précieuse. Rappelant la question centrale du livre « Why is NATO enlarging ? », il souligne que, malgré leurs différences théoriques, les approches exposées arrivent à certaines conclusions similaires. Tout d'abord, l'OTAN s'est élargie, poussée par la volonté des États-Unis (p. 174). Les attributs organisationnels de l'Organisation ont également poussé à cet élargissement, mais de façon moins décisive. La question devient alors de savoir pourquoi Washington a chevauché cette politique. Rauchhaus rassemble les déterminants en déterminants internationaux (pp. 176-179) et internes aux États-Unis (pp. 179 et s.).

Malgré son niveau élevé en matière de théories des Relations internationales, ce livre reste toutefois une bonne introduction au sujet. Il présente aussi l'avantage d'avancer une conception intellectuellement honnête des possibilités offertes par les théories des Relations internationales, en basant sa méthode d'analyse sur l'utilisation des outils de différentes théories dans l'étude d'un problème précis. C'est là une des principales qualités de cet ouvrage que Rauchhaus résume bien en conclusion.

LOUIS CLERC

*Doctorant en Histoire des relations internationales  
Chercheur associé au Centre d'études d'histoire de  
défense, Paris, France  
Jatko-opiskelija, Département d'histoire politique,  
Turku, Finlande*

### La lutte antiterroriste ou la tentation démocratique autoritaire.

LEGAULT, Albert. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, 165 p.

Au premier coup d'œil, le titre frappe : comment peut-on concilier démocratie et autotarisme ? Déjà, la curiosité s'installe et on se demande bien si l'auteur pourra y parvenir. Formule ampoulée dont Legault a développé l'art ou nouvelle réalité du contexte international ? On sent le besoin de se plonger dans l'ouvrage pour y trouver la réponse.

D'entrée de jeu, l'auteur prévient toutefois son lectorat que son texte « n'a pas de prétention scientifique » (p. ix). En cela, il faut lui donner raison puisque le bref recueil est davantage une compilation de réflexions suscitées par la suite des événements du 11 septembre 2001 et une ouverture sur ce que pourrait être la politique étrangère américaine dans ce que certains voient déjà comme étant une ère nouvelle. L'ouvrage n'est toutefois pas complètement dénué d'intérêt scientifique puisque, après avoir franchi les 67 premières pages, il nous en reste une centaine au cours desquelles surgissent des éléments d'analyse, des pistes de recherche éventuelles, voire une esquisse de réponse aux incertitudes causées par un nouvel agencement des rapports de force internationaux.

En fait, si Legault a raison de placer sa mise en garde pratiquement en épigraphe, c'est parce que nous sommes ici en présence davantage d'un ouvrage d'intellectuel que d'un ouvrage de scientifique. L'intellectuel puise à la science, certes, mais il transcende celle-ci : comme l'écrit Marcel Fournier, « pour être considéré comme intellectuel,

[...]il faut être engagé, sans pour autant être membre d'une organisation ou d'un parti politique ; il faut enfin dépasser les situations particulières, les particularismes pour tendre vers l'universel ». Legault répond à cette invitation. Par le dialogue sous-entendu que l'auteur entretient avec son collègue Jean-Pierre Derriennic – dès le parcours de l'index, on s'aperçoit que seuls quelques noms dont ceux de Bush, Ben Laden et Saddam reviennent plus souvent que le sien – il rend le jeu intellectuel encore plus transparent.

L'organisation de l'ouvrage n'est toutefois peut-être pas optimale. On y perd parfois le fil des questions originales. À cet égard, les dix chapitres qui articulent la réflexion n'aident pas puisqu'ils masquent une construction plus simple : une introduction suivie de trois parties à peine évoquées, mais qui se révèlent tout de même tant leurs tons différents.

Le premier chapitre de l'ouvrage sert effectivement d'introduction. Legault s'y inspire des écrits d'Alain Joxe, de Raymond Aron et de Bertrand Badie et, plus précisément, de son concept de retournement du monde. L'auteur ne se limitera toutefois pas à ces sources puisque tour à tour, les valeurs réalistes (plus généralement), marxistes (p. 68) et constructivistes (p. 152) seront appelées en renfort. La réflexion qui est menée dans ce chapitre introductif est intéressante et s'achève sur trois questions : la fonction de protection exercée par l'empire a-t-elle complètement disparu ? L'État sort-il renforcé ou affaibli de la crise du 11 septembre, et est-ce la fin de la société civile ? Le menace terroriste est-elle réelle ou non et si oui, est-il possible de l'éliminer ?



Les réponses apportées à ces questions, en bout de ligne, n'ont rien de manichéen et elles affichent certaines nuances selon le contexte qui est considéré. Les divers chapitres de l'ouvrage y contribuent de façon plus ou moins directe. Ainsi, dans les chapitres 2, 3 et 4, après avoir abordé quelques « réflexions critiques » quant à l'avenir du réseau Al-Qaïda et aux « effets pervers de la fonction de protection », l'auteur reprend des propos qu'il a publiés dans le quotidien *Le Devoir*. Il accole les chroniques qui s'enchaînent, parfois dans la redite, parfois dans les bris du *continuum* analytique. C'est certes le propre d'un écrit éditorial, mais leur ensemble n'apporte guère davantage que la somme des parties. Il s'agit sans doute de la partie la plus faible du volume. L'auteur le reconnaît lui-même puisqu'il sent le besoin d'y apporter des nuances en fin de parcours.

Les trois chapitres de la deuxième partie reprennent, quant à eux, certaines communications scientifiques de l'auteur enrichies de l'apport de recherches faites par ses adjoints, avant d'en arriver à une mise en ordre des grandes interprétations. Si les contributions étudiantes sont davantage factuelles qu'analytiques, il reste que c'est dans ces trois chapitres que l'on trouve les bases pour une avancée scientifique dans l'analyse de cette question. Il s'y trouve, à n'en point douter, une part importante de la valeur de cet ouvrage.

Enfin, la troisième partie (chap. 8 à 10) offre une mise en perspective des propos antérieurs de l'auteur, mais aussi de l'ensemble de la question. Le chapitre 9 est particulièrement intéressant en ce qu'il constitue, en quelque sorte, le chapitre intégrateur de

l'ouvrage et il apporte les nuances voulues à la compréhension d'une situation complexe. Il aborde notamment la question irakienne en soulevant des questions qui ont encore leur pertinence aujourd'hui, même si d'autres éléments ont déjà été rejoints par les événements.

Au fil du propos, l'auteur lève le voile sur la proposition antinomique de son titre après en avoir donné la contextualisation en présentation (p. X). Cependant, dans le dernier chapitre, au moment où il justifie sa prise de position, il revient au titre auquel il avait déjà songé : face à la « globalisation centralisatrice de la fonction de protection », nécessaire à l'application de la justice et aujourd'hui ramenée entre les mains américaines, Legault affirme que « l'aventure reste démocratique, car il s'agit d'étendre la fonction de protection au plus grand nombre des citoyens du monde. Elle est aussi *totalitaire* [et non autoritaire] dans le sens d'une centralisation globalisatrice dont est désormais tributaire la lutte antiterroriste sur un plan mondial » (p. 158). Ce type d'erreur est un peu dommage puisque le lecteur ne sait trop ce qu'en pense véritablement l'auteur. D'autant plus qu'une relecture attentive du manuscrit aurait pu éviter ce glissement.

Au niveau de la facture de l'ouvrage, en plus des lacunes déjà observées, il est aussi possible de noter un manque d'uniformité dans la technique utilisée pour les notes infrapaginales et une référence au moins est même oubliée. La pression de publier « à chaud » se ressent ailleurs : dans certains pléonasmes (reprise de la même phrase dans le texte et dans la note 34, p. 20 ; une perspective qui « débouche

inévitablement sur une inévitable confusion », p. 124), de même que dans quelques coquilles et fautes d'orthographe. Enfin, l'utilisation de références temporelles relatives plutôt qu'absolues (un rapport récent, mai dernier (p. 101), novembre dernier (p. 82), un ministre qui « vient de présenter » (p. 103), etc.) marque le texte et l'empêche de bien vieillir.

Doit-on aussi reprocher au texte de répéter, au fil des chapitres, certains éléments d'information ? Si l'on tient compte de la fluidité de lecture et de la progression de l'argumentaire, on serait tenté de le faire. Par contre, comme il s'agit d'une mosaïque de textes parfois présentés avec un niveau d'intégration minimal, il en va quasiment de la nature de l'œuvre d'amener ce qui ailleurs constituerait une lacune. Ces redondances offrent aussi l'avantage d'une utilisation pédagogique autonome pour plusieurs des textes.

Somme toute, même si l'ouvrage risque de mal vieillir tant il est ancré à un moment précis de l'histoire et que sa présentation fait peu pour l'en dissocier, il faut le prendre pour ce qu'il est : la réflexion qu'un expert a voulu diffuser et faire partager le plus largement possible, un point de vue à partir duquel nous pourrions affiner notre propre perception des ces importants développements internationaux. Les volumes ont habituellement un temps de vie plus long que les articles publiés dans un quotidien et ont la réputation de permettre, règle générale, une réflexion plus complète. Il faut savoir gré à Legault d'avoir eu ce réflexe. En ce sens, le regroupement d'analyses déjà publiées permet de donner une certaine perspective, mais ce sont surtout les nuances apportées dans les

sections subséquentes qui sont riches d'enseignement.

Nelson MICHAUD

*École nationale d'administration publique  
Université du Québec, Québec*

### **The New Crusade. America's War on Terrorism.**

MAHAJAN, Rahul. *New York, Monthly Review Press, 2002, 160 p.*

Cet ouvrage n'a pas été écrit par un expert universitaire, mais par un pacifiste engagé. Loin de le disqualifier, cette précision vise à mettre en valeur le fait que Rahul Mahajan nous livre ici une analyse plutôt équilibrée de la politique étrangère américaine. Parmi la masse des travaux publiés ou mis à jour, le plus souvent à la hâte, dans le sillon des attaques suicides contre le World Trade Center et le Pentagone, l'effort de Mahajan est plus que louable. Il cherche autant à souligner les contradictions apparentes et les visées « impérialistes » des États-Unis, qu'à distinguer soigneusement les faits et les opinions personnelles. L'auteur ne réussit pas à tous les coups, mais on ne saurait non plus ignorer que son militantisme est traversé d'un souci constant d'objectivité. Contrairement à plusieurs textes cherchant à expliquer la montée de l'intégrisme et son versant anti-américain, celui de Mahajan ne confond pas explication et justification. L'introduction est très claire sur ce point et l'auteur tient d'ailleurs à dénoncer la vague de conformisme qui, aux États-Unis et un peu partout dans le monde, assimile critique et trahison à la patrie, dissension et défaitisme.

*The New Crusade* est divisé en trois sections, qui examinent successivement les mythes entourant la guerre au

terrorisme, l'utilisation stratégique des interventions humanitaires et, enfin, l'avenir de la lutte antiterroriste.

Les « mythes » que Mahajan décrit et réfute ne sont rien d'autre que les principales justifications avancées par l'administration Bush avant et pendant la guerre contre le régime taliban, régime accusé d'abriter les responsables du réseau terroriste Al-Qaïda, ces derniers étant les commanditaires présumés des attentats du 11 septembre. L'auteur en compte dix-neuf. À court terme, ces mythes ont servi à légitimer l'intervention armée en Afghanistan mais, à moyen terme, leur but est de rendre acceptable une politique étrangère axée sur l'intimidation et la soumission de tous les pays aux diktats de Washington. Cette politique, selon Mahajan, est d'une myopie remarquable : elle ne peut que renforcer le ressentiment et la haine contre l'Amérique.

Le premier de ces mythes fondateurs, nous explique l'auteur, est l'idée selon laquelle la guerre était nécessaire pour éviter la destruction des États-Unis. Malgré ce qu'en dit le gouvernement Bush, l'attaque terroriste du 11 septembre ne fut pas perpétrée, comme celle de Pearl Harbor, par une puissance militaire étrangère. Ce ne fut pas non plus une attaque contre « la liberté », mais plutôt contre l'expansionnisme américain, soutient Mahajan en se basant principalement sur les déclarations télédiffusées d'Oussama ben Laden.

Une autre série de mythes pivote sur la diplomatie et la conduite des opérations de guerre. Les États-Unis n'ont pas renoncé à l'unilatéralisme et, de fait, ce dernier a été renforcé par la logique manichéenne voulant que

« ceux qui ne sont pas avec nous, sont contre nous ». L'auteur dénonce cette logique simpliste et l'instrumentalisation contre tous les dissidents, notamment ceux qui condamnent à la fois le terrorisme et la guerre en Afghanistan. C'est la « crédibilité de l'empire » qui aurait motivé cette guerre, et non pas le désir de vengeance du peuple américain. Enfin, Mahajan dénonce le faux caractère humanitaire de l'intervention américaine ainsi que la complicité avec l'Alliance du Nord et avec d'autres groupes armés ailleurs dans le monde qui terrorisent les populations locales. Au passage, la perception trop idyllique de la liberté de presse aux États-Unis est également écorchée.

La deuxième partie du livre aborde plus en détail l'instrumentalisation des interventions humanitaires, en la resituant notamment dans le cadre plus vaste de la logique « impérialiste » américaine. Pour Mahajan, les États-Unis ne fournissent pas de l'aide aux populations civiles par pur altruisme. Ils poursuivent d'autres objectifs : dissimuler les effets désastreux de leur politique étrangère, camoufler la brutalité des opérations militaires ou bien asseoir leur pouvoir politique et économique. L'analyse des interventions humanitaires en Afghanistan, en Somalie, au Kosovo et au Rwanda permet à l'auteur de mettre en évidence l'opportunisme de Washington. Une « dépravation » confirmée par les nombreuses dérobades américaines concernant la vente de médicaments à bas prix aux Africains malades du sida. Des jugements de ce type ainsi que certaines affirmations sur l'évolution de l'impérialisme risquent ici d'agacer le lecteur et même de discréditer la

solution proposée par l'auteur, à la fois sensée et chimérique : des interventions humanitaires dépourvues de toute dimension néocolonialiste.

Les réflexions sur l'avenir de la guerre contre le terrorisme, qui closent le livre, se fondent sur un exposé des contradictions qui traversent la politique étrangère américaine, contradictions qui sont d'autant plus apparentes dans le cas des pays arabes (Washington, pour s'assurer le contrôle du pétrole, supporte des élites prédatrices et autoritaires, dont l'impopularité les rend dépendantes de l'aide américaine). Sur ce même plan, Mahajan ne manque pas non plus de souligner, chiffres à l'appui, que l'industrie américaine de l'armement attise les conflits dans de nombreuses régions en vendant des armes aux belligérants et aux gouvernements qui ne respectent pas les droits de la personne. Cette stratégie, soutient l'auteur, n'aidera certainement pas à conjurer la naissance et l'expansion des « États voyous », phénomène que le refus américain de ratifier le traité sur la Cour pénale internationale rend encore plus difficile à endiguer par des moyens pacifiques. Cette somme de contradictions prépare doublement le terrain pour la guerre contre le terrorisme : elle exacerbe le ressentiment et la violence dans le tiers monde tout en justifiant le militantisme et l'impunité des États-Unis.

Pour ne pas conclure sur une note pessimiste, Mahajan affirme qu'il ne faut pas perdre espoir. La guerre contre le terrorisme donne aux pacifistes et autres militants progressistes une occasion unique de démontrer que la raison est de leur côté.

Il serait sans doute dommage que ce livre ne soit lu que par un public informé et le cercle restreint d'activistes auquel il semble destiné. L'engagement de l'auteur en faveur de la paix ne limite pas la portée de l'analyse ni sa pertinence. Les étudiants universitaires y trouveront un excellent exemple de ce que l'on peut accomplir en identifiant clairement les postulats qui guident une recherche.

Guillermo R. AUREANO

*Département de sciences politiques  
Université de Montréal*

### **Le Pakistan, carrefour de tensions régionales.**

*JAFFRELOT, Christophe (dir.). Coll. Espace international, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002, 166 p.*

Sixième pays du monde par son poids démographique, le Pakistan fait l'objet depuis quelques années, de toutes les attentions géopolitiques dirigées sur l'Asie centrale. Cette réédition d'un ouvrage publié une première fois en 1999, coïncide avec l'intérêt grandissant pour l'une des régions les plus dynamiques du globe. Ce manuscrit diffère des autres volumes sur le sujet par son analyse très pointue d'une période de l'activité politique pakistanaise. Écrit dans un style alerte, très journalistique, le volume est composé de sept textes courts, d'une brève chronologie des 60 dernières années et d'une liste de 17 ouvrages de référence. Bien que les auteurs couvrent un large éventail de sujets, le volume est organisé autour de deux thèmes : les enjeux régionaux et la problématique identitaire.

Le thème des enjeux régionaux est examiné dans trois chapitres. Jaffrelot

démontre que le Pakistan est, depuis son origine, au carrefour de conflits régionaux et internes. L'explication repose sur les séquelles de la partition avec l'Inde d'une part et, d'autre part, sur une centralisation excessive de l'État refusant de reconnaître droit de cité aux identités régionales dans un pays musulman. Racine soutient que la nation pakistanaise ne peut échapper au fait qu'elle existe par opposition à l'Inde. Cette situation a entraîné des lectures divergentes d'une histoire commune. Il démontre que la logique de la partition reposait sur un refus de voir les musulmans d'une Inde indépendante subir la fêrule de la majorité hindoue. Mais la partition n'a pas permis de trouver la sécurité promise par l'émergence d'un État indépendant. Grare analyse les intérêts économiques et stratégiques du Pakistan sur l'approvisionnement énergétique en Asie centrale. Après avoir été le principal relais d'approvisionnement de la résistance afghane, le Pakistan entendait devenir la principale voie de transit des hydrocarbures, suite à l'embargo imposé par les États-Unis à l'Iran. Mais le pays dut revoir à la baisse son ambition de devenir l'un des principaux acteurs du commerce régional. En effet, Grare démontre que la fonction géopolitique du Pakistan dépend davantage de l'évolution de la politique américaine et russe depuis dix ans.

Le deuxième thème du volume, la problématique identitaire, est analysé dans des chapitres sur : 1) les Mohajir à Karachi, ces migrants musulmans des provinces indiennes du Nord à majorité hindoue (Samad) ; 2) le poids démographique du Punjab dans la structure du développement économique, du recrutement militaire et de l'administration gouvernementale (Talbot) ; 3)

les partis islamistes pakistanais (Blom) ; 4) la dynamique des forces centripètes et centrifuges au Pakistan (Lafrance) ; et 5) le récent isolement diplomatique du Pakistan (Jaffrelot). Deux chapitres sont particulièrement intéressants. Blom analyse fort habilement l'islamisation des structures politiques et sociales, mais surtout la stratégie de l'État dans sa gestion des relations avec les partis religieux. Il existe trois grands types de mouvements politiques islamistes : jihadistes, sectaires et constitutionnalistes qui conservent une influence sur la scène politique. Mais, depuis la fondation du Pakistan, chacun a connu des scissions internes à l'occasion d'élections ou de débats constitutionnels. La relative démocratisation du régime les a affaiblis en stimulant la personnalisation de la direction et les conflits internes. De façon davantage marquée, la radicalisation des partis islamistes et leur activisme en Afghanistan, au Cachemire et dans les réseaux transnationaux a considérablement réduit leur base sociale. Lafrance analyse les fondements du problème pakistanais sous deux volets. D'abord, il démontre que la localisation du cœur culturel, politique et historique du pays se situe entre le Punjab et le Cachemire. Il en résulte que les événements, dont ce territoire est le théâtre, entraînent obligatoirement le Pakistan dans une spirale d'interactions. Ensuite, les jeux démocratiques et économiques qui consistent à élaborer, défendre et appliquer des programmes destinés à créer la richesse, ont plutôt reproduit des structures, des hiérarchies et une accumulation de réseaux de clientèle qui faussent le sens même de la pratique électorale et le fonctionnement de l'administration.

Comme dans la plupart des ouvrages collectifs, il existe une inégalité des approches, styles et pertinences. Le volume aurait mérité une conclusion qui synthétiserait les thèmes et les éléments soulevés et réitérerait certaines des questions posées. Néanmoins le volume est intéressant et permet de clarifier les informations récentes sur la situation politique du Pakistan.

Claude COMTOIS

Département de géographie  
Centre d'études de l'Asie de l'Est  
Université de Montréal, Montréal

### **Transforming America's Military.**

BINNENDIJK, Hans (dir.). Washington, DC,  
National Defense University Press,  
2002, 394 p.

La révolution des affaires militaires requiert le développement de nouvelles technologies, définitions opérationnelles et structures d'organisation. Ce processus doit conduire l'armée américaine vers les missions nécessaires du XXI<sup>e</sup> siècle. Cependant, le processus implique aussi des risques susceptibles de saper dangereusement les capacités militaires des États-Unis. Il s'agit de mettre en évidence l'intérêt d'une transformation progressive, impliquant simultanément tous les services et l'ensemble des partenaires concernés. L'effort de transformation a été engagé pendant l'administration Clinton. En 2001, la Revue Quadriennale de la Défense (*Quadrennial Defense Review*) a fixé plusieurs objectifs, notamment la protection du territoire national (*homeland*) et des réseaux d'information, le développement et le soutien de la puissance américaine vers des théâtres lointains, le refus de la sanctuarisation des ennemis et le renforcement des technologies de

l'espace et de l'information. Les événements de septembre 2001 ont donné plus de poids au premier objectif.

Dans une première partie « Les fondations de la transformation », Sam Tangredi (chap.1) considère que la transformation des affaires militaires implique la mise en place sérieuse des priorités des objectifs et des missions. Aujourd'hui, les États-Unis doivent adopter un nouveau modèle de hiérarchie dans les missions, capable d'identifier dans les intérêts ceux qui sont « de survie », vitaux ou simplement importants nationalement. Les allocations de ressources doivent dépendre des réponses ainsi apportées. Si l'on a abandonné la stratégie de la victoire simultanée sur deux théâtres d'opération, la nouvelle stratégie doit permettre aussi plus de flexibilité pour une plus grande diversité de missions. Pour Thomas Hone et Norman Friedman (chap. 2), la question est de savoir comment les nouvelles technologies peuvent s'appliquer au secteur militaire. Ils mettent en évidence le potentiel d'une douzaine de technologies, dont certaines ont déjà fait l'objet de développements importants dans le domaine commercial. Après une présentation historique, Richard Krugler (chap. 3) insiste sur la nécessité de ne pas recourir aux solutions extrêmes en matière militaire. Le pluralisme des idées et des organisations est plus efficace qu'un plan centralisé et risqué.

Dans la seconde partie « La transformation des services », Thomas McNaugher et Bruce Nardulli (chap.4) mettent en avant l'importance des transformations à engager dans les services de « l'Army ». Le plan de l'Armée prévoit de mener simulta-

nément des stratégies à long terme (*Objective Force*), à moyen terme (*Interim Force*) et à court terme (*Legacy Force*). À long terme, il faut construire le système de combat futur. Ainsi de petits véhicules en réseau (de 16 à 20 tonnes) devraient remplacer les chars M-1 Abrams de 70 tonnes et les véhicules d'attaque M-2 Bradley de 32 tonnes. Les paris sont faits en faveur d'améliorations importantes dans la technologie d'information, les senseurs et les robots. Pourtant cette démarche est dangereuse si les progrès technologiques ne s'avèrent pas suffisamment rapides. Au fond, avec le combat contre le terrorisme, l'armée a l'opportunité de modifier ses technologies et ses objectifs, ce qui la conduit à une réorganisation nécessaire, qui doit cependant rester très contrôlée. Pour William O'Neil (chap. 5), la Marine (*Navy*) est devenue une force aérienne considérable. Elle s'est adaptée à cette condition, en créant des plates-formes sur presque tous les navires de guerre. La Marine ne souhaite pas changer trop rapidement, car il faut 15 ans pour concevoir et construire un bâtiment de guerre, lequel est mis en service pendant au moins 35 années. Aujourd'hui, la Marine est sur la bonne voie, avec une capacité stratégique dominante depuis la fin de l'Union soviétique, malgré la diminution des coûts des missiles ou des mines des adversaires potentiels. Depuis septembre 2001, la *Navy* a une nouvelle mission, le soutien des gardes-côtes dans la protection du territoire contre les attaques terroristes. L'amélioration technologique des armements de la *Air Force* est considérable et elle porte sur l'espace, l'espace aérien et l'espace cybernétique, note David Ochmanek (chap. 6). Aujourd'hui, les États-Unis disposent des armes les plus

performantes et d'une domination importante de l'espace aérien. Cependant, plus d'avions militaires sont nécessaires pour faire face aux menaces de demain. À court terme, il faut remplacer les missiles de croisière et les véhicules de combat automatiques sans assistance humaine, et améliorer les armes disponibles. Par contre, il ne faut pas tout modifier, compte tenu de l'importance de l'avantage des États-Unis dans ce domaine.

Dans la troisième partie, « La coordination des opérations militaires transformées », Paul Davis (chap. 7) présente dix principes qui devraient présider les transformations nécessaires, parmi lesquels l'utilisation maximale de la technologie, l'anticipation de la nature des guerres futures, l'organisation des capacités nécessaires à la réalisation de certaines opérations ou la mise en place sécurisée des soutiens politiques et économiques en faveur de la transformation. Davis propose un système d'analyse des capacités capable de favoriser la mise en place de stratégies adaptées aux menaces. Douglas McGregor (chap. 8) considère que les États-Unis doivent abandonner les tactiques militaires encore valables depuis la Seconde Guerre mondiale. Il faut au contraire mettre en place un commandement centralisé et un contrôle de toutes les composantes stratégiques. Charles Barry (chap. 9) rappelle que les États-Unis doivent prendre en compte le poids de leurs alliances, notamment de l'OTAN et de la vision européenne de la défense. Il convient de faire en sorte que l'Europe, qui n'a pas de vision commune suffisante en matière de défense, travaille en coopération avec les États-Unis.

Dans la quatrième partie, « Élargissement des aspects de la transformation », Michèle Flournoy (chap. 10) considère d'abord que la prévention doit être conduite de manière agressive et proactive et qu'une politique de protection doit être engagée, dans le cadre d'objectifs bien définis. Elle propose de nombreuses transformations organisationnelles, en partie acceptées par l'administration Bush. Peter Wildon et Richard Sokolsky (chap. 11) mettent en évidence les forces militaires disponibles et ils concluent que la théologie de la « guerre froide » continue à gouverner la politique stratégique américaine. Ils proposent une modernisation des stratégies et des armes disponibles. Pour Stephen Randolph (chap. 12), les forces de l'espace contribuent à l'avantage comparatif des forces américaines, au point qu'elles sont quasiment hégémoniques. Cependant, les coûts sont encore prohibitifs et l'exploitation reste très délicate d'emploi. Les États-Unis doivent continuer à investir dans la R&D et à soutenir la base industrielle nationale correspondante. Jacques Gansler (chap. 13) souligne la vulnérabilité des États-Unis dans le domaine du *cyberspace*. Les autoroutes de l'information mettent en œuvre des flux qui ne sont pas toujours facilement contrôlables et qui se prêtent, de ce fait, aux actions terroristes. Il convient donc de créer un système internet fiable contre tous les types d'attaque. Pour Mark Montroll (chap. 14), le complexe de la R&D de défense est très puissant, mais des problèmes sérieux s'annoncent à l'horizon. Aujourd'hui, les grandes entreprises renâclent à investir dans la R&D militaire jugée finalement pas si rentable que cela. Le Pentagone aurait beaucoup à apprendre des

pratiques des firmes commerciales qui conduisent à des recherches importantes sur l'identification et l'acquisition de technologies nécessaires, éventuellement disponibles ailleurs. Pour Paul Needham (chap. 15), les initiatives nombreuses entreprises pour réduire la logistique de projets de forces militaires devraient aussi tenir compte des expériences civiles, même si le service ainsi obtenu n'offrira plus les mêmes normes de sécurité. Il y a donc un choix à faire, peut-être différent selon les situations réelles des services, entre le coût et le risque.

Cet ouvrage, très technique, s'adresse aux parlementaires, aux spécialistes de l'art militaire, aux personnels des industries d'armement et bien sûr aux responsables de la défense. Il s'agit d'un ouvrage très sérieux, bien documenté, mais parfois un peu trop technique.

Jacques FONTANEL

*Université Pierre Mendès France  
Grenoble, France*

#### ANALYSE DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

##### **American Orientalism. The United States and the Middle East since 1945.**

*LITTLE, Douglas. London/New York, IB  
Tauris, 2003, 407 p.*

L'ouvrage que Douglas Little, professeur d'histoire à la Clark University (Worcester, Massachusetts), consacre à la politique américaine au Moyen-Orient depuis 1945 tombe à pic après les attentats du 11 septembre, la campagne contre Al-Qaïda et la guerre contre le régime de Saddam Hussein. Il permet de mieux comprendre les



ressorts de la stratégie américaine dans une région considérée comme d'intérêt vital du point de vue stratégique. Il montre surtout la complexité des relations entre les États-Unis et un monde arabo-musulman pris entre tradition et modernité.

L'auteur consacre son premier chapitre à la dimension culturelle du problème. Il part du constat qu'on ne saurait comprendre la politique américaine dans cette région sans faire référence aux stéréotypes qui circulent sur les musulmans et les juifs aux États-Unis pendant près de deux siècles. Il montre à l'aide de nombreux exemples tirés de la culture populaire combien les uns et les autres ont été perçus pendant longtemps comme appartenant à un autre monde, arriéré et décadent, le monde exotique du despotisme oriental. Au début du <sup>xx</sup>e siècle, beaucoup d'hommes d'affaires, de missionnaires et d'archéologues continuent d'entretenir d'une certaine manière cette vision simpliste, portée également par des films à succès et des magazines populaires comme *National Geographic*. Dans les années trente, les perceptions évoluent même si les préjugés demeurent tenaces. Avec la Seconde Guerre mondiale, l'holocauste et la création de l'État d'Israël, l'auteur acte le recul de l'antisémitisme tandis que les Arabes et les musulmans seront progressivement « diabolisés » et présentés comme des adversaires du Monde libre, notamment lors de la flambée des nationalismes dans les années cinquante et soixante.

Dans son deuxième chapitre, Douglas Little aborde le problème du pétrole qui symboliquement représente le Moyen-Orient aux yeux de la majorité des Américains. Dans ce

chapitre dense et intéressant, il analyse en détail comment se structure l'industrie pétrolière au plan international ; le rôle et l'influence des grandes compagnies comme Exxon et Texaco ainsi que leurs liens étroits avec certains pays arabes ; l'émergence de l'OPEP et son influence sur les cours du baril de pétrole après la crise de 1973. Enfin, comment les diverses administrations américaines concilient les intérêts pétroliers avec le *special relationship* avec Israël.

Dans le troisième chapitre, l'auteur revient sur cette question en détail. Il montre combien cette alliance étroite avec Israël constitue dès le départ un handicap dans les relations avec le monde arabe. Après avoir longuement analysé les racines de cette alliance, l'auteur insiste particulièrement sur le potentiel nucléaire israélien qui a servi les intérêts stratégiques des États-Unis pendant la guerre froide. Il montre également combien les intérêts des uns et des autres sont liés même si les Israéliens n'ont jamais considéré que ce qui était bon pour les États-Unis l'était nécessairement pour l'État hébreu.

Le quatrième chapitre s'efforce d'expliquer les efforts déployés pour contenir et endiguer l'influence soviétique dans la région après le vide laissé par le décrochage de la Grande-Bretagne. L'auteur montre notamment comment les États-Unis s'efforcent de mettre sur pied un système de sécurité régional s'étendant de la Turquie au Pakistan. Il revient également sur la crise de Suez pendant laquelle les intérêts de la Grande-Bretagne et ceux des États-Unis divergent. Au passage, l'auteur s'attarde sur les diverses doctrines qui serviront à justifier la

politique américaine menée au Moyen-Orient, celle d'Eisenhower notamment, puis celle des présidents Kennedy et Johnson, avant d'analyser la doctrine Nixon des « deux piliers » (l'Iran d'un côté, l'Arabie saoudite de l'autre) destinés à contenir l'expansionnisme soviétique. L'auteur montre qu'après la révolution islamique en Iran et l'invasion soviétique de l'Afghanistan en 1979, deux événements qui révélèrent les faiblesses du dispositif, les responsables américains renouent – c'est le sens de la doctrine Carter – avec l'approche développée par le président Harry Truman.

Le cinquième chapitre revient longuement sur la montée des nationalismes dans la région et s'attarde en particulier sur le cas de l'Égypte nassérienne. L'auteur suggère que les États-Unis ont mal jugé l'importance et la nature du nationalisme nassérien parce que les officiels américains avaient une vision du radicalisme politique datant du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1952, après l'arrivée de Gamal Abdel Nasser au pouvoir, ils voient en lui une sorte de Thomas Jefferson moyen-oriental. Lorsque Nasser nationalise le canal de Suez et se rapproche du Kremlin à la suite de l'intervention anglo-française, l'administration Eisenhower voit en lui au mieux l'équivalent égyptien de Kerensky, au pire celui de Lénine. Par la suite, le président Kennedy cherchera à rétablir des liens avec le leader égyptien mais ses efforts échoueront. Nasser et les nationalistes arabes seront alors diabolisés et la victoire israélienne de 1967 accueillie avec soulagement.

Le sixième chapitre analyse longuement et avec finesse les efforts déployés par les États-Unis en vue de moderniser et de réformer les sociétés

musulmanes traditionnelles de l'Afrique du Nord au golfe Persique, afin d'éviter la répétition du scénario égyptien. L'auteur analyse les conceptions des décideurs américains, notamment celles qui favorisent les évolutions pour contrecarrer les révolutions. Il rappelle les efforts de l'administration Eisenhower visant, avec l'aide de la Grande-Bretagne, à réformer la monarchie hachémite en Irak précisément dans le but d'éviter l'instabilité et les coups d'État révolutionnaires. Il rappelle également les pressions exercées sur le roi Idriss en Libye afin d'éviter l'arrivée au pouvoir de nationalistes hostiles à l'Occident. Enfin, le cas de l'Iran est longuement analysé. Ici encore, l'auteur apporte quelques lumières sur le soutien apporté par les présidents Kennedy, Johnson et Nixon à la « révolution blanche » du Shah. Tous ces efforts échoueront malgré les pressions en tout genre parce que les responsables américains sont obnubilés par l'antagonisme avec l'Union soviétique et ne saisissent pas la nature profonde des changements en cours dans le monde arabo-musulman, tant sur les plans religieux que politiques.

Dans le septième chapitre, Douglas Little s'interroge longuement sur l'engagement militaire américain dans la région. L'envoi d'un demi-million de soldats américains pour libérer le Koweït envahi par l'Irak, vise certes à défendre les intérêts américains dans la région mais doit être interprété, selon l'auteur, comme une réaction au « syndrome vietnamien » qui a empêché toute forme d'intervention militaire directe dans les conflits régionaux pendant deux décennies. L'auteur revient en détail sur la doctrine de la « guerre limitée » mise au point en

1958 lorsque le président Eisenhower envoya les Marines à Beyrouth pour une période de 100 jours. Cette doctrine expérimentée au Moyen-Orient conduisit au désastre dans le Sud-Est asiatique. Il faudra près de deux décennies pour surmonter cette épreuve qui paralysa l'activisme américain. Le président Reagan tentera, sans grand succès, de changer cette mentalité. Avec la victoire éclatante dans la guerre du Golfe en 1991, le président George Bush affirma que l'Amérique avait surmonté le « syndrome vietnamien ». Sa retenue à marcher sur Bagdad de même que la politique menée par son successeur, le président Clinton, dans les Balkans huit ans plus tard, démontrent que les réserves à l'égard d'une politique résolument interventionniste demeuraient vivaces à Washington.

Le dernier chapitre est entièrement consacré au conflit israélo-palestinien. L'auteur y démontre une connaissance pointue du problème. Il rappelle notamment que pendant près de cinquante ans, les États-Unis se sont efforcés de rechercher un règlement basé sur l'acceptation par les deux peuples du principe *peace for land*. Il analyse par le menu les politiques menées par les diverses administrations et s'étend particulièrement sur l'action du président G. Bush et le volontarisme de l'administration Clinton. Les obstacles rencontrés, les propositions américaines et les ultimes tentatives pour sauver le processus de paix sont finement analysés.

Dans ses conclusions, l'auteur s'interroge sur la capacité des États-Unis à établir une relation normale avec le Moyen-Orient et en général avec le monde arabo-musulman. Les attentats du 11 septembre ont montré que ce ne

sera pas chose facile. Les récents développements en Irak et au Moyen-Orient inciteront tous ceux qui s'intéressent à la politique internationale à lire attentivement le livre de Douglas Little qui s'efforce, de manière honnête, critique et intelligente, de décrypter les mystères de l'orientalisme américain. Ce livre bien écrit est complété par des notes, une bibliographie et un index.

Simon PETERMANN

*Université de Liège, Belgique*

## RÉGIONALISME ET RÉGIONS – EUROPE

### L'Europe en quête de légitimité.

QUERMONNE, Jean-Louis. Paris, Presses de Sciences Po, 2001, 128 p.

Publié dans la collection *La bibliothèque du citoyen*, ce court essai cerne un problème bien précis de la construction européenne. Dans un style clair et concis, Jean-Louis Quermonne, propose une réflexion sur la légitimité politique. La thèse principale de l'ouvrage se résume à une question simple : quelle peut être une légitimité européenne dans un monde avec et sans souveraineté ? D'emblée, Jean-Louis Quermonne situe l'Europe politique dans la logique du compromis. Selon ce grand spécialiste des affaires européennes : « la légitimité politique de l'Union dans les années à venir sera démocratique ou ne sera pas » (p. 26). Elle le sera par une volonté politique de reconnaître ce qui fait la spécificité de l'entreprise européenne, soit la présence des États membres et la prise en compte d'une Europe des citoyens.

Depuis quelques années, il semble en effet assez évident que le projet

européen s'inscrit dans les dynamiques d'un environnement international en profonde mutation depuis la fin de la guerre froide. Il ne fait plus de doute que l'Europe est à un tournant de son histoire. Par conséquent, elle se doit de penser un projet politique au risque de devenir une grande organisation de régulation économique et technocratique. Dans le contexte de l'après-guerre froide, un processus de légitimation politique de l'Europe a été enclenché autour de certains événements, notamment le débat autour du traité de Maastricht (1992), les référendums danois (1992) et français (1992), la déclaration du traité de Nice sur l'avenir de l'Europe (2001). Il demeure néanmoins que cette ouverture au politique reste timide. Selon l'auteur, l'Europe doit devenir un espace de délibération. Par conséquent, la quête de légitimité politique, c'est bien plus que la simple application de règles communes, c'est la construction d'un débat politique autour des grands enjeux européens. Dans dix courts chapitres, l'auteur tient à nous faire comprendre les difficultés dans cette démarche ainsi que les nombreux risques à ne pas vouloir franchir cette nouvelle étape.

Le problème de la légitimité se situe à l'origine même du projet européen. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'auteur rappelle clairement que la politique des gouvernements fut de réduire la portée du principe démocratique, jugé dangereux, et de recourir au droit comme garant de la stabilité constitutionnelle dans des sociétés bouleversées par la montée des totalitarismes. Dans cet état d'esprit, l'Europe se voit attribuer un rôle plutôt secondaire par rapport aux États-nations. Deux champs d'intervention légitime sont reconnus par les

gouvernements nationaux. D'une part, l'Europe fonde sa légitimité sur un cadre d'expertise au niveau supranational, dans un espace nouveau permettant de garantir une forme d'impartialité et d'efficacité des décisions rendues par Bruxelles. D'autre part, l'Europe se constitue une personnalité propre au niveau diplomatique, mais en lien étroit avec les gouvernements nationaux. Même si, au cours des années, des développements importants ont eu lieu, notamment en ce qui a trait au développement d'une politique étrangère européenne, l'auteur se dit inquiet quant à la capacité politique de l'Europe. Selon lui, la présence d'un aussi grand déficit démocratique s'expliquerait par cette incapacité de l'institution à rejoindre les individus, remarquée par une crise de la médiation. Plus inquiétant, Quermonne remarque les effets de la montée de nouveaux discours contestataires, des partis national-populistes, des mouvements souverainistes et des ambitions cosmopolitiques. Au fond, tout ceci concourt à nourrir l'euro-scepticisme dans la culture politique de plusieurs pays. Enfin, un autre facteur de résistance se situe au plan géopolitique et stratégique. Devant une politique américaine plus hégémonique, certains pays européens hésitent à donner un poids politique à l'Europe, préférant laisser ce terrain privilégié à l'OTAN.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, l'auteur propose plusieurs pistes permettant de consolider un équilibre entre les diverses composantes de l'édifice européen. D'emblée, il semble illusoire de croire à l'invention d'un nouveau modèle, fédéral ou local. La solution au déficit de légitimité démocratique de l'Europe doit passer par la valorisation d'une méthode commu-

nautaire, d'institutions en mesure de penser en termes de véritable gouvernement et non seulement de gouvernance. Au fond, Quermonne prend le parti de la politisation de l'Europe visant une adoption de textes communs, une fédération entre l'État et les citoyens et une présence mondiale plus affirmée. La démarche se veut réaliste.

Malgré les avancées récentes, plusieurs grands défis pointent à l'horizon. D'abord, l'élaboration de la future Constitution européenne présente des points de tension en ce qui concerne un cadre de valeurs communes. Plus qu'un simple traité, ce texte doit établir la fondation d'un projet politique progressiste. Ensuite, la double légitimité à consolider entre les États et les citoyens dans le cadre de la mondialisation devra valoriser une citoyenneté plurielle, se fixant au niveau des États mais élargie aux différents échelons politiques des sociétés, régions et localités. Enfin, au niveau géopolitique, les ambitions américaines dans une Europe élargie constituent une sérieuse difficulté pour la légitimité européenne. On a pu remarquer, par exemple, la consternation des États membres quant à la décision de la Pologne d'acheter des avions militaires américains plutôt qu'euro-péens.

En somme, cet ouvrage, qui peut s'adresser à un large public, permet de présenter les grands enjeux du devenir européen, soit la supranationalité, le rôle des États membres, la réforme des institutions européennes, l'élargissement aux pays de l'Est... Mais, en parcourant cet ouvrage, le lecteur reste toutefois sous l'impression que la plus grande difficulté du projet politique européen est finalement de rendre l'Europe plus comestible, plus attirante.

Comblant le déficit démocratique européen peut se résumer également à la construction d'un imaginaire politique en mesure de faire rêver.

Chedly BELKHODJA

Département de science politique  
Université de Moncton, Canada

## ASIE

### La Chine et la diaspora chinoise. L'Extrême-Orient russe convoité.

BOURBEAU, Philippe. Paris, L'Harmattan, 2002, 150 p.

Ces dernières années ont vu la parution de plusieurs volumes portant sur la diaspora chinoise. En 2000, Paul J. Bolt traitait de la question dans *China and Southeast Asia's Ethnic Chinese : State And Diaspora In Contemporary Asia* (Praeger), sous l'angle de l'impact économique des fonds renvoyés dans leur pays d'origine par les travailleurs à l'étranger. La même année, Jean-François Doulet et Marie-Anne Gervais-Lambony publiaient *La Chine et les Chinois de la diaspora* (Atlande), une discussion plus axée sur la géographie des populations, comme d'ailleurs l'ouvrage de Jean-Pierre Larivière, paru en 1999 (sous le même titre, par malheur) chez CNED-SEDES. Enfin, Constance Lever-Tracy publiait un autre ouvrage économique, *The Chinese Diaspora And Mainland China : An Emerging Economic Synergy* (St Martin's) en 1996. Il a donc fallu attendre l'ouvrage de P. Bourbeau pour avoir une discussion politique de l'impact sur une région autre que la Chine même ou sur le Sud-Est asiatique. Il nous laisse sur notre faim, et le titre aurait pu être plus spécifique.

Depuis l'effondrement de l'URSS et l'effacement de la puissance économique japonaise, la République populaire de Chine semble être en voie de s'accaparer un avantage comparatif déterminant en Asie, dont les conséquences sont mal mesurées. Les deux acteurs dans le drame sont la diaspora chinoise et l'État chinois, et ils modulent considérablement le système des relations internationales. L'essai de P. Bourdeau tente d'éclaircir la nature des rapports qu'entretient la Chine avec la diaspora chinoise et d'en mesurer la portée. Philippe Bourbeau tente de cerner en quoi cette relation entre État et émigrants affecte les relations sino-russes depuis la chute de l'URSS, quoique cette influence soit plus nette dans le cas du Sud-Est asiatique, particulièrement en Malaisie et en Indonésie. L'essai définit les enjeux stratégiques qui découlent de cette relation. Il se penche sur la viabilité du partenariat stratégique entre la Chine et la Russie depuis 1996. Il pose aussi les questions suivantes : Le partenariat stratégique transcende-t-il les relations entre la Chine et la diaspora chinoise ? Comment la Chine perçoit-elle la place de la Russie dans l'espace géostratégique de l'Asie septentrionale ? Cette place reste-t-elle compatible avec la présence de plusieurs milliers de chinois ayant émigré en Extrême-Orient russe

Les questions soulevées sont très intéressantes et ne sont pas traitées de façon systématique ailleurs. Tout voyageur étranger en République populaire de Chine ne peut pas faire autrement que de remarquer qu'aux frontières, on demande aux citoyens étrangers d'origine chinoise de faire la queue ailleurs qu'avec les autres citoyens étrangers. Le reste de leurs traitements

aux mains des continentaux est à l'avenant. L'importance des questions sera donc croissante, tant dans le monde en général qu'au Canada, dont les immigrants d'origine asiatique composent la majorité de l'afflux, fait pourtant clair il y a déjà quinze ans...

L'essai se divise en trois chapitres. Le premier porte sur la situation actuelle de la diaspora chinoise. Ce premier chapitre discute de la terminologie et présente la diaspora chinoise en chiffres. Le second chapitre examine les relations entre la diaspora chinoise et la République populaire de Chine. Ce chapitre passe en revue le *statu quo* ; l'abandon officiel du *jus sanguini*, c'est-à-dire que la citoyenneté d'un enfant est déterminée par celle de ses parents, en faveur de la doctrine du *jus soli*, c'est-à-dire que la citoyenneté de l'enfant doit être déterminée par son lieu de naissance. Le troisième chapitre porte enfin sur le thème annoncé par le titre : la diaspora chinoise en Extrême-Orient russe. Bourdeau brode sur la position officielle de la République populaire de Chine avec trois scénarios possibles. Le premier scénario prévoirait la création d'une république d'Extrême-Orient, le second scénario, l'annexion des territoires de l'Extrême-Orient russe à la Chine et le troisième scénario, le contrôle économique et diplomatique chinois dans le Nord-Est asiatique. Aucun de ces trois scénarios, qui ensemble représentent la contribution la plus importante de l'essai, n'est particulièrement convaincant. Pour qui connaît mieux les politiques étrangères, le premier scénario est fort peu probable, étant donné l'ascendant nationaliste russe. Ce qui vaut pour l'Abkhazie vaudra sans doute pour l'Extrême-Orient. Le second scénario donnerait

lieu à des escarmouches frontalières telles qu'en ont longuement connu les Russes et les Chinois dans leur histoire. Le troisième scénario est le plus convaincant, au moins du point de vue du contrôle économique. Du contrôle diplomatique, il n'est nulle part question.

L'essai est très court. La mise en scène occupe 86 des 133 pages du texte, ce qui donne l'impression d'un travail soit inachevé, soit tronqué. Nous aurions préféré voir les résultats dans leur entièreté. L'auteur aurait-il été mal conseillé ? Tel qu'il est, l'ouvrage a pour faille principale d'avoir proclamé trop vite ce qu'il n'avait pas encore réussi à faire. Il n'est pas le premier chercheur à faire preuve d'impatience.

Laure PAQUETTE

*Department of Political Science  
Lakehead University, Ontario*

## AMÉRIQUES

### **Mexico's Politics and Society in Transition.**

*TULCHIN, Joseph S. et Andrew D. SELEE  
(dir.). Boulder, CO, Lynne Rienner  
Publishers, 2003, 373 p.*

À voir les livres qui se multiplient à propos du Mexique, on pourrait croire que ce pays est en transition depuis bientôt 20 ans. Son adhésion à l'ALÉNA en 1994, l'élection de Fox en 2000 et bientôt l'arrivée de la ZLEA font en sorte que cette impression de transition continue encore de nos jours. C'est dans cet esprit que le livre de Tulchin et Selee, *Mexico's Politics and Society in Transition*, aborde la transition du Mexique sous trois angles principaux : politique, économique et international. Les auteurs attestent des nom-

breux changements structurels qu'a vécu le Mexique depuis les dix dernières années. Ces changements vont de l'ouverture et de la démocratisation du système électoral jusqu'aux nouvelles conceptions que se font les Mexicains par rapport au gouvernement, à l'État et à la place du Mexique dans le monde. Le but de l'ouvrage est d'explorer ces diverses tendances et changements qui traversent la société mexicaine contemporaine. Le mandat des différents auteurs est clair : décrire les changements qui ont touché le Mexique et expliquer comment ces changements ont influencé la relation de ce pays avec les États-Unis.

Plus précisément, ce livre de 13 chapitres, se divise en quatre parties. La première et sans doute la plus importante du livre en termes de travail et d'analyse, se consacre aux derniers changements politiques du Mexique. Par exemple, cette partie traite des prochains défis de l'administration Fox, de la sécurité, des réformes de l'État, du monde du travail, du problème Zapatiste, du rôle des femmes au Mexique et de la société mexicaine en général. La seconde partie se concentre sur l'aspect économique des changements. Entre autres choses, cette partie discute de la transformation macroéconomique de l'économie mexicaine, du rôle de l'ALÉNA et de l'OMC dans cette transformation, des défis du secteur rural dans une économie ouverte et d'une évaluation des réformes et des politiques de développement. La troisième partie aborde la question du Mexique dans l'espace régional. Les deux chapitres qui composent cette partie traitent de la relation Mexique/États-Unis et de la communauté mexicaine vivant aux États-Unis. La

dernière partie constitue la conclusion du livre. Dans ce chapitre, les directeurs de l'ouvrage expriment leurs évaluations sur les trois tendances mentionnées ci-dessus. Ils affirment que l'influence grandissante des Mexicains vivant aux États-Unis ainsi que l'interdépendance croissante entre les deux pays ont contribué à approfondir et à stabiliser comme jamais auparavant la relation Mexique/États-Unis. De façon tout autant importante, le processus de démocratisation du système électoral a donné au leadership mexicain actuel de la crédibilité dans les affaires internationales et lui a permis de développer une politique étrangère plus active qu'auparavant. À cet égard, l'administration Fox a engagé avec assurance le Mexique dans des relations multilatérales (ONU, OÉA...) et bilatérales (surtout avec les États-Unis) fructueuses dès le début de son mandat. En fait, les auteurs attestent que le Mexique est sorti de sa traditionnelle réserve à l'étranger pour devenir un acteur majeur (*an agenda-setter actor*) dans les relations bilatérales entre l'Amérique du Nord et le reste de l'Amérique latine.

L'aspect intéressant de l'ouvrage est la diversité des points de vue et des sujets qu'il contient ainsi que la diversité de provenance des auteurs. Ceux-ci sont d'origine étatsunienne et mexicaine ce qui augmente la qualité analytique du livre. De plus, ces auteurs travaillent dans des disciplines professionnelles comme journalistes, professeurs ou analystes et proviennent de différents champs disciplinaires tels que la science économique, l'histoire ou encore les relations internationales. Le public cible est sans aucun doute académique, visant autant les spécialistes du Mexique qui retrouveront une

foule de données et d'informations dans le livre, que les étudiants qui désirent s'initier à la politique et à la société mexicaine. De plus, l'aspect « transitionnel » du Mexique est bien présent dans le livre ce qui en augmente la qualité, car cet aspect est développé selon une perspective comparative. En effet, chacun des auteurs apporte une image distincte du Mexique, selon le thème de leur chapitre ou de la partie, et ils comparent souvent l'état du Mexique en 1980 à celui de 2002 afin de bien marquer le contraste entre les deux dates. Mais le livre ne répond pas, malheureusement, à la question de savoir pourquoi le Mexique est encore en transition, vers où il se dirige et surtout, quand s'arrêtera cette transition. Il peut donc être reproché aux auteurs d'avoir trop mis l'accent sur les changements qui sont survenus au Mexique durant la décennie 1990 et par ce fait, avoir délibérément exclus de leur analyse ce que deviendra le Mexique durant les prochaines années.

Hugo LOISEAU

Candidat au doctorat  
Centre d'études interaméricaines  
Institut québécois des hautes études internationales  
Université Laval, Québec

### 3. NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

#### *L'Organisation mondiale du commerce.*

#### *Où s'en va la mondialisation ?*

DEBLOCK, Christian (dir.). Coll. Points chauds, Québec, Éditions Fidès, 2002, 300 p.

*Cet ouvrage, sous la direction de Christian Deblock, est écrit par quinze auteurs. Il s'agit donc d'un livre collectif composé de quinze articles articulés autour de l'OMC et de la question des relations*



économiques internationales. Après une introduction générale sur l'OMC, les différentes contributions sont regroupées en deux parties. Une première, centrée sur la question de l'intégration, une seconde, mettant en avant le poids des différents marchés que forment les relations économiques internationales.

Il s'agit là d'une œuvre de nature scientifique. En effet, les annotations en bas de page sont très nombreuses et la plupart des articles sont complétés de références bibliographiques. Enfin, l'ouvrage comprend deux annexes essentielles: une liste des abréviations et une chronologie « du GATT à l'OMC ».

Le lecteur trouvera ainsi dans ce livre le traitement des points essentiels relatifs à la vie économique internationale actuelle. C'est en janvier 1995 qu'est née l'Organisation mondiale du commerce. Cette nouvelle organisation internationale doit remplir quatre fonctions : 1) être l'enceinte pour les négociations commerciales ; 2) assurer la mise en œuvre, l'administration, le fonctionnement et la réalisation des objectifs des accords dont elle a la charge ; 3) administrer la procédure de règlement des différends ; 4) coopérer avec la Banque mondiale et le FMI en vue d'élaborer des politiques économiques plus cohérentes au niveau mondial.

Quarante-huit ans après la conférence de la Havane, l'objectif de l'OMC a évolué. Il ne s'agit sans doute plus d'une vision globale qui inscrivait la dimension commerciale dans un objectif de sécurité, de justice et de bien-être. Ainsi, à titre illustratif, il importe de rappeler que l'OMC n'appartient pas au système des Nations Unies.

Par-delà des aspects particuliers qui concernent l'OMC et les négociations commerciales actuelles, la lecture de l'ouvrage

permet de mieux comprendre les enjeux fondamentaux auxquels le monde doit faire face. Bien souvent on accuse, à tort, l'OMC de maux dont elle n'est pas responsable. En effet, l'OMC n'a pas de responsabilité d'initiative; elle gère des accords qui sont approuvés par les États. Ainsi, en un sens, l'OMC peut être considérée comme la caisse de résonance de problèmes dont l'origine est extérieure à cette organisation. L'intérêt de ce livre est justement de permettre une compréhension plus globale de problèmes dont la dimension commerciale n'est qu'un aspect.

Au-delà de cette question du commerce international, c'est toute la question des relations économiques internationales qui se trouve posée. En effet, il s'agit, dans le monde dans lequel nous vivons, d'être en mesure de maîtriser la transition de relations internationales à des relations globales, c'est-à-dire de passer du stade de l'interdépendance à celui de l'intégration. Cette évolution est doublée d'un deuxième processus dont il importe aussi de maîtriser le développement. Ce phénomène d'intégration est impulsé par l'entreprise et non par l'État. De fait, de plus en plus, les enjeux et les solutions relatives à ces derniers portent de moins en moins sur une problématique de relations économiques entre pays; mais de plus en plus sur celle de l'organisation économique interne à chaque pays. Les décisions prises au niveau international sont ainsi en rapport direct avec les choix socio-économiques à l'intérieur de chacune des sociétés nationales.

Trois problèmes très importants découlent alors logiquement de cet état de fait. En premier lieu, il s'agit naturellement de la question de la souveraineté des États. Dans le cadre de ce processus d'intégration impulsé par l'entreprise, quelle définition et quelle pratique donner à ce concept ?

En deuxième lieu, se pose la question du contenu de sens à donner à la notion de développement. S'agit-il là d'une conception qui doit prendre une signification unique, ou qui demeure déclinable selon des conceptions particulières et donc locales. Enfin, en troisième lieu, à travers le sujet du commerce international, c'est la question des droits de l'homme et de la personne qui se trouve posée par cet ouvrage. S'engage-t-on, de fait, dans un processus d'universalisation de cette question ?

Ainsi, le lecteur de cet ouvrage comprendra très vite que les interrogations posées par les auteurs du livre prennent une dimension non seulement économique mais aussi très largement politique. Un ouvrage dense qui, compte tenu de sa présentation, est aisé à lire.

Bertrand LANG

DESS de pratique de la prospective des questions internationales  
Université René Descartes, Paris 5

### **A Strategic Vision for Africa. The Kampala Movement.**

DENG, F.M. et I.W. ZARTMAN. Washington, DC, Brookings Institution Press, 2002, 198 p.

Dès l'abord le lecteur ne manquera pas d'être intrigué par la nature de cet ouvrage. S'agit-il d'une entreprise de promotion d'un programme politique particulier ou d'une analyse de science politique des processus de décision en matière de politique internationale et ici tout particulièrement de politique continentale africaine ? L'ouvrage analyse le long processus de maturation du projet de réforme de la gouvernance africaine initié par Olusegun Obasanjo avec son African Leader Forum autour du thème de la conférence sur la sécurité, la stabilité, le

développement et la coopération en Afrique (CSSDCA). Cette conférence avait pour objectif à la fois de doter le continent africain d'une institution comparable à l'OSCE en Europe mais aussi de faire pression sur les gouvernements africains pour qu'ils modifient leurs comportements politiques et optent pour de nouvelles modalités de gestion collective des crises et pour la réforme des procédures bloquées de l'OUA.

L'ouvrage est très favorable au projet et ne s'en cache pas. Il dresse un bilan très lucide et sans complaisance de la gestion des différents États africains en termes de sécurité, de stabilité et de développement. Reprenant les thèses de l'ALF, il énonce la nécessité pour les États africains de se doter de systèmes normatifs obligatoires et d'afficher une volonté de réforme et de démocratisation, préalables nécessaires à l'amélioration de la situation économique et politique en Afrique. Il rappelle l'obligation pour les leaders africains d'identifier des formes originales de gouvernance en faisant l'inventaire des formes existantes de coopérations régionales pour la sécurité et la stabilité et en proposant des solutions proprement africaines. Il dénonce les comportements irresponsables de nombreux leaders africains et leur recours systématique à la légitimation par la recherche de boucs émissaires extérieurs ou historiques pour légitimer leurs échecs.

Les arguments développés sont assez convaincants et fournissent des éléments d'appréciation très importants pour la compréhension de ce projet mais aussi de la réforme de l'OUA et de sa transformation en UA. On pourra considérer que cet ouvrage est essentiellement politique et être sceptique quant aux solutions proposées ; pour autant le texte apporte des éléments importants de compréhension de la diplomatie régionale africaine.

C'est ici que les frustrations sont les plus fortes. La lecture de l'ouvrage ne cesse de faire apparaître « entre les lignes » les conflits qui opposent les leaders africains et le refus de nombre d'entre eux d'opter pour une réforme drastique de leurs pratiques politiques. À plusieurs reprises sont évoqués le rôle de la Libye et du Soudan mais rien n'est clairement analysé. Dommage, car alors nous disposerions d'un travail de sociologie des organisations et de la décision au niveau régional africain sans aucun égal. De même l'ouvrage ne cesse d'insister sur l'originalité de la CSSDCA, présentée comme une vraie initiative africaine, mais à part souligner l'innovation linguistique consistant à appeler *Calebasse* ce qui s'appelle *paniers à l'OSCE*, rien n'est démontré. L'objectif du livre n'est pas là : il s'agit de valoriser un projet innovant, de le populariser, voire de lui donner une nouvelle vie dans le contexte toujours aussi imprévisible et aussi peu fiable du système de (non)gouvernance des instances régionales africaines. Il ne s'agit pas malheureusement d'étudier les stratégies de pouvoir et de protection à l'œuvre au niveau continental.

Dominique DARBON

Université Montesquieu Bordeaux IV, France

### **Financial Market Integration and International Capital Flows.**

IRWIN, Gregor et David VINES (dir.).  
Northampton, MA, Edward Edgar  
Publishing, 2001, 506 p.

Cet ouvrage collectif imposant, dirigé par deux chercheurs de l'Université d'Oxford, reprend dix-huit contributions déjà publiées dans des revues telles que l'*American Economic Review*, l'*Economic Journal*, le *Journal of Economics Perspectives*, *Economic Policy*, ou encore dans la *Revue de la Banque mondiale*,

dans le *Bulletin trimestriel de la Banque d'Angleterre* ou de la *Banque fédérale de réserve de Kansas City*. D'autres contributions sont des extraits d'autres ouvrages collectifs publiés notamment par l'*Institute for International Economics* à Washington. D'autres sont publiées par la *Brookings*, la *Banque centrale d'Australie* ou le *Secrétariat du Commonwealth*...

La plupart de ces contributions, publiées de 1995 à 1999, émanent de spécialistes connus : Andrew Crockett, directeur général de la Banque des règlements internationaux ; Stanley Fisher, directeur général-adjoint du FMI jusqu'en 1999 ; Joseph Stiglitz, vice-président de la Banque mondiale qu'il a quittée récemment ; Kenneth Rogoff, directeur de la recherche au FMI, ainsi que des universitaires réputés : Jeffrey Sachs, Morris Goldstein... et Paul Krugman dont les deux contributions sont les seules qui n'avaient pas été déjà publiées.

Il n'est pas possible de rendre compte fidèlement du contenu d'un tel ouvrage, beaucoup trop riche. Il traite d'un sujet qui n'apparaît pas clairement dans le titre. Il s'agit certes ici des flux internationaux de capitaux et de leur incidence sur l'intégration des marchés financiers. Mais en réalité, après quatre contributions consacrées à l'instabilité financière (la première partie), les quatre suivantes (la deuxième partie) sont consacrées à la crise mexicaine – celle de 1994 qui a été une crise des marchés financiers et non pas celle de 1982 qui a été une crise des crédits bancaires. Les auteurs qui ont écrit en 1996 démontent bien sûr les mécanismes de cette crise dont la nature était si nouvelle, mais ils s'emploient surtout à en tirer les conséquences, à la fois pour les gouvernements et pour les institutions internationales. La troisième partie, qui regroupe cinq contributions et qui est deux fois plus

longue que la précédente, est consacrée à la crise de l'Asie du Sud-Est survenue en 1997 et dont l'originalité réside dans la difficulté à la fois de maîtriser son étendue – on a parlé pour la première fois de contagion – et d'expliquer son origine : les auteurs ont en effet beaucoup discuté de ses causes internes ou nationales, extérieures ou internationales. On retrouve ce débat dans cet ouvrage. Enfin la dernière partie qui comprend encore cinq contributions est plus orientée sur les enseignements que l'on peut tirer de cette dernière crise et plus généralement des événements de la décennie 90, comme sur les réformes du système financier international que l'on peut actuellement envisager.

Au-delà de son intérêt manifeste, cet ouvrage nous a surpris. Derrière une couverture cartonnée et en couleurs, on retrouve ces dix-huit textes exactement tels qu'ils ont été publiés : les caractères ne sont jamais les mêmes, il y a parfois deux colonnes par page, comme dans les revues dont ils sont extraits, les titres de chaque contribution ne sont pas homogènes, les références ne le sont pas parfaitement non plus. Sous une aussi belle couverture, on s'attendait à un véritable ouvrage plus qu'à une photocopie de très bons articles récents...

Michel LELART

CNRS, Université d'Orléans, France

### **L'espace pénal européen. Enjeux et perspectives.**

DE KERCHOVE, Gilles et Anne WEYEM-BERGH. Coll. Études européennes, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2002, 305 p.

À la suite des événements du 11 septembre 2001, la mise en place de l'espace pénal européen a connu une accélération sans précédent. Dans ce

contexte, la présidence belge de l'Union européenne a recueilli l'accord du Conseil sur trois instruments essentiels : le mandat d'arrêt européen, la définition commune du terrorisme et la mise sur pied d'Eurojust.

Chacun de ces instruments constitue une avancée majeure sur les trois axes de travail principaux que le Conseil européen a assignés au Conseil lors de la réunion de Tampère en 1999 : la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale, l'harmonisation des législations et la mise en place d'acteurs européens.

Cet ouvrage a pour objet de mener une réflexion originale sur ces réalisations. Il s'interroge aussi sur les enjeux et les perspectives de l'Europe pénale dans le cadre de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne. À cet effet, l'ouvrage a été divisé en quatre parties.

La première partie, consacrée aux acteurs de cette évolution, est l'occasion de s'interroger sur les nombreuses conséquences du passage d'un réseau judiciaire européen à une juridiction pénale européenne où l'on voit très bien le passage d'une logique de coopération (Europol) à une logique d'intégration (Eurojust). D'autres contributions s'appesantissent plus spécialement sur les enjeux d'un véritable corps de police européenne et sur le mandat d'arrêt européen tant sur les plans politique que juridique.

La deuxième partie, relative à la reconnaissance mutuelle des décisions de justice, aborde cette question sous quatre aspects : sous l'angle théorique et juridique, sous l'angle pratique, sous l'aspect du mandat d'arrêt européen et à travers la question de la détermination de la juridiction compétente.

La troisième partie, consacrée au rapprochement des législations, montre les difficultés (liées aux travaux menés dans des enceintes internationales plus larges, aux législations, aux relations malaisées droit pénal/droit communautaire) et les conséquences d'une telle entreprise. Ensuite, sont abordées, dans le cadre de cette partie, la question de l'utilité du rapprochement pour l'harmonisation des sanctions au niveau européen et les difficultés tenant à l'harmonisation du droit pénal européen lui-même.

Enfin, la quatrième partie traite de questions transversales : la liberté et la sécurité dans la constitution de l'espace européen de justice, la contribution que peut apporter la CJCE au développement de cet espace, la question de cet espace de liberté au travers de la Convention européenne des droits de l'homme, la question de la base juridique dans le cadre du pilier JAI, les relations extérieures et l'élargissement, l'existence éventuelle d'un tribunal pénal européen ainsi qu'une postface consacrée aux perspectives du troisième pilier dans le cadre de la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Cet ouvrage est le fruit de la collaboration d'une équipe internationale composée de chercheurs, de praticiens, de fonctionnaires nationaux ou européens. Il donne l'occasion de réfléchir aux réformes institutionnelles à entreprendre pour faire de l'Union un authentique espace de liberté, de sécurité et de justice.

Philippe CHRESTIA

Université de Nice-Sophia Antipolis, France

### *Espaces et enjeux. Méthode d'une géopolitique critique.*

LASSERRE, Frédéric et Emmanuel  
GONON. Paris, L'Harmattan, 2001,  
474 p.

Il était sans doute difficile de trouver un titre qui reflète l'ensemble des domaines traités dans ce livre. En effet, une très longue et riche première partie présente de façon critique la littérature généralement regroupée sous le nom de « géopolitique ». Puis une bonne moitié du volume concerne des études de « cas géopolitiques » essentiellement consacrés à l'Asie, complétées enfin par des analyses plus courtes sur des espaces spécifiques : la Terre Québec, les villes clôturées aux États-Unis et les espaces de bandes de rues et des groupes criminalisés au Québec. Mais cette diversité apparaît au fil de la lecture comme un effort logique de réflexion théorique sur un savoir contesté, « la géopolitique », appliqué à des espaces divers mais rarement analysés malgré leur importance contemporaine, notamment en Asie.

Dans leur première partie, les auteurs s'efforcent donc de présenter et de critiquer la production géopolitique qu'ils répartissent en une « École matérialiste », essentiellement germanique et anglo-saxonne, une École française, et un ensemble de géographes politiques plus récents qui visent à sortir ces analyses de présupposés plus politiques que scientifiques, tout en donnant des éléments suffisamment diversifiés pour permettre la compréhension d'un espace politique qui ne se réduise pas à un territoire étatique.

Ce projet les amène à cerner une « méthode en géopolitique » qui combine, en fonction d'une pratique, des éléments et des outils de connaissances. Même si cet objectif pratique n'est pas décrit ici, il déterminerait l'importance accordée aux

différents facteurs. Cette méthode consiste, entre autres, à donner toute leur place aux « représentations » sociales de l'espace, tout en soulignant la richesse d'une approche multiscalaire qui s'attache à combiner les échelles, qu'elles soient spatiales (locales, nationales, régionales, mondiales, en réseaux...) ou temporelles (long et court termes, profondeur historique et enjeux des représentations).

Plus qu'un comparatisme, cette « méthode » est alors appliquée à divers espaces ou territoires en Asie : successivement le « Triangle d'or » de Birmanie et ses confins, l'Afghanistan, la mer de Chine du Sud, l'interaction litigieuse entre la Chine et l'Inde, le Cachemire, fournissant ainsi un panorama des principaux espaces de conflictualités dans une zone qui accumule actuellement les populations et les arsenaux les plus impressionnants de la planète. C'est dire l'intérêt de ce parcours qui conduit les auteurs à interroger la réalité d'une représentation passablement médiatique et critiquée pour son schématisme, selon laquelle nous serions entrés dans « l'ère du Pacifique ». Il permet aussi de revenir à une étude plus théorique de la notion de frontière.

La critique des représentations est aussi appliquée à « La quête du territoire de la Nation : la Terre Québec ». Enfin des analyses plus thématiques portent sur les éventuelles « guerres de l'eau » que risquent de provoquer la raréfaction et l'inégale répartition de cette ressource, et les « espaces du quotidien » que constituent les exemples de villes ou de quartiers clôturés aux États-Unis ou partiellement contrôlés par des bandes violentes au Canada.

Si les développements théoriques sur la géopolitique qui ouvrent le livre font preuve d'une grande exhaustivité, c'est peut-être au détriment d'une certaine lisibilité : on peut se demander si tous les

auteurs ou les textes cités ne méritaient pas une hiérarchisation, tant il est vrai que la prétendue scientificité du terme « géopolitique » permet de masquer des positions très politiques derrière des affirmations utilisant les différents aspects de la géographie humaine, de la démographie ou des projets de conquêtes économiques... On en vient à souhaiter une « géopolitique des géopolitiques » qui donnerait les clefs, et les importances relatives des représentations avancées, des revues citées. Les philosophies politiques des théoriciens ou parfois des journalistes ou des rédacteurs dont il est fait état expliquent souvent largement leurs positions et leurs analyses. Ce n'est en revanche pas le travers des études très précises, « multiscalaires », fournies par les auteurs dont l'intérêt aurait parfois été encore plus grand si l'effort cartographique avait été réellement rendu par l'éditeur. Même si certaines analyses sont déjà dépassées par les événements (Afghanistan, Cachemire...), les données fournies et une riche bibliographie, française et anglo-saxonne font de ce livre à la fois un outil de réflexion sur les dimensions politiques de la géographie et surtout sur les principaux espaces d'affrontement en Asie.

André BRIGOT

École des hautes études en sciences sociales, Paris

### *Crisis of Governance in Asia and Africa.*

MACLEAN, Sandra J, Fahimul QUADIR et Timothy M. SHAW (dir.). Aldershot, Ashgate, 2001, 320 p.

Les travaux rassemblés dans cet ouvrage participent d'une recherche entreprise sous l'égide de la fondation Ford. Ils viennent discuter l'impact de la globalisation sur les questions identitaires et la gouvernance en Asie et en Afrique.

L'objectif fixé est donc particulièrement ambitieux puisqu'il s'agit de mener une recherche comparative sur des thèmes polysémiques, fortement chargés idéologiquement et mouvants dans le temps.

Le chapitre 1 est particulièrement utile parce qu'il fournit le cadre d'analyse de l'ensemble des contributions par ailleurs assez disparates tant par leurs thèmes que par leur pertinence. Les auteurs y font la revue des débats concernant la globalisation, l'impact des réformes néo-libérales sur les modalités de la gestion sociale et de la démocratisation et la gouvernance à travers les mutations progressives de ses conceptions. La réflexion est très intéressante parce qu'elle vient lier des phénomènes traités séparément pour leur fournir un cadre d'analyse beaucoup plus complexe soulignant – et c'est ici l'un des maîtres mots de l'ouvrage – l'extrême diversité des modalités de la gouvernance, et notamment de l'instrumentalisation des variables identitaires et des options retenues par la multiplicité d'acteurs qui interviennent dans la sphère publique. Les auteurs reprennent l'analyse souvent proposée d'une globalisation qui loin d'unifier et de rendre homogènes et prévisibles les stratégies d'action, conduit à diversifier l'origine et la nature des acteurs intervenants, à différencier les niveaux normatifs disponibles, à diluer l'idée de centre au profit de celle de réseaux et à mélanger les niveaux de références sur lesquels viennent jouer les acteurs. À cet égard le chapitre 6 consacré par J.P. Singh à l'insertion des ONG travaillant sur le genre en Inde dans les réseaux, le chapitre 7 dédié aux jeux des ONG du Bangladesh par F. Quadir ou le chapitre 14 rédigé par K.D. Bush sur l'impact de l'AID sur les conflits au Sri Lanka sont d'excellentes illustrations de cette situation. Ils montrent clairement à la fois l'intégration dans et par les réseaux des acteurs

des zones marginales mais aussi leur exclusion, leur capacité à intervenir et à utiliser ces réseaux au profit de leurs propres luttes, voire à imposer des modèles propres y compris au nord.

L'ouvrage rassemble autour de ces thématiques des contributions très variables. Différentes quant à leurs conclusions, certaines soulignant l'impact favorable en termes de gouvernance et de développement économique de la globalisation, d'autres au contraire indiquant les effets pervers ; mais diverses aussi quant à leur ambition théorique. Il est vrai qu'en retenant une conception de la gouvernance qui semble quasiment copiée sur les fondements de l'analyse en termes d'action publique, on ne pouvait que déboucher sur une extrême diversité des situations. Comme première étude, cet ouvrage a l'intérêt de défricher le terrain. On pourra lui reprocher de rassembler des travaux trop divers dans leur construction, notamment dans la partie consacrée à la société civile et à la gestion des conflits, et de ne pas suffisamment valoriser les travaux existants, particulièrement sur le thème identité et globalisation. La pertinence des articles par rapport à cette réflexion supposée sur l'articulation gouvernance, identité, globalisation, libéralisation est très variable. On pourra aussi reprocher l'absence d'une vraie démarche comparative. Hormis dans les trop rares articles qui tentent de contraster deux situations (Afrique du Sud et Malaisie ; Afrique du Sud et Zimbabwe), l'ouvrage rassemble des études sur des terrains différents sans proposer une relecture croisée. Dommage, car dans l'ensemble les travaux sont de qualité et le projet tel que décrit en chapitre 1 pertinent. Espérons que le travail qui se poursuit permettra de réduire ces défauts.

Dominique DARBON

Université Montesquieu Bordeaux IV, France

## L'Organisation mondiale du commerce.

### Vers un droit mondial du commerce ?

OSMAN, Filali (dir.). Bruxelles,  
Bruylant, 2001, 292 p.

Bien qu'il ne soit pas présenté comme tel, cet ouvrage constitue les actes du colloque dont on connaît le thème et les principaux intervenants, et qui s'est tenu à Lyon le 2 mars 2001. Il aborde un sujet d'une extrême importance : y a-t-il ou peut-il y avoir un droit international du commerce, non seulement du commerce national pour harmoniser les lois du commerce et le droit des affaires entre les pays, mais surtout du commerce international pour faciliter les échanges au niveau mondial sans permettre aux pays de faire n'importe quoi et en obligeant les plus grands, comme les plus petits, à respecter les règles de la concurrence.

Il faut pour cela qu'un ordre économique international voit le jour et qu'un certain nombre de droits soient reconnus officiellement et soient respectés par les États comme par les entreprises. La plupart des aspects de ces droits sont analysés dans cet ouvrage. Ce sont les droits de la propriété intellectuelle, qui concerne les droits des marques, les droits d'auteur, les brevets d'invention. C'est le droit du travail caractérisé par des « normes fondamentales » universellement admises mais pas toujours respectées. C'est le droit de l'environnement qui est maintenant reconnu comme essentiel mais sur lequel les pays ont bien du mal à se mettre d'accord.

Il y a aussi la concurrence proprement dite, et le remplacement du GATT par l'OMC en même temps que l'élaboration d'une politique communautaire de la concurrence par les pays européens. Le rôle de l'OMC est longuement analysé dans la perspective de la mondialisation ainsi que la coexistence des règles interna-

tionales et européennes. Il y a enfin la culture, et la fameuse exception culturelle défendue par la France qui préfère parler maintenant de diversité culturelle. On regrette que ce thème, particulièrement sensible pour les francophones, fasse l'objet du chapitre le plus court... il ne dépasse pas six pages.

Les derniers chapitres concernent l'un les obstacles tarifaires et la lente élaboration d'un code des normes qui a abouti à l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, l'autre le système de règlement des différends qui a vu le jour en même temps que l'OMC. En fait, l'OMC, tout comme le GATT, sont présents partout dans cet ouvrage, où l'on rencontre aussi l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), les Accords environnements multilatéraux (AEM)... et bien d'autres accords ou conventions par lesquels se constitue peu à peu un droit mondial du commerce et de la concurrence.

Le mérite de cet ouvrage est d'aborder ce problème sous de multiples aspects, en donnant une large place à la perspective historique, qu'il s'agisse de la transformation du GATT depuis la guerre ou de la perspective de la mondialisation telle qu'on peut l'imaginer aujourd'hui. C'est aussi de faire état, au moins dans certains chapitres, de quelques-uns des différends qui ont dû être résolus. Il est intéressant de constater que les litiges opposent le plus souvent les États-Unis, accessoirement le Canada, et la Communauté européenne. Il arrive aussi – mais bien plus rarement – que les pays du Sud soient concernés. Ils ne sont pas oubliés par certains auteurs qui envisagent aussi, dans leur analyse, les relations Nord-Sud.

Michel LELART

CNRS, Université d'Orléans, France



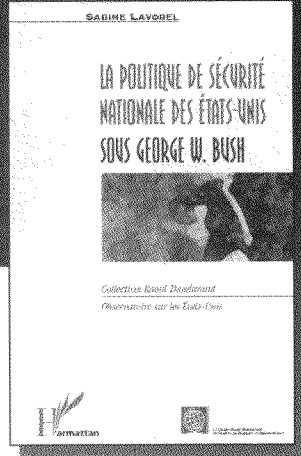
# NOUVELLE PARUTION DE LA CHAIRE RAOUL-DANDURAND

## LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ NATIONALE DES ÉTATS-UNIS SOUS GEORGE W. BUSH

SABINE LAVOREL

Sous l'égide de l'Observatoire sur les États-Unis  
Collection Raoul-Dandurand  
ÉDITIONS L'HARMATTAN — PARIS

À PARAÎTRE EN SEPTEMBRE 2003



La révélation brutale de la vulnérabilité des États-Unis a conduit le Gouvernement américain à réorienter l'ensemble de sa stratégie vers une radicalisation de la politique de sécurité nationale. Ces bouleversements ont contribué à la présidentialisation du régime américain, marquée par l'affaiblissement des pouvoirs du Congrès et par l'hypertrophie des prérogatives du Chef de l'État. Sur le plan international, la conduite d'une politique étrangère unilatérale et offensive a participé à l'affirmation de l'hégémonie des États-Unis face à une communauté internationale divisée. L'exécutif concentre désormais l'essentiel des pouvoirs en matière de sécurité nationale, au risque de porter atteinte aux mécanismes de *checks and balances* propres au système présidentiel américain et aux valeurs libérales traditionnelles.

### SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE – La politique de sécurité nationale de George W. Bush, facteur de représidentialisation du régime américain

1. Le renforcement de l'administration présidentielle
2. L'affirmation des pouvoirs présidentiels

DEUXIÈME PARTIE – La politique de sécurité nationale de George W. Bush, vecteur de reconsolidation de l'hégémonie américaine

1. L'adoption d'une politique réaliste
2. La formulation d'une politique unilatérale



Pour obtenir le catalogue de nos publications,  
écrivez-nous à l'adresse suivante :  
[editions.dandurand@uqam.ca](mailto:editions.dandurand@uqam.ca)

CHAIRE RAOUL-DANDURAND EN ÉTUDES STRATÉGIQUES ET DIPLOMATIQUES

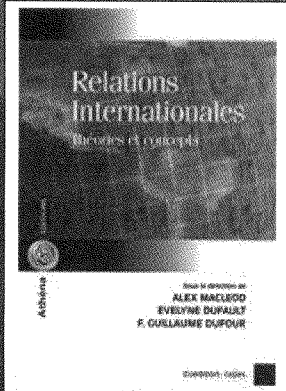
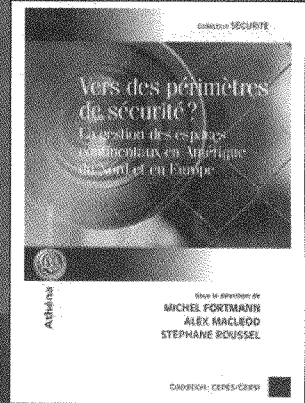
Tél: (514) 987-6781 • [WWW.DANDURAND.UQAM.CA](http://WWW.DANDURAND.UQAM.CA)

# LES PUBLICATIONS DU CEIM :

## VERS DES PÉRIMÈTRES DE SÉCURITÉ ?

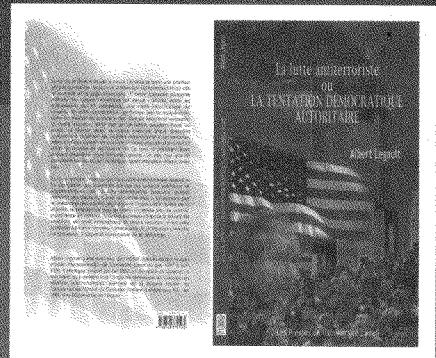
La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe

Michel Fortmann, Alex MacLeod et Stéphane Roussel, Montréal, Athéna Éditions, 2003



## RELATIONS INTERNATIONALES : THÉORIES ET CONCEPTS

Alex MacLeod, Évelyne Dufault et Guillaume Dufour, Montréal, Athéna Éditions, 2002

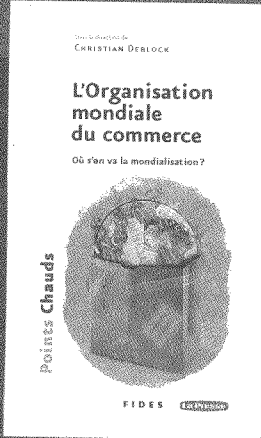
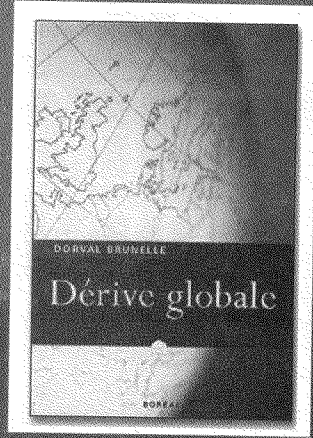


## LA LUTTE ANTITERRORISTE OU LA TENTATION DÉMOCRATIQUE AUTORITAIRE ?

Albert Legault, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003

## DÉRIVE GLOBALE

Dorval Brunelle, Montréal, Boréal, 2003



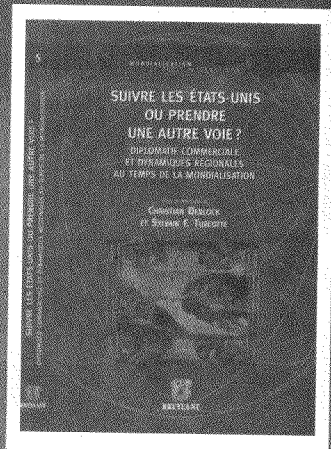
## L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Où s'en va la mondialisation ?

Sous la direction de Christian Deblock, Montréal, Fidès, 2002

## SUIVRE LES ÉTATS-UNIS OU PRENDRE UNE AUTRE VOIE ?

Sous la direction de Christian Deblock et Sylvain Turcotte, Bruxelles, Bruylant, 2003



Université du Québec à Montréal  
Pavillon Hubert-Aquin, Local A-1560  
1255 rue St-Denis  
Montréal (Québec) H2X 3R9  
Tel : (514) 987 3000 , poste 3910  
<http://www.ceim.uqam.ca>

INSTITUT D'ÉTUDES  
INTERNATIONALES DE MONTRÉAL

# REVUE D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

N° 99

2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2002

*Numéro spécial*

**LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :  
NOUVEAUX DOMAINES, NOUVEAUX ENJEUX**

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU C.N.R.S.  
ET DE L'UNIVERSITÉ DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

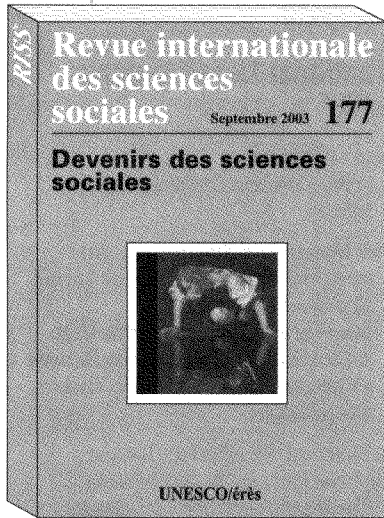
**REVUE D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE**

3, rue Soufflot, 75005 Paris — Téléphone : (33) 01 55 42 61 30 — Télécopieur : (33) 01 55 42 61 39  
Site Internet : <http://www.editecom.com> — E-mail : [editecom@starnet.fr](mailto:editecom@starnet.fr)



# Revue internationale des sciences sociales

Publiée par les Éditions Érès pour l'UNESCO



Sommaire/N° 177/Septembre 2003

## Devenirs des sciences sociales

**Editorial :** John Crowley

*Ali Kazancigil*

Renforcer le rôle des sciences sociales dans la société : l'initiative mondiale pour les sciences sociales

### Des données plus solides pour des politiques mieux informées

*Ekkehard Mochmann*

Introduction

*Erwin K. Scheuch*

Histoire et visions dans le développement de services de données pour les sciences sociales

*Adrian Dusa*

Créer des services de données dans les démocraties nouvelles : expériences d'une étude de cas et d'exemples voisins

*Gustave Goldmann*

Le Programme des Centres de données de

recherche au Canada. Une politique globale de la recherche empirique destinée à fonder l'action publique sur la connaissance des faits

*Louise Corti*

Améliorer la disponibilité des ressources de données qualitatives : services et besoins infrastructurels

### Les sciences sociales et l'interface entre recherche et politique

*Robert Huber*

L'intégration sociale : un agenda pour la recherche et l'intervention

*Amir Kassam*

La recherche en sciences sociales au sein du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale : une vue d'ensemble

*Ronald Pohoryles*

Vers la monopolisation et la rationalisation de la recherche européenne en sciences sociales ? Quelques remarques critiques sur le 6<sup>e</sup> Programme cadre

## Hors thème

*François Hainard, Christine Verschuor*

Relations de genre et mouvements urbains de base

*Elise Féron, Michel Hastings*

Les nouvelles guerres de cent ans

*Erwan Quéinnec*

L'ambivalence être/objet des organisations humanitaires : un objet de recherche pour les sciences de gestion

## Prochains numéros

Les ONG dans la gouvernance de la biodiversité, N° 178, Décembre 2003

Des sciences sociales à la politique sociale, N° 179, Mars 2004.

## Conditions d'abonnement

Quatre numéros par an :

Mars, Juin, Septembre et Décembre

Pays industrialisés : 65 €

Pays en développement : 42 €

Prix de vente au numéro : 20 €

Éditions Érès

11, rue des Alouettes - 31520 Ramonville Saint-Agne - France

# Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement

---

Volume XXIV, N° 1, May 2003  
Special Issue / Numéro spécial

## Canadian Universities and International Development: A Critical Look

LEONORA ANGELES AND PETER BOOTHROYD,  
GUEST EDITORS / RÉDACTEURS INVITÉS  
*Canadian Universities and International  
Development: Learning from Experience*

EDWARD T. JACKSON  
*How University Projects Produce  
Development Results: Lessons from 20  
Years of Canada-China Cooperation  
in Higher Education*

DWIGHT BOYD AND JULIA PAN  
*Working and Worrying Partnership: A  
Case Study of a Long-Term Academic  
Development Project in China*

PETER VANDERGEEST, KHAMLA PHANVILAY,  
YAYOI FUJITA, JEFFERSON FOX, PHILIP  
HIRSCH, PENNY VAN ESTERIK, CHUSAK  
WITHAYAPAK, AND STEPHEN TYLER  
*Flexible Networking in Research Capacity  
Building at the National University of  
Laos: Lessons for North-South  
Collaboration*

JOHN BROHMAN, IRENE GANNITSOS, AND  
MARK ROSELAND  
*Issues of Participation in a University-  
NGO, North-South Partnership:  
Internationalizing a CED Program*

MARILYN PORTER  
*Linking Lessons: Disentangling the  
Subtexts*

JANET MAHER AND SUZANNE SICCHIA  
WITH THE COLLABORATION OF LAURA  
GUZMÁN STEIN  
*Learning the Culture of Partnership:  
A Case Study in Collaboration Between  
a Canadian University and its Costa  
Rican Partner*

TIM BABCOCK, BILL FOUND, BRUCE  
MITCHELL, AND SUSAN WISMER  
*Human and Institutional Capacity  
Enhancement for Environmental  
Management in Indonesia: The  
Experience of the University Consortium  
on the Environment, 1987 to 2002*

JAMES S. GARDNER AND A. JOHN SINCLAIR  
*Evaluation of Capacity and Policy  
Development for Environmental  
Sustainability: A Case from Himachal  
Pradesh India*

KARIM-ALY S. KASSAM AND WISDOM J. TETTEY  
*Academics as Citizens - Collaborative  
Applied Interdisciplinary Research in  
the Service of Communities*

---

Individuals \$50 Individu Institutions \$110 Organisme

CJDS/RCED

542 King Edward Ave.

Ottawa ON K1N 6N5 Canada

cjds@uottawa.ca



Université d'Ottawa  
University of Ottawa



Association canadienne d'études  
du développement international  
Canadian Association for  
the Study of International Development



# MIGRATIONS SOCIÉTÉ

La revue bimestrielle d'analyse et de débat  
sur les migrations en France et en Europe

mai - août 2003 vol. 15 - n° 87-88 232 p.

**ÉDITORIAL :** « Fermeté » et « humanité » ? Suspicion et précarité *Philippe Farine*

## ARTICLES :

\* Caractéristiques structurelles de l'immigration en Italie  
et réponse législative du gouvernement de centre droit *Manuela De Marco,  
Franco Pittau*

\* Caractéristiques des migrations rurales à l'intérieur du Mexique  
et vers les États-Unis *Hubert Carton de Grammont,  
Sara María Lara Flores,  
Martha J. Sánchez Gómez*

\* La résistance des Africains envers le commerce des esclaves *Rosan Rauzduel*

\* « Il est recommandé aux étrangers de ne pas participer » :  
les étrangers expulsés en mai-juin 1968 *Daniel A. Gordon*

## DOSSIER : Europe et migrations

\* De quelle Europe parle-t-on ? *Pedro Vianna*

\* Les impasses d'un espace humain virtuel en Méditerranée *Jean-Robert Henry*

\* Dettes migratoires : point de vue d'un altermondiste *Pierre Gineste*

\* Mondialisation, normes internationales et réglementation :  
éléments pour un agenda européen sur la migration *Patrick A. Taran,  
Eduardo Geronimi*

\* La politique européenne d'immigration après le traité d'Amsterdam *Virginie Guiraudon*

\* Quelle politique de réadmission pour l'Union européenne  
et ses États membres ? *Daphné Bouteillet-Paquet*

\* Les modèles prescrits de l'intégration nationale *Pascale Krief*

\* L'exception culturelle suisse ou l'émergence d'une confédération  
multiculturelle dans sa relation historique avec la France *Georges Assima*

\* Quels citoyens pour quelle Europe ? *Paul Oriol*

\* La recherche française dans le domaine des migrations  
internationales : les défis de l'europanisation *Catherine Wihtol de Wenden*

\* Bibliographie sélective *Christine Pelloquin*

**Abonnements - diffusion :** CIEMI : 46, rue de Montreuil - 75011 Paris  
Tél. : 01 43 72 01 40 ou 01 43 72 49 34 / Fax : 01 43 72 06 42  
E-mail : [ciemiparis@wanadoo.fr](mailto:ciemiparis@wanadoo.fr) / Siteweb : [www.ciemiparis.org](http://www.ciemiparis.org)  
France : 40 € Étranger : 50 € Soutien : 70 € Le numéro : 10 €

**ABONNE****OFFREZ**

# Études internationales

revue trimestrielle – 4 numéros par an

## TARIFS D'ABONNEMENT ANNUEL

	Canada	États-Unis	Autres pays
Régulier	45,00 \$ (Can)	50,00 \$	70,00 \$
Étudiant	30,00 \$	35,00 \$	50,00 \$
Institution	60,00 \$	70,00 \$	90,00 \$

## BULLETIN D'ABONNEMENT

 Je m'abonne 

 J'offre *Études internationales* 

 Je me réabonne 

à

Nom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

 Adresse \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

 Adresse \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Adressez votre abonnement à *Études internationales* et libellez votre chèque à l'ordre de l'Institut québécois des hautes études internationales, Pavillon Charles-De Koninck, Université Laval, Québec (Québec) Canada G1K 7P4; ou placez votre commande par télécopieur au n° (418) 656-3634 ou encore par courrier électronique à : rei@hei.ulaval.ca

## DEVENEZ MEMBRE DE L'IQHEI

### Adhésion

- |   |   |           |
|---|---|-----------|
| <input type="checkbox"/> Membre individuel  | avec la revue <i>Études internationales</i> | 60,00 \$  |
|   | sans la revue                               | 35,00 \$  |
| <input type="checkbox"/> Membre institutionnel  | avec la revue <i>Études internationales</i> | 100,00 \$ |
|   | sans la revue                               | 75,00 \$  |
| <input type="checkbox"/> Membre étudiant  | avec la revue <i>Études internationales</i> | 35,00 \$  |
| (avec preuve)   | sans la revue                               | 10,00 \$  |
| <input type="checkbox"/> Je désire recevoir en complément le bulletin sur <i>Le Maintien de la paix</i> : janvier, février, mars, avril, septembre et novembre. 6 numéros au tarif préférentiel |   | 10,00 \$  |

### Mode de paiement

 **Chèque** ou mandat à l'ordre de Institut québécois des hautes études internationales

 **Mastercard**  **Visa**

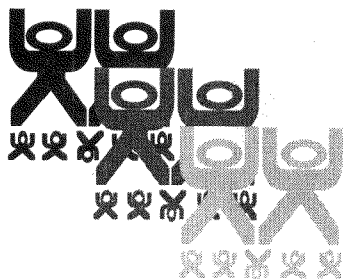
Numéro \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Adresse de retour, Institut québécois des hautes études internationales, Pavillon Charles-De Koninck, local 5458, Université Laval, Québec Canada G1K 7P4





Unité de sociologie et d'anthropologie  
Université catholique de Louvain

## Recherches Sociologiques

Volume XXXIV, 2003/2

### **De la domination**

Sous la direction de Bernard Francq et Michel Wieviorka

Danilo MARTUCELLI

*Retour sur la domination*

François DUBET

*Domination et socialisation*

Simonetta TABBONI

*De la victime à l'acteur*

Alexandra POLI

*La domination à l'épreuve des discriminations raciales*

Guillaume MARCHE

*Domination, identité collective et mouvement social :  
le cas des mobilisations gaies et lesbiennes aux États-Unis*

David MÉLO

*Des travailleurs sans qualités :  
l'expérience de la domination dans trois grandes entreprises*

Didier LAPEYRONNIE

*Domination de classe dans les petites villes américaines*

### **Sécurité et urbanité**

Bernard FRANCO

*Politique de la ville et sécurité*

Éric CORIJN

*Apprendre à vivre en ville*

Fabienne BRION

*Art de la gestion des risques et méthodes de sécurité dans les sociétés  
libérales avancées*

À propos de livres

English Summaries

17,35 €

ISBN 2-930207-20-5 ISSN 0771-677 X

ÉDITEUR : Recherches Sociologiques, Collège Jacques Leclercq  
Place Montesquieu 1/10, B. 1348 Louvain-la-Neuve  
Tél. 32 10 47 42 04 Fax 32 10 47 42 67 E. Mail : wery@anso.ucl.ac.be  
Site Web : <http://recsoc.anso.ucl.ac.be>

# NOUVELLE PARUTION DE LA CHAIRE RAOUL-DANDURAND

## LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES ÉTATS-UNIS

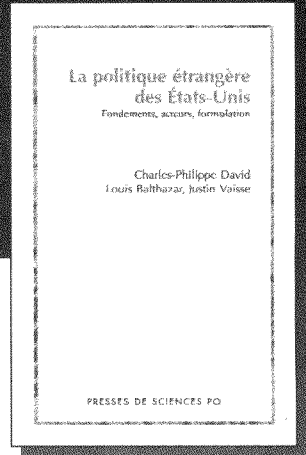
FONDEMENTS, ACTEURS, FORMULATION

CHARLES-PHILIPPE DAVID, LOUIS BALTHAZAR  
ET JUSTIN VAISSE

Sous l'égide de l'Observatoire sur les États-Unis  
de la Chaire Raoul-Dandurand

PRESSES DE SCIENCES-PO — PARIS

À PARAÎTRE EN SEPTEMBRE 2003



Les États-Unis ne forment pas un bloc monolithique et les principes d'élaboration de la politique extérieure ne sont pas intangibles. Sa formulation est d'ailleurs d'une telle complexité qu'elle est devenue, à elle seule, un champ d'études très développé des sciences sociales anglo-saxonnes – notamment de la science politique. L'actualité a relancé son intérêt dans le monde francophone. Mais, au-delà des simples aspects circonstanciels, cet ouvrage intègre les différentes approches de la science politique américaine et des relations internationales pour réaliser ici une véritable analyse de la politique extérieure des États-Unis : il en établit les fondements, en décrit les mécanismes et en identifie les acteurs.

### SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE – Le contexte de la formulation de la politique étrangère

1. Le cadre constitutionnel
2. Le cadre culturel : le style national
3. Le cadre conceptuel : les grands courants de pensée politiques
4. Le cadre théorique : les approches académiques

DEUXIÈME PARTIE – Le pouvoir exécutif au cœur de l'action internationale

5. Une présidence toujours impériale
6. Les acteurs du jeu bureaucratique
7. L'influence du Conseil de sécurité nationale

TROISIÈME PARTIE – Le pouvoir législatif et le poids de la société civile

8. Le Congrès
9. Le rôle de l'opinion publique
10. La société civile organisée



Pour obtenir le catalogue de nos publications,  
écrivez-nous à l'adresse suivante :  
[editions.dandurand@uqam.ca](mailto:editions.dandurand@uqam.ca)

CHAIRE RAOUL-DANDURAND EN ÉTUDES STRATÉGIQUES ET DIPLOMATIQUES

Tél : (514) 987-6781 • [WWW.DANDURAND.UQAM.CA](http://WWW.DANDURAND.UQAM.CA)

# INSTITUT QUÉBÉCOIS DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

DIRECTEUR : LOUIS BÉLANGER

L'Institut québécois des hautes études internationales a été créé en juin 1994. Son champ d'action est organisé autour de trois axes : les relations internationales, le développement international et les affaires internationales. La spécificité de l'Institut repose sur l'intégration de ces trois aspects étroitement reliés dans la vie internationale contemporaine. L'Institut intervient à la fois en enseignement supérieur et en recherche ainsi qu'en publication et en animation.

## OUVRAGES :

### **Raoul Dandurand le sénateur-diplomate. Mémoires 1861-1942**

Presses de l'Université Laval – Institut québécois des hautes études internationales, mai 2000 25,00 \$

## COLLECTION ÉTUDES STRATÉGIQUES ET MILITAIRES :

### **Le militaire en milieu urbain**

Sous la direction de Albert Legault et Thierry Gongora, 2000 15,00 \$

### **Les Conflits dans le monde. 2001-2002**

Sous la direction de Albert Legault, Michel Fortmann et Gérard Hervouet 25,00 \$

### **BULLETIN SÉCURITÉ MONDIALE**, n° 1, septembre 2002

n° 2, décembre 2002

n° 3, janvier-février 2003

n° 4, septembre 2003

## BULLETIN LE MAINTIEN DE LA PAIX :

### **L'Afghanistan six mois après le 11 septembre**

Albert Legault, n° 58, mars 2002 3,50 \$

### **Doit-on créer un ministère de la sécurité au Canada ?**

Richard Giguère, n° 57, février 2002 3,50 \$

### **L'Ancien arsenal nucléaire soviétique : les mesures coopératives américano-russes**

Michel Fortmann et Fernando Chinchilla, n° 56, janvier 2002 3,50 \$

## LES CAHIERS DE L'INSTITUT :

### **Protracted Structural Conflict Transformation in the Americas**

The Case of Nieuw Koffiekamp and the OAS

Christopher Louis Yeomans, 2003 13,00 \$

### **Gestion interaméricaine du trafic de drogues : La norme, l'évaluation multilatérale et la sécurité humaine**

Annie Laliberté, 2000 10,00 \$

### **Division des normes et intégration hémisphérique : le Brésil et le développement durable**

Evelyne Dufault, 2000 10,00 \$

### **La politique étrangère du Mexique et le régionalisme (1982-1994)**

Martin Roy, 1998 10,00 \$

## COLLECTION LES DOCUMENTS DU GÉRAC :

### **Identités, territoire et environnement en Asie du Sud-Est**

Sous la direction de Rodolphe De Koninck, Steve Déry, Bruce Matthews et Judith Nagata, 1999 20,00 \$

### **Le Dialogue Chine-Viêt-nam dans le contexte de sécurité multilatérale en Asie orientale**

Sous la direction de Gérard Hervouet, 1997 20,00 \$

## ÉTUDES INTERNATIONALES est répertoriée dans les index suivants :

— Cambridge Scientific Abstracts (CSA), San Diego, (Californie) — America : History and Life — Bulletin analytique de documentation (FNSP, Paris) — CPI. Q (Thomson Gale, Michigan) — Current Military and Political Literature (The Military Press, Oxford) Documentation économique (INSEE, Paris) — Documentation politique internationale/*International Political Sciences Abstracts* (Paris) — *Annuaire français de droit international* (Paris). *Foreign Language Index* (P.A.I.S., New York) — Historical Abstracts — Index de périodiques canadiens — Peace Research Abstracts — Répère : index analytique de périodiques de langue française — Liste mensuelle d'articles sélectionnés (Genève) — Répertoire de publications sériées canadiennes (Vancouver) — Social Science Citation Index — *Ulrich's International Periodicals Directory* (New York).

## CONTENTS • SUMARIO

VOLUME XXXIV, N° 3, SEPTEMBER 2003

**José Briceño Ruiz**, Intergovernmental Liberalism and the New Caribbean Regionalism • **Virgile Perret**, Civil Society Discourse in International Relations: Impact and Issues for the Democratic Regulation of Globalization • **Véronique Dimier**, The Institutionalisation of the European Commission (DG Development): On the Role of Leaders in Building a Multinational Administration, 1958-1975 • **Bernard Lemelin**, The Korean War and its Impact on the United States: An Analysis 50 years After.

### REVIEW ARTICLE

**Pierre Jolicoeur**, Rebuilding after the Balkan War: Impact of the Stability Pact for South Eastern Europe

VOLUMEN XXXIV, N° 3 DE SEPTIEMBRE 2003

**José Briceño Ruiz**, El liberalismo intergubernamental y el nuevo regionalismo caribeño • **Virgile Perrret**, Los discursos sobre la sociedad civil en relaciones internacionales. Alcance y elementos decisivos para la regulación democrática de la globalización • **Véronique Dimier**, La institucionalización de la Comisión Europea (DG Desarrollo). Del papel de los líderes en la construcción de una administración multinacional, 1958-1975 • **Bernard Lemelin**, La guerra de Corea y su impacto sobre Estados Unidos. Mirada analítica 50 años más tarde.

### ESTUDIO BIBLIOGRÁFICO

**Pierre Jolicoeur**, La reconstrucción tras el conflicto en los Balcanes. Impacto del Pacto de Estabilidad de Europa del Sudeste